



**DE L'HISTOIRE AU ROMAN DANS POUR LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU DE
MORGAN SPORTÈS**

Par

Saenghirun Sakarin

Mémoire d'études françaises

Diplôme de Maîtrise

Département de Français

École des Études Supérieures

Université Silpakorn

2011

จากประวัติศาสตร์สุนวนิยายใน รูกสยามในพระนามของพระเจ้า ของมอร์กาน สปอร์แตซ

โดย

นายแสงหิรัญ ภาครินทร์

วิทยานิพนธ์นี้เป็นส่วนหนึ่งของการศึกษาตามหลักสูตรปริญญาอักษรศาสตรมหาบัณฑิต

สาขาวิชาฝรั่งเศสศึกษา

ภาควิชาภาษาฝรั่งเศส

บัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร

ปีการศึกษา 2554

ลิขสิทธิ์ของบัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร

**DE L'HISTOIRE AU ROMAN DANS POUR LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU DE
MORGAN SPORTES**

Par

Saenghirun Sakarin

Mémoire d'études françaises

Diplôme de Maîtrise

Département de Français

École des Études Supérieures

Université Silpakorn

2011

L'École des Études Supérieures de l'Université Silpakorn a accepté le mémoire : « De l'Histoire au roman dans Pour la plus grande gloire de Dieu de Morgan Sportès », proposé par Monsieur Saenghirun Sakarin dans le cadre des études françaises de maîtrise.

.....
(Dr. Panjai Tantasanawong, maître assistant)
Doyen de l'École des Études Supérieures
Date.....mois.....année.....

Directeurs du mémoire

1. Dr. Prayat Nichalanont, maître assistant
2. Dr. Bernard WIRTH

Le jury

.....présidente membre
(Dr. Ratchadaporn Rittichan)	(Dr. Prayat Nichalanont, maître assistant)
...../...../...../...../.....
.....membre membre
(Dr. Kanika Chansang, maître de conférence)	(Dr. Bernard Wirth)
...../...../...../...../.....

50203202 : Majeur : Études Françaises

Mots clés : Histoire / roman / Pour la plus grande gloire de Dieu

Saenghirun Sakarin : De l'Histoire au roman dans Pour la plus grande gloire de Dieu de Morgan Sportès. Directeurs du mémoire : Dr. Prayat Nichalanont et Dr. Bernard Wirth. 226 pp.

Pour la plus grande gloire de Dieu, un roman contemporain français publié en 1993, présente la société siamoise du XVIIe siècle, les personnages historiques clés ainsi que les relations avec la France. Morgan Sportès étudie les événements historiques pendant les années 1687 – 1688 en se référant aux sources manuscrites de première main indiquées dans la bibliographie de son roman. Ces sources manuscrites sont présentées sous forme de dires du narrateur, de conversations des personnages ainsi que de citations.

Notre objectif est d'étudier dans quelle mesure l'auteur a transposé les événements historiques dans le roman. Nous abordons ensuite une lecture socio-historique du point de vue des Français tout en étudiant le propre style de l'auteur afin de montrer la valeur et la limite de ce roman.

Nous espérons que notre travail permettra aux lecteurs de mieux comprendre la société siamoise dans sa dimension socio-historique, qu'il sera utile aux études des relations franco-siamoises et surtout de la « révolution » au Siam en 1688.

Département de Français École des Études Supérieures, Université Silpakorn Année universitaire 2011.

Signature de l'étudiant

Signature des directeurs du mémoire 1. 2.

50203202 : สาขาวิชาฝรั่งเศสศึกษา

คำสำคัญ : ประวัติศาสตร์ / นวนิยาย / รุกสยาม ในพระนามของพระเจ้า

แสงหิรัญ สาครินทร์ : จากประวัติศาสตร์สู่นวนิยาย ใน รุกสยาม ในพระนามของพระเจ้า ของ มอร์แกน สปอร์เตซ. อาจารย์ที่ปรึกษาวิทยานิพนธ์ : ผศ. ดร.ประหยัด นิชลานนท์ และ อ.ดร. Bernard WIRTH. 226 หน้า.

นวนิยายเรื่อง รุกสยาม ในพระนามของพระเจ้า เป็นนวนิยายฝรั่งเศสร่วมสมัยตีพิมพ์เมื่อปี ค.ศ.1993 ที่นำเสนอสภาพสังคมสยามในสมัยคริสต์ศตวรรษที่ 17 บุคคลสำคัญทางประวัติศาสตร์ตลอดไปจนถึงความสัมพันธ์กับประเทศฝรั่งเศส มอร์แกน สปอร์เตซ ผู้เขียน ศึกษาเหตุการณ์ที่เกิดขึ้นในช่วงปี ค.ศ.1687 - ค.ศ.1688 โดยค้นคว้าอ้างอิงเอกสารชั้นต้นจากแหล่งข้อมูลสำคัญหลายแห่งดังที่ปรากฏในบรรณานุกรมท้ายเล่ม ผู้เขียนนำหลักฐานเหล่านี้มาถ่ายทอดไว้ในนวนิยายในรูปแบบที่หลากหลาย เช่น ปรากฏเป็นคำพูดของผู้บันทึกหลักฐาน (ผู้เล่า) หรือบทสนทนาระหว่างตัวละคร ตลอดจนการอ้างอิงความจากเอกสารชั้นต้น โดยตรงในการบรรยายภาพเหตุการณ์และตัวละคร

วิทยานิพนธ์ฉบับนี้มีวัตถุประสงค์ที่จะศึกษาว่า นักเขียนนำ “เหตุการณ์ทางประวัติศาสตร์” มาสร้างใหม่ในนวนิยายด้วยกระบวนการทางวรรณศิลป์อย่างไร โดยจะศึกษาเหตุการณ์ประวัติศาสตร์ที่ปรากฏในเรื่องจากมุมมองของชาวฝรั่งเศส ศึกษากระบวนการทางวรรณศิลป์ที่มีลักษณะเฉพาะตัวของมอร์แกน สปอร์เตซ ตลอดจนประเมินคุณค่าของนวนิยายในมิติทางประวัติศาสตร์

ผู้วิจัยหวังเป็นอย่างยิ่งว่าวิทยานิพนธ์ฉบับนี้จะเป็นประโยชน์ต่อการอ่านและศึกษาสังคมสยามในมิติทางประวัติศาสตร์สังคม อีกทั้งจะเป็นประโยชน์ต่อการศึกษาความสัมพันธ์ไทย-ฝรั่งเศส และเหตุการณ์การปฏิวัติพลัดแผ่นดินในปลายรัชสมัยสมเด็จพระนารายณ์ที่เอกสารตะวันตกเรียกว่า “The Revolution 1688”

ภาควิชาภาษาฝรั่งเศส บัณฑิตวิทยาลัย มหาวิทยาลัยศิลปากร ปีการศึกษา 2554

ลายมือชื่อนักศึกษา.....

ลายมือชื่ออาจารย์ที่ปรึกษาวิทยานิพนธ์ 1..... 2.....

REMERCIEMENTS

Qu'il me soit permis d'exprimer ici mes remerciements les plus sincères et ma reconnaissance la plus profonde à Dr. Prayat Nichalanont, mon directeur de mémoire dont les enseignements, les conseils, les encouragements, la longue patience et la sympathie ont permis à ce mémoire de voir le jour. Ma gratitude va à Dr. Bernard Wirth et à Dr. Kanika Chansang pour leur longue patience, leurs conseils précieux et leurs corrections.

Un grand merci au Ministère des Affaires Universitaires de Thaïlande pour la bourse d'UMEP, gracieusement attribuée de septembre à décembre 2009 pour des recherches de documentation en France.

Je tiens à exprimer ici mes hommages respectueux au Professeur Gilles Delouche pour les services interuniversitaires, les contributions et la bienveillance dont il m'a fait part pendant mon séjour à Paris ainsi qu'à M. Frédéric Duclos et M. Theerapong Inthano pour leur accueil chaleureux et leur soutien.

Je voudrais remercier également M. Morgan Sportès qui m'a donné certaines photocopies de manuscrits utilisés pour dans son roman.

J'aimerais exprimer ma plus vive reconnaissance à tous les professeurs du Département de Français de la Faculté des Lettres de l'Université Silpakorn qui m'ont nourri de leurs connaissances.

Enfin, j'ai une affectueuse pensée pour mes amis qui m'ont encouragé jusqu'à la fin de la rédaction et merci aussi à toute ma famille pour le soutien moral et l'encouragement tout au long de mon travail.

TABLE DES MATIÈRS

	Page
Résumé en français	d
Résumé en thaï	e
Remerciements	f
Introduction	1
Chapitre	
I Genèse de <u>Pour la plus grande gloire de Dieu</u>	7
1.1 Vie et œuvre de Morgan Sportès	7
1.1.1 Vie et œuvre	7
1.1.2 Sportès et le Siam	11
1.2 Sources et genèse du roman	16
1.2.1 Sources documentaires	16
1.2.2 Motivation romanesque	21
1.2.3 Accueil et critique	27
II Lecture socio-historique	31
2.1 Présence française au Siam	31
2.1.1 Deuxième ambassade	32
2.1.2 Rôle de Phaulkon et relation conflictuelle	35
2.1.2 Conflit franco-siamois	37
2.2 “Révolution de 1688”	41
2.2.1 Politique de la cour siamoise	42
2.2.2 Élément religieux : le rôle des bonzes	44
2.2.3 Rôle de Phra Pitrattha	47
2.3 Vision française du Siam du XVIIe siècle	50
2.3.1 Nature et emplacement géographique	50
2.3.2 Structure sociale et politique	53
2.3.3 Présentation des Siamois et leur mode de vie	58

Chapitre	Page
III Histoire et fiction.....	69
3.1 Écriture et style.....	69
3.1.1 Écriture du XVIIe siècle et du XXe siècle.....	69
3.1.2 Stylistique sportésienne.....	74
3.2 Valeur et limite de <u>Pour la plus grande gloire de Dieu</u>	84
3.2.1 Romancier-historien.....	84
3.2.2 Du réel à la fiction.....	91
Conclusion.....	95
Bibliographie.....	99
Annexes.....	108
Curriculum vitae.....	248

Introduction

S'intéressant aux relations entre la France et le Siam à l'époque du roi Phra Narai, Morgan Sportès, écrivain contemporain français, projette de « réécrire » l'histoire des relations franco-siamoises en 1687-1688. C'est pourquoi il a consacré une dizaine d'années à la lecture de documents de première main et d'archives – français, anglais, hollandais, portugais et persans –, tout en visitant les lieux historiques en Thaïlande, avant de publier son roman intitulé Pour la plus grande gloire de Dieu en 1993.¹

Ce long roman de six cent soixante-deux pages commence par l'arrivée de la délégation diplomatique, la seconde ambassade française au Siam en 1687, accompagnée de 700 soldats français bien armés. Leur but officiel est de protéger le roi Phra Narai qui a cherché l'alliance de Louis XIV pour contrebalancer le pouvoir des Hollandais au Siam. Leur but secret : l'occupation de principales places fortes par la force militaire et l'évangélisation du peuple siamois par des missionnaires.²

Pour rédiger ce roman narrant les heures et les malheurs du corps expéditionnaire envoyé par Louis XIV au Siam à la fin du XVIIe siècle, reconnu comme la première « épopée coloniale » de la France en Indochine, Morgan Sportès voit l'histoire dans cette optique :

« Il y a les faits et ce qu'on en fait. Ce qu'on en dit, et ce qu'on leur fait dire. L'histoire a ses témoins, ses faux témoins, ses propagandistes, ses romanciers...ses historiens même. La révolution de Siam de 1688 est, à cet égard, exemplaire. Quoiqu'elle ne constitue qu'un événement fort obscur des relations de l'Orient et de l'Occident, elle n'en a pas moins engendré, à son époque, et dans les

¹ SPORTESES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. Paris : Seuil, 1993.

² En présence de l'auteur à Paris, il nous rapporte que ce roman, narrant avec vivacité et précision l'étonnante et tragique expédition des troupes de Louis XIV, s'appuie sur des documents dont beaucoup sont jusqu'ici inédits. Morgan Sportès se base sur un ensemble de témoignages d'époque rapportés par des manuscrits « non-officiels », la plupart en langue française tels que celui de la lettre secrète de Phaulkon et celui de l'entretien entre Kosapan et le marquis de Seignelay.

siècles qui suivirent, une multitude de commentaires des plus contradictoires. C'est que – pour ce qui est du temps où elle se déroula du moins – nombre de nations aux intérêts rivaux s'y opposèrent qui, chacune, par après, donna " sa " version des " faits "»³

Les événements historiques à l'époque où le roi Phra Narai ouvre son pays vers les pays occidentaux, sont l'une des pages historiques les plus attirantes dans l'Histoire. D'après Sportès, la même histoire peut se raconter en plusieurs versions suivant la vision de chaque historien. Chacun peut donner ses propres interprétations des « faits ». Tel est le cas de la « révolution 1688 » au Siam.

Par ailleurs, l'histoire sous le règne du roi Phra Narai est, à cet égard, bien retracée non seulement chez les historiens mais aussi chez les écrivains. Ceux-ci écrivent surtout l'histoire des personnages historiquement connus. Citons ces romans dont les sujets traités sont variés : Phaulkon the adventurer de W. Dalton,⁴ The Falcon of Siam d'Axel Aylwen⁵ et Le ministre des moussons de Claire Keefe-Fox.⁶ Ces romans concernent l'histoire du Premier ministre de Siam, Constance Phaulkon. Il en est de même pour PhetPhraNarai de LuangWijitwatakarn⁷ dont l'histoire concerne les trois grands soldats siamois. Siamese White de Praya SarnsatSiriluck⁸ racontant l'héroïsme d'un soldat anglais, y compris Thaothong Khipmade ReikoHada,⁹ présentant la vie et l'histoire de Marie Guimare, femme de Constance Phaulkon.

³ SPORTEs, Morgan. Ombres siamoises. Paris : Édition Mobius /Hristo Botev, 1994, p. 9.

⁴ DALTON, W. Phaulkon the adventurer. London: Beeton, 1862.

⁵ AYLWEN, Axel. The Falcon of Siam. London: Methuen, 1988.

⁶ KEEFE-FOX, Claire. Le ministre des moussons. Paris : PLON, 1998.

⁷ หลวงวิจิตรวาทการ, พลตรี. เพชรพระนารายณ์. (กรุงเทพฯ: วิทย์บรรณาการ, 2513.) [WIJITWATAKARN, Luang. PhetPhraNarai. Bangkok : Witbanakhan, 1970.]

⁸ สารศาสตรศิริลักษณ์, พระยา. ซามเมียลไต้. (กรุงเทพฯ : เจริญรัตน์การพิมพ์, 2518.) [SIRILUCK, Sarnsat. Siamese White. Bangkok : Charearnrat Presse, 1975.]

⁹ เรือโกะฮาดะ. ห้าทองกิมม่า. (กรุงเทพฯ: นานมีบุ๊ค, 2550.) [HADA, Reiko. ThaothongKhipma. Bangkok: Nanmeebook, 2007.]

Pour la plus grande gloire de Dieu de Morgan Sportès présente non seulement l'image des personnages historiques importants, mais aussi la société de l'époque et les relations franco-siamoises au XVIIe siècle. L'auteur parvient à nous les montrer clairement à l'aide des conversations des personnages, de la description et du point de vue du narrateur anonyme. Prenons les exemples suivants :

Le dialogue entre Kosapan et Seignelay montre l'influence et le conflit des pays occidentaux, de la Hollande et de la France entre autres au Siam :

«[...]qu'il ne cherchait donc pas à faire un établissement pour deux ou trois ans seulement, mais pour bien plus longtemps, ce qui serait tout à l'avantage du roi de Siam, car le roi de France s'engagerait à le défendre contre quelque ennemi qu'il eût et qui le menaçât(en particulier la Hollande !); Sa Majesté de France était donc désireuse d'envoyer au royaume de Siam un grand nombre de gens de mérite, officiers et artisans, lesquels s'attacheraient à former les Siamois et leur enseigneraient la discipline.»¹⁰

Il en est de même pour le problème politique comme le soulèvement des Macassars en 1686 :

« Les Macassars sont un peuple des Célèbes, vaincus par les Hollandais. Nombre d'entre eux sont venus se réfugier à Siam, un bon millier, avec leur prince. Ils sont musulmans, comme bien d'autres peuples établis ici, Turcs, Malais, Persans. Les musulmans faisaient d'énormes bénéfices à Siam, avant que le sieur Constance n'y étrangle le commerce. Ils ont voulu, par le biais des Macassars, renverser le roi actuel et mettre un de ses frères sur le trône.»¹¹

Et aussi du conflit à l'intérieur de la cour :

« Ses affaires ne doivent pas être aussi bonnes qu'il le prétend, à la Cour. Allez savoir quelles sombres intrigues se nouent, derrière les murs du palais ? Pouvons-nous rien comprendre à tous ces bruits qu'on nous rapporte : ces deux frères du roi par exemple, qui auraient comploté, et seraient aujourd'hui emprisonnés à Ayuthya. Ils auraient été fouettés, les tortures auraient rendu l'un

¹⁰ SPORTEES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., p. 161.

¹¹ Ibid., p. 80.

d'eux presque infirme. On dit même que le roi avait jadis quatre frères, et qu'il en aurait fait assassiner deux ; qu'il aurait liquidé un de ses oncles pour monter sur le trône... »¹²

« Notons par ailleurs que, afin de créer de salutaires divisions dans son entourage, et d'y mieux régner ainsi, le roi avait chargé ledit Prapy et le grand mandarin Opra Pitricha de fouetter au rotin ses propres frères, à deux différentes occasions, ce qui fut réalisé avec un tel zèle que l'aîné en resta paralysé des jambes. La haine opposant entre eux les membres de la famille royale et les plus importants mandarins était caution de la sécurité du souverain. »¹³

De même que du rôle problématique de Constance Phaulkon dans la « révolution » de 1688 :

« Le sieur Constance, rétorqua Véret, a beaucoup plus besoin de nous que nous de lui : de notre argent, de l'argent de Sa Majesté, des soldats de Sa Majesté, des canons de Sa Majesté. Il est en danger, aux abois : à cet égard vous le tenez, soyez fermes sur vos exigences !... Les Anglais veulent sa peau, les Hollandais veulent sa peau, les Portugais veulent sa peau, les Maures veulent sa peau, les mandarins veulent sa peau, les bonzes veulent sa peau. Seul le roi le protège, et le roi est malade ! Le sieur Constance est sur le fil du rasoir.»¹⁴

Hormis le fond historique dans ce roman, Sportès a également présenté son propre style esthétique. Notons tout d'abord la formalisation du livre : l'auteur a remplacé des chapitres en « *actes* », à l'intérieur desquels l'histoire se divise en petites « *scènes* », reflétant l'aspect du théâtre, genre littéraire dominant du XVIIe siècle. Il ressuscite en plus des personnages réels vivant à l'époque en leur redonnant des paroles et des citations reprises dans les ouvrages ou les manuscrits authentiques à tel point que « les événements historiques » deviennent « le récit. » Ses innovations stylistiques lui permettent enfin de conjuguer la réalité historique avec la mise en discours. Évoquons par exemple les citations en tête de scènes, les jeux typographiques, le mélange du langage et la pluritonalité. Étant donné sa nouveauté

¹² Ibid., p. 211.

¹³ Ibid., p. 321.

¹⁴ Ibid., p. 84.

stylistique, certains critiques cherchent à définir différemment le genre possible de ce roman. Dans la presse française en 1993, la réaction des critiques a varié. Certains ont considéré le roman comme un opéra bouffe ou un roman historique ; d'autres comme un roman baroque ou une farce.¹⁵ C'est ainsi que pose le problème d'étude suivant : dans quelle mesure le réel à savoir le fond historique passe à la fiction ou mieux à la création romanesque ?

A ce propos, Lukács, théoricien hongrois de la lignée marxiste en France, marque la problématique qui s'impose dans l'étude du roman : « [...] on retrouve les difficultés propres au roman historique, qui est un genre faux dans la mesure où il est un effort pour concilier deux entreprises contradictoires : l'une qui consiste à faire du roman, l'autre qui consiste à faire l'Histoire [...] »¹⁶

A cet égard, une critique française, Mona OZOUF, a également parlé de Pour la plus grande gloire de Dieu dont « le mariage de la vérité historique et de la vérité romanesque » est la caractéristique de ce roman.¹⁷ Philippe FRANCHINI, un autre critique français, écrit, « la vérité historique n'en garde pas moins ses droits dans la satire de cette fin de règne de Louis XIV qui vise le passé pour mieux frapper le présent. »¹⁸ Quant à Michèle GAZIER, ce roman est un « mélange des genres », Morgan Sportès transcende les horreurs de l'Histoire par la plus saine, la plus irrésistible dérision.¹⁹ Cette contradiction du romanesque et de l'Histoire s'avère donc problématique pour le genre de ce roman.

¹⁵ A voir respectivement dans Philippe Franchini. « Faux frères chez les Siamois » in *Express*. 27 mai 1993 ; Michèle Gazier. « Oiseau de malheur », sans date ; Mona Zouf. « Les tristes tropiques du Roi-Soleil » in *Rlobs*, 19 mai 1993.

¹⁶ Cité par Raimond Michel. *Le roman depuis la révolution*. Paris: Armand Colin, 1980, p. 26.

¹⁷ OZOUF, Mona. « Les tristes tropiques de Roi-Soleil » *Rlobs*. 19 mai 1993

¹⁸ FRANCHINI, Philippe. « Faux frères chez les Siamois » *Express*. 27 mai 1993.

¹⁹ GAZIER, Michèle. « Oiseau de malheur. » sans date.

Même si ce roman a été traduit en version thaïe,²⁰ il n'en existe jusqu'à maintenant que très peu d'études approfondies. Citons des articles en thaï intitulés « Pour la plus grande gloire de Dieu : Lire l'Histoire dans le roman »²¹, « la Révolution » 1688 dans Pour la plus grande gloire de Dieu de Morgan Sportès et Le ministre des moussons de Claire Keefe-fox.²² Pour cette raison, nous nous intéressons à faire une étude approfondie de ce roman et souhaitons voir dans quelle mesure cet auteur a pu intégrer l'Histoire dans la fiction.

Notre étude va porter sur trois axes. D'abord, en travaillant sur la genèse du roman, nous exposerons une vue d'ensemble sur l'auteur : vie et œuvres. Le deuxième chapitre sera consacré à une lecture socio-historique : la présence française au Siam, la « révolution de 1688 » et la vision française du Siam du XVIIe siècle. Le dernier axe consistera à synthétiser quelques problématiques entre l'Histoire et la fiction, telles que l'écriture et le style, à la valeur et la limite du roman.

Nous espérons que cette étude de Pour la plus grande gloire de Dieu montrera dans quelle mesure l'auteur présente sa « version » de l'Histoire – plus précisément l'histoire des relations du Siam et de la France en 1687-1688 – et aussi le propre style d'écriture de l'auteur. Cette étude sera utile dans la mesure où elle vise une lecture socio-historique de ce roman. Il s'agira donc d'une présentation des événements historiques, notamment celui de la « révolution » de 1688 au Siam tout en abordant la question de la valeur et de la limite du roman.

²⁰ กรรณิกา จรรย์แสง(แปล). รุกขสยามในพระนามของพระเจ้า (กรุงเทพฯ: มติชน, 2551) [CHANSANG, Kanika. (trad.) Pour la plus grande gloire de Dieu, Bangkok: Matichon, 2008.]

²¹ กรรณิกา จรรย์แสง. “รุกขสยามในพระนามของพระเจ้า : อ่านประวัติศาสตร์ในนวนิยาย”, วารสารอักษรศาสตร์ มหาวิทยาลัยศิลปากร 30, 1(2551) : 96-128. [CHANSANG, Kanika. “*Pour la plus grande gloire de Dieu* : Lire l'Histoire dans le roman.” Revue de la Faculté des Lettres, Université Silpakorn 30, 1(2008), pp. 96-128.]

²² ปรีดี พิศุมวิถึ. จากบางเจ้าพระยาสู่ปารีส (กรุงเทพฯ: มติชน, 2551), 184-225. [PHISPHUMVIDHI, Predee. De Bang Chaopraya à Paris, Bangkok : Matichon, 2008, pp. 184-225.]

CHAPITRE I

GENÈSE DE POUR LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU

Afin de pouvoir mieux situer ce roman dans son contexte, ce chapitre confèrera un aperçu global de l'auteur, de ses œuvres et de son huitième roman, Pour la plus grande gloire de Dieu avant d'entamer certaines analyses détaillées du roman.

1.1 Vie et œuvre de Morgan Sportès

La bibliographie et les œuvres de Morgan Sportès seront présentés dans la mesure où elles nous permettent de faire connaissance avec notre auteur. En ce qui concerne le Siam, la première aventure de sa prime jeunesse en 1973 est considérée comme sa propre impression en Asie. Plus tard, ce sont aussi sa relation personnelle et ses expériences particulières qui vont l'amener à écrire trois œuvres concernant ce pays.

1.1.1 Vie et œuvre

Né à Alger en 1947, d'une mère bretonne et d'un père juif pied-noir d'origine portugaise, Morgan Sportès y mène une vie difficile à cause des relations compliquées entre les juifs et les Arabes. Il se retrouve dans la situation où on garde une certaine distance avec lui. Il est méprisé puisqu'il est qualifié de « sale » juif à l'école, et sa relation avec les autres de son âge semble ainsi se détériorer. C'est pourquoi il n'a jamais eu aucun vrai rapport avec les Algériens. Autrement dit, son enfance en Algérie est de vivre dans une « société complètement fabriquée, avec des préjugés, où il y a toujours une distance énorme entre les gens.»²³

Lorsque son père est mort, Sportès et sa famille ont décidé de s'installer à Paris après l'indépendance de l'Algérie en 1963. Mais vivre à Paris fut plus difficile qu'en Algérie, sa mère ayant développé un délire paranoïaque et lui-même, il ayant eu

²³ DEBRAY, Q. Entretien avec la revue Synapse. [Online] 17 avril 2007. Accessible à <http://www.morgansportes.net>.

à affronter le problème du racisme. L'ensemble des difficultés qu'il a connues depuis sa jeunesse, ainsi que les problèmes qu'il a eus à Paris constituent des expériences marquantes. C'est pourquoi il s'est toujours senti « en porte-à-faux. » Et s'il est tout à fait de culture française, il ressent une distance par rapport à la France. Selon lui, il a traversé une espèce de « Méditerranée métaphysique. » Voici ce qu'il a précisé pendant l'entretien pour la revue Synapse :

« Nous étions très mal vus en tant que les pieds-noirs à notre retour en France. Il y avait toutes sortes de clichés. J'ai découvert les communistes au lycée. Je ne savais pas ce qu'était un communiste. Ils disaient : "Toi, le pied-noir tu as fait suer le burnous." Je me suis retrouvé devant ce type de préjugés. J'étais une espèce de petit sauvage, je ne connaissais pas les codes, je ne comprenais rien aux codes de la société parisienne, versaillaise. J'étais mis de côté. »²⁴

Étant traité comme « un pied-noir », il évoque ses difficultés dans sa relation avec les Français. Lorsqu'il s'installa en France, il ne se sentit jamais réellement chez lui car il trouvait les Parisiens « étriqués », manquant un peu de générosité.²⁵ Il est bien évident que cela s'expliquait du fait d'une distance « raciale », « culturelle », et « sociale».²⁶

A Paris, il a fait des études de littérature à la Sorbonne. Entre-temps, il a vécu les événements révolutionnaires de mai 1968. Plus tard en 1973, il a accepté un poste de coopérant militaire en Thaïlande, à l'université de Chiang Mai, où il enseignait la langue et la littérature française.

Se différenciant de certains écrivains contemporains faisant de la littérature franco-française, Sportès aborde la littérature d'exploration, voyageant dans le temps et dans l'espace. Plusieurs de ses livres traitent de l'Orient : Siam, (1982) ; Pour la plus grande gloire de Dieu, (1993) ; Ombres siamoises, (1994) ; Tonkinoise, (1995). Avant d'écrire, il fait des études et des recherches sur les faits, les traces qui demeurent en étudiant bien sûr, les documents concernés. C'est une façon d'explorer

²⁴ Ibid., p. 4.

²⁵ Ibid., p. 1.

²⁶ Ibid., p. 3.

dans chaque pays sur lequel il projette d'écrire des événements importants du passé. Ce qui le distingue de bien d'autres romanciers de son temps. Curieux des histoires de chaque pays, il réalise ses récits par son talent littéraire. Actuellement, il partage sa vie entre la rédaction de ses livres et de nombreux voyages de recherche. Il consacre son temps à étudier les êtres, les mœurs et l'Histoire. Son livre-reportage L'Appât, a été porté à l'écran par Bertrand Tavernier et a obtenu l'Ours d'or au Festival de Berlin en 1995. Quant à son œuvre L'Insensé, l'histoire d'un espion de Staline posté à Tokyo pendant la Seconde Guerre mondiale, elle a figuré dans la dernière sélection du Goncourt Jeunesse en 2002. Son dernier roman Tout, tout de suite, un livre inspiré par un crime sordide perpétré sur un jeune juif en France, est publié en 2011 avec le prix Interallié.

Au demeurant, il existe encore d'autres livres. Nombre d'entre eux ont été traduits en langues européennes et asiatiques. En présentant ses œuvres publiées, tant essais que romans, nous pouvons les classer dans le tableau ci-dessous : ²⁷

CARACTERISTIQUES	CHRONOLOGIE DES OEUVRES PUBLIÉES
A) Raconte ses expériences et sa vie personnelle.	<i>Siam</i> , (Seuil, 1982).
B) Retracer une histoire réelle, vécue par d'autres, et d'autres actualités récentes.	<i>La dérive des continents</i> , (Seuil, 1984). <i>Je t'aime, je te tue</i> , (Point virgule, 1985).
C) Ressuscite l'Histoire ; c'est-à-dire le passé historique, consacré à la lecture des archives et des manuscrits d'époque.	<i>Comédie obscène d'une nuit d'été parisienne</i> , (Seuil, 1986). <i>Le Souverain</i> (Poncif, Balland, 1987). <i>Outremer</i> , (Grasset, 1989). <i>L'Appât</i> , (Seuil, 1990). <i>Pour la plus grande gloire de dieu</i> , (Seuil, 1993). <i>Ombres siamoises</i> , (Moebius 1994). <i>Tonkinoise</i> , (Seuil 1995). <i>Lu</i> , (Seuil, 1997).

²⁷ Ce tableau a été adapté d'après l'entretien avec l'auteur à Paris, le 14/12/08.

	<i>Rue du Japon</i> , (Seuil, 1999). <i>Solitudes</i> , (Seuil, 2000). <i>Essaouira</i> , (Chêne, 2001). <i>Une fenêtre ouverte sur la mer</i> , (Seuil, 2002). <i>L'insensé</i> , (Grasset, 2002). <i>Maos</i> , (Grasset, 2006). <i>Ils ont tué Pierre Overney</i> , (Grasset 2008). <i>L'Aveu de toi à moi</i> , (Fayard, 2010) <i>Tout, tout de suite</i> , (Fayard, 2011)
--	--

Au regard du tableau, il apparaît que l'ensemble de ses œuvres contient, en quelque sorte, un rapport au « réel » et à la « vérité.»²⁸ Notons, tout d'abord, dans la colonne de gauche, que le matériau en est sa vie personnelle. Dans la série A, il raconte notamment son enfance en Algérie dans *l'Outremer*, (Grasset, 1989) ; ses vingt ans assez « délirants » dans les années 70, en Thaïlande, avec *Siam*, (Seuil, 1982) ; une histoire d'amour écrite à mesure qu'elle se vit, de rencontre amoureuse en rencontre amoureuse, de chapitre en chapitre, comme dans « *Rue du Japon*, (Seuil, 1999).» Dans la série B, il s'agit des faits et des gestes sur lesquels il a enquêtés pendant quatre ans, en voyant des témoins, et en allant en prison comme dans « *L'Appât*, (Seuil, 1990) » ou dans cet autre fait divers politique, « *Ils ont tué Pierre Overney*, (Grasset, 2008).» ; ou encore de « *L'Aveu de toi à moi*, (Fayard, 2010) » et de son dernier roman, « *Tout, tout de suite*, (Fayard, 2011).» Le premier est un roman-enquête sur un fait divers des assassinats et un autre concernant un crime d'un jeune juif. Dans la série C, il s'intéresse à une histoire plus ancienne, dont les protagonistes sont morts il y a longtemps. C'est pourquoi, il lui faut travailler sur des archives, étudier les journaux d'époque et se familiariser avec les idées politiques, religieuses, philosophiques, artistiques. C'est le cas par exemple de ses romans à tendance historique comme « *L'insensé*, (Grasset, 2002) » qui retrace l'histoire de l'espion de Staline, Richard

²⁸ Ibid., p. 3.

Sorge, au Japon, dans les années 1930/40 ; ou encore de « Tonkinoise, (Seuil, 1995) », qui retrace l'occupation japonaise de l'Indochine française pendant la Seconde Guerre mondiale; ou bien sûr « Pour la plus grande gloire de Dieu, (Seuil, 1993) » qui retrace la relation franco-siamoise du XVIIe siècle.

Le tableau ci-dessus nous présente donc des romans *subjectifs* – dans la série A et des romans plus *objectifs* – dans la série B etc. – Par ailleurs, ses romans dits *objectifs* expriment également sa part de sensibilité. Car par exemple, pour écrire L'insensé, il lui a fallu vivre au Japon durant six mois, s'imprégner du pays, de sa sensibilité et de sa culture. Il en est de même pour Pour la plus grande gloire de dieu. La Thaïlande fut sa première expérience de vrai voyage, de déracinement et d'entrée dans une culture de l'« Autre » : ce fut la première fois qu'il a mit les pieds en Thaïlande en 1973, et cela représenta pour lui une sorte de « révélation. » Il parle de cette expérience dans Siam.²⁹

Écrivain à plein temps, Morgan Sportès a publié jusqu'à maintenant vingt romans et fait de nombreux voyages notamment en Asie, région du monde pour laquelle il éprouve un intérêt et une passion que son premier séjour en Thaïlande, en 1973, a sans doute fait naître. L'Asie du Sud-Est et l'Extrême Orient sont depuis les terres emblématiques de ses fictions que sont Siam, Tonkinoise, L'insensé et sans oublier, Pour la plus grande gloire de Dieu, qui relate les mésaventures de la seconde délégation française au Siam en 1687-1688.

1.1.2 Sportès et le Siam

En ce qui concerne Pour la plus grande gloire de Dieu, Claude Lévi-Strauss a exposé un certain avis sur Morgan Sportès. Il parle de « son goût pour l'érudition, sa connaissance directe des sociétés exotiques, sa perception aiguisée du côté pittoresque de l'Histoire et des aspects souvent cocasses des tribulations humaines... »³⁰ Son expérience en Thaïlande au cours de sa prime jeunesse en est un bon exemple. Sportès commence son métier d'écrivain en s'inspirant de ses contacts avec le Siam, premier pays asiatique dans lequel il a vécu. D'après cette expérience, il

²⁹ SAKARIN, Saenghirun. Entretien avec l'auteur à Paris, le 14/12/08. op.cit.

³⁰ SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., p. 5.

écrit trois livres concernant ce pays : deux romans, Siam³¹ et Pour la plus grande gloire de Dieu,³² et un livre historique et iconographique, Ombres siamoises.³³

En 1973, lors de la découverte de la Thaïlande pour la première fois, le pays ressemble à un nouveau monde pour un jeune homme français de vingt-six ans qui n'avait jamais été en Asie. Comme d'autres Occidentaux découvrant l'Orient, la Thaïlande est un monde extrêmement exotique:

« La grande surprise exotique, fut d'abord le grand baiser chaud et moite qui vous donne l'atmosphère du pays, quand on sort de l'avion, et qu'on n'a jamais mis les pieds sous les tropiques. La surprise se multiplia par la suite dans la rencontre des gens qui, pour la plupart, surtout dans les provinces, n'avaient jamais vu, ou quasi, un Occidental, un farang, un BLANC. »³⁴

En tant qu'occidental, la chaleur tropicale et la rencontre avec des Asiatiques, à savoir les Thaïs, s'avère une grande surprise. La singularité naturelle et culturelle est très étonnante et hors de celles qu'il connaît. Au cours de cette expérience, il perçoit « l'homme », la beauté de « l'altérité », la belle étrangeté de « l'Autre. »³⁵ Impressionné par l'histoire du pays, Morgan Sportès a raconté comment il y vivait dans « Du Siam à la Thaïlande. » Son premier voyage en Thaïlande est comme « une sorte de rêve orientaliste lointain. » Cette expérience charnelle et sensuelle à travers le Siam à l'époque lui inspire son premier roman, Siam.

S'intéressant à l'histoire des relations franco-siamoises sous le règne du roi Phra Narai, Sportès commence à se documenter et approfondit ses connaissances sur les relations historiques entre les deux pays. Après les recherches documentaires et les visites des lieux en Thaïlande, il publie son roman Pour la plus grande gloire de Dieu en 1993.

³¹ SPORTEs, Morgan. Siam. Paris : Points, 1982.

³² SPORTEs, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu, op.cit.

³³ SPORTEs, Morgan. Ombres siamoises. op.cit.

³⁴ SPORTEs, Morgan. « Du Siam à la Thaïlande, 1687 à 1973 ». [Online]. 18 octobre 2007.

Accessible à <http://www.gavroche-thaïlande.co.th>.

³⁵ Ibid., p. 1.

Dans ce roman, il présente une intrigue politico-franco-siamoise à la fin du XVII^e siècle. S'appuyant sur des manuscrits français, il montre que le vrai but de la seconde ambassade française au Siam, c'est plutôt la conquête et l'évangélisation de ce pays. Les personnages et les lieux évoqués sont réels. L'image de la cour siamoise et le conflit entre les personnages historiques sont également présentés. A travers ces personnages, nous avons une vision des attitudes possibles face à la « révolution » de 1688 au Siam.

L'année suivante, se basant sur les documents qu'il a recensés pendant la rédaction de Pour la plus grande gloire de Dieu, il publie un essai intitulé Ombres siamoises. Ce livre est un ouvrage où l'auteur a voulu exposer les documents – manuscrits, imprimés, iconographie – dont les gravures, les photos et les peintures représentent les divers lieux et les différents protagonistes de ce roman. Ce livre nous aide à mieux comprendre les événements historiques des relations franco-siamoises d'autant plus que le texte résume les faits et renvoie, par un système de notes, aux sources et à la bibliographie.

Après avoir travaillé sur le rapport franco-siamois plusieurs années, Sportès voit l'évolution du Siam dans le passé jusqu'à la Thaïlande aujourd'hui et ses relations avec la France. D'après lui, ce pays n'a heureusement pas été « colonisé » par la France, grand pays puissant au XVII^e siècle et a pu garder son indépendance contrairement à ses pays voisins :

« Les Français et les Thaïlandais se sont toujours regardés, me semble-t-il en chiens de faïence. Nos rapports ont toujours été conflictuels. Fort heureusement, les Thaïlandais ont échappé – miraculeusement – à toute domination coloniale. Cela leur a évité le destin tragique de leurs voisins indochinois.»³⁶

Même si dans le passé, le Siam a pu échapper à l'influence étrangère telle que la France, plus particulièrement ses pouvoirs militaires. Mais dans le vingtième siècle,

³⁶ VERGE, Raymond. op.cit.

Sportès voit la Thaïlande actuelle et pose la question suivante : ce pays pourra-t-il échapper à l'influence de « l'universalisme » ? En voici les réflexions:

«Le sujet pourtant est d'importance : le Siam, c'est-à-dire la Thaïlande d'aujourd'hui, faillit alors tomber dans la zone d'influence française. N'y eût-il pas échappé, sans doute eût-il partagé postérieurement le destin tragique de ses voisins : Cambodge, Laos, Viet-nam. Heureusement Siamois... Puissent-ils se tirer des griffes de l'ère Macdonald/Coca-Cola/Tourisme de masse etc. [...] « L'universalisme » marchand n'a que trop prouvé sa supériorité sur les ... « universalismes » chrétien ou marxiste-léniniste.»³⁷

D'ailleurs, en ce qui concerne la Thaïlande aujourd'hui, Sportès voit ce qui la caractérise ainsi :

« Une beauté baroque et chaleureuse, faite des horreurs de certains aspects de la modernité et de la persistance du monde ancien. Bangkok en est le symbole ou les grandes surfaces, Tesco Lotus etc., côtoient des marchés traditionnels dignes du pinceau de Brueghel, ou les rizières...Paradoxes ! »³⁸

D'après lui, la Thaïlande actuelle est un pays qui se trouve à la fois confronté à la modernité et à la persistance du monde ancien. C'est la raison pour laquelle la diversité des gens, de la culture, de la tradition, de la nature et de la société se qualifie d'une beauté « baroque.» Le progrès ne conforme pas à la vie champêtre et rurale qui reflète l'image d'un pays en voie de développement. L'incompatibilité de deux mondes souligne donc le paradoxe attirant du pays.

A considérer la relation entre l'auteur et le Siam, ce pays constitue comme un point de départ pour lui. L'histoire de ce pays lui inspire son premier roman et sa carrière d'écrivain en 1982. Plusieurs années plus tard, il reprend son travail sur des relations franco-siamoises jusqu'à la publication de son roman, Pour la plus grande gloire de Dieu en 1993 et son livre iconographique, Ombres siamoises en 1994. A

³⁷ SPORTEs, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., pp. 11-12.

³⁸ VERGE, Raymond. « La mémoire du Siam ». [Online]. 18 janvier 2008. Accessible à <http://www.gavroche-thaïlande.co.th>.

propos des trois livres, il est évident que la présentation de l'histoire du pays a changée.

Il va de soi que pour écrire Siam, son objectif était plutôt de raconter une histoire d'un jeune individu européen à travers ses propres expériences. L'auteur y raconte son séjour et ses aventures et de temps à autre fait des critiques sur ce pays. Les événements des années 70 sont explicitement décrits. Dans, Pour la plus grande gloire de Dieu, *a contrario*, l'objectif de ce roman n'était pas d'aller vers une imagination romanesque ni même de raconter ses propres expériences. Comme ce roman a pour but de présenter l'histoire lointaine, l'auteur a consacré beaucoup de temps à se documenter. En s'attachant à un tel sujet historique, il s'obligea à lire énormément toute sorte de documents. Il lut l'ensemble des écrits de l'époque concernant cette affaire, ce qui représente de nombreuses pages imprimées et manuscrites. S'agissant d'Ombres siamoises, ce livre iconographique est accompagné de documents bien référencés concernant l'histoire des relations franco-siamoises en 1687-1688.

Par comparaison, son roman Siam est écrit dans un style plus ou moins « subjectif », ce qui le différencie de son roman historique plus « objectif », Pour la plus grande gloire de Dieu ainsi que de son livre iconographique, Ombres siamoises.

1.2 Source et genèse du roman

La bibliographie du roman qu'il a réalisé démontre un énorme travail de documentation. Tous les dialogues et paroles des témoignages historiques sont également notés sous forme de citations ou entre guillemets. L'extrait ci-dessus confirme la liste très sélective des sources principales ayant inspiré ce roman :

« Ci-après une liste très sélective des principaux témoignages d'époque qui ont inspiré ce récit : ils y apparaissent, çà et là, dans la bouche même de leurs auteurs, par le biais des dialogues des différents personnages mis en scène ; ou sous forme de citations, avec guillemets donc.»³⁹

1.2.1 Sources documentaires

La consultation des sources documentaires est très riche car chacune d'elles émane de différents témoignages historiques. Concernant les sources de base, il s'agit de textes écrits d'imprimés, de manuscrits et de microfilms provenant de la Bibliothèque Nationale, des Archives Nationales, celles du Quai d'Orsay, des Missions étrangères, rue du Bac à Paris, et de la Bibliothèque de la Haye. La confrontation des divers textes concernés fait apparaître que ceux-ci mêlent et opposent une multitude d'intérêts contradictoires. Il semble ainsi que tout le monde « ment » et « dissimule » ses erreurs.⁴⁰ Mais en fonction des principaux témoignages de l'époque, l'auteur a effectué une classification en dix sources documentaires.

En premier lieu, l'auteur a pris connaissance des manuscrits émanant des jésuites et des missionnaires de l'époque. En consultant cependant ces documents, il a trouvé que les deux parties racontaient différemment les mêmes événements. Les jésuites soulignent l'importance de Phaulkon en accusant le général Desfarges et les Missions Etrangères de Paris. A l'inverse, les pères des Missions étrangères accusent les jésuites d'être complices de Phaulkon sous prétexte qu'ils se servent des soldats de Louis XIV pour accomplir leur mission à Siam. Aussi les catholiques français voient-

³⁹ SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., p. 633.

⁴⁰ Pour avoir accès à d'autres références qui ont demandé également une lecture d'archives de plusieurs années, elles sont citées dans la bibliographie et dans son livre Ombres siamoises.

ils s'opposer à eux les protestants français du Siam qui prennent le parti des Hollandais, eux-mêmes protestants.⁴¹ C'est la raison pour laquelle les jésuites français, soumis à Louis XIV, s'opposent aux pères des Missions étrangères soumis au Pape. Au regard de multiples perspectives l'auteur suit donc de très près l'intrigue « politico-religieuse. »

En second lieu, il a consulté les sources militaires de la révolution de 1688. Certains officiers français tels que Beauchamp, Desfarges, Saint-Vandrillette et Vollant des Verquains ont noté et écrit des lettres et des rapports sur les événements de Siam. Pour l'auteur, il est indéniable que l'armée française a vécu et vu de très près ce qui s'est passé. Ces données historiques révèlent non seulement la politique qui se joue dans ce royaume mais aussi les différentes optiques des militaires français.⁴²

En troisième lieu, sont utilisés dans l'interprétation des événements, les documents émanant de la Compagnie des Indes Orientales tels que ceux de François Martin, fondateur et gouverneur de Pondichéry et André-François Boureau-Deslandes, petit-fils de François Martin et ordonnateur de la Marine pour les rois de France et d'Espagne. Il en est de même pour ceux de Véret,⁴³ le responsable du comptoir à Ayuthya : ses lettres écrites lors de son séjour à Pondichéry après la révolution de 1688 « relatent l'histoire d'une façon directe. »⁴⁴ Ces lettres permettent,

⁴¹ VERGE, Raymond. « La mémoire du Siam ». [Online]. 18 janvier 2008. Accessible à <http://www.gavroche-thailande.co.th>.

⁴² Citons par exemple Beauchamp. *Lettre écrite des prisons de Middlebourg le 17/9/1688*. Paris : Archives nationales, C1 25 (73-82) ; Desfarges. *Lettre du Bangkok du 27/12/1687*. Paris : Archives nationales, C1 23 (217-19) ; Saint-Vandrillette. *Lettre écrite des prisons de Middlebourg le 30/12/1689*. Paris : Archives nationales, C1 27 (85-91) ; Vollant des Verquains. *Lettre écrite des prisons de Middlebourg le 17/11/89*. Paris : Archives nationales, C1 25 (84-90).

⁴³ Véret. *Lettre du 3 mars 1689 à M. Deslandes*, in revue *Toung Pao*, vol. XXXI, 1931 ; Véret. *Trois lettres à Céberet, aux directeurs de la Compagnie des Indes et à Seignelay*, écrites en février 1689 à Pondichéry ; La Haye, AlgemeenRijksarchief, VOC. 4025 I et 4026 (papier saisis par les Hollandais lors de la prise de la Normande et du Coche au Cap le 26 avril et le 4 mai 1689).

⁴⁴ CHANSANG, Kanika. Entretien avec Morgan Sportès, le 23/08/07.

qui plus est, de mieux « comprendre la politique du Siam parce que Véret a vu la faiblesse de Phaulkon.»⁴⁵

En quatrième lieu, ce sont les sources diplomatiques. Elles permettent de mieux comprendre le contexte culturel, religieux et historique du Siam. Il s'agit d'observations de diplomates qui y sont venus. Évoquons notamment celle de Simon de La Loubère, intitulée Du royaume de Siam. Ce livre anthropologique consacre de multiples chapitres au système politique, au bouddhisme et aux mœurs des Siamois. Il en va de même pour celle des ambassadeurs messieurs de Chaumont et de Choisy ainsi que de Céberet, un envoyé extraordinaire qui était venu dans la même délégation française avec La Loubère, la seconde ambassade française envoyée au Siam en 1687-1688.⁴⁶

En cinquième lieu, l'auteur a consulté des textes de libres penseurs et voyageurs. Celui de Pierre Bayle entre autre, à cet égard, est un bon exemple : Ce qu'on appelle la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand.⁴⁷ Ce livre illustre bien la réaction anti-absolutiste contre la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Ce nouvel édit signifie qu'il n'y a plus de religion autorisée en France en dehors de la religion catholique. D'où éclatement du problème religieux entre les catholiques et les protestants en Europe. Ce qui aurait d'ailleurs pu inspirer le ton du roman, Pour la plus grande gloire de dieu, qui paraît autant polémique que satirique au sujet de l'absolutisme du Roi Soleil.

En sixième lieu, les documents « inédits » tels que les manuscrits de première main sont aussi importants. Par exemple, la lettre secrète de Phaulkon.⁴⁸ Celle-ci

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ SPORTES, Morgan. Ombres siamoises. op.cit., p. 23.

⁴⁷ BAYLE, Pierre. Ce qu'on appelle la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand. Librairie Vrin, 1973.

⁴⁸ A voir ce qui est sa lettre secrète que l'auteur a citée à la page 97 et pour la version complète du texte original, voir *Mémoire de Phaulkon remis au père Tachard pour le père De la Chaise*, daté du 18/12/1685. Il s'agit du « plan » de Phaulkon pour la prise du pouvoir au Siam. Le

permet d'envisager une explication clairvoyante au sujet des « plans secrets » au Siam.⁴⁹ Il en va de même pour le texte de l'entretien entre le marquis de Seignelay, ministre et secrétaire d'État de la marine avec Kosapan, premier ambassadeur siamois en France. Ce dernier clarifie l'interprétation des faits historiques liée à l'arrivée de la seconde ambassade française.

Actuellement, nous n'avons plus les notes d'origine, mais nous possédons une traduction française de l'époque⁵⁰ dont le manuscrit, de temps à autre illisible, n'a jamais été à ce jour décrypté.⁵¹ Ce manuscrit est une preuve évidente des réelles intentions de la France. Celle-ci exige Bangkok à la place de Singor pour installer au port ses troupes au Siam, profitant ainsi des occasions prochaines pour s'assurer la possession dans ce royaume pour des avantages commerciaux et religieux. Cette négociation eut lieu en 1686 lorsque Kosapan et les deux ambassadeurs siamois eurent l'ordre du roi, Phra Naraï, de ramener au Siam des Français pour qu'ils installent un comptoir à Singor pour servir de contrepoids à la menace hollandaise. C'est pourquoi naît, l'année suivante en 1687, le grand projet de Louis XIV visant à réaliser cette exigence. Cet envoi des deux envoyés extraordinaires au Siam, Simon de La Loubère et Claude Céberet ainsi que celui des troupes françaises contrôlées par le général Desfarges, constitueront la scène initiale du premier acte du roman.

manuscrit original en portugais est aux archives nationales de Paris, colonies C1 22 (183-184). Sa traduction : C1 22 (177-178). Sa traduction avec commentaire de Tachard K 1334 n.2.

⁴⁹ La relation entre la France et le Siam est initiée par la présence des missionnaires français, ensuite par l'envoi des missions commerciales et puis l'échange des ambassadeurs siamois. En réponse, des ambassadeurs de Louis XIV sont parvenus au Siam, la première en 1685 et la seconde en 1687, dont toutes les deux arrivées sont accompagnées à chaque fois du père jésuite Tachard.

⁵⁰ Lettres des ambassadeurs de Siam où sont les notes de l'entrevue entre Seignelay et Kosapan. Archives nationales, C1 23 (58 à 73).

⁵¹ A voir en plus un résumé de cet entretien que l'auteur a transcrit actuellement dans Ombres siamoises de la page 77 à la page 91.

Quant aux sources thaïes, des Chroniques Royales Siamoises⁵² en plusieurs versions, donnent des détails similaires concernant la relation entre le Siam et la France. Il en est de même pour la description des affaires politiques et diplomatiques et la révolution de 1688, un événement historique considérable. Ces Chroniques Royales Siamoises considèrent toutefois cette dernière comme une simple révolte causée par Phra Pitrattha et ses partisans tandis que les récits d'étrangers contemporains l'appellent « la révolution » au Siam.⁵³

En plus de ces témoignages, il y a des lettres, des dépêches, des traités de commerce ou politique, des procès-verbaux, des plans et des projets plus ou moins secrets. Ces documents n'ont pas été rédigés d'après les faits, mais au cœur de l'action. Ces écrits, fort peu idéologiques, permettent d'avoir plus directement accès à l'objectivité des faits historiques.⁵⁴ De même, des pamphlets et des satires, des imprimés de l'étranger, permettent de mieux saisir les passions qui divisaient l'Europe à la fin du XVIIe siècle.

Les derniers documents sont des récits portugais, anglais, persans et surtout hollandais. Ceux-ci ont observé la relation du Siam avec les pays étrangers au cours du XVIIe siècle. La plupart de ces documents affirment que la France aurait cherché à faire main basse sur le Siam pour étendre le pouvoir et la gloire de Louis XIV. La

⁵² พระราชพงศาวดารกรุงศรีอยุธยาฉบับกรมสมเด็จพระปรมาธิบดีชิโนรส, (กรุงเทพฯ: องค์การคำคุณุสภา, 2504), พระราชพงศาวดารกรุงศรีอยุธยาฉบับพระราชหัตถเลขาเล่ม 2, (กรุงเทพฯ: กรมศิลปากร, 2535), พระราชพงศาวดารกรุงศรีอยุธยาฉบับพระจักรพรรดิพงษ์ (จาด), (กรุงเทพฯ: คลังวิทยา, 2507). (La Chronique Royale Siamoise version dite KromSomdetPhraParamanuchitchinorot, (Bangkok : Kurusapha, 1961., La Chronique Royale Siamoise version dite PhraRajhatthalekha vol.2, (Bangkok : Silpakorn, 1992)., La Chronique Royale Siamoise version dite PhraChakkrapaddiphong (Chad), (Bangkok : KlangWitthaya, 1964).

⁵³ HUTCHINSON, E.W. 1688 Revolution in Siam. Hong Kong: Hongkong University Press, 1968., TAYLOR, Rendal. A full and true Relation of the great and wonderful revolution that happened lately in the kingdom of Siam. London : 1690., Desfarges, le général. Relation des Révolutions arrivées à Siam dans l'Année 1688. Amsterdam : Pierre Brunel, 1691., Vollant des Verquains, Jean. Histoire de la Relation de Siam arrivée en l'année 1688. Lille : Jean Chrysostome Malte, 1691.

⁵⁴SPORTES, Morgan. Ombres siamoises. op.cit., p. 21.

« révolution » de 1688 dans ce pays y est l'un des événements présentés. Ces auteurs accusent les Français et Phaulkon d'avoir tenté un coup d'état raté à cause du mandarin Pitrattha.⁵⁵

Après avoir consulté l'ensemble des documents, le projet d'écrire une histoire sur les relations franco-siamoises devient réalisable : « Ces différents mémoires m'ont permis de me rapprocher de la vérité. Dès lors, je pouvais conter avec précision le récit de notre premier Dien Bien Phû.»⁵⁶ Sportès a confronté ces documents les uns aux autres pour faire émerger les contradictions et d'y dégager l'esquisse d'une vérité. Il a suivi pas à pas l'intrigue, les multiples facteurs « politico-économico-religieux » et les différents groupes aux intérêts divergents et, a découvert une « autre » version de l'histoire des relations franco-thaïes en 1687. En fait, l'ambassade française, accompagnée de troupes armées, fut envoyée au Siam pour y accomplir le « Grand-Dessein », digne de la grandeur du souverain français, visant l'occupation des principales places fortes du royaume.

En écrivant ce roman, Morgan Sportès a également transposé le passé historique du Siam et celui de la France en mêlant à l'intrigue romanesque des sources authentiques. Toutefois, si le travail historique, les faits évoqués et l'intrigue du roman sont ainsi réels, dans quelles conditions le romancier a-t-il choisi de transposer les événements historiques sous forme du récit ?

1.2.2 Motivation romanesque

Avant de montrer pourquoi l'auteur a choisi de transposer la réalité historique dans la forme romanesque, il faut évoquer tout d'abord ce qui a fait naître son inspiration.

⁵⁵ Ibid., pp. 14 -18.

⁵⁶ SIMON, Olivier. « Rencontre avec Morgan Sportès ». [Online]. 3 avril 2009. Accessible à [http:// www.gavroche-thailande.co.th](http://www.gavroche-thailande.co.th).

Sportès s'inspire d'une part de Voltaire, philosophe du XVIIIe siècle. Le premier livre « Le siècle de Louis XIV » lui fait connaître le Siam ainsi que l'histoire des relations entre la France et ce pays au XVIIe siècle. Dans ce livre, il parle des relations franco-siamoises au niveau diplomatique et notamment de la réception de l'ambassade de Siam en France :

« L'extrême goût que Louis XIV avait pour les choses d'éclat fut encore bien plus comblé par l'ambassade qu'il reçut de Siam, pays où l'on avait ignoré jusqu'alors, l'existence de la France.»⁵⁷

« Il envoya, au nom du roi de Siam, son maître, une solennelle ambassade avec de grands présents pour Louis XIV, afin de lui faire entendre que ce roi indien, charmé par sa gloire, ne voulait faire de traité de commerce qu'avec la France, et qu'il n'était pas même loin de se faire chrétien.»⁵⁸

L'envoi de l'ambassade siamoise en France en 1684-1686 est considéré comme un point de départ qui intéresse particulièrement l'auteur. En ce qui concerne « La Lutte contre le fanatisme », le second livre, il s'agit d'un recueil d'affaires politiques en France. Il indique aussi que la religion joue un grand rôle. D'où la politique de l'ambassade française visant à convertir le roi Phra Naraï de Siam : « La religion, dont les enjeux influencent la politique du monde depuis le Royaume de Siam. » Au sujet de la religion qui plus est, Sportès précise qu' « elle est la preuve de la recrudescence du fanatisme religieux, chrétien, musulman et juif qui s'étendent dans le monde entier. »⁵⁹

D'ailleurs, en lisant un certain nombre de textes de voyageurs français au Siam au XVIIe siècle, il constate que « Forbin, La Loubère et Choisy ont nourri la réflexion des philosophes des Lumières au XVIIIe siècle. »⁶⁰ S'inspirant donc de « l'esprit critique » de l'âge des Lumières et de sa propre curiosité, ces deux livres sont à l'origine de son intérêt particulier pour les relations franco-siamoises.

⁵⁷ METHIVIER, Hubert. Le siècle de Louis XIV. Paris: PUF, 1971, p. 176.

⁵⁸ Ibid., p. 176.

⁵⁹ SAKARIN, Saenghirun. op.cit., p. 2.

⁶⁰ Ibid., p. 2.

Dans « La mémoire du Siam », Sportès précise sa vraie intention d'aborder des recherches sur les relations entre la France et le Siam pendant les années 1687-1688. A ses yeux d'ailleurs, l'image des ambassadeurs « emperruqués, enrubannés, poudrés » sous la chaleur des tropiques est un paradoxe. L'idée de cette rencontre est attirante. Les différences culturelles et environnementales l'amène à se demander dans quelles conditions et dans quelles mesures les Français sont venus au Siam ?

« Qu'est-ce que viennent faire ces Français à Siam ? Protéger le roi Narai contre les appétits des Hollandais tout puissants en Asie ? Ou renverser le roi de Siam pour mettre sur le trône son premier ministre, l'aventurier grec Phaulkon ? Christianiser et coloniser les Indes ? »⁶¹

Mais pourquoi Sportès a-t-il choisi de transposer l'histoire dans un roman ? D'une part, la rédaction du roman permet de mieux faire figurer et connaître des personnages ayant vécu au cours de ce passé. Il les a en effet ressuscités de manière à dépeindre leurs vraies figures, leurs vies et leur personnalité à tel point que leurs comportements, leurs paroles ainsi que leurs actions sont réellement relatés.

D'autre part, le roman est considéré comme un passage vers l'accès aux passions humaines. C'est ce qui le distingue de l'ouvrage historique et du texte unilinéaire des historiens car il permet de mieux comprendre les événements. Dans l'interview qu'il nous a donnée, il insiste sur ce procédé, « la forme romanesque permet de comprendre tous les aspects d'une réalité à l'aide de dialogues et de monologues. »⁶² En relatant leurs « passions », l'auteur nous fait sentir que les personnages sont animés par leurs sentiments tout comme leurs émotions. En un mot, la motivation n'est donc pas l'imagination romanesque pure, mais elle est composée également d'une analyse psychologiques des personnages : « l'erreur, la bêtise, la stupidité, la haine, la jalousie, l'avidité, l'intérêt économique, l'orgueil... »⁶³

⁶¹ VERGE, Raymond. op.cit.

⁶² Sportès a répondu explicitement lors de l'entretien avec Kanika Chansang tout en expliquant la raison pour laquelle qu'il a choisi de transposer l'histoire dans le roman.

⁶³ Ibid.

Dans ce roman, la présentation des personnages s'appuie sur la personnalité des personnages historiques. Non seulement les descriptions physiques sont décrites selon les documents historiques, mais les portraits psychologiques sont aussi le fruit de l'imagination de l'auteur. Evoquons d'abord le personnage de Simon de La Loubère. L'auteur, s'appuyant sur le jugement de Deslandes, de la Compagnie des Indes orientales, le présente comme un homme « hautain, opiniâtre, ferme dans son jugement et incapable de se plier à ceux d'autrui.»⁶⁴ Ce trait de caractère s'explique par sa position sociale. Le sentiment de supériorité est ainsi son trait de caractère principal présenté dans ce roman. D'ailleurs, du fait de son titre à l'ambassade française, comme représentant de Louis XIV, il réclame une totale obéissance au père Tachard et une réception beaucoup plus solennelle que celle du Chevalier de Chaumont, ancien ambassadeur français, à Phaulkon. De plus, d'autres aspects sentimentaux de ce personnage sont également présentés. Par exemple, le moment où La Loubère et Tachard se querellent à bord de *l'Oiseau*, met en évidence la colère incontrôlable de ce personnage. Il en est de même pour la tristesse qu'il éprouve lors du départ de Céberet, son ami. Et à l'inverse, lorsque son rôle diplomatique se termine, il est très heureux puisqu'il n'a plus pour obligation de rester dans le Royaume de Siam. A ce moment-là, le bonheur remplace évidemment la solitude. A la lecture de ce roman, nous pouvons constater que les sentiments et les émotions de ce personnage sont présentés de façon vraisemblable.

Un autre personnage central est Constance Phaulkon. Il est présenté comme « un homme de qualité » favorable au roi qui s'empare du poste le plus envié de Siam. Pour prendre du pouvoir, il consacre sa vie à la politique en profitant du pouvoir des Français et de ses influences sur les commerçants étrangers. Même si le rôle de Phaulkon est présenté dans de multiples aspects, un de ses traits de caractères majeurs est sa bravoure ; les références des manuscrits hollandais et jésuites insistent clairement sur celle-ci. Il sera pris au piège et arrêté par des mandarins siamois le 5 juin 1688, avant d'être exécuté. Un témoignage hollandais dont l'auteur fait références dans, Relation succincte des changements surprenants arrivés dans le royaume de Siam, a bien noté l'événement. Phaulkon se montre audacieux et n'a pas peur de la

⁶⁴ SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., pp. 22-23.

mort : « Juste avant que le sabre ne s'abattît sur son col, Phaulkon se serait écrié : « Seigneur Jésus souvenez-vous de moi. » »⁶⁵ Une autre caractéristique forte de ce personnage est la ruse. Il profite d'un autre personnage pour arriver à ses fins. Outre cela, l'auteur nous donne à voir l'amitié et la tristesse qu'il ressent lors du départ de Tachard, son duo, ainsi que sa douleur de père lors de la mort de son fils, Juan. Il en est de même pour l'amertume ressentie à la fin de vie. En conclusion, ce personnage est présenté au travers de son destin tragique.

Plus les dialogues, les monologues et la subjectivité des différents protagonistes de l'histoire sont présentés,⁶⁶ plus ce roman nous permet de comprendre des sentiments des personnages. A ce sujet, l'auteur a « analysé la logique des passions réels des hommes de cette histoire »,⁶⁷ sous la dimension psychologique. C'est fidèle à ce qu'ils dépeignent d'eux-mêmes dans leurs écrits ou à ce que d'autres témoins décrivent. Autrement dit, à propos des passions, c'est le fruit de l'imagination bien raisonnée. Prenons le cas de la haine profonde de Simon de La Loubère, l'Envoyé extraordinaire, qui entre en conflit avec le chef des jésuites, le père Tachard. Cette haine naît pour de multiples raisons, dont celle-ci : La Loubère est un ambassadeur de théâtre alors que Tachard est le vrai ambassadeur. Les références sur lesquelles l'auteur s'appuie sont issues du journal manuscrit du père Tachard qui « atteste de l'orgueil souvent délirante de ce personnage même. »⁶⁸

Arrêtons-nous à la présentation du personnage de La Loubère, le dernier acte du roman se consacrant, quoique son rôle diplomatique soit terminé depuis l'Acte I et III, à son histoire. Selon l'auteur, il y a deux raisons : l'une c'est parce qu'il est mondialement connu par son premier ouvrage anthropologique, Du Royaume de Siam. L'autre raison est que l'auteur est personnellement impressionné par ce personnage : il y voit une ressemblance avec lui au même âge lors de son débarquement sur le sol du Siam, de son séjour et de ses expériences dans ce pays. C'est pourquoi pour la fin de

⁶⁵ Ibid., p. 576.

⁶⁶ CHANSANG, Kanika. op.,cit. p.3.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Ibid.

l'histoire, après la défaite et le départ de la troupe française, les dernières pages du roman se terminent par la réflexion de La Loubère et par son entrée à l'Académie française.

La dernière raison pour laquelle l'auteur a choisi de transposer l'histoire dans la lignée romanesque est très simple. Dans l'interview avec Olivier Simon, l'auteur indique qu'il est pertinent de présenter l'histoire sous forme de récit. Car, d'après lui, le roman est une bonne façon de ne pas tomber dans un récit trop long et ennuyeux. C'est pourquoi il transpose le côté historique à l'intérieur d'un roman :

« Je ne voulais pas tomber dans un récit long et ennuyeux. C'est pourquoi j'ai volontairement adopté un style satirique et burlesque en m'inspirant d'auteurs tels que le Duc de St-Simon ou Scaron. Certains passages sont tous droits issus du Malade Imaginaire! Les personnages de cet ouvrage parlent comme parlent les archives de l'époque, explique-t-il. Leur ton n'a rien d'anachronique.»⁶⁹

Au final, les raisons de la motivation romanesque sont jusqu'ici très claires. D'abord, la transposition de l'Histoire dans le récit a pour objectif de mieux faire connaissance avec les personnages importants à l'aide de descriptions bien recherchées : physionomie, apparence physique et biographie. Puis, elle permet également au lecteur de se sentir plus proche des personnages, à savoir de leurs sentiments et de leurs pensées profondes ou mieux « des passions humaines ». Ensuite, elle peut, dans une certaine mesure, éviter l'ennui lié à une longue lecture qui, d'après l'auteur, est un désavantage des livres d'histoire. Il n'en est pas ainsi au fil de l'intrigue du roman en parallèle avec l'histoire, car grâce à l'échange autour de la situation événementielle et l'apparition progressive des personnages ainsi que de leurs actions, la forme romanesque s'avère beaucoup plus intéressante et attirante qu'un livre d'histoire.

⁶⁹ SIMON, Olivier. op.cit.

1.2.3 Accueil et critique

Après la publication de Pour la plus grande gloire de Dieu en 1993 et la version thaïe en 2006, ce roman a été bien accueilli en France et en Thaïlande. Le livre de Morgan Sportès a eu un grand succès dans les deux pays car il donne une interprétation nouvelle de certains événements de l'histoire des relations franco-siamoises. D'autre part, le style flamboyant de l'auteur, à savoir son esprit critique présenté sous forme de littérature « baroque », son style romanesque assez nouveau pour le lecteur, touche également le public. C'est d'ailleurs en raison de cette nouvelle approche que les critiques sur ce livre ont beaucoup varié.

Qu'en pensent les critiques ?

En France, les critiques français ont qualifié de façons différentes ce roman. La plupart d'entre eux s'appuient tout d'abord sur sa forme romanesque. Comme le roman intrigue la structure théâtrale, certains critiques le définissent comme un « drame en cinq actes. »⁷⁰ D'après eux, le roman ressemble à la dramaturgie classique présentant le destin de chaque personnage. Selon eux, les personnages français se retrouvent dans un fiasco et le roman s'achève enfin de façon malheureuse. Quoique qualifié de tragique, ce livre a aussi un aspect comique. D'où d'autres qualifications du livre; tantôt tragédie comique, tantôt comédie tragique.⁷¹ Se basant sur la réalité historique, d'autres critiques le considèrent d'ailleurs comme un « roman historique » parce qu'il s'agit de l'histoire du passé lointain. En plus, dans Le Monde des livres,⁷² ce roman est défini comme un « livre politique » puisqu'il révèle la vérité des hommes politiques, la lâcheté des militaires, les ravages de la corruption et surtout la prédominance des politiques d'une civilisation sur une autre. Et puisque, d'après Philippe Franchini, ce livre ne se concentre à première vue que sur la vie de Constance Phaulkon, il peut être considéré comme un « mélodrame héroïque. »⁷³ Dans Les tristes tropiques de Roi-Soleil, la définition exacte du roman est un travail

⁷⁰ Ibid., p. 2.

⁷¹ GAZIER, Michèle. « Oiseau de malheur. ». op.cit.

⁷² MARSAN, Hugo. « Sportès, loufoque et somptueux » Le monde des livres, sans date.

⁷³ FRANCHINI, Philippe. « Faux frères chez les Siamois ». op.cit.

difficile. Toutefois, Mona Ozouf a donné quelques autres définitions du roman. Elle le considère comme un « opéra bouffe », un « roman baroque » et une « farce » :

« ...un « opéra bouffe » tel est son décor, écrit dans un style flamboyant, avec une jubilante férocité dans la dérision ou ; comme un « roman baroque », qui se présente burlesque, bariolé, bourré d'épithètes, bourgeonnant d'épisodes et dont la réussite tient à l'accord miraculeux du style ou ; enfin, comme une « farce », ce qui demeure encore difficilement défini. »⁷⁴

Quant au fond du roman, quelques critiques français accordent de l'importance à l'histoire des Français à l'époque de Louis XIV. C'est le cas dans la préface du roman en version française, où on le considère comme un roman « de cape et d'épée » servant à faire une satire contre l'absolutisme du roi Soleil ainsi que contre le fanatisme religieux:

« Morgan Sportès, en s'appuyant sur une documentation de première main, signe une tragi-comédie énorme, cocasse et éminemment baroque, roman de cape et d'épée exotique en même temps que satire d'une fin de siècle où l'absolutisme s'enfonce dans la paranoïa de la toute-puissance, le fanatisme religieux et le pontifiant académisme.»⁷⁵

Dans « Lettres françaises »,⁷⁶ Benoît Duteurtre a fait la critique des ouvrages de Sportès. Pour lui, la spécialité de ses ouvrages est toujours l'image « d'une rencontre de la différence culturelle entre deux mondes étrangers», Pour la plus grande gloire de Dieu est, à cet égard, un bon exemple. Ce roman est une façon d'ironiser, à ses yeux, sur l'époque où la France étend sa « colonisation » et présente à la fois l'aventure des Occidentaux dans ce pays tropical reflétant l'image de la France actuelle.

⁷⁴ OZOUF, Mona. « Les tristes tropiques de Roi-Soleil » .op.cit.

⁷⁵ SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit.

⁷⁶ DUTEURTRE, Benoît. « Pour la plus grande gloire de Dieu ». Lettres françaises, 1993, p.

Il en va de même pour Pierre Colombier, Conseiller culturel auprès de l'ambassade française en Thaïlande, qui a apporté quelques critiques sur ce roman à l'occasion de la discussion autour d'une table-ronde dans le cadre de la coopération culturelle bilatérale franco-thaïlandaise en 2006:

« Ce roman se montre tout à la fois un roman « de cape » et « d'épée. » C'est aussi un « récit historique », un « drame en cinq actes », une « fresque tragico-comique » avec le rire en supplément car la bouffonnerie vient constamment s'entremêler avec l'épique [...], un récit « baroque », « truculent », « irrévérencieux »...»⁷⁷

En Thaïlande, lors du lancement de la traduction du roman en version thaïe en 2006, l'accueil par les critiques a été chaleureux. L'auteur a eu une très belle presse et le livre s'est bien vendu. D'après les critiques thaïs, ils s'appuient assurément sur l'histoire du roman. Dans la critique littéraire par exemple,⁷⁸ Suphab Chon a analysé ce roman en le qualifiant de roman « burlesque historique. » D'après lui, grâce à la documentation considérable, ce roman pourrait se définir comme un livre d'histoire dans lequel l'auteur profite de la narration romanesque intéressante à narrer. Dans ce livre, la méthode pour présenter l'histoire se traduit par le collage de faits historiques. Il en est de même pour des notes en bas de pages issues de manuscrits, qui paraissent non seulement dans la description mais aussi dans le dialogue inséré tout au long du roman. Évoquons encore un critique thaï, Predee Phisphumvidhi. Celui-ci met l'accent sur l'arrière-fond du roman en analysant l'histoire présentée. Pour lui, ce roman se définit comme un roman historique. Il le considère comme un livre d'histoire dans lequel l'auteur se sert de la narration romanesque contrairement aux

⁷⁷ COLOMBIER, Pierre. Discours d'inauguration à la table ronde sur Le Siam à travers la littérature française. Bangkok : Alliance française. 9 août 2006.

⁷⁸ สุภาพ ชน. “การเมืองไทยในกระบวนการสร้างความจริง:กรณีศึกษาจากนวนิยายชั่วส้อประวัติศาสตร์ เรื่อง “รุกสยาม ในพระนามของพระเจ้า” ของมอร์แกนสปอร์ตส์แตช” บทวิจารณ์วรรณกรรม (12 กุมภาพันธ์ 2550) : 1-4. [Suphab Chon. « La politique thaïe dans la création du réel : cas d'étude du roman burlesque historique de Pour la plus grande gloire de Dieu de Morgan Sportès. Critique littéraire. 12 février 2007, pp. 1-4.]

historiens.⁷⁹ D'ailleurs, ces deux critiques thaïs considèrent également ce roman comme un grand récit anthropologique présentant d'enrichissantes connaissances sur le pays. Bien plus, ce qui marque la particularité de ce roman est évidemment lié à l'amusement que suscite la lecture. Concernant cet aspect, l'auteur en a parlé aussi : « j'espère en effet qu'on s'y amuse et qu'on s'amuse à le lire autant que je me suis amusé moi-même à l'écrire. »⁸⁰

Pour conclure, il va de soi que les critiques français et les critiques thaïs voient ce roman d'un point de vue différent. En France, nous pouvons constater que ce roman a été critiqué par la presse sur la question relative à sa « forme » et à son « fond. » Pour elle, la qualification exacte du genre du roman est variable et reste encore difficile à définir car il s'appuie sur plusieurs genres littéraires. D'autre part, l'histoire du roman reflète implicitement la « colonisation » aventureuse des Occidentaux et la satire de l'absolutisme du roi Soleil au XVIIe siècle. A cette époque, Louis XIV a déclaré la révocation de l'Édit de Nantes, suite au conflit religieux entre les catholiques et les protestants en Europe.

En Thaïlande, étant donné que les événements historiques au cours du règne du roi Phra Naraï ont représenté une époque importante pour la nation, les critiques thaïs s'intéressent au fond du roman. Ils se concentrent uniquement sur l'arrière-fond du roman en analysant les événements importants de leur pays – la révolution 1688 – ainsi que les relations franco-siamoises. Ils les analysent en ayant une autre interprétation, un autre regard sur l'Histoire. C'est pour cette raison qu'ils mettent l'accent sur l'histoire du roman plutôt que la forme du récit.

Après la mise en évidence de la réaction de la presse et des critiques sur la définition du genre à partir du « fond », nous présenterons le second chapitre, consacré à la lecture socio-historique du roman.

⁷⁹ ปรีดี พิศภูมิวิถี. จากบางเจ้าพระยาสู่ปารีส. (กรุงเทพฯ: มติชน, 2551), 184-225. [PHISPHUMVIDHI,

Predee. *De Bang Chaopraya à Paris*, Bangkok : Matichon, 2551, pp. 184-225.]

⁸⁰ VERGE, Raymond. « La mémoire du Siam ». op.cit.

CHAPITRE II

LECTURE SOCIO-HISTORIQUE

Vu la liste bibliographique considérable, ce roman relate de nombreux faits historiques et semble bien documenté. Il convient donc de les aborder en détail pour montrer, dans ce présent chapitre, une lecture socio-historique. Elle nous permettra de voir comment l'histoire des relations du Siam et de la France en 1687-1688 est présentée dans son contexte historique de l'époque. L'accent est mis d'abord sur la présence française pour montrer avec quelle véritable intention la France a envoyé la deuxième ambassade au Siam. Nous aborderons ensuite l'analyse politico-religieuse de la « révolution de 1688 » ; et enfin, la présentation du Siam du XVII^e siècle dans la vision française insérée tout au long du roman.

2.1 La présence française au Siam

Dans ce roman, la présence française au Siam du XVII^e siècle débute par la mission diplomatique; elle se développe en relation conflictuelle ; et enfin, elle s'achève par la « guerre franco-siamoise » en 1688. Cette année marque un coup d'arrêt à la présence française au royaume du Siam.

Pour expliquer la présence française au Siam, l'auteur se sert des trois premiers actes du roman,⁸¹ permettant au lecteur de comprendre la véritable cause de la venue de la France, y compris le complot de Phaulkon. Il s'agit de la révélation du « Grand Dessein » de la France qui va utiliser le Siam comme passage aux Indes jusqu'à la Chine et le plan secret de Phaulkon. C'est pour cette raison que, dès le point de départ, la France ne vient pas seulement saluer un monarque ami, elle compte envahir et évangéliser le pays de Siam.⁸²

⁸¹ SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., p. 402.

⁸² Ibid., pp. 13-398.

L'auteur présente l'histoire de la seconde ambassade française au Siam durant ses trois mois – 26 septembre 1687 – 1 janvier 1688 – de présence au Siam. Le premier acte est considéré comme introduction du roman où s'explique la raison pour laquelle cette délégation diplomatique est envoyée au Siam.

2.1.1 La deuxième ambassade française

La présence française débute par l'image de la seconde ambassade à bord de *l'Oiseau*. Dès leur arrivée à la rive du fleuve Chao Phraya, les Envoyés se sentent inadaptés aux nouveautés que présente le Siam. Ils ne connaissent pas cet environnement. Parfois, ils sont incapables d'appeler les choses par leurs noms. Ainsi, le Siam est considéré comme un pays autre : « en pénétrant cet autre versant du monde – l'Asie – les signes s'étaient inversés. »

« Mais là s'arrêtait son neuf savoir, à ces quelques arbres : hiéroglyphes à peine familiers qu'il parvenait à arracher à l'exubérance, au foisonnement, à la verdoyance de cette barrière de jungle qui s'élevait devant eux, immense, mystérieuse, comme un texte rédigé entre ciel et terre, dans une langue aux signes inconnus : intraduisibles. »⁸³

Cette arrivée de Simon de La Loubère et de Claude Céberet, Envoyés extraordinaires, accompagnés du père Tachard est datée le jeudi 26 septembre 1687.⁸⁴ D'après ce roman, l'intervention de la France a pour but de contrebalancer le pouvoir des Hollandais ainsi que de former les Siamois et leur enseigner la discipline:

« ...ce qui serait tout l'avantage du roi de Siam, car le roi de France s'engagerait à le défendre contre quelque ennemi qu'il eût et qui le menaçât en particulier la Hollande. Sa Majesté de France était donc désireuse d'«envoyer au royaume de Siam» un grand nombre de gens de mérite, officiers et artisans, lesquels s'attacheraient à former les Siamois et leur enseigneraient la discipline»⁸⁵

⁸³ Ibid., p. 52.

⁸⁴ Ibid., p. 15.

⁸⁵ Ibid., p. 134.

De toute façon, ce roman illustre bien l'image d'une expédition militaire puisque l'auteur présente également l'image menaçante par d'autres vaisseaux de guerre tels que *le Gaillard*, *la Loire*, *la Normandie* et *le Dromadaire* : « Et d'autre part des mousquets, des fers de pique, des pertuisanes, 2000 boulets, 2000 grenades, 20 milliers de poudre à canon, 5 milliers de poudre à mousquet, et des bombes, et des mortiers... »⁸⁶ Par cette force militaire, le lecteur a l'impression que l'expédition française ne se rend pas au Siam pour des relations diplomatiques et commerciales. Les Français ne sont-ils pas de biens menaçants « protecteurs » ?

Après la présentation de la seconde ambassade française, l'auteur nous signale par la suite le « Grand Dessein » de la France. Il s'agit de la vraie intention de ce pays d'étendre sa grandeur dans toute l'Asie : « du Siam nous rayonnerions sur toute l'Asie. Nos missionnaires, nos commerçants, nos soldats peut-être ouvriraient les portes de Chine et du Japon. Siam serait la plaque tournante où afflueraient laques, porcelaines, épices, thé de Shanghai, de Nagasaki... »⁸⁷ Mais en cas de refus, cette délégation diplomatique se transformera en une expédition militaire :

« Cette seconde ambassade – quelque peu surarmée pour une ambassade – avait mission de se transformer en expédition militaire si elle n'arrivait pas à ses fins, c'est dire : se faire céder par le roi de Siam le fort de Bangkok, véritable verrou tenant l'entrée du fleuve Chao-Phraya, et le port de Mergui, sur la côte ouest du pays et le golfe de Bengale, voie d'accès idéale au richissime commerce de l'Inde. »⁸⁸

Cette citation dévoile un peu mieux le but de cette seconde ambassade.⁸⁹ Pour mieux le comprendre, nous pouvons nous référer à l'entretien de l'ambassadeur Kosapan et le marquis de Seignelay, fils de Colbert et ministre de la marine, en 1686, évoqué pour la première fois dans Pour la plus grande gloire de Dieu.⁹⁰

⁸⁶ Ibid., pp. 16-17

⁸⁷ Ibid., p. 21.

⁸⁸ Ibid., p. 18.

⁸⁹ Ibid., p. 23.

⁹⁰ Ibid., pp. 133-135.

Dans ce roman, l'auteur a présenté le dialogue entre ces personnages tout en indiquant les exigences du roi de France. Citons d'abord le discours de Seignelay :

« Premièrement : le roi de Siam vous a-t-il donné le pouvoir de négocier pour la cession à la France d'un autre lieu que Singor ? Deuxièmement : si la Compagnie des Indes trouve à Siam un autre lieu plus propre à son établissement, peut-on tenir pour certain que le roi de Siam le lui accordera, car nous avons besoin, à cet égard, d'un engagement ferme, et ne pouvons envoyer sans cela nos gens à l'autre bout du monde ? »⁹¹

Et un peu plus loin, la demande de Seignelay se précise : « Bangkok, c'est à Bangkok que la Compagnie des Indes désire s'installer. Le roi de Siam accepterait-il de céder Bangkok ? »⁹²

Seignelay veut un établissement solide et durable au Siam. Pour ce faire, il croit nécessaire de posséder un port fortifié afin d'y établir les Français, leurs comptoirs et leurs bateaux. Il prétend que si le roi de Siam a des ennemis tels que les Hollandais, le roi de France y enverra « en grande quantité » des capitaines qui savent la guerre de mer et de terre ainsi que les fortifications. Sur ce point, Singor, le port au sud du pays qu'avait proposé le roi du Siam n'est plus un bon lieu.⁹³

La négociation entre l'ambassadeur Kosapan et le marquis de Seignelay permet, à cet égard, de mieux percevoir les véritables intentions du royaume de la France. Les instructions des Envoyés sont très claires : l'ambassade française est chargée de négocier pour installer des troupes à Bangkok et à Mergui, en dehors de traité de commerce et des avantages religieux. Au plan stratégique, Mergui et Bangkok sont considérés comme des places fortes de Siam. Plus particulièrement, Bangkok, « la clef du royaume »,⁹⁴ cette ville permet non seulement, à qui possède cette place, de monopoliser la vie économique du pays ; mais aussi d'affamer

⁹¹ Ibid., p. 134.

⁹² Ibid., p. 134

⁹³ Ibid., p. 134.

⁹⁴ Ibid., p. 135.

Ayuthya et Lopburi. Elle constitue un endroit stratégique idéal puisqu'elle est située sur l'axe de communication du pays, le fleuve Chao-Phraya.⁹⁵

Cette mission est adressée à La Loubère et Céberet en tant qu'Envoyés extraordinaires flanqués de troupes militaires françaises, et aussi du jésuite Tachard qui se révèle par la suite le vrai ambassadeur. Le «Grand Dessein» ne se réalisera pas sans l'aide du ministre grec, Constance Phaulkon, qui, quant à lui, entend aussi profiter de la venue des Français. Les Français, de leur côté, tenteront de l'apitoyer pour leurs affaires, non seulement au Siam mais aussi en Inde, voie d'accès idéales au richissime commerce.⁹⁶

2.1.2 Le rôle de Phaulkon et les relations conflictuelles

La relation entre la France et le Siam est présentée à travers les conflits des personnages. Après le conflit diplomatique dans les trois premiers actes, les conflits franco-siamois commencent à se développer dans les actes suivants. L'Acte IV est considéré comme le temps fort de l'histoire avec la situation de Constance Phaulkon et celle de la cour siamoise, et à l'Acte V, l'hésitation du général Desfarges à porter secours à Constance Phaulkon jusqu'au dénouement final.

En ce qui concerne la relation franco-siamoise, Constance Phaulkon est l'intermédiaire entre le roi de France et Phra Narai. Dans ce roman, son rôle reste toutefois problématique sinon ambigu. Par sa lettre secrète, il nourrit peut-être l'espoir de s'emparer du trône.⁹⁷ Le complot avec la France pourrait faire partie de sa trahison.⁹⁸

« Il faut faire venir (à Siam) soixante-dix personnes fort intelligentes dans le maniement des affaires (...) et qu'un chacun ait un capital pour subsister par soi-même et entrer au service du roi de Siam sans aucun intérêt, ce qui servira de

⁹⁵ SPORTES, Morgan. *Ombres siamoises*. op.cit., p. 12.

⁹⁶ SPORTES, Morgan. *Pour la plus grande gloire de Dieu*. op.cit., p. 18.

⁹⁷ SPORTES, Morgan. *Ombres siamoises*. op.cit., p. 12.

⁹⁸ SPORTES, Morgan et CHANSANG, Kanika. « Kosapan face aux intrigues françaises » *The Journal of The Siam Society*, Vol. 83, Part 1&2 (1995), pp. 79-91.

moyen assuré pour fermer la bouche à tous ceux qui voudront traverser leur avancement. Et si le père général voulait envoyer plusieurs pères de la Compagnie qui fissent partie de ce nombre, *IL EST NÉCESSAIRE QU'ILS SOIENT HABILLÉS EN LAÏQUES...* je me charge de leur procurer les avantages les plus notables qui soient au royaume de Siam comme de les faire gouverneurs de provinces, villes, forteresses, de leur faire donner le commandement des armées de terre et de mer, de les introduire dans le palais et le gouvernement des affaires ; même de faire tomber sur eux les principales charges de la maison du roi (...) »⁹⁹

Dans l'intérêt du royaume, Phaulkon cherche peut-être à contrebalancer la puissance grandissante des Hollandais. Mais dans son intérêt propre, il a besoin d'alliés à même de le soutenir en cas de mort du roi.¹⁰⁰ Comme la politique intérieure de la cour siamoise n'est pas stable, Phaulkon se trouve dans une position difficile et incertaine. Les mandarins siamois ne sont pas satisfaits de lui. Il en va de même pour les étrangers tels que les Hollandais, les Portugais et les Maures qui veulent sa peau. Seul le roi de Siam le protège et il est très fragile à cause de sa santé.¹⁰¹ S'il en est ainsi, son besoin n'est rien d'autre que s'appuyer sur les Français pour sa protection.

Outre le rôle problématique de Phaulkon, ce qui complique les affaires, ce sont les relations conflictuelles.

Dans l'Acte II et III, la mission diplomatique de La Loubère est devenue de plus en plus compliquée. L'auteur met l'accent sur le rôle de Phaulkon et le père Tachard, son duo. L'auteur a consacré la scène 2 et la scène 3 de l'Acte II pour montrer le problème entre La Loubère et le père Tachard, intermédiaire pour les contacts avec Constance Phaulkon. Leur difficile entente rend la mission diplomatique de plus en plus compliquée. La Loubère n'est pas du tout satisfait de Tachard. Celui-ci le conteste et n'écoute pas ses ordres. Il va quitter notamment Bangkok pour Ayuthya sans avoir l'autorisation de l'Envoyé extraordinaire. D'où la rage, puis la dispute incessante entre ces personnages.¹⁰²

⁹⁹ SPORTES, Morgan. *Pour la plus grande gloire de Dieu*. op.cit., p. 97.

¹⁰⁰ SPORTES, Morgan et CHANSANG, Kanika. op.cit.

¹⁰¹ SPORTES, Morgan. *Pour la plus grande gloire de Dieu*. op.cit., p. 84.

¹⁰² Ibid., pp. 178-185.

Quant à Phaulkon, il ne voudra jamais négocier directement avec La Loubère. Tachard sera son interlocuteur privilégié. Au demeurant, ce dernier est porteur d'instructions secrètes du Roi de France,¹⁰³ ce qui explique les querelles constantes entre Tachard et La Loubère, l'un se faisant fort de son titre officiel d'Envoyé extraordinaire, l'autre trouvant sa suprématie dans une lettre également officielle dont il est le seul porteur. Phaulkon a manipulé bien plus des intrigues diplomatiques en faisant retarder l'audience du roi de dix jours dans la scène 3. Nous devons attendre jusqu'à la scène 7 pour qu'elle soit enfin organisée le 31 octobre 1687. Dès l'arrivée de l'ambassade française, le climat devient peu favorable à sa mission diplomatique. L'auteur a terminé le conflit entre les Envoyés, Phaulkon et Tachard dans la scène 8 de l'Acte III. Le 13 décembre 1687, Céberet quitte Lopburi pour Pondichéry après avoir signé le traité de commerce avec Phaulkon.¹⁰⁴ Le 23 du même mois, La Loubère obtient enfin son audience de congé auprès du roi Phra Narai.¹⁰⁵

2.1.3 Le conflit franco-siamois

Dans l'Acte IV, quand la mission diplomatique est achevée, le conflit militaire commence. L'intrigue a changé, le rôle majeur passe aux nouveaux personnages. C'est le cas du conflit entre Phaulkon et le général Desfarges. Comme le premier tombe dans une situation dangereuse, il essaie de soudoyer le général Desfarges et sa troupe. Phaulkon se réfère à l'Article 9 des instructions dans le traité signé par La Loubère pour le convaincre d'obéir à ses ordres.¹⁰⁶ *Au nom du roi*, Phaulkon essaie de faire monter à Lopburi le général Desfarges. Mais comme il y a une rumeur de l'arrestation de Phaulkon, le général ne décide pourtant pas de lui envoyer ses soldats. Leur conflit reste intense jusqu'à ce que Beauchamp et le père De Bèze viennent convaincre Desfarges eux-mêmes. En même temps, dans la cour siamoise, Pitrattha est devenu régent du roi Narai¹⁰⁷ après l'arrestation de Phaulkon, qui est torturé et exécuté dans la scène 9 de l'Acte IV.

¹⁰³ Ibid., p. 316.

¹⁰⁴ Ibid., p. 385.

¹⁰⁵ Ibid., p. 386.

¹⁰⁶ Ibid., p. 444.

¹⁰⁷ Ibid., p. 580.

Dans l'Acte V, c'est le conflit militaire entre le général Desfarges et Pitratça. Le général Desfarges a changé d'avis étant convaincu par Véret et l'abbé de Lionne.¹⁰⁸ Il va voir Pitratça, mais piégé, promettant quand même à celui-ci de remonter avec toute sa troupe. Mais, à la dernière minute, il prend la décision définitive de ne pas monter à Lopburi. C'est à partir de là que les conflits restent si intenses et compliqués que, finalement, la France et le Siam font « la guerre », le 7 juin 1688.¹⁰⁹

De toute évidence, l'image de la « guerre » entre les Français et les Siamois est évoquée très claire dans Pour la plus grande gloire de Dieu. Dans la scène 3 de l'Acte V, la « guerre » entre deux nations est présentée avec une longue description détaillée de treize pages.¹¹⁰ La « guerre franco-siamoise » éclate de jour et de nuit. Les scènes sanglantes, les bombes de canonnade et les lieux enflammés sont vraisemblablement illustrés :

« Il nous balancèrent des bombes incendiaires. Ce fut une hécatombe dans notre troupeau de vaches, dont ils étripèrent un bon quart : cette carne beuglante explosait en giclements de sang, de pisse et d'excréments : du hachis, et gâchis, car imbouffable. Nombre des casemates où logeaient les soldats prirent feu et l'hôpital même.»¹¹¹

L'auteur présente également des attaques des Siamois :

« Nous étions épuisés, sur les dents : et d'autant que ces foutus Siamois du diable, qui nous savaient peu nombreux, ne cessaient, afin de briser nos nerfs, de nous mettre en alerte : suscitant, de jour, de fausses attaques ; et accrochant de nuit des mèches enflammées aux branches des arbres ou le long d'immenses bambous qu'ils agitaient, ce qui déclenchait nos tirs, nous faisant inutilement bruler de la poudre [...] pour nous faire accroire qu'il s'agissait d'une attaque navale »¹¹²

¹⁰⁸ Ibid., p. 532.

¹⁰⁹ Ibid., p. 562.

¹¹⁰ Ibid., pp. 562-575.

¹¹¹ Ibid., p. 568.

¹¹² Ibid., p. 569.

Par ailleurs, il présente les raisons pour lesquelles la France a perdu « la guerre. » Dans ce roman, l'espace et le temps sont non seulement la mise au point des faits réels où se situent les personnages. La chronologie des événements, marquée par les dates notées telles « ce jeudi 26 septembre 1687 que Dieu fit » et ainsi de suite, se déroule d'acte en acte, de scène en scène. Les personnages ont vécu réellement dans les temps et les lieux où ils se situent. Telle est principalement la situation du côté des Français. Leur voyage pour Siam commence au mois de mars, s'appuyant constamment sur une orientation du vent. Le trajet en bateaux de sept mois les fait souffrir du climat tropical inhabituel, des maladies contagieuses et d'autres problèmes de la santé. Si les personnes souffrent, c'est parce qu'ils se situent dans un espace clos pendant sept mois en mer, privés d'un certain bonheur comme chez eux, en France. Ainsi espèrent-ils débarquer au plus vite pour découvrir un autre espace : le Siam.

Une fois arrivés au Siam en automne 1687, ils ne supportent presque pas le flot incessant de la pluie et les milliers de moustiques dans la scène 3 de l'Acte I. Ils sont victimes du climat tropical avec la chaleur extrême et les maladies typiquement locales. Ils sont mal à l'aise dans cet environnement étranger.

L'auteur met en scène les Français dans des lieux bien déterminés au Siam. Ces espaces et temps sont réels, dépeignant comme vraie la dimension spatio-temporelle. Dans l'Acte I, la majorité des scènes a lieu sur les bateaux à l'embouchure et tout au long du Mae-Nam. Sur *l'Oiseau* notamment, leurs actions sont décrites ; les Envoyés et le jésuite Tachard se disputent. Dans l'Acte II, l'espace change ; c'est le débarquement de *l'Oiseau*, l'embarquement dans ces galères royales pour Ayuthya, la visite du fort de Bangkok où les Envoyés se montrent désespérés, les nuits au poste de douane à la Tabanque et la rencontre avec l'évêque de Métellopolis à l'église Saint-Joseph. En visitant les différents endroits et en rencontrant diverses personnes, les Envoyés découvrent peu à peu la situation réelle du Siam. D'autres scènes se passent par la suite au palais d'Ayuthya lors de l'audience du roi et au palais de Constance Phaulkon. Dans l'Acte III, le lieu change encore. Après l'audience du roi, ils se rendent à Lopburi, la seconde capitale du Siam. Le pavillon de Phaulkon devient l'habitation des Français. C'est à Lopburi même – durant une vingtaine de jours – que les intrigues franco-siamoises ont tendance à s'amplifier. Les missions de la deuxième

ambassade ne font pas de progrès pendant trois mois (Acte I-III) et les Envoyés donnent l'impression de se fatiguer pour rien.

Dans l'Acte IV, Lopburi est devenu un enjeu spatial : vu la situation incertaine de la cour siamoise, le général Desfarges, qui s'abrite à Bangkok, hésite à s'y rendre pour aider Phaulkon. Et les va-et-vient d'une série de personnes entre Lopburi et Bangkok intensifient également les intrigues. En même temps, les Français attendent impatiemment l'arrivée des renforts militaires embarqués sur *l'Oriflamme*. Dans les premières scènes du dernier acte, où retrouvent les déplacements entre Lopburi et Bangkok en passant par Ayuthya. Cette fois, le général se rend à Lopburi. Pris au piège par Pitrattha. Desfarges doit redescendre à Bangkok pour chercher ses troupes. Comme il n'accomplit pas sa promesse et reste à Bangkok, il déclenche les hostilités contre les troupes françaises. C'est « le commencement de la guerre », d'après l'auteur.¹¹³

Étant donné les conditions climatiques défavorables avec les pluies diluviennes, l'instabilité du fort de Bangkok et leur petit nombre, les Français sont une proie facile pour les Siamois. Le fleuve même est maintenant encombré par les bois, fermant la navigation ; l'aide de *l'Oriflamme* est donc impossible et seule la soumission au Siam pourra les sauver.¹¹⁴

Nous voyons qu'au fur et à mesure que l'histoire avance, le Siam n'est plus un espace ouvert pour les Français, car ils sont contraints à se réfugier dans un lieu donné et étroit : le fort de Bangkok, où ils vont se retrouver entre eux. Le Siam devient le lieu définitivement fermé. Le siège du fort par les troupes siamoises est l'aboutissement de leur aventure. Ils sont pris au piège dans le lieu qu'ils espéraient occuper.

Nous sommes conscients que la présence plus ou moins menaçante des Français et leur méfiance contre Constance Phaulkon sont des raisons importantes pour la « révolution » de 1688. Après cet événement, le Siam ferme ses portes aux

¹¹³ Ibid., p. 562.

¹¹⁴ Ibid., pp. 580-581.

relations franco-siamoises. L'auteur présente leur défaite honteuse qui coûte cher à la France et leur départ du Siam avec une expression très grossière « le pet au cul. »¹¹⁵ Ainsi se termine l'aventure française au Siam. Ce qui aurait pu être un moment remarquable de l'histoire se transforme en un lamentable échec pour la France.

2.2. La « révolution » de 1688

Dans ce roman, la « révolution » au Siam a lieu le 18 mai 1688 au palais de Lopburi.¹¹⁶ Ce jour-là, Phra Pitratcha, puissant mandarin de la cour siamoise, s'empare du palais avec ses partisans. Phaulkon est arrêté et puis exécuté dans la forêt de Thalé Chupson le 5 juin.¹¹⁷ Le roi Narai est enfermé et décède des suites de sa maladie le 11 juillet.¹¹⁸ Les militaires et ecclésiastiques français sont expulsés ou arrêtés, puis jetés en prison. La garnison française quitte la forteresse de Bangkok à la fin de cette année. Pitratcha se fait couronner nouveau roi de Siam le premier août 1688.¹¹⁹

D'après l'auteur, la « révolution » de 1688 est un fait historique remarquable des relations franco-siamoises. Elle constitue des relations fort obscures entre l'Orient et l'Occident et les siècles suivants, produit une « multitude de commentaires des plus contradictoires »¹²⁰ Pourtant, par sa propre interprétation analytique, il y a trois raisons principales pouvant justifier la « révolution » de 1688.

2.2.1 Politique de la cour siamoise

Pendant le règne du roi Phra Narai, la cour siamoise est marquée par l'instabilité politique intérieure. D'une part, le roi Phra Narai n'est pas prisé de tous car il a utilisé la force pour s'emparer du pouvoir de son oncle et il est monté sur le

¹¹⁵ Ibid., p. 601.

¹¹⁶ Ibid., p. 507.

¹¹⁷ Ibid., p. 576.

¹¹⁸ Ibid., p. 578.

¹¹⁹ Ibid., p. 580.

¹²⁰ SPORTES, Morgan. Ombres siamoises. op.cit., p. 9.

trône, en ayant tué des mandarins adversaires et même des talapoins. D'autre part, il fait blesser sous son ordre ses propres frères, et il supporte le grec, Phaulkon, qui atteint le plus haut poste des mandarins, ce qui mécontente la cour. L'instabilité de la cour siamoise se base donc sur ces raisons importantes.

Premièrement, c'est la crise de la succession au trône. Le roi a l'intention de confier le trône à Prapy au détriment de ses frères – Chao Fa Noi, le cadet, et Chao Fa Apai Tot, l'aîné – Le roi, pour assurer à son favori la couronne, souhaitait que sa fille, la princesse Yotha Tap, l'épouse, mais celle-ci a repoussé avec mépris cette proposition, étant l'amante, sinon, l'épouse secrète, du frère cadet du roi : c'est du moins ce qu'en écrit le père de Bèze, qui a tenu ces renseignements de la bouche même de Constance Phaulkon.¹²¹ « Le roi a par ailleurs des frères, qui ont déjà tenté de s'emparer du trône. Certains assurent qu'ils étaient derrière la révolte des Macassars...»¹²²

En raison des manipulations pour monter sur le trône, Véret considère le roi comme : un homme « habile politique »,¹²³ « rusé comme un diable.»¹²⁴ C'est parce qu'il a bien dû égorger la moitié de sa famille, frères et oncles, pour arriver à se saisir du trône à la mort de son père. Pour lui « il est un vil usurpateur dégoulinant de sang !»¹²⁵ A cet égard, De Lionne poursuit ses idées tout en ajoutant plus loin la faiblesse derrière la cour du roi d'Asie:

« Fin, subtil, mais aveugle. Les rois d'Asie, s'ils sont absolus despotes, sont faibles aussi, car ils sont victimes de leur propre pouvoir. Sur quoi repose ce pouvoir ? Sur l'appauvrissement et l'asservissement de leurs sujets, sur la division de leurs proches, sur la crainte qu'ils inspirent et le mystère extrême dont ils s'entourent. Il en est ainsi des monarques de Siam. Une fois qu'ils se sont emparés de la couronne, il ne leur faut plus se montrer. Ils demeurent enfermés dans le palais entourés de leurs femmes, leurs eunuques et leurs gitons ! Ils perdent peu à

¹²¹ SPORTEES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., p. 321.

¹²² Ibid., p. 199.

¹²³ Ibid., p. 259.

¹²⁴ Ibid., p. 259.

¹²⁵ Ibid., p. 259.

peu le sens de la réalité et ne savent plus rien de leur peuple et de leur royaume que par les rapports des innombrables espions qu'ils y répandent. Leur vision du monde se déforme, s'altère. Ils deviennent les jouets de leurs ministres et des gens qui les conseillent : des marionnettes ! »¹²⁶

La politique de la cour siamoise à la fin du règne du roi Phra Narai est loin d'être aussi brillante qu'en 1686, lors de la venue du chevalier de Chaumont. Pour la seconde ambassade française, les intrigues se sont nouées et les rumeurs antifrançaises ont proliféré. Le roi du Siam lui-même est malade, manipulé par sa famille et surtout sa fille. Haïssant les Français, celle-ci a renoncé à soutenir comme successeur au trône le fils adoptif, Prapy, et songé à céder la couronne à Chao Fa Noi, le frère cadet du roi.¹²⁷ Mais les Français ont décidé d'appuyer les ambitions d'une autre alliance, Constance Phaulkon, qui leur a fait quelque avance. Malheureusement, sa position est fragilisée. C'est ici un temps critique pour la présence française. La politique de Phra Narai vers la fin de son règne est très agitée et se trouve dans une situation incertaine.

Deuxièmement, la politique du roi Narai s'appuie énormément sur des étrangers : « Les rois de Siam se sont accoutumés, depuis des générations, à donner à des étrangers des (ce furent d'abord des Japonais, puis des Maures) fonctions importantes dans leur administration, méfiants qu'ils sont de toute aristocratie, de tous princes qui fussent assez puissants pour menacer leur trône.»¹²⁸ C'est pourquoi les communautés d'étrangers s'étendent dans la capitale. Nous constatons notamment Ban Portuget, le village portugais, Ban Yipoun, le village japonais.¹²⁹ Il en est de même pour la Compagnie des Indes anglaises et la Compagnie hollandaise.¹³⁰ N'oublions pas que les années 1687-1688 sont marquées par l'influence des étrangers à la cour, ce qui crée des conflits entre les mandarins siamois et les étrangers. Le roi fait trop confiance aux étrangers et s'intéresse très peu à ses sujets. En 1687, c'est le

¹²⁶ Ibid., pp. 259-260

¹²⁷ Ibid., p. 609

¹²⁸ Ibid., p. 98.

¹²⁹ Ibid., p. 242.

¹³⁰ Ibid., p. 243.

débarquement des troupes françaises qui mécontente les mandarins ; voilà comment s'exprime Opra Pitatcha en face de Phaulkon d'après notre auteur :

« L'arrivée des Français a suscité ici bien des inquiétudes et, contre vous, bien des haines. Vous avez cru bien faire en les appelant. Je n'en doute pas personnellement. Mais d'autres en doutent. On... notre roi...ne vous regarde plus avec la même sympathie qu'autrefois. Quant aux buts des Français, ils nous semblent de plus en plus obscurs. Que veulent-ils ? Nous servir ou nous asservir ? Commercer ou faire la guerre ? Leurs troupes sont indisciplinées, la population de Bangkok les vomit. Trop d'actes de brutalité ont été commis.»¹³¹

Ainsi, la crise de la succession au trône et celle de l'influence étrangère sont des éléments qui ont contribué à provoquer la « révolution » de 1688. Il est à noter que les bonzes s'agitent aussi parce qu'ils ont peur que le bouddhisme disparaisse et soit remplacé par la religion chrétienne. De plus, les bonzes ont peur que le roi Phra Naraï se convertisse au catholicisme parce qu'il paraît que le roi donne trop de privilèges aux missionnaires de faire, par exemple, construire une église, de propager la religion, de persuader des gens de devenir chrétien.

2.2.2 Élément religieux : le rôle des bonzes

Depuis l'époque d'Ayuthya, la religion bouddhiste est considérée comme une des institutions jouant un rôle déterminant tant politique que religieux.¹³² C'est ce que montre aussi Morgan Sportès dans son roman.

Il présente notamment la manifestation des bonzes du 15 mai 1688, ou la pleine lune du sixième mois de l'an bouddhiste 2232, date où a été prise, d'après l'auteur, par Phra Pitatcha et le Grand Santrat, à Lopburi, la décision d'arrêter Phaulkon.¹³³ Cette date correspond à la fête de *Wisakha Bucha*.¹³⁴ De plus, lors que

¹³¹ Ibid., p. 421.

¹³² DELOUCHE, Gilles. L'incorporation du royaume de Sukhoday au royaume d'Ayudhya par le roi PhraBoromotraylokanat (1448-1488) : le bouddhisme, instrument politique. Cahiers de l'Asie du Sud-Est n° 19, 1er semestre, 1986.

¹³³ SPORTEES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu.op.cit., pp. 505-508.

Pitracha préparait son « coup d'État », le père le Blanc, un témoin français nous rapporte le fait que le Grand Sancrat a fait rassembler les Siamois et les bonzes pour chasser les Français. Et voici, une scène relatant le mouvement des bonzes :

« C'est que les bonzes, plusieurs centaines d'entre eux même se trouvaient réunis non loin, assis, jambes en tailleur et drapés dans leur robe safran, dans un salah, à écouter leur Grand Sancrat PhraVirat les haranguer [...] Le Grand Sancrat monte sur une chaise à porteurs et, suivi par plusieurs centaines de bonzes, sortant de l'enceinte de la Grande Pagode [...] Quand apparut le Grand Sancrat, sur sa chaise, tous se levèrent, et comme il dépassait leur groupe avec son cortège de bonzes, ils lui emboîtèrent le pas. Par respect sans doute les pays-soldats ou soldats-paysans siamois chargèrent la plupart des bonzes sur leurs épaules...Et la procession, lentement, et sans bruit toujours, que le sourd battement des pieds nus dans la poussière, et un vague chuchotement, se dirigea du côté de l'ouest, vers le proche palais royal.»¹³⁵

Dans l'Acte IV, scène 9, une preuve évidente est le rôle du Grand Sancrat dans la réaction contre les Français. Il rassemble les bonzes et encourage les Siamois à chasser les Français, ennemis de la religion bouddhiste : « Le démon Crit et son armée de diables, les Farangset, devaient être chassés de Siam. Les Farangset et le traître Wichayen voulaient aujourd'hui s'emparer du palais. Il fallait sur-le-champ les empêcher et voler au secours du roi...»¹³⁶

Il est aisé pour Phra Pitracha de dénoncer aux dignitaires des talapoins l'influence néfaste de cette nouvelle religion et aux grands mandarins du royaume le

¹³⁴ L'auteur a expliqué au cours de l'entretien tenu à Paris, le 14 /12/08 : « c'est moi qui ai découvert que la date où a été prise, avec le Sancrat et Pitracha, à Lopburi, la décision de la révolution de Siam, de renverser Phaulkon et le roi Narai, correspond à la date de l'illumination, de la mort et de la naissance du Buddha. Cela a été facile pour moi de vérifier, j'ai téléphoné à l'Observatoire de Paris, pour leur demander si on pouvait savoir à quel jour correspondait la pleine lune de mai 1688. Ils m'ont rappelé, après dix minutes : la pleine lune de mai 1688, la date d'anniversaire de l'illumination du Bouddha correspondait en effet à la date de décision de la révolution de Siam : c'est très important, car nous avons la preuve qu'il s'agit donc d'une réaction religieuse contre les Français et contre les catholiques, et déjà une sorte de révolution « nationale » avant la lettre.

¹³⁵ SPORTEZ, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., pp. 507-508.

¹³⁶ Ibid., p. 508.

danger que représente Constance Phaulkon. D'après l'auteur, ce n'est donc pas à une querelle d'individus que Phaulkon a affaire, mais plus profondément à une querelle religieuse. C'est pourquoi le Grand Sancrat est un des moteurs importants pour l'aider : « il était par ailleurs une pièce essentielle sur l'échiquier du Siam, car fort respecté par les mandarins autant que par le petit peuple dont il pouvait se faire obéir au doigt et à l'œil [...] il était intime de la princesse sœur du roi, grande « pagodine » devant l'éternel...»¹³⁷

Sportès retrace aussi la raison pour laquelle Phra Pitrattha s'est attiré l'amitié du Grand Sancrat de Lopburi en se référant à l'année 1681. C'était la date où, comme tous les Siamois, il a suivi la tradition et pris la robe jaune pendant un certain temps.¹³⁸ Cette prise d'habit lui permet de se situer comme homme religieux. Et l'auteur insinue que pour Phra Pitrattha, devenir bonze n'est pas seulement un simple acte religieux traditionnel, mais fait partie de son enjeu politique.

Dans l'Acte IV, l'auteur signale d'autres raisons importantes pour lesquelles Phra Pitrattha ne peut pas accepter l'administration du royaume entre les mains d'un étranger. Nous pouvons comprendre ses inquiétudes et son désir de renverser Constance Phaulkon ainsi que ses alliés français. C'est parce que Constance Phaulkon, pour se maintenir au pouvoir, introduit une religion étrangère, encourage le travail des missionnaires et confie aux militaires français la garnison de Bangkok et de Mergui. Il confisque tout le commerce extérieur au profit du roi, en s'enrichissant lui-même au détriment des mandarins ainsi que la princesse fille du roi.

2.2.3 Rôle de Phra Pitrattha

Phra Pitrattha, chef du département des Éléphants, est présenté comme une des causes de la « révolution » de 1688. Dans l'Acte IV, à la scène 2, son rôle est omniprésent. Il ordonne à Phaulkon, *au nom du roi*, de faire selon ses ordres. Phaulkon doit régler le problème des soldats français à la forteresse de Bangkok. Puis,

¹³⁷ Ibid., p. 357.

¹³⁸ Ibid., p. 420.

Phra Pitratça joue de la soustraction du pouvoir militaire des Français. Nous voyons la division de la troupe française : les Français sous l'ordre du lieutenant du Bruant des Carrières doivent abandonner « sur-le-champ » leur garnison à Mergui. Par ailleurs, lorsque le roi du Siam est devenu malade, Phaulkon se trouve dans une situation dangereuse. C'est le moment où il risque d'être éliminé par les mandarins siamois qui le haïssent depuis longtemps. Phra Pitratça menace sa famille.¹³⁹ Finalement, Phaulkon ne peut pas mener à bien toutes ses affaires à la cour siamoise, et il est tombé dans le piège du général des Éléphants. Il a refusé de fuir et finalement il est arrêté et exécuté pour trahison.

Après avoir éliminé Phaulkon et chassé les Français, Phra Pitratça se prépare lui-même pour s'emparer du trône. Pour ce faire, il se retourne contre le frère aîné du roi, Chao Fa Apaï Tot se trouvant encore en liberté : « L'enlever fut aussi un jeu d'enfant, d'autant qu'il était à demi paralytique. On l'enleva, enchaîné, rejoindre son frère cadet Chao Fa Noï dans les prisons de Lopburi.»¹⁴⁰ Dans ce roman, Sportès illustre l'image des façons qu'on utilise dans la cour siamoise pour tuer les frères du roi: « On les fit descendre à terre. On les enferma dans des sacs d'écarlate et, « sur ordre du roi » toujours, on les assomma mortellement à coups de bâton de santal : il ne fallait pas que leur sang royal se répandît sur le sol.»¹⁴¹ Quant aux deux princesses, Yotha Tap, fille du roi et Yotha Tap, sœur du roi, elles étaient prisonnières,¹⁴² et devenaient par la suite les épouses de Phra Pitratça.¹⁴³

Le premier août en 1688, au terme d'une somptueuse cérémonie qui réunit tous les grands du pays, Phra Pitratça se fait couronner roi du Siam. Il prête serment, comme le veut la tradition, de se faire le protecteur du bouddhisme. Il va régner sous le nom de Somdet Phra Maha Burut pendant seize ans. Son fils Suraçak, nommé vice-

¹³⁹ Ibid., p. 424.

¹⁴⁰ Ibid., p. 578.

¹⁴¹ Ibid., p. 578.

¹⁴² Ibid., p. 578.

¹⁴³ Ibid., p. 580.

roi, Maha Uparat, lui succèdera. Quant à Kosapan, il prend la place de Phaulkon comme barcalon.¹⁴⁴

D'après ce roman, il est évident que Phra Pitrattha est directement impliqué dans la chute de Phaulkon et de la « révolution » de 1688. Nous pouvons constater qu'il avait suivi de près les relations entre Phaulkon et les Français. Tous les événements liés à l'arrivée des Français au Siam ainsi que leurs mouvements étaient surveillés par Phra Pitrattha :

« Il en vit sortir, fort humble avec son crâne rasé et sa robe orangée, semblable à celle des bonzes, le grand général des Eléphants Opra Pitrattha. Il ne douta pas que cet « intrigant » eût eu avec le roi un entretien privé au sujet d'un problème épineux qui avait été traité à l'aube au conseil : les Farangset s'étaient fait livrer sans autorisation dans la forteresse de Bangkok plusieurs centaines de sacs de riz.»¹⁴⁵

Il en est de même pour la constatation des paroles de Phra Pitrattha. Dès l'arrivée des Français, Phra Pitrattha rencontre Kosapan et lui dit : « Je n'ai pas été inactif durant votre longue absence » mais il faut attendre un peu parce que « le riz est chaud, attendons qu'il refroidisse ! » D'après cette affirmation, on peut se demander si Pitrattha avait connaissance de la lettre secrète de Phaulkon « se pouvait-il qu'« on » eût connaissance à Siam de la lettre secrète qu'il avait remise à Tachard, deux ans auparavant, et dans laquelle il exposait au père de La Chaise, confesseur du Roi, leur plan, leur grand dessein ? »¹⁴⁶

L'échec du plan de Phaulkon aussi bien que le départ des Français en 1688 sont les conséquences de Phra Pitrattha. Ce roman nous fait voir que la conspiration de Pitrattha pour s'emparer du trône est minutieusement préparée et bien organisée. C'est pourquoi la révolution du palais de Lopburi se fait sans obstacle. Il peut facilement se rendre maître du palais et faire exécuter ses adversaires comme Constance Phaulkon, représentant des communautés étrangères, les deux princes

¹⁴⁴ Ibid., p. 580.

¹⁴⁵ Ibid., p. 322.

¹⁴⁶ Ibid., p. 324.

frères du roi et Prapy, le symbole de la cour de Lopburi. En termes historiques, ces événements signifient la destruction totale de la dynastie antérieure ainsi que de la puissance étrangère.

D'après ce roman, la « révolution » de 1688 dépend donc de plusieurs éléments. La politique intérieure de la cour s'avère très agitée à la fin du règne du roi Naraï. Elle est la première raison facilitant la prise du pouvoir de Phra Pitratcha. Celui-ci, pour chasser les Français, n'utilise pas seulement les moyens militaires, mais aussi les bonzes en tant qu'instrument politique. C'est pourquoi Sportès met l'accent sur le rôle des bonzes tout en présentant leurs réactions contre les Français. Si le bouddhisme est utilisé comme instrument politique dans la société siamoise, la « révolution » de 1688 est donc la preuve qu'il s'agit d'une réaction religieuse contre les Français et déjà une sorte de révolution « nationaliste » avant la lettre.

2.3 Vision française du Siam du XVII^e siècle

Dans Pour la plus grande gloire de Dieu, l'image du Siam est présentée et insérée tout au long du roman. Il est intéressant de voir comment, au XVII^e siècle, les Français voient ce pays. Nous aborderons de prime abord l'aspect naturel et géographique ; ensuite, l'aspect social et politique; enfin, les Siamois et leur mode de vie.

2.3.1 Nature et emplacement géographique

Le Siam à première vue a d'emblée impressionné La Loubère. La première chose qu'il observe quand il arrive au Siam, c'est la nature. Dans la scène II du premier acte, il évoque la forêt tropicale de Siam :

« Dans sa lunette que, de temps à autre, il passait à monsieur de Céberet accoudé à ses côtés à la rambarde du Gaillard d'avant de l'Oiseau, monsieur La Loubère voyait se dresser, sur la mer cuivrée d'où ils semblaient surgir, les fragments luxuriants d'une muraille de jungle énorme qui barrait tout l'horizon, comme une ligne infinie de fortifications marquant une frontière : les limites impraticables où commençait un monde à eux complètement inconnu. »¹⁴⁷

Et il décrit quelques arbres :

« Ces palmes élégantes jaillissant là-bas, d'un tronc gris et élancé, et que le vent de mer échevelait : c'était des « cocos » ou « cocotiers » qu'ils avaient vus déjà dans les détroits de Banka et de la Sonde ; plus loin, ces longues feuilles nervurées et convolutées d'un vif, vernissé, comme laqué : c'étaient les « bananiers » dont ils avaient goûté les fruits sucrés, fleurant le rhum, à l'escale de Batavia. »¹⁴⁸

Il parle aussi de la nature au Siam la nuit : « les sons et frissons du grand orchestre des nuits de Siam : criquets, crapauds, froissements du vent glissant dans la jungle, chuchotements sourds : la vaste respiration de la Nature. »¹⁴⁹

¹⁴⁷ Ibid., p. 51.

¹⁴⁸ Ibid., p. 52.

¹⁴⁹ Ibid., p. 190.

Il observe les petits insectes qu'il n'a jamais vus en France :

«Au loin, en amont du fleuve plongé dans les ténèbres, on distinguait quelques étranges microscopiques lumières blanches, comme des étincelles qui dansaient sur la surface lisse des eaux. On en vit d'abord cinq ou six, puis dix, puis vingt puis trente et bientôt, au terme d'une prodigieuse progression géométriques, ce furent des centaines, des milliers, des millions de ces étincelles qui, démultipliées d'ailleurs par le miroir du fleuve ou elles se reflétaient, se mirent à virevolter devant, derrière nous, au-dessus de nous : partout. »¹⁵⁰

Inhabitités à la nouveauté de cette nature, les Français sont bien incapables d'appeler les plantes par leurs noms:

«Mais là s'arrêtait son neuf savoir, à ces quelques arbres : hiéroglyphes à peine familiers qu'il parvenait à arracher à l'exubérance, au foisonnement, à la verdoyance de cette barrière de jungle qui s'élevait devant eux, immense, mystérieuse, comme un texte rédigé entre ciel et terre, dans une langue aux signes inconnus : intraduisibles»¹⁵¹

Par ailleurs, le Siam a beaucoup d'avantages par son emplacement géographique. Il est considéré comme un site stratégique. Commençons tout d'abord par ses avantages commerciaux. Situé sur le golfe du Bengale, le Siam, plus particulièrement Mergui représente pour les Français un lieu stratégique important. Ce port permet de poursuivre le commerce des Indes sans passer par les détroits de la Sonde et de Malacca que contrôlent les Hollandais : « les produits venant d'Europe, de l'Inde ou du Bengale pouvaient être débarqués à Mergui, transportés par voie de terre ou de fleuve jusqu'à Bangkok, puis réembarqués vers la Chine, les Philippines et le Mexique même.»¹⁵²

De plus, le pays est quadrillé de rivières et de canaux. La ville d'Ayuthya est entourée d'une rivière. Ce pays est propice aux activités humaines grâce aux plans

¹⁵⁰ Ibid., p. 160.

¹⁵¹ Ibid., p. 52.

¹⁵² Ibid., p. 201.

d'eau navigables « d'innombrables canaux quadrillant la ville.»¹⁵³ Vu l'importance des canaux et des rivières, les Français dénomment ce pays la Venise d'Asie.¹⁵⁴

« L'énormité du delta du fleuve de boue se dévasant dans la mer»¹⁵⁵ est une autre image frappante. C'est-à-dire que le fleuve est protégé par une défense naturelle efficace. En cas d'envahissement militaire en navire, ce fleuve de boue va retarder et rend difficile toute attaque parce que le Maenam Chao Phraya n'est pas navigable à un vaisseau de grand tonnage. De plus, ses fonds, à « l'embouchure, sont ensablés et seules les embarcations plus légères, conduites par les pilotes expérimentés, peuvent s'y aventurer.»¹⁵⁶

Pour les voyageurs français, le Siam à première vue est marqué par leur impression et leur curiosité en termes de nature exotique, voire tropicale. Le Siam leur paraît un autre monde inconnu :

«Le temps, à bord de l'Oiseau, comme le corps, l'esprit, l'âme des hommes, paraissait s'être amolli, oxydé, suri. C'était comme si, sur cet autre versant du monde-les Indes-il avait changé de nature, comme si l'eau des clepsydes, le sable des sabliers ne se fussent pas écoulés ici au même rythme qu'à Paris. »¹⁵⁷

La nature au Siam est décrite avec force détails depuis le premier acte du roman. Les personnages du roman la décrivent en la voyant. L'auteur se sert aussi de la présentation descriptive naturelle comme décor romanesque.

¹⁵³ Ibid., p. 243.

¹⁵⁴ Ibid., p. 243.

¹⁵⁵ Ibid., p. 19.

¹⁵⁶ Ibid., p. 55.

¹⁵⁷ Ibid., p. 64.

2.3.2 Structure sociale et politique

Dans ce roman, l'histoire de la cour siamoise est présentée principalement dans l'Acte III. Elle se déroule à Lopburi, la seconde capitale du royaume de Siam. Cet acte nous permet de mieux connaître la société siamoise car l'auteur donne un bon aperçu sur la question socio-politique, à savoir le système politique et la structure sociale.

Dans le royaume d'Ayuthya, le pouvoir du roi est absolu. Le système politique est centralisé légitimement dans ses pouvoirs autoritaires. Le roi de Siam détient entièrement le pouvoir politique dans son royaume.

- Le roi, un dieu vivant

La société siamoise est structurée comme une pyramide de relations. C'est toujours le roi qui en est au sommet. Pour les Siamois, le roi est un dieu qui possède un pouvoir absolu. Comme il est considéré comme un dieu vivant, il est comparé à l'Indra au sommet de sa montagne sacrée : « le roi, dieu vivant, passait son temps dans son beau pavillon doré cerné de bassins, de fontaines et d'arbres ombrageux, entouré des femmes de son sérail, de ses gardes, de ses eunuques, à l'abri des regards de son peuple, invisible, inaccessible, tel Indra au sommet de sa montagne sacrée.»¹⁵⁸

D'après les Siamois, le roi demeure le seul vrai maître de tous les sujets. Seul il possède un éminent droit suprême de vie et de mort. Il est alors *Chao Chiwit*, signifiant « Maître de la Vie.»¹⁵⁹ Le roi de Siam se tient ainsi à l'apex d'une hiérarchie tant sociale que politique, fortement stratifiée à tous les niveaux de la société. Seuls les mandarins de la cour approchent le roi et uniquement dans la position de prosternation. Ce roman signale que devant le roi, tous se tiennent prosternés au sol, front et coudes contre terre, position qu'ils ne quitteront jamais, aussi longtemps qu'il est visible. A son passage, « les mandarins prosternés élevèrent

¹⁵⁸ Ibid., p. 303.

¹⁵⁹ Ibid., p. 243.

vers lui leurs mains jointes.»¹⁶⁰ La position debout, sauf quand on marche, étant interdite dans le palais, car il ne faut pas risquer d'être « plus haut » que le roi. Au Siam, par conséquent, on remédie évidemment à ce genre d'inconvénient en interdisant à quiconque, sauf au monarque, d'avoir une maison de plus d'un étage.

Grâce à son pouvoir absolu, le roi est une personne sacrée et inviolable. Pour ceux qui violent la loi, ils seront condamnés. C'est le cas par exemple du crime de lèse-majesté. A ce sujet, l'auteur a parlé du châtement pour des mandarins l'ayant commis: « il vaudrait d'être jeté sans procès aux tigres après, cependant, quelques tortures des plus raffinées inspirées de la cour de Pékin, comme ces bambous que l'on plante sous les ongles, et autres entailles tracées dans le cuir chevelu au rasoir... »¹⁶¹

L'histoire se déroule dans la seconde capitale du pays, Lopburi où l'auteur donne la peinture de la cour royale et la vie quotidienne de ce monarque. Tous les jours, Sa Majesté de Siam se lève à sept heures précises. Elle se baigne alors « dans un des quatre bassins, ombrés par des sycomores, qui entourent le pavillon d'or. »¹⁶² Le roi est toujours entouré d'une trentaine de pages, qui ne sortent jamais du palais, et « dont certains seraient ses enfants naturels, ce qu'ils ignorent d'ailleurs, car on se garde bien de leur faire connaître leur insigne origine, de crainte de leur donner de funestes ambitions. »¹⁶³ De plus, un seul de ces pages a le privilège suprême de laver la tête du roi, la partie la plus sacrée parce que la plus élevée de sa personne : « ce page étant chargé aussi de garder les couvres-chefs de Sa Majesté. Sa toilette faite, le roi est massé, talqué, poudré, parfumé, puis habillé. Il se rendait ensuite, en grande procession, à la pagode où il se prosterne devant l'idôle Sommona Codom.»¹⁶⁴ Et à huit heures ensuite, il rejoint la salle du Grand Conseil dans le pavillon Suthatsawan : « où il s'installe, les jambes repliées en lotus, sur une sorte d'estrade, ou de chaire en bois très ouvragé et doré. »¹⁶⁵ Finalement, le roi accorde l'audience aux termes des

¹⁶⁰ Ibid., p. 313.

¹⁶¹ Ibid., p. 116.

¹⁶² Ibid., p. 320.

¹⁶³ Ibid., p. 320.

¹⁶⁴ Ibid., p. 320.

¹⁶⁵ Ibid., p. 320.

affaires administratives et politiques tout en consultant ses mandarins. Lorsque le roi sent qu'un de ses ministres ne dit pas tout ce qu'il a sur le cœur, il l'envoie quérir « secrètement et à l'insu de tous les autres conseillers pour l'interroger confidentiellement sur ce qu'il désire en apprendre. »¹⁶⁶

En ce qui concerne la protection du roi, il faut savoir que la résidence royale est entourée de sept enceintes comme les chaînes du mont *Merou*, résidence des dieux, et sa garde est assurée par les bras-peints, et par mesure de sécurité, quand « il déjeune, chacun de ses plats étant goûté auparavant par un page, afin d'éviter toute possibilité d'empoisonnement. »¹⁶⁷ Comme autre mesure de sécurité, le roi change chaque jour de chambre : « Sa Majesté quitte une des cinquante chambres de son sérail, dont elle change chaque soir – non qu'elle change sans cesse de concubine : mais, par prudence, elle juge qu'il est préférable qu'on ne sache par où elle passe la nuit, mesure qui lui vaut d'être encore en vie après trente ans de règne. »¹⁶⁸

- Les mandarins

Au plan administratif, les mandarins sont un mécanisme crucial pour gouverner le pays car le roi leur transmet directement ses ordres pour qu'ils les mettent en pratique. Au nom du roi, ils contrôlent les gens et les font travailler. Les gens suivent ainsi leurs ordres pour accomplir les tâches sans contestation.

Seul le roi peut nommer les mandarins. L'auteur montre la différence de titres définissant à la fois leur importance : « Oya » c'est le plus haut titre à Siam, un peu équivalent de « duc », après il y a les « Opra », les barons peut-être, et puis les « Oluang », les « Ocun », les « Omeung », et les « Ocpan ». ¹⁶⁹ Dans la salle du conseil sont réunis les plus importants mandarins dont « le *barcalon* Opra Cedet, le chef des pages Si Monchaï, le chef de la Maison du roi Oya Wang, le chef du département des Eléphants Opra Pitrattha, Oya Surasak, fils de celui-ci, Oya

¹⁶⁶ Ibid., pp. 321-322.

¹⁶⁷ Ibid., p. 320.

¹⁶⁸ Ibid., p. 320.

¹⁶⁹ Ibid., p. 81.

Wichayen alias Constantin Phaulkon le Premier ministre, et quelques autres... »¹⁷⁰ sont aussi évoqués : Oya Pipat, un des nombreux secrétaires de Phaulkon ;¹⁷¹ Ocu Surin, le mandarin porteur des lettres des ambassadeurs siamois ;¹⁷² Ocu Chamnan, homme d'esprit fort vif, à qui La Loubère a demandé, pendant le voyage, la plupart des informations qui figurent dans son ouvrage d'anthropologie.¹⁷³ Et Oluang Tchumpion, le mandarin responsable des écuries.¹⁷⁴ La dignité et l'honneur des mandarins viennent des titres et du pouvoir accordé par le roi.

- Le peuple

Dans ce pays, la terre est vaste et peu peuplée. Pour travailler et cultiver la terre, l'homme est au service du roi. Le peuple est organisé « comme une immense armée, et divisé en groupes d'individus plus ou moins nombreux que le roi attribue à ses mandarins, selon leur grade. »¹⁷⁵ Le roi accueille quiconque voulant s'y installer, à quelque race et religion qu'il appartienne. Puis, il distribue gratuitement la terre dont il est le seul propriétaire. C'est ainsi que les Siamois l'appellent « Maître de la Terre ». ¹⁷⁶ Au Siam, la guerre vise d'ailleurs non à tuer des hommes – si peu nombreux – pour conquérir des terres abondantes mais tout au contraire à s'emparer des hommes pour la leur faire cultiver. Les corvéables et les esclaves sont ainsi la majorité de la population siamoise.

Obligés par la loi, tous les Siamois sont « Phraï » ou corvéables. Même s'ils ne souffrent pas de la misère quand on les traite comme des marchandises, ils doivent travailler gratuitement pour le roi ou un mandarin. C'est pourquoi l'auteur critique leur situation qui ressemble à celle des esclaves, « That », « le peuple qui est tout

¹⁷⁰ Ibid., p. 320.

¹⁷¹ Ibid., p. 310.

¹⁷² Ibid., p. 62.

¹⁷³ Ibid., p. 397.

¹⁷⁴ Ibid., p. 480.

¹⁷⁵ Ibid., p. 243.

¹⁷⁶ Ibid., p. 271.

comme les esclaves ! »¹⁷⁷ S'il en est ainsi, c'est parce qu'ils sont totalement au service de leur roi : « le roi, à force de presser le citron de ses malheureux sujets corvéables à merci, toutes les richesses [...] »¹⁷⁸

Quant aux esclaves, il faut noter qu'un homme peut se vendre et devenir esclave pour payer une dette. L'auteur a noté que la chair humaine se négocie au Siam car il y a des marchands d'esclaves : « c'est la mode de Siam de vendre ou louer sa femme et ses filles, quand on s'est endetté. On loue ces dames à la nuit, à la semaine, au mois, à l'année »¹⁷⁹ D'ailleurs, il indique aussi que la valeur des femmes à vendre dépend d'un sol à plusieurs écus : « Certaines valent plus cher qu'un buffle, et même qu'un éléphant qui est le bétail le plus coûteux. Les plus prisées sont des Chinoises, parce qu'elles ont la peau très claire. »¹⁸⁰ Par ailleurs, l'image des esclaves est également évoquée : « trois jeunes Siamoises, nuque rase, seins nus et les hanches drapées d'un pagne, étaient assises, les jambes croisées à même le parquet, agitant dans l'air, au-dessus d'un hamac blanc, dont on ne voyait pas le contenu, des éventails en rotin armés d'un long manche[...] des trois jeunes Siamoises prosternées toujours aux pieds des Envoyés[...] »¹⁸¹ Au Siam, les esclaves deviennent parfois des captifs de guerre : « Ainsi se trouve-il dans le pays près de « quatre mille Chinois, autant de Maures, tous musulmans, originaire de l'Inde, de Perse, de Turquie ; et des Malais, des Pégouans, des Laotiens, la plupart de ces derniers étant des prisonniers de guerre à qui le roi a offert des terres. »¹⁸²

Dans ce roman, il existe trois classes sociales au Siam : d'abord le roi possédant tout le pouvoir absolu. C'est lui qui gouverne le pays et les mandarins sont à son service pour l'aider dans ses affaires administratives. Ils reçoivent ses ordres et les mettent ensuite en application, ayant sous leurs ordres la troisième classe sociale, à savoir les Phraï et les esclaves.

¹⁷⁷ Ibid., p. 81.

¹⁷⁸ Ibid., p. 78.

¹⁷⁹ Ibid., p. 207.

¹⁸⁰ Ibid., p. 208.

¹⁸¹ Ibid., p. 245.

¹⁸² Ibid., pp. 242-243.

2.3.3 Présentation des Siamois et de leur mode de vie

Pour présenter les personnages historiques bien connus et les Siamois, l'auteur donne le détail minutieux sur leur portrait physique et le mode de vie des Siamois.

- **Portrait des Siamois**

Le portrait de certains personnages historiques tel que celui d'OpraWisuthra Sunthon, dit Kosapan, est mentionné très minutieusement. L'auteur le présente comme un individu d'un « grand flegme », fin, et « très dissimulé... »¹⁸³

« Il était un homme d'une taille assez élevée, du moins pour un Asiatique, de teint foncé, qui se fonçait davantage encore quand il était en proie à une émotion : seul signe d'ailleurs qui permettait chez lui de discerner un sentiment car, au demeurant, son visage restait de glace, clos, comme un masque de cuivre. Ses gestes étaient mesurés, élégants. Il portait une moustache fine, les cheveux très courts. Son nez, comme celui de ses compagnons, était rond et petit. Il devait avoir dans les quarante ans.»¹⁸⁴

Il a des « qualités assez partagées dans sa nation, particulièrement chez les gens de la haute classe dont la situation sociale et la vie même ne tiennent qu'à la faveur et au caprice du prince qui peut s'élever au rang le plus prestigieux et se précipiter bientôt au plus bas de l'échelle.» De plus, l'abbé de Lionne le décrit dans son discours d'adieu prononcé à Paris au séminaire des Missions étrangères : « On évoqua beaucoup son « sang-froid », son « sens de la repartie », son « égalité d'âme » et ce « fond de politesse qui le rendait capable de rentrer si aisément dans les manières de chaque nation.»¹⁸⁵ Vu ses qualités, Phaulkon se méfie de lui parce qu'il est « un homme qui ne manquait pas d'esprit. »

Un autre personnage dont on retrouve le portrait est Phra Pitrattha, grand mandarin, couronné après la mort du roi Phra Naraï comme nouveau roi du Siam. « Opra Pitrattha, grand général des éléphants, était originaire de Ban Pluh Luaung, à

¹⁸³ Ibid., p. 109.

¹⁸⁴ Ibid., p. 109.

¹⁸⁵ Ibid., p. 110.

quelques dizaines de kilomètres de la capitale Ayuthya. Sa mère fut nourrice du roi et de feu le barcalon Kosa Thibodi, frère aîné de Kosapan.» Grâce à sa bravoure et ses capacités tactiques, il est nommé comme chef militaire glorieux dans la guerre contre les Pégouans et lors de la prise de la principauté de Chiangmai. A son couronnement il avait cinquante-six ans. Mais, selon le Blanc, « il avait encore toute la vigueur de la jeunesse... » D'ailleurs, Deslandes le décrit comme un « homme d'esprit entreprenant et courageux. » Un manuscrit anonyme voit en lui « un politique d'un bien autre génie que Phaulkon. » Desfarges écrit : « Entre tout le reste des grands de la Cour il y en avait un qui se distinguait aisément et qui me parut, dès la première fois que je le vis, avoir quelque chose de grand et d'élevé par-dessus les autres. » Le Blanc ajoute qu'il « était fort accrédité parmi le peuple pour ses manières populaires, et à la cour par sa faveur auprès du roi : il était hardi, remuant, franc, libre, mais d'une franchise et d'une liberté qui étaient un déguisement... » La Loubère note qu'il « était très aimé du peuple parce qu'on le croyait modéré et invulnérable. »

Outre le regard sur certains personnages historiques importants, l'image des Siamois est aussi présentée. L'auteur cite Saint-Vandril : « Les Siamois jolies avec leur nez trop court près. »¹⁸⁶ Il cite aussi La Loubère en précisant qu'une Siamoise qu'il a vue « portait, autour des reins, un sarong noir brodé d'argent et autour des seins une de ces écharpes de soie scintillante dont les élégantes de Siam rejettent en arrière sur l'épaule gauche un pan flottant, l'épaule droite restant nue. »¹⁸⁷ Il ajoute en plus que lors de la fête de *Loy Kratong* il a vu « de ravissantes jeunes femmes au front couronné de fleurs et à la poitrine drapée dans une écharpe de soie luisante rose, bleue, jaune, dont un pan, rejeté sur l'épaule gauche, flottait dans l'air doux de la nuit. »

La Loubère donne aussi un aperçu sur la vie quotidienne des Siamois, voire leur mode de vie. Lorsqu'ils se couchent : « ils ne dorment que protégés par des grands filets aux mailles microscopiques dont ils entourent leur lit, qu'ils appellent

¹⁸⁶ Ibid., p. 49.

¹⁸⁷ Ibid., p. 191.

« caye » ou « moustiquaire. »¹⁸⁸ Quant à l'alimentation, le riz est la nourriture principale et quotidienne des Siamois. Dans la nuit, à travers les fenêtres de maisons illuminées, La Loubère a aperçu « quelques scènes instantanées de la vie quotidienne de Siam : une jeune fille assise au sol en tailleur, le nez plongé dans un bol de riz ; une femme finissant de fabriquer un panier de rotin. »¹⁸⁹ Et grâce à l'abondance des ressources naturelles surtout des canaux et des rivières, « la moitié de la population de Siam vivait sur des sampans. A Ayuthya la rivière, qui entourait la ville comme une île, s'ouvrait en deux branches, vers l'est et vers l'ouest. »¹⁹⁰

Au Siam, mâcher le bétel est l'habitude des Siamois. Le roman présente la scène où Pitratsha offre du bétel à Phaulkon : « Pitratsha avait sorti, d'une petite boîte d'argent glissée dans le nœud de son pagne, une feuille de bétel. Il la replia sur des bris de noix d'arak et quelques autres ingrédients, et offrit le tout à Phaulkon... Ce dernier mit le bétel dans sa bouche et mâcha. Après quelques instants il cracha le jus rouge, sanglant, du bétel. »¹⁹¹ Parfois, le bétel a pour but de montrer la sympathie : « Le Grand Sancrat, pour montrer sa sympathie à Tachard, sortit de sa bouche la chique de bétel qu'il mâchouillait et la lui tendit [...] »¹⁹²

Les Siamois mènent une vie simple proche de la nature et des eaux. Ils sont des marchands, des paysans et pêcheurs : « un peuple grouillant de paysans, de pêcheurs, de portefaix demi-nus, tirant, poissant des charrois de poissons scintillants et de fruits. »¹⁹³ Il en est de même pour l'image des pêcheurs : « Tout au long des rives, suspendus par quatre cordes à l'extrémité d'immenses perches en bambou, des filets trempaient dans l'eau boueuse. De temps à autre, la main du pêcheur, installé non loin, relevait le filet, arrachant aux profondeurs vaseuses de la rivière quelque poisson énorme, verdâtre, [...] »¹⁹⁴ Quant à la ville de Lopburi, ce roman nous donne

¹⁸⁸ Ibid., p. 68.

¹⁸⁹ Ibid., p. 221.

¹⁹⁰ Ibid., p. 221.

¹⁹¹ Ibid., pp. 324-325.

¹⁹² Ibid., p. 360.

¹⁹³ Ibid., p. 221.

¹⁹⁴ Ibid., p. 109.

l'image d'un marché : « un marché fort peuplé où, à même le sol, dans des paniers et des bassines de terre cuite, des paysannes proposaient aux passants des anguilles gluantes et grouillantes, des carpes, des crabes verdâtres, des poissons-chats noirs et luisants. »¹⁹⁵ Il décrit aussi un marché flottant « où se rassemblaient plusieurs milliers d'embarcations de toutes sortes, des plus grosses jonques aux pirogues les plus frêles qui transportaient fruits, riz, légumes, cochons, poulets, canards, miel, arak, épices, étoffes, poissons secs ou vifs, toutes choses vendues à la criée dans un joyeux tintamarre, à des clients qui eux-mêmes venaient faire leurs emplettes en bateau. »¹⁹⁶

Si la présentation du portrait physique et du caractère de Kosapan, ambassadeur siamois en France, et du mandarin Pitrattha, est minutieusement présentée, c'est parce que l'auteur leur donne beaucoup d'importance ; ils jouent un rôle bien à part dans ce roman. Ils sont aussi évoqués comme les personnages principaux à la cour. Pour le mode de vie des Siamois, c'est la vie simple et conforme à la nature. Et voici d'autres Siamois : « Des formes humaines se mouvaient sur une sorte de véranda, torse nu : chair jaune d'or sous le soleil, flancs drapés dans des pagens bleus et violets, semés de taches multicolores. Par instants on voyait ces formes se jeter dans les flots, remonter sur la véranda, puis replonger et replonger encore. »¹⁹⁷

- **Pratiques et traditions**

La lecture de ce roman nous permet de mieux connaître les pratiques ainsi que les traditions des Siamois. Tout au long du roman, l'aspect culturel et religieux sert de cadre romanesque. Il y a beaucoup de fêtes et de cérémonies importantes présentées par les Envoyés extraordinaires.

La Loubère parle de la cérémonie de *Loy Kratong*. Celui-ci décrit le *Kratong* qui est posé sur l'eau : « des espèces de petits paniers en feuilles de bananier tressées, où brûlaient des baguettes d'encens, des cierges et où s'épanouissaient des fleurs

¹⁹⁵ Ibid., p. 323.

¹⁹⁶ Ibid., p. 451.

¹⁹⁷ Ibid., p. 56.

multicolores. »¹⁹⁸ Et Phaulkon explique en plus que les Siamois vont déposer le *Kratong*, comme un petit bateau, sur la rivière afin de « remercier le fleuve d'avoir irrigué et fertilisé leurs champs. C'est une façon aussi de s'excuser d'avoir souillé ses eaux. »¹⁹⁹

La cérémonie de réception somptueuse pour honorer l'ambassade française est une « symphonie nautique » décrite par les Envoyés :

« On distinguait sur celui-ci au loin, dans l'éblouissement du soleil qui ne tarda pas à « frapper », une multitude de petites taches sombres sautillant sur les eaux ocre suppurant de la jungle. On comptait bien une trentaine ou quarantaine de ces taches qui, venant à notre rencontre, se métamorphosèrent bientôt, une à une, quand elles furent assez proches, en animaux bizarres, en monstres plutôt : dragons, poissons, oiseaux infernaux dont les écailles rutilaient somptueusement. C'étaient, qui surgissaient dans notre champ de vision, les figures de proue dorées d'une flotte de galères. Et ces gueules effrayantes, se balançant au gré des vagues en scintillant, semblaient agitées par quelque magique, quelque mystérieuse vie d'autant que, de part et d'autre, comme les ailes d'un monstre marin ou aérien, leurs multiples rames s'élevaient et replongeait dans un même mouvement [...]»²⁰⁰

Hormis le témoignage de l'ambassade française sur les fêtes et les cérémonies dans le Siam, nous avons l'information descriptive concernant des funérailles du Grand Roi Phra Narai et l'incinération de son corps, après plus d'un an de préparatifs:

« On avait construit, sur une vaste place pavée de briques située devant le palais, d'immenses pyramides toute recouvertes de feuilles d'or. C'est dans la plus haute, faite de madriers de bois précieux que, le 19 février 1690, année du Cheval, jour propice choisi par les astrologues, un somptueux cortège déposerait les restes du monarque enfermés dans un triple cercueil : de bois, de cuivre et d'or. Ce cortège avait à sa tête une chaise à dix porteurs où était assis, protégé par un

¹⁹⁸ Ibid., p. 311.

¹⁹⁹ Ibid., p. 312.

²⁰⁰ Ibid., pp. 154 -155.

parasol jaune, le Grand Sancrat Phra Viriat qui lisait à voix sonore les textes sacrés du Bouddha [...]»²⁰¹

Il est à noter qu'avant la cérémonie d'incinération du roi, il avait sept jours de réjouissances. Voici une remarque sur des jeux et des spectacles des Siamois : « Mais avant qu'on y mette le feu, il aurait sept jours de jouissances, car pour ces malheureux idolâtries, les funérailles sont occasion de se divertir. Feux d'artifice, combats de cerfs-volants, boxe, théâtre d'ombres, *khon*, *ramakien*, chants, jongleurs, acrobates, danses, magiciens, fakirs, partout ce seraient petits garçons et petites filles demi-nus courant, riant, faisant exploser des pétards... »²⁰² Une anecdote à propos du nom du roi est à signaler ; le nom de Sa Majesté est secret jusqu'à sa mort car « la loi voulait qu'on ne connût son nom sacré qu'à sa mort afin d'éviter qu'on ne s'adonnât, avec ce nom, à des pratiques magiques. »²⁰³ Les pratiques de magie font partie du rite des Siamois. Lors de la mort de son fils aîné, Phaulkon l'a évoqué : « Qui s'est adonné sur mon fils à des pratiques de magie ? On l'a ensorcelé. Qui lui a accroché ce fil ? Je les connais, moi, leurs rites, leurs envoûtement, aux Siamois ! »²⁰⁴

Le jour de *Wisakha Bucha*, est le jour le plus sacré pour les Siamois : c'est l'anniversaire à la fois de la naissance, de l'illumination et de la mort du Bouddha. Ce jour-là, les Siamois se rendent au temple :

« Cette nuit-là, on vit les Siamois marcher en infinie procession autour du bot, ou sanctuaire principal, de tous les temples du pays : c'est dans le bot qu'est placée l'idole. Chaque Siamois à cette occasion tient en main une lanterne de papier, et les temples eux-mêmes en sont décorés en souvenir de l'illumination de leur Dieu. Quelques-uns de nos mousquetaires et de nos prêtres, que leurs promenades nocturnes conduiraient jusqu'aux abords d'un temple, apercevaient par l'embrasure d'une porte des bonzes en robe orangée lire l'infinie litanie de leurs textes sacrés, tandis que la population apportait des fleurs multicolores arrangées de mille manières différentes au pied de l'idole. On vit aussi des enfants

²⁰¹ Ibid., pp. 623-625.

²⁰² Ibid., p. 624

²⁰³ Ibid., p. 271.

²⁰⁴ Ibid., p. 416.

libérer par centaines dans l'enceinte des temples de petits oiseaux et des tortues.

Pour « faire le bien », à ce qu'ils disent.»²⁰⁵

Les traditions et les fêtes que nous avons évoquées jusqu'ici sont une expression de la culture siamoise, à savoir des mœurs et des coutumes héritées de l'époque ancienne. Elles sont également liées aux croyances religieuses.

- Croyances

Le Siam est un carrefour où s'entrecroisent des pays et des relations diverses ; l'Inde, la Chine, le bouddhisme, le confucianisme, l'hindouisme, l'islam et le christianisme. D'après les Français, à Lopburi comme à Ayuthya, « les flèches des *chedi* se confondaient souvent avec les minarets des mosquées et les clochers des églises. »²⁰⁶

Dans ce roman, l'aspect religieux est soigneusement présenté avec une insistance sur la différence des croyances entre les Français et les Siamois. La religion des premiers est un culte monothéiste. Leur religion n'a qu'un Dieu, « lequel a pour attributs essentiels d'être unique, d'être infini, d'être parfait, d'être donc toute bonté.»²⁰⁷ Au contraire, les Siamois ne croient pas en Dieu. D'après les Français, leur croyance est ancrée en la « transmigration des âmes, qui veut qu'on paie dans cette vie les fautes commises dans notre vie antérieure.»²⁰⁸ L'abbé de Lionne montre que cette croyance est fautive en donnant comme exemple la mort de Jésus en croix. « Ces idolâtres prétendent qu'un homme qui a subi pareil supplice doit avoir commis, dans son existence précédente, les pires crimes, ce qu'on ne peut supposer du fils de Dieu.»²⁰⁹

Une autre illustration de la pratique de croyance bouddhiste montre bien qu'il faut trouver la cause de la souffrance et puis l'éliminer :

²⁰⁵ Ibid., pp. 505-506.

²⁰⁶ Ibid., p. 304.

²⁰⁷ Ibid., p. 359.

²⁰⁸ Ibid., p. 250.

²⁰⁹ Ibid., pp. 250-251.

«Dans cet univers de souffrance et d'erreurs où nous vivons tous, comme l'homme que vient de transpercer une flèche et qui, loin d'avoir l'idée de se demander quel est le nom, la nationalité, l'origine et la caste de celui qui l'a décochée, se contente fort humblement de l'arracher de la blessure : ainsi l'enseigne le Bouddha. »²¹⁰

De plus, les Siamois croient en la réincarnation. Cette idée de la renaissance des gens après la mort. Voici ce qu'en a noté le Père Martineau avec ironie : « ces hypocrites d'idolâtres siamois affectent pour des raisons prétendument religieuse de ne rien vouloir tuer : même une fourmi ! Aussi confient-ils aux musulmans, aux Chinois ou aux chrétiens le soin d'abattre les animaux : qu'ils dévorent au demeurant de fort bon appétit, se lavant les mains de ces « meurtres » dont ils ne sont pas moins les commanditaires. Ils s'imaginent en effet qu'en égorgeant le moindre lapereau ils se hasarderaient à détruire un de leurs proches parents qui, à sa mort, s'y fût peut-être réincarné !... »²¹¹ D'ailleurs, le surnaturel et la superstition sont ancrés dans la croyance bouddhiste. Il s'agit de phénomènes hors du réel et donc inexplicables de la mort. Le fantôme est aussi l'objet de la croyance : Les Siamois croient au *phi*, c'est-à-dire au fantôme. Prenons par exemple, « un enfant qui meurt quelques jours après sa naissance n'est pas considéré à Siam comme fils de sa mère mais comme le rejeton d'un *phi*. »²¹²

D'après Véret, chef du comptoir français de la Compagnie des Indes, la religion bouddhiste, c'est « la religion des idolâtries » ou « la ridicule croyance. »²¹³ Comme les royaumes voisins du Tonkin, de Cochinchine, de Pegou, de Cambodge et autres, « le Siam est morfondu dans l'idolâtrie. C'est pourquoi les Français visent à convertir les Siamois au christianisme.

Au regard des Français, le Siam est encore un pays non civilisé, à savoir le pays « barbare », pour emprunter l'épithète qui se répète dans le roman. Il faut donc

²¹⁰ Ibid., p. 360.

²¹¹ Ibid., pp. 177-178.

²¹² Ibid., p. 252.

²¹³ Ibid., p. 250.

le sauver. Pour ce faire, ils doivent enseigner les Siamois. C'est pourquoi le roi Phra Narai a demandé à la France d'envoyer le groupe de douze jésuites français pour enseigner l'astronomie et les mathématiques: « Ces pères appartenaient au groupe des douze jésuites que les ambassadeurs siamois étaient venus demander au roi de France afin qu'ils enseignassent à leur monarque l'astronomie et les mathématiques.»²¹⁴ Mais le père le Blanc fait des critiques à cause de la croyance des idolâtries. Lors de l'observation d'une éclipse de lune, les Siamois ont tapé sur des casseroles pendant la durée de l'éclipse. « Un effroyable tintamarre ! C'est qu'ils croient qu'un dragon dévore la lune à chaque éclipse. Ce vacarme vise à l'effrayer et le faire fuir.»²¹⁵

Quant aux sites religieux, voilà ce qu'écrit La Loubère : C'est tout d'abord un *chedi*, une construction comme une espèce d'entonnoir renversé, un cône dont la pointe peinte d'or partait en flèche vers le ciel.»²¹⁶ Et plus loin Tachard ajoute: « ces *chedis* sont des flèches, mieux des pyramides que les gentils construisent sur le lieu même où ils enterrent les cendres de leurs saints ou de leurs princes qu'ils pensent ainsi honorer.»²¹⁷ Il remarque que « ce pays qui compte moins de deux millions d'habitants doit disposer d'une dizaine de milliers de ces lieux saints qui abritent bien chacun une vingtaine d'idoles, certaines d'or massif représentant leur Dieu : Somona Codom, alias Phra Put (le Bouddha).»²¹⁸ Pour les temples, ils sont nombreux au Siam. Citons notamment le temple Wat Niak, où le père de Breuille étudiait le siamois,²¹⁹ les pagodes Wat Sao Thong,²²⁰ et Phrasi Ratana Mahatat,²²¹ situées au sud-est de Lopburi, non loin du palais du roi, où se dressaient de types d'idoles siamoises :

« Il y avait des dorées, des argentées, en bronze, en bois, en brique, des idoles de plus de vingt mètre de haut, des idoles minuscules de trois pouces, des

²¹⁴ Ibid., p. 36.

²¹⁵ Ibid., p. 470.

²¹⁶ Ibid., p. 56.

²¹⁷ Ibid., p. 57.

²¹⁸ Ibid., p. 57.

²¹⁹ Ibid., p. 498.

²²⁰ Ibid., p. 338.

²²¹ Ibid., p. 357.

idoles debout, tendant en avant leurs mains ouvertes ; des idoles assises en tailleur, les deux mains posées sur leur giron ou bien la main gauche sur le giron et la droite sur le genou droit ; ou bien même des idoles allongées, très paisiblement, sur le flanc droit, la joue droite posée sur la main droite, le bras droit accoudé au sol.»²²²

Pour les Siamois, le Bouddha couché veut dire « le Bouddha mourant : mourant dans la félicité suprême, le Bouddha s’anéantissant..., le Bouddha glissait, il s’évaporait : dans la mort. C’est-à-dire *Nippan*. Les Siamois l’appellent *Nirvâna*. Le néant : « ni ciel ni enfer, ni haut ni bas, ni début ni fin, ni récompense ni châtement, ni diable ni bon dieu, ni création ni apocalypse, ni bien ni mal.»²²³

Comme représentants du bouddhisme, les Français parlent des bonzes ou des *talapoins*. Ils doivent apprendre le *pali*, langue sacrée des bouddhistes dans laquelle sont rédigés leurs textes religieux. »²²⁴ Tous les matins, les bonzes vont partir en longue file, leur bol sur le ventre, pour aller quêter dans les rues leur pitance de la journée. Dans l’Acte II, nous voyons « une tache orangée cependant, au bout d’une rue de la ville, s’alluma comme une flamme. Puis derrière elle, plus petite, une autre flamme orangée, puis une autre encore, et ainsi de suite, selon la perspective, de plus en plus petites. C’était une dizaine de bonzes, alias *talapoins*, au crâne rasé, portant leur pagne jaune et, contre leur ventre, une sorte d’énorme « bol » noir. Ils venaient mendier, auprès de la population, leur pitance de la journée.»²²⁵

Les bonzes ne vivaient, en théorie, que d’aumône, ne faisaient qu’un repas par jour, qu’ils allaient quêter à l’aube. Ils ne devaient pas sortir de leur temple qu’au moment où, la lumière étant assez forte, ils pouvaient commencer à deviner la couleur de leurs veines à leurs poignets : ainsi verraient-ils assez pour prendre garde, quand ils marcheraient dans la rue, de ne pas écraser même le plus humble insecte.»²²⁶

²²² Ibid., p. 284.

²²³ Ibid., p. 284.

²²⁴ Ibid., p. 252.

²²⁵ Ibid., p. 193.

²²⁶ Ibid., p. 193.

En résumé de ce chapitre, la lecture socio-historique nous permet de voir les événements historiques à la fin du règne du roi Narāi. Elle nous permet aussi de mieux comprendre l'histoire du Siam en termes de relation avec la France. De l'évocation de la première ambassade du chevalier de Chaumont à la seconde fois avec La Loubère et Céberet où débute le roman ; de l'audience du roi Narāi à la prise du pouvoir de Pitratça; de l'installation des soldats français dans la forteresse de Bangkok à leur défaite. Telle est l'Histoire avec un grand H que nous pouvons trouver dans ce document. Cependant, ce qui nous paraît le plus intéressant, c'est que ce roman donne non seulement des faits historiques purs, mais aussi l'histoire de la vie des Siamois, y compris leur mode de vie et leurs cultures sont aussi abordées.

Quant à la présence française, elle est présentée comme un décor et le sujet des intrigues conflictuelles des personnages du romanesque, accompagnée de remarques intéressantes insérées dans l'analyse de la « révolution » de 1688. L'image de Siam au XVIIe siècle est racontée en passant par le regard concret des personnages, se servant également de la description historique. Ce qui mérite d'être noté, c'est que la description informative dans ce roman se compose de temps en temps de critiques parfois préjugées et très négatives parce que l'histoire des relations franco-siamoises est décrite par les Français et il s'y mêle également l'« idiologie » de l'auteur. La religion, entre autre, illustre clairement cette optique car elle est toujours présentée avec ironie. La distinction de la croyance religieuse est un des problèmes importants entre les Français et les Siamois. Et pour cause, la croyance religieuse des Siamois est considérée comme « idolâtre » ou « barbare.» A travers ce roman, l'Histoire est appuyée non seulement par les documents historiques, mais aussi dans l'optique de Morgan Sportès.

CHAPITRE III

HISTOIRE ET FICTION

De toute évidence, il y a deux « dimensions » s'entremêlant dans Pour la plus grande gloire de Dieu. L'une est le fait historique des relations franco-siamoises, la principale, celle que le romancier élabore selon les sources historiques; l'autre est le fait fictionnel encadrant l'histoire et constitue son propre style. Le troisième chapitre est l'étude de la représentation de l'histoire dans la fiction : l'écriture, le style, le réel et l'imaginaire.

3.1 Écriture et style

Dans Sur Racine, Roland Barthes précise qu'il y a deux motifs importants dominant une œuvre littéraire. Il s'agit de « l'écriture et du style »²²⁷ ; l'une constitue un courant de l'époque, conditionnée par sa société tandis que l'autre est très propre et appartient à l'écrivain. De même, Pour la plus grande gloire de Dieu présente les deux, l'écriture et le style.

3.1.1 Écriture du XVIIe siècle et du XXe siècle

Ce qui marque, à première vue, la construction formelle du roman, c'est certainement le remplacement du chapitre en acte. La forme s'avère donc différente à celle du roman en général. Sur ce point, il est concevable que cette tentative théâtrale constitue un genre littéraire classique de l'époque où l'histoire est narrée. Relative à l'Histoire-temps, la première écriture, au sens barthésien du terme, correspond sans nul doute à l'époque classique qui est le fond du roman. C'est-à-dire qu'en recourant à la forme romanesque, le romancier réécrit une histoire du XVIIe siècle en France – en tant que fond du livre – tout en empruntant aussi l'aspect théâtral à la formation du roman. Il a mélangé deux formes apparemment différentes dans son récit : soit qu'il a créé son propre style romanesque en mélangeant plus d'un genre littéraire dans ce long roman ; soit qu'il songerait au théâtre, le genre le plus prisé de l'époque où l'histoire est présentée. Pour mettre en évidence ce sujet, il apparaît logique de penser à l'écriture du classicisme. Ainsi à l'Acte I, présentant l'arrivée de la seconde

²²⁷ BARTHES, Roland. op.cit., pp. 147-166.

ambassade française, le Siam est comparée à une scène du théâtre. Cette description textuelle nous permet de voir clairement la cohérence entre l'Histoire-temps encadrant la pensée du personnage vécu à cette époque-là :

« Siam était là, face à eux, dissimulé derrière les grandes tentures théâtrales de la nuit. Ils étaient pour l'instant dans l'ombre dans les coulisses. Demain le soleil se lèverait. Il faudrait entrer en scène. Pour improviser : quelle farce ? Quelle tragédie ? Ils étaient comme des acteurs qui ne connussent rien ni du texte ni de l'action à l'interpréter... »²²⁸

Ensuite, quelques pages plus loin, le narrateur fait apparaître Tachard sur la scène théâtrale : « [...] sa figure, encadrée d'une épaisse barbe sombre, avait surgit de l'ombre comme d'une coulisse de théâtre... »²²⁹ Et, ce même narrateur fait allusion à Molière :

« Se joua alors une de ses scènes savoureuses que feu l'auteur du Tartuffe n'eût pas dédaigné d'écrire, quoiqu'il eût eu mal, il est vrai, à la faire représenter sur nos théâtres désormais soumis à la censure bornée du tout-puissant parti des dévots. »²³⁰

Ainsi en lisant ce roman, nous avons l'impression que des scènes théâtrales apparaisse tout au long du récit : « On assista alors à un spectacle, semblable un peu à ce théâtre d'ombres qu'apprécient tant les Siamois. »²³¹ « Et il ajouta, après un bref silence théâtral »²³² et « On se fût cru au théâtre, et qu'ils donnassent la comédie ». ²³³ La scène romanesque devient la scène théâtrale quand Madame Constance est rendue aux Siamois : « Elle prit son fils Juan par la main. Les trois coups avaient frappé. Elle allait « entrer en scène » : la dernière scène du dernier acte de cette tragédie. »²³⁴

²²⁸ SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu, op.cit., p. 20.

²²⁹ Ibid., p. 24.

²³⁰ Ibid., p. 437.

²³¹ Ibid., p. 390.

²³² Ibid., p. 180.

²³³ Ibid., p. 452.

²³⁴ Ibid., p. 599.

Il en va de même pour la scène où le père Tachard se dispute avec La Loubère et celle où il va rendre visite à l'improvisiste aux Envoyés extraordinaires la nuit :

« Le jésuite disparut aussi soudainement, aussi magiquement, qu'il était apparu. On eût dit que sous lui s'était ouverte une trappe de théâtre. Sans doute avait-il sauté dans quelque écoutille.»²³⁵

« Un peu comme les trois coups frappés sur scène avant le spectacle. Une voix mielleuse annonça : « Tachard, Votre Excel... ». Et simultanément, la bouille dudit Tachard, telle celle d'un directeur de théâtre jetant un œil dans la salle pour voir si le public est nombreux...»²³⁶

Outre la présentation de scènes théâtrales, le romancier insère, en plus, dans son texte, les noms de grands écrivains contemporains du XVIIe siècle : Racine, Molière et Corneille, et même leurs œuvres comme *Tartuffe*, *Le Bourgeois gentilhomme*, *L'Avare*, *Le Malade imaginaire* et *Bajazet*. Evidemment, elles sont présentées en nous faisant penser à l'âge classique où le théâtre faisait fureur. En disant que l'écriture s'attache au genre théâtral classique, il faut considérer quel type de théâtre a un rôle décisif dans ce roman. A ce sujet, il importe de souligner que le terme *tragédie* se manifeste beaucoup plus souvent dans ce roman : « Quelques mois après la tragédie »²³⁷ et « Jusqu'à dernier acte de tragédie »²³⁸; ce qui nous fait penser, bien entendu, à la tragédie de l'âge classique, représentant des personnages, souvent hauts placés, illustrés aux prises avec un destin exceptionnel et malheureux, servant d'ailleurs à purifier l'âme humaine, celle des spectateurs telles que la tragédie de Jean Racine : « On n'était pas à Siam, mais au Théâtre-Français ou à l'opéra. Et c'était Bajazet de Jean Racine, à tout le moins qui chaque jour, se donnait sur scène. »²³⁹ Si la tragédie domine le roman, il s'agit d'un voyage inexorable, fatal avec la catastrophe finale qui est d'ailleurs prévisible dès le début, avec l'arrivée des bateaux français en vue de côtes du Siam. Nous pourrions deviner, dès leur départ, que cette aventure se

²³⁵ Ibid., p. 31.

²³⁶ Ibid., p. 209.

²³⁷ Ibid., p. 346.

²³⁸ Ibid., p. 365.

²³⁹ Ibid., p. 440.

trouve finalement dans les malheurs. Mais nous ne savons pas comment, ni pourquoi, jusqu'à la fin. Même si ce roman n'est pas tout à fait pareil à la tragédie au sens propre du mot, il s'achève du moins malheureusement en présentant enfin le fiasco et le sort tragique des Français. C'est-à-dire qu'il présente la débâcle des Français et la mort de Phaulkon, celui en qui ils avaient mis tous leurs espoirs. De toute façon, si le romancier cherche à représenter une sorte de tragédie du XVIIe siècle, il faudrait mieux dire une tragi-comédie, car il y a des épisodes comiques insérés tout au long du roman. Dans la préface de la version thaïe, il est bien dit : « tragédie comique ou comique tragique. »²⁴⁰

Ce roman est donc tracé de l'écriture du XVIIe siècle. Mais, à notre sens, le terme « classicisme » ne convient pas tout à fait. C'est parce que le romancier donne « libre cours à la jubilation de l'écriture »²⁴¹ alors que le roman classique respecte strictement la forme traditionnelle. Ce roman est plutôt un récit mixte : dans sa forme et son écriture. Sans se lier aux normes traditionnelles pour garder son originalité, le romancier ne suit pas la contrainte classique, mais se plonge vers la liberté de sa composition romanesque : ce serait plutôt le style « baroque » de l'époque du XVIIe siècle.

Cependant, même si la chronologie historique encadrant l'intrigue romanesque présente le XVIIe siècle – le siècle du Roi-Soleil en France –, elle s'attache également au XXe siècle. Nous pouvons voir par exemple ce que décrit le romancier surtout dans le dernier acte du roman.

Dans la dernière scène de l'Acte V, Simon de La Loubère – en tant qu'écrivain et intellectuel – parle du statut de la littérature du XVIIe siècle. Il nous fait voir l'hésitation en produisant une œuvre en relation avec le problème de la « forme » d'une œuvre littéraire. Cette réticence correspond à son époque où naît *la Querelle des Anciens et des Modernes* et où on donne de l'importance au « fond » de l'œuvre. Réfléchissant à tout cela, Simon de La Loubère pense tout d'abord composer un

²⁴⁰ กรรณิกา จรรย์แสง. รุกขยาม ในนามของพระเจ้า. อังแล้ว. หน้า 13 [Kanika Chansang. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., p. 13.]

²⁴¹ GAZIER, Michele. op.cit.

opéra, mais écrit une tragédie. A ses yeux, la littérature à la fin de son siècle s'est enfermée dans « un formalisme de plus en plus étroit et rigide : si stérile. »²⁴² C'est pourquoi il a besoin de s'exprimer « de façon plus neuve, plus...moderne »²⁴³ sans tomber dans « l'art romanesque médiocre. »²⁴⁴ Désirant devenir académicien, il n'ose pas changer « la forme » et s'oblige finalement à recourir aux principes traditionnels du XVIIe siècle : « les vieux cadres dédorés, les tristes et sombres embrasures de ces mots codifiés, grammatifiés, rhétorisés, policés... »²⁴⁵ Effectivement, La Loubère nous fait voir le mouvement de la littérature du XVIIe siècle.

Comparable au XXe siècle, la pensée de La Loubère représenterait la réflexion du romancier. La littérature en général, et le roman en particulier, s'est bel et bien développé au XXe siècle. C'est pourquoi il nous semble que le romancier se cache derrière ce personnage. Pour lui, la fin du XVIIe siècle se substitue tacitement par celle du XXe siècle où se sont succédées toutes les sortes de formes littéraires – de la littérature surréaliste au Nouveau Roman, via les romans de l'entre-deux-guerres et le théâtre de l'absurde –, marquant la diversité et le grand changement de la littérature au temps actuel du romancier. Autrement dit, c'est lui qui, dans la même conscience que La Loubère, cherche à créer une autre forme, un autre genre littéraire, nouveau et très propre à lui.

En un mot, se fondant sur le XVIIe siècle tout en désignant le temps contemporain de l'auteur, l'écriture est transposable du XVIIe siècle au XXe siècle. Au moins, cet anachronisme se dévoile, dans une certaine mesure, le passage de l'ancienne époque à nos jours où le monde devient de plus en plus « compliqué, multiple », mais vivant : « argent, pouvoir, intrigues, bassesse, chair, lubricité, vérole, dysenterie, sublimité, sainteté, immondices : monde de moins en moins simplifiable »²⁴⁶ S'il en est ainsi, nous pouvons dire que si l'histoire se passe au

²⁴² SPORTEES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu, op.cit., p. 630.

²⁴³ Ibid., p. 630.

²⁴⁴ Ibid., p. 631.

²⁴⁵ Ibid., p. 631.

²⁴⁶ Ibid., p. 631.

XVIIe siècle, Pour la plus grande gloire de Dieu est aussi une « métaphore » du XXe siècle.²⁴⁷ Il va de soi que le passage de l'écriture du XVIIe siècle au XXe siècle nous semble jusqu'ici compréhensif : si l'âge classique a lieu *la Querelle des Anciens et des Modernes* vis-à-vis de la question de la « forme » littéraire, cette période reflète encore plus loin notre littérature d'aujourd'hui où on aperçoit ses progrès surtout en « forme » romanesque, montrant à la fois le style de l'auteur. Tel est aussi celui de Morgan Sportès.

Outre deux écritures qui sont présentées dans ce roman, le style de l'auteur est à la fois étudié. Puisqu'il est stylistiquement inventé et propre à ce romancier, nous aborderons le style de Morgan Sportès.

3.1.2 Stylistique sportésienne

D'un point de vue stylistique, Sportès a créé une nouvelle invention stylistique à travers son huitième roman. Cette procédure rend évidemment ce roman très différent aux autres tout en illustrant son don de créativité littéraire. S'il en est ainsi, il est intéressant de faire des remarques sur son propre style présenté dans ce roman.

Chapeaux : citation en tête de scène

Avant de commencer l'histoire de chaque acte, le romancier se sert des citations, recueillies d'ouvrages littéraires et socio-politiques d'auteurs contemporains, de philosophes et même de poètes dont la plupart ont vécu au XVIIe siècle. Dans l'Acte I, scène 2, c'est par exemple, la citation de Fontenelle. Cette citation annonce dans la scène 2, la découverte de la nature tropicale, donc exotique, d'après La Loubère : « Je me figure toujours que la nature est un grand spectacle qui ressemble à celui de l'opéra. (Entretien sur la pluralité des mondes, 1686) »²⁴⁸

Ces dits chapeaux servent aussi comme une critique. C'est notamment le début de la scène 7 de l'Acte III qui montre comment les Hollandais sont sottement attaqués

²⁴⁷ SAKARIN, Saenghirun, op.cit., p. 2.

²⁴⁸ SPORTEES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., p. 51.

par les Français qui sont au fort de Bangkok ; cette action brutale rapportée à la cour siamoise détériore encore plus le renom des Français au Siam parce qu'il s'agit sans doute de la religion entre les catholiques et protestants. Cette action est introduite par la citation suivante :

«On doit mentionner ici que de toutes les nations chrétiennes les Hollandais apparaissent comme bien supérieurs. Leur intelligence pratique est connue...» (Ibn Muhammad Ibrahim, ambassadeur de Perse à Siam, *La Nef de Suleiman*, 1686.)²⁴⁹

Au début de la scène 1 de l'Acte IV, comme le conflit diplomatique est terminé, l'histoire se concentre sur la situation militaire dans laquelle le général Desfarges joue un rôle primordial. Comme la politique prend une place importante dans cet acte, le romancier cite ainsi un jeu d'échec chinois illustrant bien l'importance du général Desfarges et son armée :

« Le roi ne fait qu'un pas, non plus que dans notre jeu, mais il n'en peut pas faire en tout sens ; il va en avant ou en arrière ou à côté, comme vont nos tours, mais il ne va pas de biais comme nos fols. De plus il ne peut sortir d'une marelle qui est son champ de bataille ou son palais qui contient quatre carrés qui, dans notre échiquier, sont ceux où nous plaçons le roi et la dame et les pions du roi et de la dame ; et enfin ils ne roquent jamais. (Simon de la Loubère : jeu d'échec chinois, dans *Du Royaume de Siam*, 1691) »²⁵⁰

Bien en évidence, ces citations dites ici *chapeaux*, sont mises en tête des scènes pour fonction de montrer une certaine idée relative à ce qui se racontera dans chaque scène. L'auteur choisit ce moyen original pour donner une dimension particulière à son roman, se référant souvent à des écrivains connus et célèbres.

Jeux typographiques

Du côté stylistique, le romancier crée à nouveau sa propre technique en reliant des mots par un trait d'union en raison de trois fonctions principales.

²⁴⁹ Ibid., p. 373.

²⁵⁰ Ibid., p. 401.

En premier lieu, le but est d'exprimer l'émotion ou le sentiment des personnages. Elle sert à faire ressentir par exemple, le déshonneur et la honte lorsque l'officier Beauchamp se situe dans la situation embarrassante au moment de la cérémonie du départ de Madame Constance. L'officier avait promis qu'il aiderait et garderait cette femme avec la troupe française. Mais enfin, il ne peut pas tenir sa promesse et l'emmener en France : « A l'officier (Beauchamp) qui, avec quatre gardes armés, lui vint annoncer qu'on-était-au-désespoir-d'être-obligé-de-la-remettre-aux-mains-des-Siamois... »²⁵¹

Un autre exemple illustre bien la colère de Simon de La Loubère lorsqu'il réclame la Relation du chevalier de Chaumont à Constance Phaulkon qui insiste pour la garder avec lui, bien que La Loubère l'exige depuis plus d'une semaine :

« La Loubère soudain se troubla et, comme on se lance à l'eau, il jeta tout à trac d'une voix mécanique : - Premièrement-je-voudrais-que-vous-me-rendissiez-la-Relation-du-chavalier-de-Chaumont-que-je-vous-réclame-depuis-plusieurs-jours-et-que-le-père-Tachard-vous-a-remise-sans-m'en-demander-la-permission ! »²⁵²

En second lieu, le romancier regroupe des mots par des traits d'union pour en faire un seul mot, visant principalement à en faire ses propres termes, comme pour la description des fauteuils de La Loubère ou celle de son ouvrage sur le Siam : « Au début, pas une des chaises-tapissées-de-soie-rose-ornée-de-cupidons-dodus... »²⁵³

« (Sur des fauteuils au tissu rose armorié d'angelots-dodus-sortis-tout-droit-de-L'Astrée-ou-du-Grand-Cyrus-dardant-leurs-flèches-vers-des-naïades-potelées-s'ébattant-dans-une-fontaine) »²⁵⁴

²⁵¹ Ibid., p. 598.

²⁵² Ibid., p. 308.

²⁵³ Ibid., p. 195.

²⁵⁴ Ibid., p. 58.

« -Sauf que ? interrogea la Loubère qui voyait là une curiosité qui pourrait donner lieu à quelques belles pages dans son Futur-Fameux-Ouvrage-sur-le-Siam. »²⁵⁵

Enfin, ce procédé sert également à faire voir vraisemblablement l'action que font les personnages. Nous voyons notamment le langage mal articulé d'un interprète lors de la démonstration des mortiers devant le roi du Siam. Laric, le capitaine des bombardiers, explique le maniement de ces armes. Constance Phaulkon, en la circonstance, lui sert d'interprète, mais il a eu quelque « mal à traduire quand Laric se lance dans une vaste envolée cartésiano-théorique » :

« Si-ayant-fait-l'expérience-de-votre-pièce-élevée-par-exemple-à-l'angle-de-trente-degré-vous-avez-trouvé-qu'elle-ait-tiré-à-une-portée-de-deux-mille-mètres,pour-savoir-quelle-est-la-portée-du-même-mortier-avec-la-même-charge-de-poudre-lorsqu'il-sera-élevé-à-l'angle-de-quarante-cinq-degrés-il-faut-prendre-le-sinus-de-l'angle-de-soixante-degrés-double-de-celui-de-la-première-élévation... »²⁵⁶

De même à la page 461, quand Desfarges décide de raconter son secret à l'évêque Laneau au moment de l'insoluble dilemme : monter ou ne pas monter à Lopburi. Le trait d'union sert à montrer son bégaiement :

« [...]il-fallait-arrêter-Pitracha-et-Prapy-qui-voulaient-piller-le-trésor-du-roi-et-s'enfuir-avec-à-dos-d'éléphant-puis-il-fallait-faire-monter-à-Lopburi-les-frères-du-roi-et-pour-nommer-l'un-d'eux-successeur-au-trône. »

Il en est de même pour la réaction du général Desfarges devant le premier ambassadeur Kosapan et le second, Oluang KalayaRajamaïtri lors de leur visite à bord au passage à Ayuthya :

« Kosapan n'avait que caresses et paroles d'amitié à la bouche, mais ça ne semblait guère émouvoir Desfarges qui demeurait muet, l'air vaguement stupéfait : Il ré-flé-chi-ssait ! »²⁵⁷

²⁵⁵ Ibid., p. 307.

²⁵⁶ Ibid., p. 371.

²⁵⁷ Ibid., p. 557.

De reste, le romancier se sert également de majuscules pour souligner un mot ou un sujet, c'est-à-dire des personnes concernées et ses actions importantes à faire.

Quand La Loubère se querelle avec le père Tachard au sujet de son débarquement sans autorisation. D'un côté, Tachard sait bien qu'il est le vrai représentant de la France ce qui lui permet de débarquer au Siam avant que les Envoyés le fassent. De l'autre côté, La Loubère ne sait pas encore la vérité. Ainsi, l'un est imbu de lui-même tandis que l'autre est fier de son pouvoir en tant qu'ambassadeur :

« -Soyez sans crainte, dit le père aux Envoyés. JE débarquerai demain...JE ferai en sorte que les troupes et nos malades puissent très bientôt descendre à terre. JE...

« - JE », « JE », « JE » ! s'exclama monsieur de la Loubère. Si vous débarquez demain, révérend père Tachard, c'est parce que JE vous y autorise. Mais JE puis bien revenir sur ma décision aussi !»²⁵⁸

Il en est de même pour le père Tachard expliquant à La Loubère que les soldats français et le général Desfarges doivent être soumis aux ordres de Constance Phaulkon :

« [...] : que les troupes françaises et leur général, monsieur Desfarges, prêtassent serment « qu'elles se conformeraient aux ordres de Sa Majesté Roi de Siam ET de son ministre, et de personne d'autre » »²⁵⁹

La scène où Kosapan se montre angoissé de sa situation après une si longue absence. Celui-ci se soucie d'être considéré comme un complice de la France :

« Derrière tout cela, il l'avait bien senti, « ON » cachait force ressentiment à son sujet. Et ce « ON »-là, c'étaient les missionnaires, et l'abbé de Lionne qui l'avait accompagné pour l'aller et retour [...] »²⁶⁰

²⁵⁸ Ibid., p. 30.

²⁵⁹ Ibid., p. 160.

²⁶⁰ Ibid., p. 110.

Le moment où La Loubère s'adresse à Phaulkon en lui disant « Monsieur » provoquant un grand silence. Céberet pense momentanément à dire ou faire quelque chose pour régler le problème : « Il fallait à tout prix, vite, vite, FAIRE ou DIRE quelque chose, n'importe quoi, mais surtout, surtout, combler ce silence [...]»²⁶¹

Par ces procédés, le romancier parvient à faire vivre ses personnages non seulement avec des paroles enfouies dans les poussières des manuscrits mais en exprimant des sentiments et en donnant une nouvelle vitalité à la réalité historique.

Mélange de langage

Comme le roman concerne le passé historique, on y trouve aussi le langage ancien. Dans la scène 3 de l'acte I, le lieutenant du Bruant des Carrières vient expliquer « le mal de Siam » à La Loubère et Céberet en parlant des « maringouins » et « maringouiniser » à la place des « moustiques » et de « piquer ». En fait, ce sont des moustiques qui l'ont mis en mauvais état car ils piquent et sucent le sang des Européens au Siam à tel point que ceux-ci doivent dormir en se protégeant par de grands filets aux mailles microscopiques ; c'est-à-dire « caye » ou « moustiquaire ». Il en va de même pour des mots tels que « bizarroïde ». « Somona Codom » est un utilisé à la place de Buddha, « le barcalon Opra Cedet » est le poste indiquant le plus haut titre des mandarins siamois qui équivaut au poste de premier ministre. Tout en présentant ces mots anciens, le romancier utilise aussi le langage moderne : lors du témoignage du chevalier de Forbin à la page 617 : « Ce royaume ne consomme rien et ne produit rien ! ». Il est à remarquer que ces mots « consommer » et « produire » sont des termes parus bien après le XVIIe siècle, et donc incompatibles avec un personnage du XVIIe siècle. De plus à la page 468, le romancier utilise le mot « antenne » : « la Mission a elle aussi ses antennes à la cour ». Ce terme fait partie du lexique que nous n'utilisons que de nos jours. Il en est de même pour l'appellation du fleuve « le Mae-Nam Chao-Phraya », c'est le mot utilisé actuellement comme « Quel est le montant... » ou « kidnappé ». De plus, le romancier utilise aussi le langage familier

²⁶¹ Ibid., p. 213.

comme « tout de go », « illico » et « machin » ; il fait partie du langage courant du XXe siècle.

En plus de ces mots anciens mêlés à ceux du XXe siècle, nous découvrons partout de gros mots, des insultes employées comme clichés : « foutu », « bougre », « paillard », « grenouille », « you an ass », « pute », et surtout à la place 104 « Fucking bastard, stupid fucking bastard, goddam », « Shit ! Merde ». Le romancier rajoute des mots et des expressions en thaï comme « Paï », c'est-à-dire « Allez ! », et « Puying », dames ou femmes, « Salah », « Khamine », « Pratu Chai ». Il utilise de plus des dictons siamois comme « du thittanglom », « Rokkhon di kwarokya », « Nam Chio, yao rua paikuang (Ne mets pas ta barque en travers du courant) ou bien « lin joraké (des langues de crocodile). Enfin, il est à noter qu'il y a aussi des expressions latines comme le slogan des pères jésuites: « *ad majorem Dei gloriam !* » qui veut dire « Pour la plus grand gloire de Dieu. » Il en est de même pour « *obsequiumamicos, veritasodiumparit* », « *in saeculasaeculanum, amen* », « *post festum* », « *mutummutiscabunt* », « *mementomori* » et « *ReligionisubLudovicoMagnoTriumphanti...* »

Dans ce roman, le langage est bel et bien mélangé; c'est-à-dire le récit n'est pas tout raconté en langage ancien, malgré son fond historique. Il se mêle de temps en temps de langage moderne et familier. S'il en est ainsi, il correspond sans doute aux indications dans la préface. C'est Dr. Elihu Yale qui s'autorise à rajouter une phrase ou un mot qui est endommagé par le temps de sa propre plume. C'est la raison pour laquelle le style ou les anachronismes manquent parfois d'harmonie.

Pluritonnalité

L'histoire des relations franco-siamoises du XVII^e siècle a eu lieu en même temps que la révocation de l'édit de Nantes en France. D'ailleurs, la tonalité du livre est implicitement inspirée des pamphlets de l'époque contre Louis XIV. Ces dits pamphlets sont ceux des « Bayle et autres Jurieu, imprimés en Amsterdam. »²⁶² Il en est de même pour le narrateur du roman. Celui-ci raconte l'histoire en s'exilant en Amsterdam : « jusqu'au jour où la tyrannie louis-quatorzienne m'obligea de m'exiler en Amsterdam. »²⁶³ C'est pourquoi ce « quelqu'un » qui prend le rôle du narrateur raconte l'histoire par le ton polémique voire satirique sur le système du pouvoir de Louis XIV :

« Néanmoins cela n'empêchait pas une multitude de pamphlets antifistulards de paraître, signés par messieurs Jurieu, le Vassor, Bayle, Arnauld, et autres exilés protestants, jansénistes ou libres penseurs. La plupart, il est vrai, étaient imprimés en Hollande, l'édition française se trouvant étroitement surveillée par le lieutenant de police monsieur la Reynie. »²⁶⁴

S'il en est ainsi, il n'est pas étonnant que nous trouvions une appellation des noms péjoratifs de Louis XIV tels Louis le Fanatique, Louis la Fistule, un autre Grand Turc, Sa Majesté Très Païenne, cet infect-dictateur-que Dieu-le-maudisse, Le tartare-qui-nous-sert-de-prince, Bâtard-fils-de-larbin-notre-monarque, Le grotesque-fistuleux-Louis-le bâtard.²⁶⁵

Outre ses injures à Louis XIV, il rapporte sa propre version, au niveau de l'histoire du roman et de l'Histoire avec un grand H, avec son ton sarcastique et critique. Racontant la tragédie de la troupe et l'échec de la seconde ambassade française, il montre que les Français en tant qu'Occidentaux imbus d'eux-mêmes, voulant se rendre maître et christianiser le royaume de Siam, n'arrivent pas à leurs buts, quittant même le Siam « le pet au cul ». En outre, le ton burlesque ou grotesque

²⁶² SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., p. 382.

²⁶³ Ibid., p. 18.

²⁶⁴ Ibid., p. 616.

²⁶⁵ Ibid., pp. 615-619.

est également présenté pendant la scène de l'audience du roi Naraï, le vendredi 31 octobre quand Céberet se sent mal :

« Il suait, Céberet, il tremblait de fièvre aussi et, qui pis est, il se mit à... avoir des « vents ». Fort sonores : qui lui attirèrent des regards méprisants de la part de ce petit marquis de La Loubère.

-Eh bien, quoi, oui monsieur, s'exclama à la fin Céberet hors de lui, je pète [...] »²⁶⁶

Il en va de même pour la scène où La Loubère et Céberet, frappés de diarrhée, reçoivent les pères jésuites, assis chacun sur sa chaise percée avec une couverture jetée sur les genoux : « Pas question ?, exclama La Loubère, qui de rage, voulut se lever de sorte que la couverture glissant sur ses genoux révéla à moitié, un bref instant, ses *pudenda*. »²⁶⁷

La scène où le père le Blanc, représenté dans une scène du roman, réaliste et pourtant comique, parmi de jeunes écoliers siamois, est en train d'apprendre la langue locale et fait des erreurs de prononciation:

« Se trompant de ton et d'accent, il commettait sans cesse des calembours involontaires, prononçant par exemple, à l'hilarité générale, Kué pour Klué (quéquette pour banane) et autres joyeusetés.»²⁶⁸

Une autre scène a eu lieu avec le père Pocket, recteur du séminaire, mettant sa main sur un jeune élève et lui posant toutes sortes de questions bizarres que seul un *farang* est capable d'imaginer :

« Le petit pécheur se caressait-il le devant ? Souvent ? Combien de fois par jour ? Une ? Deux ? Trois ? Quand le petit pécheur se caressait le devant, à quoi pensait-il ? Lui arrivait-il de se faire caresser par un autre petit pécheur ? Quoi ? Le devant ? Le derrière ? Lui arrivait-il de se faire lécher par des animaux ? Le devant ?

²⁶⁶ Ibid., p. 268.

²⁶⁷ Ibid., p. 348.

²⁶⁸ Ibid., p. 538.

Le derrière ? Lui arrivait-il de poser sur son devant de petits animaux afin d'arriver par ce moyen à une pollution ?»²⁶⁹

Il s'agit ensuite de l'histoire ridicule du père jésuite Tachard montrant la perversité de la religion. Une de ses fredaines que raconte Cardinal ; le père Tachard a baisé le dessin du portrait de saint Ignac de Loyola et de saint François-Xavier sur les fesses de son élève:

« Tachard baisse de force la culotte de l'impudent : découvrant soudain sur ses fesses, ô miracle, le visage même des saints que le gamin vient d'invoquer ! Le Tachounet tombe alors à genoux devant ces fesses miraculeuses [...] Transporté d'une religieuse passion, il commence à baiser ces fesses... »²⁷⁰

Ces exemples nous portent à croire que l'auteur vise à mépriser la religion. Le fait de narrer des histoires des prêtres français – missionnaires MEP et jésuites – qui sont des scènes de farce ou de bouffonnerie implique à la fois la satire de la religion catholique de Louis XIV et la vulgaire moquerie.

Somme toute, nous voyons bien les partis-pris du XVIIe siècle et du XXe siècle dans ce roman. Pour l'écriture du XVIIe siècle, la présence du courant d'époque comme la popularité du théâtre prend un rôle bien à part. Elle influence non seulement la formation du roman, mais aussi son contenu qui se fait en scène théâtrale ; le lecteur a l'impression se trouver devant une pièce de théâtre. Par ailleurs, le style est aussi flamboyant. Le romancier a créé de sa propre plume son style assez nouveau, marquant ce roman comme un roman mixte, stylistiquement inventé et très propre à lui.

²⁶⁹ Ibid., pp. 538-539.

²⁷⁰ Ibid., p. 237.

3.2 Valeur et limite de Pour la plus grande gloire de Dieu

Dans un roman sans prétention historique, le réel est en dehors du roman. C'est-à-dire que le monde romanesque est essentiellement un monde fictif. Pour la plus grande gloire de Dieu, est un monde romanesque composé à la fois d'éléments réels. L'histoire réelle se mêle et se lie à la fiction. Il s'agit donc d'envisager la relation entre le monde fictif du roman et la réalité historique.

3.2.1 Romancier-historien

L'attitude du romancier devant l'histoire est aussi variable que possible. Nous parlerons du roman où l'histoire se transforme en fiction comme Pour la plus grande gloire de Dieu, l'œuvre qui conçoit le roman historique puisque Morgan Sportès est vraiment un romancier-historien. Cependant, la contradiction de l'entreprise romanesque apparaît avec évidence dans ce roman. S'il en est ainsi, à quelles conditions et dans quelle mesure ce roman peut-il donner une connaissance objective de l'histoire ?

Il est évident que ce roman peut avoir une valeur documentaire puisque Sportès a réuni une documentation considérable, analogue à celle qu'aurait pu recueillir un historien :

« Mais ce qui caractérise particulièrement Morgan Sportès, c'est sa faculté à vous raconter l'Histoire comme si... vous y étiez ! (...) Ce qui est remarquable, c'est, au vu de la bibliographie donnée en fin de livre, l'énorme travail de documentation qu'a réalisé Sportès. L'animal a passé du temps aux archives. Un véritable boulot d'historien [...] »²⁷¹

Par surcroît, Sportès a donné aussi une interprétation historique bien étudiée et recherchée sur des rapports franco-siamois, celle que nous avons présentée dans le chapitre précédent. Grâce à une interprétation de l'histoire historique, il peut parvenir à la même objectivité que l'historien. Sur ce point, il montre que le romancier ou l'historien peut faire une même analyse objective des faits historiques. Mais, elle se

²⁷¹ Les Tontons Blogueurs. Accessible à <http://www.morgansportes.net>

présente différemment car celle du romancier est présentée dans un roman et celle de l'historien est écrite dans un livre d'histoire. Sous l'influence de l'historien, il recherche la vérité du détail parce qu'il sait que la valeur d'une étude historique dépend d'abord de la précision minutieuse avec laquelle ont été contrôlées les données élémentaires du réel. Dans cette perspective, le romancier peut en effet être tenté de multiplier les descriptions, de les détailler exagérément. Cependant, cette manipulation ne met pas en cause la valeur de la méthode. S'il en est ainsi, la recherche exigeante du détail vrai doit être au contraire considérée comme la condition première de l'analyse objective du réel.

Pour l'analyse historique fondée sur les concepts du travail du romancier, certains ne l'admettent pas et trouvent, pour cette raison, l'incapacité d'apporter une connaissance authentique du réel. A ce sujet, nous ne voyons pas cependant ce qui pourrait empêcher le romancier d'avoir un même niveau de travail qu'un historien : recherche documentaire, étude de documentation, et analyse des faits historiques. C'est pourquoi il n'y a aucun obstacle, du point de vue du romancier, pour que le roman contienne des analyses historiques aussi objectives qu'un livre d'histoire et dans lesquelles le romancier utilisera les mêmes concepts que l'historien. Nous trouvons, par exemple, dans Pour la plus grande gloire de Dieu, une étude approfondie des causes de la « révolution » de 1688 ; cette analyse est bien entendu présentée dans le roman autrement que dans un livre d'histoire.

Nous constatons que Morgan Sportès, après avoir travaillé sur ce sujet comme un historien, a réussi à expliquer les origines de la « révolution » avec autant d'exactitude que les études sur cet événement.²⁷²

Il va de soi que nous avons le droit de nous demander si l'analyse des causes de la « révolution » de 1688 dans Pour la plus grande gloire de Dieu est juste ou fautive ; à partir du moment où le romancier se place au point de vue de l'historien, il faut bien juger son texte comme nous avons l'habitude d'apprécier celui d'un

²⁷² Citons par exemple: PHISPHUMVIDHI, Predee. La Révolution française de 1688 au Siam d'après des sources militaires françaises. Mémoire de maîtrise en étude française, Université Silpakon, 2002.

historien. Que la relation de vérité entre le texte littéraire et la réalité soit variable, plus ou moins rigoureuse, cela est indiscutable, mais il en va de même pour un texte historique : la valeur objective de l'analyse historique ne dépend pas de l'œuvre romanesque ou historique dans laquelle nous la trouvons, mais de la valeur de la conception de l'histoire que se fait l'auteur.

Pour la plus grande gloire de Dieu paraît donc capable d'apporter une connaissance objective de l'histoire, non seulement au niveau documentaire de la représentation du réel, mais également par une analyse historique qui peut être d'aussi bonne qualité que celle d'un livre d'histoire.

De toute évidence, le romancier-historien ne se sert pas de l'imagination à la même manière que le romancier du fantastique, pour nous faire entrevoir « la fantaisie », mais pour dévoiler, expliquer une réalité. Or, il est parfaitement possible d'arriver à une représentation et à une analyse objective du réel à partir d'une reconstruction imaginaire, à conditions que le monde romanesque soit construit lui-même à partir des données objectives.²⁷³ Nous voyons bien le cas de la « révolution » de 1688 par exemple, à propos de laquelle nous manquons d'informations. Sportès imagine une hypothèse et elle est cependant objectivement construite, c'est-à-dire déduite aussi rigoureusement que possible de toutes les connaissances que l'historien a pu rassembler sur cet événement. Il est bien évident que la découverte ultérieure de deux manuscrits confirme la validité de cette hypothèse.²⁷⁴ En un mot, l'importance est de reconnaître que le romancier a le droit de présenter comme objective sa reconstruction imaginaire du réel. Mais à quoi bon l'écrivain choisit-il d'écrire un roman historique ? Pourquoi mêler la fiction à la réalité, au risque d'affaiblir la valeur objective de l'analyse ?

²⁷³ Morgan Sportès a réuni une documentation authentique composée de manuscrits, de lettres et de pamphlets ; il en est de même pour les livres d'histoire ou documents publiés pour avoir les données objectives. Pour écrire l'histoire des relations franco-siamoises, on imagine donc une hypothèse objective selon les sources documentaires élaborées afin de reconstituer une Histoire.

²⁷⁴ Morgan Sportès comprend la « révolution » de 1688 de Siam à l'aide des paroles des personnages historiques prises dans les manuscrits et les autres documents comme Lettre des ambassadeurs de Siam, op.cit. et Mémoire de Phaulkon pour le père Tachard, op.cit.

Le romancier-historien choisit de transformer l'histoire historique dans le roman afin de nous permettre d'entrer dans la vivacité des sentiments des personnages historiques. Il ressuscite leurs paroles pour montrer « les passions.» Pour mieux illustrer cette perspective, nous allons montrer la présentation du personnage de Phaulkon. Puisqu'il compte autant d'amis que d'ennemis, nous voyons les regards des deux camps. Au fur et à mesure que la trame de l'histoire se déroule, se révèlent aussi « des passions humaines».

Constance Phaulkon paraît, tout d'abord, honnête et confiant à ses partisans. Son ami le jésuite Tachard entre autres, dit d'une manière très admirable que Phaulkon est un « homme puissant », « homme d'honneur », « saint homme », jusqu'à « un ange du Seigneur. »²⁷⁵ Phaulkon est aussi qualifié de « royal », si bien qu'on parle de lui comme « le second roi » d'Ayuthya et « le demi-dieu. »²⁷⁶ Phaulkon a aussi, « l'air haut et les manières nobles mais méprisantes. Son esprit était étendu et capable de grandes choses. Il n'oubliait rien de ce qu'il avait à faire et le faisait promptement. Sa libéralité n'avait point de bornes, surtout dans les occasions où il voulait paraître et briller.»²⁷⁷ Quant au général Desfarges, après être en contact de Phaulkon un certain temps, il affirme que celui-ci est un homme parfait et confiant, ayant bonne foi.²⁷⁸ Il en est de même pour l'évêque de Métellopolis, Monseigneur Laneau, qui rajoute, à un moment donné, que Phaulkon a « bien des qualités et bien des vertus.»²⁷⁹ C'est parce qu'il a donné une grosse somme d'argent pour la construction d'une école catholique à laquelle il a donné son nom. Par ailleurs, ce Premier ministre s'occupe bien de sa famille ; à l'occasion il a dit: « je souhaiterais être mort pourvu que ma femme et mes enfants fussent en sécurité quelque part [...] »²⁸⁰ De même, dans le « Grand Dessein », il demande, en cas de difficultés au

²⁷⁵ SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., pp. 26-27.

²⁷⁶ Ibid., p. 303.

²⁷⁷ Ibid., p. 93.

²⁷⁸ Ibid., p. 363.

²⁷⁹ Ibid., p. 255.

²⁸⁰ Ibid., p. 218.

Siam, de mettre en sécurité sa famille pour qu'elle puisse vivre en France comme des personnes de qualité.

Personnage admiré par certains, Constance Phaulkon est décrit par ses ennemis, comme un homme méfiant et malhonnête. La Loubère affirme, quand il rencontre Constance Phaulkon pour la première fois, « il n'est pas comme Mazarin, Richelieu, Machiavel, Thémistocle, Alexandre ou saint François-Xavier comme d'autres le suggèrent. »²⁸¹ Pour lui, il ressemble à « un petit tas de graisse olivâtre », « un nabot mal rasé » qu'on peut rencontrer « derrière le comptoir de quelque boutiques du Levant ! »²⁸² Il est menaçant, autoritaire et supérieur à tous ; il dit à La Loubère que personne ne peut le blâmer, et il le menace d'une condamnation à mort par étranglement comme celle d'un ambassadeur persan. Le Grec ne cesse de faire connaître son pouvoir et sa supériorité : petit à petit, il marque son autorité sur la troupe française, grâce à son influence sur le général Desfarges, chef suprême de l'armée. A table chez lui, Phaulkon est entouré par les militaires français qui l'appellent « Monseigneur »,²⁸³ à tel point que La Loubère le haït de plus en plus et l'interpelle « Monsieur » à la place de « Votre Excellence. »²⁸⁴

A Lopburi, La Loubère qualifie ce Premier ministre d'hypocrite, d'un « Tartuffe »²⁸⁵ quand celui-ci fait ses prières dans la chapelle Notre-Dame-de-Lorette bien qu'il ait, chez lui, une image de Bouddha. Véret, le chef du Comptoir des Compagnies françaises des Indes orientales, signale, lui aussi, que Phaulkon est une personne peu admirée par la cour siamoise et les étrangers tels les Anglais, les Hollandais, les Portugais qui tous veulent « sa peau »²⁸⁶ Véret dit encore que Phaulkon a mené le chevalier de Chaumont « par le bout de nez », et que les jésuites l'encouragent également à avoir de l'orgueil, ce qui le rend insupportable à tout le

²⁸¹ C'est-à-dire que Phaulkon n'est ni un homme politique, célèbre, ni un philosophe, ni un saint.

²⁸² Ibid., p. 212.

²⁸³ Ibid., p. 227.

²⁸⁴ Ibid., p. 234.

²⁸⁵ Ibid., p. 304.

²⁸⁶ Ibid., pp. 84-85.

monde.²⁸⁷ Véret fait savoir de plus que toute aide de Phaulkon tant pour les pères jésuites que pour les autres se base toujours sur un certain profit qu'il espère en retour. Par ailleurs, Phaulkon ne pense qu'à ses intérêts personnels ; il s'apprête toujours à duper tout le monde, « car il ne traduit au roi que ce qu'il souhaite traduire et ce qui lui sera utile. »²⁸⁸ Il en va de même pour l'abbé de Lionne et d'autres pères missionnaires ; ils concluent que Phaulkon est « un esprit qui veut dominer surtout, hardi, entreprenant, généreux à dépenser pour paraître, fier, emporté, inégal [...] ; vindicatif, vain, promettant tout et ne tenant rien [...], d'une humeur hautaine et insupportable à tout le monde [...], « détesté de toutes les nations qui sont en Siam et aux environs, [...] y compris les Siamois mêmes, qui « haïssent les Français à cause de lui [...] »²⁸⁹

Plus Phaulkon réagit dans une situation inquiétante et aléatoire, plus sa personnalité se révèle. Il ne tient jamais aucune des promesses faites au général Desfarges.²⁹⁰ Même quand il éprouve du chagrin à la mort de son fils, il reste indifférent et toujours puissant envers les autres pour que son but – le Grand Dessein – se réalise.²⁹¹ Par sa ruse, il essaie aussi d'éloigner, loin du général Desfarges, les soldats français. Toutefois, surtout dans l'acte IV, Phaulkon n'est plus libre de ses mouvements, se trouvant dans l'impasse, piégé par Pitratsha qui prend le pouvoir. Sous l'ordre de ce mandarin intelligent et tout-puissant, Phaulkon doit contrôler la troupe française ; c'est pourquoi il tente d'inventer des histoires et de convaincre les soldats français que la situation à Lopburi et la sienne restent encore stables et tranquilles. Mais en vain. Phaulkon ne peut plus maîtriser la troupe française: il est arrêté par Pitratsha le 18 mai 1688, torturé durant deux semaines et exécuté finalement le 5 juin.

²⁸⁷ Ibid., pp. 180-181.

²⁸⁸ Ibid., p. 196.

²⁸⁹ Ibid., pp. 393-394.

²⁹⁰ Ibid., p. 462.

²⁹¹ Ibid., pp. 415-417.

Jusqu'ici, nous avons vu les différents aspects du portrait de Phaulkon. Le romancier a construit un tel personnage à partir des données historiques. Il procède à un travail de condensation des points de vue, en rassemblant son personnage les traits caractéristiques tirés des éléments réels. En un mot, dans le roman historique, l'histoire est racontée et expliquée à travers le destin individuel des personnages, tandis que dans un ouvrage historique, l'histoire semble se dérouler elle-même, en dehors des individus qui l'ont faite. S'il est possible de traiter objectivement le réel en servant les personnages dans un roman, à quoi bon mêler du réel à la fiction ?

Dans un roman historique, le romancier recherche la construction directe entre le monde réel et le monde fictif à l'intérieur même du roman. C'est une entreprise risquée, car toute erreur dans la représentation du monde réel entraînerait un discrédit sur l'ensemble du roman. Mais le romancier-historien se juge capable d'une analyse exacte du réel, l'introduction des personnages et d'événements historiques donnera au roman une dimension objective.

Morgan Sportès, en tant que romancier-historien, se sert de toutes les possibilités de l'Histoire et du roman pour arriver à une interprétation des événements historiques de 1687-1688. Nous sommes très exactement ici à la frontière de l'Histoire et du roman, au moment où il transpose le fait historique dans son roman. C'est à partir de là que nous glissons maintenant du réel et à la fiction.

3.2.2 Du réel à la fiction

Durant les années 1687-1688, il y a sans aucun doute de nombreux faits notés dans l'Histoire des relations franco-siamoises. Comme il doit créer la vraisemblance selon la vérité historique, Sportès a lu de nombreux textes et manuscrits historiques pour constituer une histoire par les paroles et les dialogues des personnages. L'histoire est contée par les personnages historiques :

« Ce roman tient, pourrions-nous dire, par certains côtés de « collage » ou de « puzzle » des paroles des hommes de cette histoire enfouie sous les poussières des manuscrits. Ce qui permet à l'auteur de présenter non seulement une vérité soi-disant historique mais d'opposer les différents points de vue des personnages. Évoquons par exemple l'un des personnages français qui tranche avec les autres, c'est Véret, chef du comptoir de la Compagnie des Indes à Ayuthya. Il est compté parmi des rares témoins qui relatent l'histoire d'une façon directe sinon « vulgaire » dans ses quatre lettres, écrites lors de son séjour à Pondichéry après les événements de 1688. L'autre personnage non moins coloré, c'est le général Desfarges qui, selon plusieurs sources et manuscrits, serait responsable de la défaite des Français à Siam.»
292

De toute évidence, Sportès cherche et choisit seulement des événements réels pour des raisons de construction romanesque. En écrivant le roman dont la présentation historique encadre le romanesque, il est fidèle aux textes pour reconstituer l'Histoire. Puisqu'il s'agit de l'Histoire, en tant qu'élément primordial dans la forme romanesque, le romancier s'informe des documents authentiques, vu ses bibliographies consultées, pour perfectionner sa description. Cela veut dire que la valeur de la construction romanesque ne peut se justifier que par rapport à la vérité historique. Nous allons montrer dans quelle mesure le roman est fondé sur le document historique.

Tout d'abord, nous trouvons que les faits historiques sont employés comme données du roman. Sportès présente l'intrigue historique en recourant à l'Histoire, qui produit des effets romanesques. Cet aspect se trouve nettement dans le procédé qui présente le but réel de la présence française : en 1687, une ambassade française,

²⁹² CHANSANG, Kanika. Entretien avec Morgan Sportès, le 23/08/07. op.cit., pp. 2-3.

accompagnée de troupes en armes, est envoyée au Siam pour y accomplir le « grand dessein », digne de la folie de grandeur du souverain français, l'occupation des principales places fortes du royaume et sa christianisation, destinée à s'étendre des Indes jusqu'à la Chine. Après avoir étudié les relations franco-siamoises de 1687-1688, notamment à partir de deux manuscrits « inédits », l'un étant la lettre secrète de manuscrit de Phaulkon et l'autre un manuscrit de l'entretien entre Kosapan et le marquis de Seignelay, il comprend mieux la cause de l'arrivée de la seconde ambassade française. L'échec du plan de Phaulkon et du « Grand Dessein » de la France est un fait historique.

En second lieu, Sportès présente la crédibilité de l'Histoire par rapport à l'imagination en constituant une Histoire des relations franco-siamoises de 1687-1688. Ses personnages ne sont ni fictifs ni créés par Morgan Sportès. Le romancier fait vivre tout simplement des personnages authentiques de l'époque du roi Naraï au Siam et du Roi-Soleil en France. Quant aux lieux, il recourt sans conteste à une exactitude spatio-temporelle des événements historiques de cette époque au Siam. Il est évident qu'il ne se trouve pas libre d'imaginer l'Histoire pour développer son intrigue romanesque. Mais il suit pas à pas les éléments réels en précisant très clairement les dates. Les informations historiques se trouvent dans les citations tout au long du roman et quelques rares notes infrapaginales.

En troisième lieu, pour raconter l'Histoire dans la forme romanesque, Sportès redouble la crédibilité narrative par une présentation de deux narrateurs. L'un est la personne qui a trouvé ce long mémoire inédit, c'est Dr. Elihu Yale, présenté en avant-propos. D'après l'auteur, il aurait trouvé ce mémoire dans les Archives des Missions étrangères à Paris, et se serait permis de réécrire et d'ajouter, sans changer de sens, ce qui était effacé par le temps :

« [...] Hélas le papier de manuscrit est quelque peu endommagé. Je me suis aussi autorisé (quand une phrase ou mot ont pu en être détruits par la critique rongeuse des vers et du temps) à faire quelques « raccords » de ma propre plume : en prenant garde cependant de ne rien altérer du sens. Cela néanmoins, pourra expliquer peut-être ici ou là certaines disparités de style et des anachronismes même, que le bienveillant lecteur voudra me pardonner...

Elihu Yale, PHD
Yale University, mai 1992 »

L'autre est un narrateur anonyme qui témoigne de la vérité. Il affirme son impartialité dès le début: « Tous ont menti, tous mentiront. Moi seul – pour des raisons qu'il est politique à présent de taire : obsequium amicos, veritas odium parit – je vous dirais, sans voile aucun, sans circonlocutions, la vérité une et unique sur les événements tragiques et honteux à la mémoire de la France... »²⁹³

Pour éviter d'être moins crédible car l'Histoire est racontée dans un roman, Sportès a créé un personnage académique, bien éduqué qui a étudié le document et publié en 1992. Sportès souligne l'affirmation du narrateur : « mon récit sera de la plus impeccable objectivité ». Cette scène est présentée dans le premier acte et certes, elle est indispensable pour la construction romanesque parce que l'affirmation de la crédibilité et de l'objectivité, comme nous l'avons indiquée, est considérée comme l'apogée de ce roman.

En quatrième lieu, l'auteur se sert de la description historique comme décor du roman. Pareil à un témoin ou un observateur, le narrateur dit avant tout : « Pas un bouton ne manquera à l'uniforme de mes bombardiers ou de mes gardes-marine, pas une parole prononcée, pas un dialogue évoqué, pas un paysage décrit ne seront le fruit de mon imagination. »²⁹⁴ Ainsi fournit-il des détails très minutieux ou pointilleux de telle ou telle description. Le portrait des personnages est très détaillé. Tel est le cas des Envoyés spéciaux²⁹⁵ du lieutenant du Bruant,²⁹⁶ du général Desfarges,²⁹⁷ de Constance Phaulkon et de son épouse.²⁹⁸ La description est un travail romanesque très recherché chez le romancier : descriptions de personnages, de situations, de paysages et d'endroits.

²⁹³ SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. op.cit., p. 15.

²⁹⁴ Ibid., p. 17.

²⁹⁵ Ibid., pp. 22-23.

²⁹⁶ Ibid., p. 65.

²⁹⁷ Ibid., pp. 143-144.

²⁹⁸ Ibid., pp. 299-310.

En dernier lieu, nous avons vu que la chronologie historique des faits réels encadre l'histoire du roman. Nous trouvons que le rythme et la durée romanesques sont donnés par descriptions historiques. Sans elles, le rythme du récit serait différent. Dans l'Acte I-III, lorsque le conflit entre les personnages n'est pas encore présenté, il est seulement question de la description naturelle en vue des côtes du fleuve Chao Praya, celle des animaux exotiques, celle de mode de vie des Siamois, celle de la culture et de la religion. Avant que l'histoire se développe dans l'Acte IV, nous avons une longue description du séjour de Kosapan en 1686 : entre la harangue à Louis XIV à la négociation avec le marquis de Seignelay s'intercalent des monologues et des dialogues de personnages. Il en est de même pour l'Acte V. Après la fin de la « révolution » de 1688, Sportès fait une transition reliée à la première séquence ; le départ de La Loubère, la situation fatale des personnages français et celle de Kosapan ; une longue description de leurs destins tragiques. La description accompagnée de dates historiques sert donc d'introduction et de conclusion à l'histoire en elle-même, et elle sert à la fois de frein. Elle retarde un récit en général assez rapide. Est-ce là un moyen d'exciter l'impatience du lecteur ? Peut-être, mais il s'agit surtout de lui donner l'impression de la durée et de la réalité. C'est là l'utilité de ces longues descriptions historiques. Ici, l'entreprise, ce sont les actes et les séquences. Nous voulons en connaître le dénouement. Mais si nous le connaissons trop vite, il n'y aura plus de résistance, ni de réalité. L'histoire vient donc s'interposer comme un frein entre le début et la fin du roman, le déroulement et l'accomplissement. Pour ces raisons, nous pouvons affirmer que le romancier recourt à la description historique bien datée.

Pour conclure, Sportès fait effort pour rendre son histoire logique et vraisemblable, la fiction est donc au service de l'Histoire ; elle rythme et la fait durer. Sa présence peut se justifier par rapport au développement du temps romanesque. Cela marque bien comment le romancier transpose le réel et le romanesque sans toutefois réduire la crédibilité d'une réalité historique.

Conclusion

Au début de notre travail, la genèse du roman nous a permis de faire connaissance avec l'auteur. Non seulement sa vie, ses origines, mais aussi la liste très sélective des principaux témoignages d'époque ayant inspiré Pour la plus grande gloire de Dieu. Nous avons aussi présenté d'autres points intéressants sur la relation avec le Siam dans sa prime jeunesse, ses méthodes de travail ainsi que le tableau analytique de ses œuvres.

Concernant les données tirées des documents consultés dans ce roman, nous mettons l'accent sur deux manuscrits importants. De prime abord, c'est celui de l'entretien entre Kosapan et le marquis de Seignelay. Ce manuscrit dévoile la raison secrète pour laquelle la seconde ambassade française est accompagnée d'une troupe militaire en 1687. Nous traitons ensuite une lettre secrète manuscrite de Phaulkon montrant plus ou moins son acte de trahison. Ces manuscrits nous aident d'une part à avoir une meilleure compréhension de la politique étrangère de la France : un rêve d'évangélisation de la religion chrétienne en Orient et la politique d'aller occuper *manu militari* des territoires éloignés de la métropole, d'autre part à prendre connaissance de la conspiration de Phaulkon. Il a besoin des Français pour la prise du pouvoir après la mort du roi Phra Narai.

Ces deux manuscrits nous relèvent la véritable intention de la présence française au Siam. Cette seconde ambassade française y est envoyée pour accomplir ses grands desseins en dehors des avantages religieux et commerciaux. Il est hors de doute que le but officiel des Français est de protéger le roi de Siam qui a cherché l'alliance de Louis XIV pour contrebalancer les pouvoirs hollandais en Asie. Leur but secret est en fait la conquête et l'évangélisation des Indes, ce qui procure à la France le royaume de Siam et son influence sur des Indes toutes entières.

Cette mission est adressée à La Loubère et Céberet en tant qu'Envoyés extraordinaires flanqués de troupes militaires françaises, et aussi au jésuite Tachard qui se révèle par la suite le vrai ambassadeur. Le «Grand Dessein» ne se réalisera pas sans l'aide du Premier ministre de Siam, Constance Phaulkon. Le chemin pour

réaliser ce plan est barré par un mandarin, Phra Pitrattha, qui va finalement monter sur le trône, de même que par la cour et le peuple siamois qui haïssent Phaulkon depuis longtemps. Ce qui est à souligner est que les relations diplomatiques se poursuivent en parallèle avec une expédition militaire.

Notre étude permet de reconstituer la « révolution ». Le plan des Français n'a pas pu se réaliser en particulier en raison de la politique interne du royaume de Siam, très agitée au sujet de la succession au trône. Comme le règne de Phra Narai est plein d'étrangers, surtout les Français, cela provoque le mécontentement des mandarins et du peuple. Sportès met également l'accent sur le rôle des bonzes en traitant les éléments religieux comme un des critères qui ont provoqué le sentiments-antifrançais et la réaction xénophobe à la fin du règne du roi Phra Narai.

Nous comprenons, par ailleurs, que ce qui complique des affaires ou des missions et qui provoque des intrigues socio-politico-religieuses, ce sont nettement les conflits des personnages, autant dans le camp des Français que celui des Siamois. De chaque côté existe une suite de conflits ou de querelles.

L'image de la société siamoise est présentée non seulement pour mieux connaître les Siamois mais elle reflète aussi le regard européen sur un monde oriental. Tout cela est présenté par les critiques des Français et les remarques de l'auteur qui sont utiles dans la mesure où elles nous aident à nous regarder nous-mêmes : le mode de vie, la culture et traditions, la nature et la société de l'époque.

Pour la plus grande de Dieu est différent des autres « romans historiques » racontant l'histoire pendant le règne du roi Narai. Ce roman ne présente pas que de grands personnages historiques comme dans Le ministre des moussons, Phaulkon the adventurer et The Falcon of Siam, mais il a présenté toute la société siamoise et le mode de vie des Siamois.

L'Histoire et la fiction sont toujours un sujet discutable parmi certains historiens. Du moins, nous avons montré, dans notre étude, dans quelle mesure la première est fondée dans la fiction. La crédibilité des faits historiques présentés dans ce roman est marquée par le propre style romanesque et le travail de documentation

de Morgan Sportès. Notre auteur puise aux mêmes sources que les historiens. Il analyse les événements historiques et lance une hypothèse objective. Mais la tâche du romancier est double : non seulement une interprétation qui se veut aussi objective que celle d'un historien, mais il se doit aussi de convaincre ses lecteurs de la justesse de sa version des faits.

Quoi qu'il en soit, les données historiques dans le roman ont des limites. Même si l'auteur est fidèle aux documents authentiques, y compris des manuscrits de première main, l'Histoire se situe à la frontière historique et romanesque. Selon nous, la valeur historique ne dépend pas seulement des événements historiques dans ce roman, mais c'est aussi la richesse de la documentation de l'auteur. Pour ceux qui s'intéressent à approfondir la question des relations franco-siamoises de 1687-1688, cette documentation sera très utile.

L'étude de ce moment historique au Siam offre des précisions sur le règne du roi Narai. Cette histoire n'est pas nouvelle, mais elle nous révèle de nouveaux points de vue sur les relations franco-siamoises en 1688. D'après nous, Sportès se fait commentateur et analyse les faits historiques tout en proposant son propre système interprétatif et stylistique. En un mot, la version propre des faits historiques de cette ambassade française au Siam est confrontée à l'idéologie de l'auteur où se mêle le romanesque.

D'après nous, Pour la plus grande gloire de Dieu, malgré le fond historique, ne pourra pas être classifié comme un « roman historique » au sens spécifique du terme. C'est parce que, selon Georges Lukacs,²⁹⁹ le roman historique est tributaire de la relation de l'auteur, à son époque, sa société tandis que Morgan Sportès est un romancier contemporain racontant l'histoire des relations franco-siamoises vieilles de plus de 300 ans.

²⁹⁹ LUKACS, Georges. op.cit., p. 4.

Notre souhait essentiel est que le lecteur ait pu au fil de ces pages découvrir ou redécouvrir une nouvelle façon d'étudier les événements historiques, et surtout que ce travail lui ait donné l'envie de se plonger dans les romans historiques d'aujourd'hui ou d'hier, d'ici ou d'ailleurs, avec un plaisir constamment renouvelé.

Bibliographie

Corpus de travail :

SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. Paris : Seuil, 1993.

Ouvrages et articles en langue française et anglaise :

Ouvrages :

ACHER, Lionel. Les Réécritures de l'histoire. Université de Rouen, coll. « études de littérature générale et comparée », 2003.

ANDERSON, John. English Intercourse with Siam in the XVIIth Century. London, 1890.

A.P. Gen. R.S.S. A New Historical Relation of the Kingdom of Siam by Monsieur de la Loubère. London, 1693.

AUBIN, J. Les Persans au Siam sous le règne de Phra Narai (1656-1688), in *Mare luso-indicum*, IV, 1980.

AUERBACH, Eric. Mimésis ou la représentation de la littérature occidentale. Paris: Gallimard, 1968.

AYLWEN, Axel. The Falcon of Siam. London: Methuen, 1988.

BARTHES, Roland. Sur Racine. Paris : Seuil, 1963.

BERNARD, Claudie. Le Chouan romanesque. Balzac, Barbey d'Aurevilly, Hugo. Paris: Gaillimard, 1988.

CEBERET DE BOULLAY, Claude. Journal du voyage de Siam et côte de Coromandel fait par le sieur Céberet, envoyé extraordinaire du Roi vers le roi de Siam pendant les années 1687-1688. Paris. Archives Nationales Colonies, 1688.

CICHOCKA, Marta. Entre la nouvelle historique et le nouveau roman historique : réinvention, relecture, écriture. Paris : Harmattan, 2007.

DALTON, W. Phaulkon the adventurer. London. Beeton, 1862.

DE LA LOUBERE, Simon. Du Royaume de Siam. Paris : chez Jean Baptiste Coignard.1691.

- DELACROIX, Maurice. Introduction aux études littéraires. Bruxelles : Duculot, 1995.
- DELOUCHE, Gilles. L'incorporation du royaume de Sukhoday au royaume d'Ayudhya par le roi Phra Boromotraylokanat (1448-1488) : le bouddhisme, instrument politique. Cahiers de l'Asie du Sud-Est n° 19, 1er semestre, 1986.
- DERUELLE, Aude et TASSEL, Alain. Problème du roman historique. Paris : Harmattan, 2008.
- DESFARGES, le Général. Relation des Révolutions arrivées à Siam dans l'Année 1688. Amsterdam: Pierre Brunel, 1691.
- DUCHET, Claude. Sociocritique. Paris : Fernand Nathan, 1977.
- ESCARPIT, Robert. Sociologie de la littérature. Paris : PUF (Que sais-je ?), 1968.
- GENETTE, Gérard. Figures III. Paris : Seuil, 1972.
- _____. Nouveau discours du récit. Paris, Seuil, 1983.
- GENGEMBRE, Gérard. Le roman historique : 50 questions. Paris : Klincksieck, 2006.
- GREIMAS, A.J. Du sens I. Paris : Seuil, 1970.
- _____. Du sens II. Paris : Seuil, 1983.
- GOLDENSTEIN, Jean-Pierre. Pour lire le roman. Paris : Duculot, 1980.
- GOLDMANN, Lucien. Pour une sociologie du roman. Paris : Gallimard, 1964.
- HENNEQUIN, Laurent. Thaïlande : Ressources documentaires françaises. Paris : Indes Savantes, 2006.
- HUTCHINSON, E.W. Aventuriers au Siam, Bulletin de Société d'études indochinoises, t. 22 1^{er} et 2^e semestre, Saigon, 1947.
- HUTCHISON, E.W. 1688 Revolution in Siam. Hong Kong: Hongkong University Press, 1968.
- IBN MUHAMAD, Ibrahim. The Ship of Sulaiman (traduit par John O'Kane), in Persain Heritage series, n° 11, 1972.
- JACQ-HERGOUALC'H, Michel. Étude historique et critique du Livre de Simon de La Loubère "Du Royaume de Siam" (Paris : Ed. Recherches sur les civilisations, 1987)
- KAEMPFER, Engelbert. Histoire naturelle, civile et ecclésiastique de l'empire du Japon. La Haye, 1729 (première partie sur le Siam)

- KEEFE-FOX, Claire. Le ministre des moussons. Paris : PLON, 1998.
- KRULIC, Brigitte. Fascination du roman historique. Intrigues héros et femmes fatales. Paris : Autrement, 2007.
- LAUNAY, Adrien. Histoire de la Mission de Siam 1662-1881 : documents historiques vol. I. Paris : Anciennes Maisons Douniol et Retaux, 1920.
- LOUIS-REY, Pierre. Le roman. Paris : Hachette, 1997.
- LUKACS, Georges. Le roman historique. Trad.fse Robert Saille. Paris : Payot, 1965.
- METHIVIER, Hubert. Le siècle de Louis XIV. Paris : PUF, 1971.
- PEYRACHE-LE BORGNE, Domonique et CONEGNAS, Daniel. Le roman historique ; Récit et Histoire. Nantes : Pleins Feux, Université de Caen, coll. « Horizons coparatistes », 2000.
- PHISPUMVIDHI, Predee. La Révolution française de 1688 au Siam d'après des sources militaires françaises. Mémoire de maîtrise en étude française, Université Silpakon, 2002.
- REFFAIT, Christophe. Romanesque et histoire. Paris : Encrage, coll. « Centre d'études du Roman et du Romanesque de l'université de Picardie-Jules Verne, 2008.
- REUTER, Yves. Introduction à l'analyse du roman. Paris : Bordas, 1991.
- RULLIER-THEURET, François. Approche du roman. Paris : Hachette, 2001.
- SPORTES, Morgan. Pour la plus grande gloire de Dieu. Paris: Seuil, 1993.
- _____. Ombres siamoises. Paris : Édition Mobius /Hristo Botev, 1994.
- TACHARD, Le Père. Voyage de Siam des Pères Jésuites, Envoyés par le Roy, aux Indes & à la Chine. Avec leurs observations astronomiques, & leurs remarques de Physique, de Géographie, d'Hydrographie, & d'Histoire. Amsterdam : Pierre Mortier, 1688.
- _____. Seconde Voyage du Père Tachard. Paris : chez Daniel Horthemels, 1689.
- TAYLOR, Rendal. A full and true Relation of the great and wonderful revolution that happened lately in the kingdom of Siam. London: 1690.
- TODOROV, Tzvetan. Poétique. Paris : Seuil, coll. « Points Essais », 1968.
- VEYNE, Paul. Comment on écrit l'histoire. Paris: Seuil, coll. «Points-histoire», 1971.
- VOLLANT DES VERQUAINS, Jean. Histoire de la Relation de Siam arrivée en l'année 1688. Lille: Jean Chrysostome Malte, 1691.

VOLTAIRE. Le Siècle de Louis XIV (I). Paris, Garmer Flammarion, 1966.

ZIMA, Pierre V. Manuel de sociocritique. Paris: Picard, 1985.

Articles et presses :

BARTHES, Roland. « Histoire ou littérature » in Sur Racine. Paris : Seuil, 1963, pp. 147- 166.

COLOMBIER, Pierre. « Le Siam à travers la littérature française ». Bangkok : Alliance française. 9 août 2006.

DUTEURTRE, Benoît. « Pour la plus grande gloire de Dieu » in Lettres françaises, 1993, p.31.

FRANCHINI, Philippe. « Faux frères chez les Siamois » in Express. 27 mai 1993.

GAZIER, Michèle. « Oiseau de malheur », sans date.

MARSAN, Hugo. « Sportès, loufoque et somptueux » in Le monde des livres, sans date.

OZOUF, Mona. « Les tristes tropiques du Roi-Soleil » in Rlobs. 19 mai 1993.

SPORTES, Morgan et CHANSANG, Kannika. « Kosapan face aux intrigues françaises et Mémoire écrit et signé de la main du Seigneur Constance et remis au Père Tachard pour le Communiquer au R.P. de La Chaise et en rendre Compte au Roi. » The Journal of The Siam Society, 1995, pp.80-91.

VERGE, Raymond. « La mémoire du Siam » in Gavroche. Janvier, 2008, pp. 36-37.

Ouvrages et articles en langue thaïe :

Ouvrages :

กรณีกา จรรย์แสง. วรรณคดีศึกษาเชิงสังคมในฝรั่งเศส. คณะอักษรศาสตร์ มหาวิทยาลัยศิลปากร,

2543. [Kanika Chansang. Sociocritique en France. Faculté des Lettres, Université Silpakorn, 2000.]

_____ .รুকขยาม ในพระนามของพระเจ้า, แปลจาก Pour la plus grande gloire de Dieu.

กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์มติชน(พิมพ์ครั้งที่3), 2551. [Kanika Chansang. Pour la plus

grande gloire de Dieu, traduction de Pour la plus grande gloire de Dieu.

Bangkok : Matichon, 2008.]

กรณีกา จรรย์แสง และคณะ. สถานภาพเอกสารด้านฝรั่งเศส-ไทยศึกษาในประเทศไทย จนถึงพ.ศ.

2536. นครปฐม: สถาบันวิจัยและพัฒนา มหาวิทยาลัยศิลปากร, 2546. [Kanika Chansang et alii. L'état présent des documents franco-thaïs en Thaïlande jusqu'en 1993. Nokhon Pathom : Institut de recherche et développement, Université Silpakorn, 2003.]

กล้วยไม้ แก้วสนธิ, พอลคอนแห่งอยุธยา, แปลจาก Le ministre des moussons. กรุงเทพฯ : นาน

มีบุ๊คส์พับลิเคชั่นส์, 2542. [Kloymai Kaewsondhi, Phaulkon d'Ayudhya, traduction de Le ministre des moussons de Claire Keepe-Fox. Bangkok : Nanmeebook Publication, 2003.]

ดวงเพ็ญ พันธุ์หงส์. การเดินทางของบาทหลวงตาซาร์คมายังประเทศสยาม ค.ศ.1686 เล่ม1. แปล

จาก Voyage de Siam des Pères Jésuites, Envoyés par le Roy, aux Indes & à la Chine. Avec leurs observations astronomiques, & leurs remarques de Physique, de Géographie, d'Hydrographie, & d'Histoire, กรุงเทพฯ: กรมศิลปากร, 2513. [Duongpen Phanhong. Voyage du père Tachard au Siam en 1686 n.1, traduction de Voyage de Siam des Pères Jésuites, Envoyés par le Roy, aux Indes & à la Chine. Avec leurs observations astronomiques, & leurs remarques de Physique, de Géographie, d'Hydrographie, & d'Histoire. Bangkok : Kromsilpakorn, 1970.]

นราธิปประพันธ์พงศ์, กรมพระ. จดหมายเหตุ ลา ลูแบร์. สำนักพิมพ์คุรุสภา, 2505. [Narathip-prapanpong, Kromphra. Lettre de la Loubère. Kurusapha, 1962.]

นธิ เอียวศรีวงศ์. การเมืองไทยสมัยพระนารายณ์. กรุงเทพฯ: สำนักพิมพ์มหาวิทยาลัยธรรมศาสตร์, 2527. [Nithi Eawsriwong. La politique durant le règne de Phra Narai. Bangkok : Université Thammasat, 2008.]

ปรีดี พิศุกมวิทิตี. จากบางเจ้าพระยาสู่ปารีส. กรุงเทพฯ : มติชน, 2551. [Predee Phisphumvidhi. De Bang Choapraya à Paris. Bangkok : Matichon, 2008.]

- พระราชพงสาวดารกรุงศรีอยุธยาฉบับกรมสมเด็จพระปรมาณูชิตชินอรส, (กรุงเทพฯ: องค์การค้ำครุสภา, 2504), พระราชพงสาวดารกรุงศรีอยุธยาฉบับพระราชหัตถเลขา เล่ม 2, (กรุงเทพฯ: กรมศิลปากร, 2535), พระราชพงสาวดารกรุงศรีอยุธยาฉบับพระจักรพรรดิพงษ์ (จาด), (กรุงเทพฯ: คลังวิทยา, 2507). [La Chronique Royale Siamoise version dite Krom Somdet Phra Paramanuchitchinorot, (Bangkok : Kurusapha, 1961., La Chronique Royale Siamoise version dite Phra Rajhatthalekha vol.2, (Bangkok : Silpakorn, 1992)., La Chronique Royale Siamoise version dite Phra Chakrapaddiphong (Chad), (Bangkok : Klang Witthaya, 1964).]
- พลับพลึง มูลศิลป์. ความสัมพันธ์ไทย-ฝรั่งเศสสมัยอยุธยา. กรุงเทพฯ : บรรณกิจ, 2523. [Phlabphlung Mulasilpa. La relation entre la France et le Siam à l'époque d'Ayudhya. Bangkok : Bannakit, 1980.]
- มานพ ถนอมศรี. ราชทูตและบาทหลวงฝรั่งเศสในกรุงสยาม. กรุงเทพฯ: สำนักพิมพ์เลิฟแอนด์ลิฟ-เพรส, 2535. [Manop Thanomsri. Ambassadeurs et pères français à Siam. Bangkok : Love & Live Presse, 1992.]
- เรื่อโกะ ฮาดะ. ท้าวทองกีบม้า. กรุงเทพฯ : นานมีบุ๊คพับลิเคชันส์, 2550. [Reiko Hada. Thaonthong Khipma. Bangkok: Nanmeebook, 2007.]
- สารศาสตร์ศิริลักษณ์, พระยา. แซมเมียลไว้ต์. กรุงเทพฯ: เจริญรัตน์การพิมพ์, 2518. [Sarnsat Siriluck. Siamese White. Bangkok : Charoerat Presse, 1975.]
- สันต์ ท. โกมลบุตร. จดหมายเหตุ ลา ลูแบร์ (ราชอาณาจักรสยามเล่ม 1), แปลจาก Royaume du Siam n.1. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์ก๊าวหน้า, 2510. [San T. Komolabut. Manuscrit de La Loubère (Du Royaume du Siam n.1), traduction de Royaume du Siam n.1. Bangkok : Khawna Presse, 1967.]
- _____. จดหมายเหตุ ลา ลูแบร์ (ราชอาณาจักรสยามเล่ม 2), แปลจาก Royaume du Siam n.2. กรุงเทพฯ : สำนักพิมพ์ก๊าวหน้า, 2510. [San T. Komolabut. Manuscrit de La

Loubère (Du Royaume du Siam n.2), traduction de Royaume du Siam n.2.

Bangkok : Khaona Presse, 1967.]

_____ . จดหมายเหตุการเดินทางสู่ประเทศสยามของบาทหลวงตาชาร์ด เล่ม 2, แปลจาก

Voyage de Siam des Pères Jésuites, Envoyés par le Roy, aux Indes & à la

Chine. Avec leurs observations astronomiques, & leurs remarques de

Physique, de Géographie, d'Hydrographie, & d'Histoire. กรุงเทพฯ: สำนักพิมพ์

ก้าวหน้า, 2517. [San T. Komolabut. Manuscrit du voyage au Siam de père

Tachard n.2, traduction de Voyage de Siam des Pères Jésuites, Envoyés par

le Roy, aux Indes & à la Chine. Avec leurs observations astronomiques, &

leurs remarques de Physique, de Géographie, d'Hydrographie, & d'Histoire.

Bangkok : Khaona Presse, 1974.]

หลวงวิจิตรวาทการ, พลตรี. เพชรพระนารายณ์. กรุงเทพฯ : วิทย์บรรณาการ, 2513.

[Luang Wjitwathakarn. PhetPhraNaraï. Bangkok : Witbannakhan,

1970.]

Articles :

กรรณิกา จรรย์แสง.“Roland Barthes : ประวัติศาสตร์หรือวรรณคดี.”วารสารอักษรศาสตร์.

มหาวิทยาลัยศิลปากร 23,1 (มิถุนายน-พฤศจิกายน 2543): 83-105. [Kanika

Chansang. “Roland Barthes : Histoire ou littérature”. Revue de la faculté des

Lettres. Université Silpakorn 23,1 {juin-novembre 2000}, pp .83-105.]

_____ . “รุกสยาม ในนามของพระเจ้า มองอดีตจากปัจจุบัน.”ศิลปวัฒนธรรม27,10 (สิงหาคม

2549) : 22. [Kanika Chansang. “*Pour la plus grande gloire de Dieu : Voir le*

passé par le présent ”. Silpawattanatham 27,10 {août 2006}, p. 22.]

_____ . “จากสยามประเทศถึงไทยแลนด์ : ความในใจมอร์กาน สปอร์แตซ.” แปลจาก “Du

Siam à la Thaïlande, de 1687 à 1973.” ของ Morgan Sportès. มติชนรายวัน

(21 กุมภาพันธ์ 2550): 33. [Kanika Chansang. “Du Siam à la Thaïlande de la part de Morgan Sportès”, traduction de “Du Siam à la Thaïlande, de 1687 à 1973.” par Morgan Sportès ”Matichon {21 février 2007}, p.33.]

_____. “แต่ความยิ่งใหญ่ขององค์พระเป็นเจ้า.” ศิลปวัฒนธรรม 14, 10 (สิงหาคม 2536): 48-54.

[Kanika Chansang. “*Pour la plus grand gloire de Dieu*”. Silpawattanatham 14, 10 {août 1993}, pp. 48-54.]

_____. “*รุกสยาม ในพระนามของพระเจ้า* : อ่านประวัติศาสตร์ในนวนิยาย.” วารสารอักษรศาสตร์มหาวิทยาลัยศิลปากร 30, 1(2551): 96-128. [Kanika Chansang. « *Pour la plus grande gloire de Dieu* : Lire l’Histoire dans le roman ». Revue de la faculté des Lettres. Université Silpakorn {2008}, pp. 96-128.]

สุภาพ ชน. “การเมืองไทยในกระบวนการสร้างความจริง: กรณีศึกษาจากนวนิยายข้อล้อประวัติศาสตร์ เรื่อง “*รุกสยาม ในพระนามของพระเจ้า*”ของ มอร์กาน สปอร์เตสซ์.” บทวิจารณ์วรรณกรรม(12 กุมภาพันธ์ 2550): 1-4. [Suphab Chon. « La politique thaïe dans la création du réel : cas d’étude du roman burlesque historique « *Pour la plus grande gloire de Dieu* » de Morgan Sportès ». Critique littéraire {12 février 2007}, pp. 1-4.

Entretiens avec l’auteur :

DEBRAY, Q. Entretien avec Morgan Sportès, le 17/04/07.

CHANSANG, Kanika. Entretien avec Morgan Sportès, le 23/08/07.

SAKARIN, Saenghirun. Entretien avec Morgan Sportès à Paris, le 14/12/08.

Sitewebs :

SPORTES, Morgan. RUKSIAM (pour la plus grande gloire de Dieu), chez MATICHON (Bangkok) [Online]. Le 8 septembre 2009. Accessible à <http://www.morgansportes.net>

VERGE, Raymond. « La mémoire du Siam » [Online]. Le 18 janvier 2008. Accessible à <http://www.gavroche-thaïlande.co.th>

SIMON, Olivier « Rencontre avec Morgan Sportès » [Online]. Le 3 avril 2009.
Accessible à [http:// www.gavroche-thailande.co.th](http://www.gavroche-thailande.co.th).

Annexes

Table des matières des annexes

	Page
1. Tableau analytique des événements historiques du roman	110
2. Mémoire de Phaulkon destiné à Louis XIV	126
3. Règlement de discipline et d'hygiène pour les troupes françaises	130
4. Lettre de Phaulkon au Père Tachard	135
5. Copie d'une lettre de Phaulkon à Seignelay	142
6. Lettre des ambassadeurs de Siam	147
7. Lettre des ambassadeurs de Siam au roi de France	166
8. Copie de lettre de Seignelay à Constance Phaulkon, confiée au Père Tachard	170
9. Transcription par Jean Rival	173
10. Mémoire touchant le royaume de Siam par rapport à la France	176
11. Traité de commerce franco-siamois	179
12. Lettre du barcalon à Mgr. le marquis de Seignelay	193
13. Lettre écrites du Cap par les ambassadeurs siamois à Seignelay	195
14. Couverture du roman, édition du Seuil, 1993	197
15. Photo de Morgan Sportès	199
16. Catalogue des manuscrits	201
17. Entretien avec Morgan Sportès	243

Annexe 1

Tableau analytique des événements historiques du roman du 26 septembre
au 25 août 1693

Pour faciliter la lecture du roman et sa compréhension, nous avons établi un tableau récapitulatif des événements historiques correspondant à chaque scène. A noter que l'auteur ne suit pas toujours l'ordre chronologique, les événements de certaines scènes sont rétrospectifs.

<i>Acte I</i>	<i>Chronologie romanesque</i>	<i>Événements historiques</i>	<i>Lieu</i>	<i>Pages</i>
<i>Scène I</i>	<i>Jeudi, 26 septembre 1687 ou 2231 de l'ère bouddhiste</i>	<i>L'arrivée de la seconde ambassade française, accompagnée des troupes en armes.</i>	<i>A bord de l'Oiseau</i>	<i>15-50</i>
<i>Scène II</i>	<i>Six années plus tard : 25 août 1689 27 septembre 1687</i>	<i>La Loubère à l'Académie française. L'Oiseau face à l'embouchure du Mae-Nam Chao-Praya.</i>	<i>A bord de l'Oiseau</i>	<i>51-63</i>
<i>Scène III</i>	<i>Mardi, 30 septembre 1687</i>	<i>Le lieutenant du Bruant des Carrières passe voir les Envoyés sur leur bateau.</i>	<i>A bord de l'Oiseau</i>	<i>64-72</i>
<i>Scène IV</i>	<i>1er octobre 1687</i>	<i>Le Saint-Louis, frégate de la Compagnie des Indes dans laquelle Véret vient informer les Envoyés de la situation de Phaulkon au Siam.</i>	<i>A bord de l'Oiseau</i>	<i>73-85</i>
<i>Scène V</i>	<i>Jeudi, 2 octobre 1687 4 octobre 1687</i>	<i>Véret passe une nuit dans la cabine de Céberet et retourne à Siam le lendemain. Opra Pitratcha et ses mandarins rendent visite aux Envoyés.</i>	<i>A bord de l'Oiseau</i>	<i>86-90</i>
<i>Scène VI</i>	<i>Dimanche, 5 octobre 1687 Trois jours auparavant</i>	<i>Le père Tachard vient d'arriver à bord avec le père d'Espagnac et de Mazuri. Avec une chaloupe, Tachard et ses hommes allaient</i>	<i>A bord de l'Oiseau</i>	<i>91-107</i>

	(2 octobre)	rencontrer, à mi-distance entre Ayuthya et Lopburi, la jonque royale de Constance Phaulkon.		91-107
	Retour en arrière (27 septembre)			
Scène VII	6 octobre 1687 : Le neuvième jour de la lune onzième de l'année Pi Tho Sapsoc, année du lièvre de l'ère 2231 18-19 juin 1686 ; l'audience de Louis XIV est reportée de 14 août 1686 au 1 ^{er} septembre 1686 ; La négociation avec Seignelay, secrétaire d'Etat à la Marine pour demander Bangkok à la place de Singor, 7 octobre, le lundi du onzième mois du premier décours de la Lune, en l'an 2231 de l'ère bouddhiste La fin février 1687 1 ^{er} mars 1687	Opra WisuthraSunthon dit Kosapan, 1 ^{er} ambassadeur siamois en France, s'inquiète, dès son retour, de sa situation à Siam après sa longue absence. La narration rétrospective des séjours en France de Kosapan. L'insertion narrative de la querelle entre les Anciens et les Modernes en France. Tachard à bord du Gaillard	A bord du Gaillard	108-138
Scène VIII	Au dire de Céberet : le 7 octobre 1686, mais Tachard, c'est le 9 octobre 1686. Par contre, le narrateur nous affirme lui-même, le jour exact est le 6 octobre 1686. 18 octobre 1687	Le narrateur raconte le jour où Kosapan est monté à bord du Gaillard. Une trentaine de chaloupes emmènent au rivage les troupes françaises. On les prie de patienter encore un peu en	A l'embouchure du Mae-Nam Chao-Phraya	139-150

		<i>raison de leur réception avec tous les honneurs.</i>		
Acte II	Chronologie romanesque	Événements historiques	Lieu	Pages
Scène I	19 octobre 1686 Deux heures du matin du lundi 20 octobre 1687	Les Envoyés débarquent de l'Oiseau. Repris dans les galères pour Bangkok	A Ayuthya, à Prapadang Passer une nuit incognito dans la forteresse de l'ouest.	153-168
Scène II	Lundi 20 octobre 1687	Les Envoyés et Desfarges se rendent vers Bangkok	A la forteresse de Bangkok.	169-188
Scène III	Ce soir-là (20 octobre) 1687 21 octobre 1687 23 octobre 1687 24 octobre 1687 26 octobre 1687	Les Envoyés restent à la forteresse de l'est. Les Envoyés s'embarquent sur une galère pour Ayuthya. Ils y arrivent. La Loubère expose violemment ses plaintes et ses craintes. Kosapan rend visite aux Envoyés au sujet de l'audience du roi.	A la forteresse de Bangkok. Mais ils se rendent à Tabanque pour attendre l'audience du roi. A Ayuthya, à Tabanque	189-205
Scène IV	27 octobre 1687	Phaulkon rend visite à l'improviste aux Envoyés.	A Ayuthya, à Tabanque	206-219
Scène V	28 octobre 1687	Les Envoyés se vengent de Phaulkon en lui rendant visite chez lui.	A Ayuthya, à Tabanque	220-238

Scène VI	30 octobre 1687	Changement cérémonial de l'audience du roi et la revendication de la Relation du chevalier de Chaumont.	A Ayuthya, à Tabanque	239-260
Scène VII	Vendredi 31 octobre 1687 Dimanche 2 novembre 1687	La date fixée de l'audience du roi, 2 novembre 1687 L'audience solennelle accordée par Phra Narai aux Envoyés.	A Ayuthya, à Tabanque Au palais d'Ayuthya	261-282
Scène VIII	Le lendemain de l'audience du roi 6 novembre 1687	Le roi s'en va à Lopburi, la seconde capitale de Siam. Les Envoyés doivent l'y rejoindre une semaine plus tard. La Loubère envoie Terrasson chez Phaulkon pour demander la Relation de Chaumont. Mais il vient de quitter Ayuthya pour Lopburi.	A Ayuthya	283-287
Scène IX	Sans date	Le lieutenant Vertesalle et Véret, chargés du transfert de plus d'une centaine de sacs de riz.	A Ayuthya, à Bangkok	288-292

Acte III	Chronologie romanesque	Événements historiques	Lieu	Pages
Scène I	11 novembre 1687	Les Envoyés extraordinaires arrivent à Lopburi.	A Lopburi	295-302
Scène II	13 novembre 1687	Ils passent voir le roi et raccompagnent Constance jusqu'à chez lui.	A Lopburi	303-319

Scène III	<p>15 novembre 1686</p> <p>Dix-sept heures ce 15 novembre 1686</p> <p>La nuit de ce 15 novembre</p> <p>Le 16 novembre 1686</p> <p>Le lendemain, lundi 17 novembre</p> <p>17 novembre, l'après midi</p>	<p>Pitratcha menace Phaulkon de sa faible situation.</p> <p>La Loubère est malade.</p> <p>Phaulkon arrive à convaincre le général Desfarges.</p> <p>La cérémonie de l'audience au pavillon Dusitsawan.</p> <p>L'abbé de Lionne et l'évêque Laneau ont été convoqués chez Phaulkon.</p> <p>Les Envoyés sont frappés de diarrhée ; l'histoire du mariage de Phaulkon en 1682.</p>	<p>A Lopburi, au pavillon Suthatsawan</p> <p>A Lopburi</p>	320-356
Scène IV	Ce 18 ou 19 novembre 1687	Phaulkon, Tachard et le Blanc rendent visite au Grand Sancrat à la pagode Phrasi RatanaMahatat.	Au sud-est de Lopburi	357-360
Scène V	Le 22 novembre 1687	Céberet et Desfarges se rencontrent au hasard dans la nuit.	A Lopburi	361-365
Scène VI	<p>Le 7 décembre 1687</p> <p>Trois jours plus tard</p>	<p>Demande des bombardiers et des mortiers au service du roi de Siam.</p> <p>Démonstration des mortiers au roi.</p>	<p>A Lopburi</p> <p>A Lopburi</p>	366-372
Scène VII	Sans date	L'histoire de la vie pénible du soldat d'infanterie, Tulipe.	Retour à la forteresse de	373-383

			Bangkok.	
Scène VIII	<p><i>Le 13 décembre 1687.</i></p> <p><i>Au début du janvier 1688</i></p> <p><i>Vers la mi-décembre 1687</i></p> <p><i>Le 21 décembre 1687</i></p> <p><i>Le 22 décembre 1687</i></p> <p><i>Le 24 décembre 1687</i></p> <p><i>Le 27 septembre 1687</i></p>	<p><i>Céberet quitte le Siam pour Pondichéry.</i></p> <p><i>A Mergui, il rencontre le chevalier de Forbin en lui demandant ce qui s'est passé réellement à Siam.</i></p> <p><i>La Loubère adresse directement une lettre au roi au sujet d'une prompte audience ;</i></p> <p><i>Phaulkon est furieux en apprenant que La Loubère avait adressé une lettre au roi ;</i></p> <p><i>Le roi lui accorde enfin l'audience de congé.</i></p> <p><i>La Loubère et Tachard quittent le Siam pour la France.</i></p> <p><i>L'évocation des trois mois auparavant où La Loubère arrivait à Siam.</i></p>	<p><i>A Lopburi</i></p>	384-397

<i>Acte</i> IV	<i>Chronologie romanesque</i>	<i>Événements historiques</i>	<i>Lieu</i>	<i>Pages</i>
<i>Scène</i> I	<p><i>Ce 3 janvier 1688</i></p> <p><i>L'arrivée de l'Oriflamme pour aider les Français à Siam durera sept mois.</i></p> <p><i>Le 27 décembre 1687</i></p> <p><i>Le 11 janvier 1688.</i></p>	<p><i>Phaulkon se rend à Bangkok pour convaincre la troupe française de monter à Lopburi.</i></p> <p><i>Le général Desfarges était arrivé à Bangkok une semaine auparavant.</i></p> <p><i>Phaulkon est rentré immédiatement à Lopburi à cause de la mort de Juan, son fils.</i></p>	<p><i>A Ayuthya, à Bangkok</i></p> <p><i>A Lopburi (Ban Kou)</i></p> <p><i>A Ayuthya, à Bangkok</i></p>	<i>401-418</i>
<i>Scène</i> II	<i>Le 16 janvier 1688</i>	<i>Là-bas, il est menacé par Pitratsha et a fait selon ses ordres.</i>	<i>A Lopburi</i>	<i>419-424</i>
<i>Scène</i> III	<p><i>Le 13 février 1688</i></p> <p><i>Le 17 février 1688</i></p> <p><i>Le 26 février 1688</i></p> <p><i>L'évocation du voyage de l'Oriflamme, de l'Oiseau et du Gaillard</i></p>	<p><i>La division du pouvoir commence ; le lieutenant du Bruant des Carrières débarque à Bangkok sous prétexte de l'ordre du roi.</i></p> <p><i>Les chefs de trois compagnies avec cent vingt soldats se sont divisés à la jungle et à la montagne.</i></p> <p><i>La réduction du pouvoir militaire français s'est fait continuellement sous prétexte de l'ordre du roi.</i></p>	<i>A Ayuthya, à Bangkok</i>	<i>425-433</i>

Scène VII	<p>Le 20 avril 1688</p> <p>Avant le 17 février 1688</p>	<p>Ils arrivent à Bangkok et rencontrent Desfarges, frappé des diarrhées chroniques.</p> <p>L'évocation de la désertion des soldats du fort de Bangkok.</p>	A Ayuthya, à Bangkok	488-496
Scène VIII	<p>Le 1er mai 1688</p> <p>Le 2 mai 1688</p> <p>Le 6 mai 1688</p> <p>La pleine lune du sixième mois de l'an 2232 ou le 15 mai 1688</p>	<p>Le Mojon Beauchamp et le capitaine Dacieu sont rentrés à Lopburi.</p> <p>La dernière apparition publique de Sa Majesté Somdet Phra Narai</p> <p>Desfarges est persuadé de monter à Lopburi par bien des personnages envoyés par Phaulkon.</p> <p>Le jour de Wisakha Bucha et "la grande « révolution » de Siam"</p>	<p>A Lopburi</p> <p>A Lopburi</p> <p>A Ayuthya, à Tabanque</p> <p>A Lopburi</p>	497-506
Scène IX	<p>Le 18 mai 1688 ou jour troisième de la lune décroissante du sixième mois de l'an 2232</p> <p>Vers les 22 heures de ce jour ou l'année du Grand Dragon Phi Marong 2232</p> <p>L'évocation de l'arrivée de l'Oriflamme et ses secours</p> <p>Sur les huit heures du matin, le 19 mai 1688</p>	<p>Sancrat et peuple siamois bien armés se rassemblent et se rendent au palais royal. Quant à Phaulkon, il y est invité impérativement par un ordre du roi et tombait dans le piège de Pitrattha.</p> <p>On entend à l'intérieur du palais une formidable explosion et un échange de tirs de mousquets.</p> <p>Phaulkon est arrêté et on l'a mis à la torture. De même, tous les officiers français de</p>	<p>A Lopburi</p> <p>A Lopburi</p> <p>A Lopburi</p>	507-522

		<i>Lopburi ainsi que tous les chrétiens de la ville sont jetés en prison.</i>		
--	--	---	--	--

Acte V	Chronologie romanesque	Événements historiques	Lieu	Pages
Scène I	Le 20 mai 1688	<i>Desfarges est informé de la mort du roi et de l'arrestation de Phaulkon et ses complices.</i>	A Ayuthya	525-534
	Le 28 mai 1688	<i>Beauchamp vient assurer Desfarges de ce qui s'est passé avec Phaulkon. Cette fois-ci, Kosapan vient lui annoncer aussi qu'il serait élevé au poste de Premier ministre à la place du traître Wichaiyen-Phaulkon s'il monte à Lopburi.</i>	A Ayuthya	
	Le 31 mai 1688	<i>Desfarges quitte Bangkok pour Lopburi.</i>		
Scène II	Le 2 juin 1688	<i>Desfarges arrive à Lopburi avec l'abbé de Lionne, Véret et le marquis, son fils. Pitrattha a pris celui-ci en otage pour que Desfarges ramène toute sa troupe de Bangkok à Lopburi.</i>	A Lopburi	544-556
	Le 4 juin 1688	<i>Desfarges quitte Lopburi en compagnie de Kosapan.</i>		
	Le 5 juin 1688	<i>Le prisonnier Phaulkon quitte le palais de Lopburi en état misérable.</i>		
Scène III	Le 6 juin 1688	<i>Desfarges s'est abrité au fort de Bangkok et commençait la « guerre » avec les Siamois.</i>	A Ayuthya	557-587
	Le 7 juin 1688	<i>Les Siamois reprennent la forteresse de l'ouest.</i>		
	Le 9 juin 1688	<i>La situation des soldats français est en mauvais état : la chaleur et la pluie les attaquent, les provisions diminuent et le fort de</i>		

		<i>Bangkok devient indéfendable.</i>		557-587
	<i>Le 17 juin 1688</i>	<i>Une pause de guerre pour une négociation: entre-temps, l'abbé de Lionne et Véret se sont proposés de partir chercher du secours à Bornéo avec la Solaire, un petit bateau de la Compagnie des Indes que Véret avait mis à l'abri dans une crique.</i>	A Ayuthya	
	<i>Le 22 juin 1688</i>	<i>Finalement, Saint-Cry prend cette mission au lieu d'eux mais elle s'achève vainement. Les Français sont vaincus.</i>		
	<i>Le 24 juin 1688</i>	<i>L'évêque de Métellopolis vient annoncer au général Desfarge que ses fils étaient vivants. Ils se trouvaient avec lui. Pitratcha les rendait sains et saufs. La « guerre » cesse.</i>		
	<i>Le 9 juillet 1688</i>	<i>Phaulkon, Prapy, Chao Fa Noi et Chao fa Apaï Tot sont morts. Les deux princesses deviennent prisonnières.</i>		
	<i>Le 11 juillet 1688</i>	<i>Pra Narai vient de mourir.</i>		
	<i>Le 31 juillet 1688</i>	<i>Pitratcha est au pouvoir.</i>		
	<i>Le premier août 1688</i>	<i>Il se fait couronner roi de Siam sous le nom de SomdetPhra Maha Burut. Kosapan prend la place de Phaulkon comme Premier ministre.</i>	A Lopburi	
	<i>Le 5 août 1688</i>	<i>Le Siam et le Lopburi commandé par Suhart et Sainte-Marie sont parvenus à l'embouchure de la rivière.</i>		
	<i>Le 15 août 1688</i>	<i>L'Oriflamme arrive sans pouvoir faire escale à l'embouchure du fleuve à</i>		

		<p><i>cause de l'immense estacade en troncs d'arbre.</i></p> <p><i>Pitratcha prête aux Français les vaisseaux, le Siam et le Lopburi pour qu'ils puissent se replier à Pondichéry.</i></p>		557-587
Scène IV	Le 4 octobre 1688	<i>Les Français dînent joyeusement à la forteresse de Bangkok. De plus, Saint-Marie aide Madame Constance à s'abriter avec les Français.</i>	A Ayuthya	588-591
	Le 5 octobre 1688	<i>Celle-ci est le sujet très discuté parmi les Français.</i>	A Ayuthya	
Scène V	Le 9 octobre 1688	<i>Le général réunit l'ensemble des capitaines. Mais la négociation se termine en vain. Seulement quelques-uns sont d'accord pour sauver Madame.</i>	A Ayuthya	592-601
	Le 14 octobre 1688	<i>Desfarges reprend la réunion de ses soldats et de ses officiers.</i>		
	Le 18 octobre 1688, deuxième mois de la lune de l'an 2282	<i>Pitratcha a signé le traité pour prêter aux Français le Siam et le Lopburi mais l'évêque de Métellopolis et Véret doivent rester à Siam en otages.</i>		
	Le 2 novembre 1688	<i>Le Siam, le Lopburi et la Vérette transbordent les Français jusqu'à l'Oriflamme. Véret a pris la fuite tout en abandonnant l'évêque de Métellopolis.</i>	A Ayuthya	
Scène VI	Le 31 janvier 1689	<i>Le Siam, le Lopburi, la Vérette et l'Oriflamme arrivent à Pondichéry.</i>	A Pondichéry	602-614

	<p><i>Le 7 février 1689</i></p> <p><i>Le 15 avril 1688</i></p> <p><i>Le 17 février 1689</i></p> <p><i>Le 27 février 1689</i></p> <p><i>Le 20 juillet 1688</i></p> <p><i>Le 26 juillet 1688</i></p> <p><i>Le 4 février 1688</i></p>	<p><i>Les rescapés de trois compagnies de monsieur du Bruant les rejoignent après leur fuite de Mergui.</i></p> <p><i>L'hésitation de monter ou ne pas monter à Lopburi du général Desfarges.</i></p> <p><i>Les personnages décident de leur côté de rédiger leurs versions de cet évènement. Ces papiers et d'autres personnages tels que Beauchamp, le Blanc, de Bèze, Saint-Vandril, Volland des Verquains sont dans le Coche et la Normande à destination pour la France.</i></p> <p><i>Une dizaine de soldats français, bombardiers et mousquetaires se laissent convaincre par des agents hollandais de désertir pour le service de Grand Moghol mais tous sont rattrapés.</i></p> <p><i>L'Oiseau et le Gaillard sont arrivés à Brest.</i></p> <p><i>Le voyage en mer de La Loubère et Tachard est rétrospectivement raconté.</i></p> <p><i>Dispute sur le Gaillard ainsi que la révélation de toute la vérité de la position réelle de Phaulkon et son plan secret de la part du père Tachard.</i></p> <p><i>Encore une dispute continuelle entre La Loubère et Tachard à bord de Gaillard.</i></p> <p><i>Le Gaillard arrive au cap de</i></p>	<p><i>A Pondichéry</i></p> <p><i>A Pondichéry</i></p>	<p><i>602-614</i></p>
--	--	---	---	-----------------------

	<p><i>Le 18 mars 1688</i></p> <p><i>Le 24 avril 1688</i></p> <p><i>Le premier mai 1688</i></p> <p><i>Le 26 juillet 1688</i></p>	<p><i>Bonne –Espérance.</i></p> <p><i>l’Oiseau arrive en France.</i></p> <p><i>Céberet veut atteindre le plus vite possible la France pour que la vérité soit révélée à Louis XIV.</i></p> <p><i>Forbin et Céberet se rendent à Versailles juste avant l’arrivée de Tachard et La Loubère.</i></p>		602-614
Scène VII	<p><i>Le 4 octobre 1688</i></p> <p><i>Le 15 novembre 1688</i></p> <p><i>Le 6 novembre 1689</i></p>	<p><i>Plusieurs mois après l’arrivée de l’Oiseau et du Gaillard à Brest: la présentation de la scène de l’audience du roi en France.</i></p> <p><i>La France fait la guerre avec la Hollande.</i></p> <p><i>La France et le père Tachard ont reçu une nouvelle de la « révolution » à Siam et de la mort de Phaulkon.</i></p>	} La France	615-621
Scène VIII	<p><i>En août 1689</i></p> <p><i>Le 19 février 1690</i></p> <p><i>Mars 1690</i></p>	<p><i>Desfarges s’est perdu avant d’arriver à la France. L’Oriflamme a fait une catastrophique expédition contre Jongcelang.</i></p> <p><i>A Siam, ce sont les funérailles du roi Narai tandis qu’en France, La Loubère a rédigé « Du Royaume de Siam », livre anthropologique.</i></p> <p><i>L’Oriflamme a affronté la tempête et Desfarges est mort pendant le voyage.</i></p>		<p><i>En mer</i></p> <p><i>Au Siam</i></p> <p><i>En mer</i></p>

	<i>Le 26 avril 1690</i>	<i>Sort tragique des personnages français.</i>		622-632
	<i>Le 27 février 1691</i>	<i>Le naufrage de l'Oriflamme en mer à cause d'une épouvantable tempête.</i>		
	<i>Le 25 août 1693</i>	<i>La Loubère entre dans l'Académie française.</i>		

Annexe 2

Mémoire de Phaulkon destiné à Louis XIV par l'entremise du Père de La Chaise et remis au Père Tachard, sur les moyens pour la France de s'implanter au Siam : envoi de 60 à 70 spécialistes, fortifications de Singor. Traduction de l'original portugais du f°183, C1 22. (18 décembre 1685)

18 Decemb 1685.

19--6

Constance.

177
Memoire escrit et signé de la main du siegneur
Constance et donné au Pere Lachard pour le
communiquer au R. P. De la chaise, et en rendre
compte au Roy tres. Chrestien.

Voulez sçavoir desja, mon Pere. les raisons qui m'ont
leché de chaumont pour parler au Roy de se faire
Chrestien, et celles dont on se servit pour luy f.^{re} connoître
que cela ne se pouvoit jusqu'à ce qu'on eust trouué une
protection pour accomplir un si grand dessein, et pour le
soutenir mesme en cas de resolution apres qu'on l'auroit une
fois executé, Il me reste donc à vous considérer les moyens
que je juge propres et nécessaires pour y réussir.

1. Vous aurez soin de ménager au près du Roy qu'il envoie en
ce pays 60. ou 70. personnes sages et habiles pour le
gouvernement militaire et civil, modestes, fideles et secrets.
Il seroit à désirer que chacun d'entr'eux parust avoir une
subsistance honneste et n'attendre rien du Roy de siam
dant le commencement, parce que cette marque de
desintéressement leur acqueriroit d'abord les bonnes graces
du Roy et la bienveillance du peuple. J'auray soin cependant
que rien ne leur manque, et mon exemple et ma propre
experience doit leur répondre de leur fortune. Il seroit
à souhaiter que parmi eux il y eust quelques Peres
de suite en habit de quise' et qui ne fussent point connus de
ce Peulier, ny mesme s'il se pouvoit presque entr'eux
pour ce qu'ils seroient.
2. Il ne faudroit choisir pour ce nombre de 60. personnes que de
gentle vigilance, circonspecte et de bon sens, d'importe qu'en les
trouvaist capables d'exercer quelque charge que ce soit d'any
Royaume. Car apres leur arrivée J'ay et aussy tost qu'ils y
auront acquis quelque experience Je les mettray suivant
leurs talens dans le Conseil du Roy dans les charges de
guerre et des finances, dans les gouvernements et dans
- 3.

les Intendances, des provinces, des places, et des vaisseaux
Et enfin dans le plus grand employ du Royaume.

4. Chacun d'eux doit estre Instruit de quelle maniere il doit agir
et a qui il doit obeir dans le dernier secret, de la maniere
dont je vous ay deja assez Informé.
5. Pour soutenir ces personnes qualifiées dans ces postes
Importants, Il seroit bon que Sa ma.^{te} tres chrestienne permît
a plusieurs de ses Sujets d'entre le peuple de venir avec leur
famille, soit dans les vaisseaux, soit dans ceux de la
Compagnie des Indes pour peupler les plus Bontes places
et les endroits les plus Importants de ce pays.
6. Nous donnerons ordre qu'on leur batisse des maisons a leur
arriées, qu'on leur fournisse de champs et de Jardins, de
boeufs et de vaches pour les cultiver a fin qu'ils puissent
aysemem entretenir leurs familles, traffiquer, et s'enrichir
ainsy que je vous l'ay expliqué, Ils seront aussi en est
en cas de changement dans le gouvernement, ou de guerre,
seruir en qualité d'officiers, ou de soldats suivant leur
capacité.
7. Les 60. ou 70. qui seront dans les charges et les gouvernements
seront en estat, non seulement de proteger et favoriser les
chrestiens estrangiers, mais encore d'attirer les Soldats
a nostre Ste. Roy. Et les naturels Siamois ne manqueront
pas de prendre ce party en grand nombre lorsqu'ils y
trouveront de la protection comme l'exemple de la ma.^{te} royale
establie dans le Royaume de Siam le fait voit.
8. afin que cela s'exécute plus aisement, et se maintienne plus
seurement en cas de revolution, Sa ma.^{te} tres chrestienne
enverra incessamment 800. hommes la place de Singsor, la garnison
de Soldats et d'artillerie avec les vaisseaux, et les autres choses
nécessaires pour un grand établissement. Tout cela dans la
suite sera, ainsi que je vous l'ay fait voir, pour prendre
toutel accroissement que le Roy se procurera son avantage
considerable aussi bien qu'aux Estats de Siam, sur tous les
ma.^{te} peut establir 2. colonies sur ces mers.

ziffend
 ne agi
 niere
 tel
 permis
 ver de
 la
 ced
 leur
 de
 ziffen
 hiv
 en est
 erre
 leur
 rement
 Len
 atred
 eron
 à y
 red
 pnd
 eme
 garnir
 tres ches
 dans le
 rendre
 entage
 si
 inf / z

[Marginal notes in French, partially illegible]

178

Que si l'on se sert bien de cet ouverture. Le Roy sera un
 bien tres singulier aux Chrestiens de la Corinchine, du
 lincin, du Japon et de la chine, et obligera toute les
 peuples. L'orient a entretenu avec les subjects en commerce
 si advantageous, q' en retirera abundantement tous les fruits
 q' y aura baite dans les commencements. Il ne sera plus
 besoin de sel pour cela des navires en Europe, ce qui est
 d'une grande depense.

on en pourra faire et equiper Voy. a quatre fois et peu estre a
 dix fois meilleur marche qu'en quelque partie de l'Europe que
 ce soit, pourveu qu'on ait quelques gens qui y sachent travailler
 car il y a du fer et de la fonte pour les canons, du salpêtre
 pour la poudre, et du chanvre p' les cordages, et les cordons,

Je ne doute point que le Roy par ce moyen n'introduise dans
 ce Royaume la véritable Religion, et ne le convertisse avec
 beaucoup d'autres comme. Ten voit attendre l'esperance par un
 Enfant qui il semble que tout se dit possible. Une si s.
 entreprise.



7. ~~Le~~ Quand le Roy de siam, que Dieu nous conserve longes années,
 viendrait a mourir, je puis assurer sa ma.^{te}, que pourveu
 qu'on ay pritt les mesures dont j'viens de parler, il sera
 beaucoup moins difficile de convertir son successeur, et de s'y
 suivre tout le Royaume.

Je vous prie, mon R.^s Pere de negotier tout cela, et le reste
 que je vous ay communiqué auprès du Roy tres chrestien par
 le moyen de son Confesseur, et d'agir aussi pour cela auprès du
 Pape autant que sa ma.^{te} le Jugera a propos par le moyen du
 P. general de votre compagnie. Et tout pour la plus grande gloire
 de Dieu et pour l'advancement de la fte. foy en ce pais, mais
 avec tout le secret qui'il se pourra, et que j'vous demande
 de vous en Dieu sur votre parole de l'ordre de la compagnie de
 Jesu. Je conjure Notre seigneur de vous ramener sientost en
 bonne sante.

Damonbalon a l'entree de la Vasse
 de siam le 18. d'embre 1685.

Voire tres humble et tres fidelle
 Frere
 C. Pavillon.

Annexe 3

Règlement de discipline et d'hygiène pour les troupes françaises transmis au nom du roi de Siam à M. Desfarges, gouverneur général des garnisons de Bangkok, par Phaulkon, et contresigné par les envoyés La Loubère et Céberet, C1 23. (21 octobre 1687)

22
la meus desig
en deffes
decor a 170-35
littade de
isto conhecer
do de tao gra
e pequeninas n
bem boim, mas
sem; alem que
era conformes
e que eu bira
des. Pode ser
estes fenhores
fio impetente
cujas excellen
ias e dilatadas

21. octobre 1687

Trons de Majeste Le Roy de France
e Nous ordonnons au M^r Le Gouverneur general
Deffenses de b'servier les articles suivants dans
les deux garnisons de St. Daniel de Lein et de Louis

1.
178
Que les Garnisons soient gouvernees selon les autres
reglements de Sa Majeste Des Chrestiennes et que ces de
sont Exercer selon l'ancienne de la milice Françoise
et si quel y ait un ~~bon~~ fornicel et ainsi si major
prendra un bon particulier des sinuier et de
autres navons qui font dans les trouppes de la Ma^r
afin qu'elles soient bien disciplinées

2.
Les articles qui nous avons deja estables dans les
deux garnisons le 7 octobre en l'annee 1686. Seront
pointuellement executez par ce que de la est ainsi
convenable a la gloire de Dieu et au service de Sa
Ma^r



3
Que M^r Le Gouverneur general et ses Lieutenants
Commandans des Garnisons ne forira point de la Paas
sans un ordre particulier de La Cour

4
Que M^r Le Gouverneur general ordonne au Major et
aux autres qui approcheront de prendre soin de la
sante des soldats faire observer les articles suivants
1^o. Qu'il ne permette de boire de l'eau sucrante de la diuine
avant que de l'alleger reposez dans des grandes Jarres
qu'on aura pour cet effet aux uns les matins on
l'aura remuée matinée des soldats prendre de l'eau pour
en Remplir de petites jarres ou d'autres qui se fau
pour chaque Chambre de Soldats l'un se confier

Handwritten signature or initials

à leur pain & que l'aptes-paest sont extrêmement négligents
 Et que s'y en y manquoit le flux de sang. Tenir bien
 dans les bouppes, outre que s'en y en a d'autres
 pendant l'fondation, autrement pour le D'vif, se
 faire ainsi en ce doit pour boire sans la fureur

Precautions

2^e que les gens qui on fera s'en pour les soldats s'en
 nouveau et bon et qu'on s'en t'en pour qu'on t'en
 fois dans leau auant que de le faire. en pour
 éviter beaucoup de maladie

3^e Que la Raque qu'on donne aux soldats soit
 Cuite avec un peu de sucre, et qu'on la garde dans
 des jarres ou dans des V'vaires pour l'usage
 parce que autrement estant prunes de Chauf, elle
 prejudicieux à leur santé

4^e Qui oblige pour les soldats de se baigner dans
 matras dans un lieu entouré de bœuf pour n'être
 pas incommodé de quelque insecte

5^e Qu'estant malades du flux de sang ou de la fureur
 ils ne mangent ny boivent ny rien qui ait beaucoup
 de graisse

6^e Qu'ils ne remettent à personne de se baigner
 seoir ny s'ulcères, parce que cela est très
 prejudiciable à leur santé et pour l'entière Execution
 de tout ce que M. Le Major leur recommande par
 une off. en ce que les off. en ayent soin de leur donner
 avec s'vices en s'en pour l'entière Execution des bœuf
 pour le fait de ces bouppes

5
 Que Comme l'Europe n'a jamais eue tant d'Europe
 Les choses nécessaires pour l'entretien des bouppes n'en
 pas si abondants ny si faciles à trouver ainsi qu'en

179

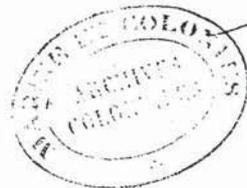
Soldats puissent recevoir de leur paye je ferois
 que le 16^e d'ici d'aujourd'hui establie dans plusieurs
 fidelites pour faire la fonction de Breuon des trouppes
 L'on en forte, L'autre de l'autre lesquels par
 L'experience d'un mois est par l'attachon de l'intendant
 comissions aifinon combien j'faudra pour la nourriture
 journaliere de Chaque soldat en suite on reglera Le
 prix des Choses en formement a leur paye en sorte
 que le peuple en soit soulage' et le Soldat point
 incommode, allan chercher de bon Or pour acheter
 Les Choses neccessaires a la vie et plusieurs
 inconveniens, Cependant a fin de plus de
 ces details et quez je pourrois, nous avons
 ordonne au Tresorier de la Gouverneur de son et
 non pour fournir aux frais de la Mat' de son tout
 ce qui sera necess' pour l'entretien de ces trouppes
 adcauoi au gouvernement de son qui est d'usage de
 tout est Non qui en de son et de

Quelques Les Choses qui seront pour la
 Commodite' des off.^{rs} ou des soldats Le Major Les
 Communique a Omur Bacha Wan et a
 duan Sisurat, et a Omur non raye
 tant ny pour les faire faire en formement au
 besoin, et ce ordre servira a cez pour l'intendant
 au quel nous recommandons beaucoup d'avis fin que
 tout le monde ait ses commodites selon leur qualite's
 puis qu'on ne scauroit rien faire de plus a y reulle
 au Roy non moins que le fin quez prendra
 de consumer tout le monde

En fin nous souhaitons que le gouvernement qui
 donne de telles ordres aux off.^{rs} de ses troupes
 auxiliaires que le nom de la nation française confère
 l'esclat, & la réputation que nous voyons en certains
 C'est-à-dire en se comportant de telle sorte à cette
 Siavoie. Et les Français qui bien loin de leur
 donner occasion de se plaindre j'ont ayent peu de
 peu louer, je n'en doute point que Monsieur le
 Gouverneur général ne fasse en sorte que tous les
 Ces ordres ne soient pas faitement Excutés
 Comme j'espère aux services de leur Maj.
 Et pour nous Le souhaitons fait à Paris
 Le 21^e Octobre 1687 signé C. Chaulieu
 Secrétaire (de la Colonie)

Collationné de l'original par nous Louis de...

[Handwritten signature]



[Vertical handwritten text]

Annexe 4

Lettre de Phaulkon au Père Tachard. Il est heureux d'avoir des nouvelles du *Gaillard* et en souhaiterait de *la Normande*. Soins prévus pour les malades. Réception de la lettre expédiée le 7 octobre par les envoyés français. Remise au père du projet de convention militaire à soumettre à ceux-ci sur *l'Oiseau*, avant le débarquement des troupes. Explication des articles, discussion sur le serment à exiger des soldats. Pouvoirs à accorder au supérieur général des jésuites. Précautions au sujet de l'article secret du traité, C1 23 /182-184. (Prépadem, 15 octobre 1687)

1687 M Phaulkon

Mon Reverend Pere



182

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir
 écrit plus long temps de mon voyage que je
 ne pouvois je ne puis pourtant m'empescher de rescrire beaucoup de fois de ces
 lieux à rencontre le Gaillard et les autres flottes de la suite. Car les Rois nous
 étoit dans une fort grande inquiétude de leur retardement appréhendans
 qu'ils ne fussent tombés sur la Coste de Chantabon d'où ils auroient euides
 une assemblée. Ainsi sa Majesté pour secourir les malades qui étoient
 dans le port ordonna d'envoyer trois Galeres au devant avec ordre à tous les
 Capitaines qui sont sur ces costes de leur fournir toutes les rafraichies qui
 leur en ont besoin. Je souhaiterois bien que vous m'eussiez au fait appris
 ce que vous en avez de la Normandie parce que la saison est bien avancée.

J'ay lu la lettre que votre Paternité m'a donnée de la part de M^{rs} les En-
 voyés extraordinaires de ce sept du couant. Je suis bien aise que ce que
 vous en avez conclu avec vous leur ait causé tant de joie. Je me devois pas attendre un
 succès si favorable de mes bonnes intentions pour le service de Dieu et de
 son Roy pour l'intérêt de ces Couronnes. J'espère même avec la grace de
 Dieu et de son Seigneur que les deux grands Rois que nous servons aquesront avec
 leurs peuples par leur union et bonne intelligence des avantages conside-
 rables et sa gloire qui ne finira jamais.

Mais comme V^{rs} et la lettre de leurs Excellences me pressent de déclarer
 mon sentiment touchant le serment qui est une chose publique et par consequent
 de grande importance. D'où les malveillans prendroient de grands avantages si
 elle n'est pas bien réglée. Je vous prie de m'en dire avec toute sorte de sincérité que
 vous en pensez. M^{rs} a une confiance si entière au dévotion du Roy que si j'
 n'avois qu'il ne luy est pas venu le moindre soupçon qui l'oblige à demander
 une telle secreté. Je j'ay accepta la proposition de sa Majesté d'en X^{me}
 pour prendre des secretes contre les événements qu'on pourroit pren-
 dre en France mais pour servir de frein à l'insolence et j'

considération des Sujets. Il n'est pas besoin que je m'explique davantage sur cette matière, parce que dans le peu de tems que vous avez passé dans les Indes, vous avez pu vous convaincre que la précaution que je veut prendre est extrêmement nécessaire. Ainsi je souhaitte de tout mon cœur que vous me suggérassiez un moyen assez sûr pour régler ces personnes à se tenir toujours dans le respect qu'ils doivent donner absolument la satisfaction des deux Roys et qui doit se fort contribuer à exécuter les grands desseins du Roy tres V.^m et établir sa gloire en l'Orient. Car c'est icy la seconde entreprise de la France dans les Indes. Ainsi il est important que leurs Excellences établissent solidement un point qui doit faire voir à tous les peuples et à tous les Princes de ce pays que le Roy est si aimé, si révééré de ses Sujets qu'il en est obéy à si familières avec autant de respect et de fidélité que s'il les commandoit personnellement. La moindre faute en ce point fondamental ne peut que causer un extrême chagrin et attirer à toute la Nation Française un honneur qui sera difficile de réparer. Si leurs Excellences veulent donner des preuves convenables de cette subordination des Français le gard du Roy mon M.^{re} de ma personne et de celle de mes freres, je passeray volontiers par des sus plusieurs circonstances qui peuvent exiger sur le serment.

Vous savez assez mon R. Pere combien je prends d'intérêt au succès de ces deux Couronnes dont on doit attendre de si grands biens, et il n'est besoin de vous en instruire. Je vous répéteray seulement que ce n'est ni l'ambition du Gouvernement, ni la gloire de commander, aux autres m'oblige à parler de la sorte, parce que tout le monde voit assez que je suis dans un poste, qu je jouis de tous ces avantages. D'ailleurs je suis convaincu de la vanité qui se trouve dans la possession de ces grandeurs si vicieuses par les peines et les chagrins que il y ay souffert. V. P. sçait bien que je n'ay tant à cœur que de me retirer quand j'auray veu cette grande et pieuse entreprise dans un état à n'avoir plus besoin de mes soins et de mes travaux.

Mais je ne veux pas vous arrêter plus longtemps. Car on vous a écrit que j'im-
 patience dans les vaisseaux, ainsi pour complaire à leurs excellences ci à V. R.
 je remarqueray icy les principaux articles qui se doivent observer entre cette
 Couronne et le Commandant des troupes du Roy tres R.^m ou ceux qui y succé-
 deront à l'avenir.

1^o Les troupes françoises, ny leurs Officiers ne seront jamais commandés par
 aucun Siamois et par d'autres personnes de quelque nation quelle puisse se
 être, excepté par le Roy de Siam par nous et nos Successeurs conformément
 à la stipulation secrète dont je suis convenu au

2^o Le Roy de Siam quelque besoin qu'il ait des troupes françoises n'en pour-
 ra jamais prendre plus de la moitié ny en faire partir en si grand nombre
 que la place ne demeurera toujours suffisamment pourvue de défense, et les
 détachement qu'on en tirera sera commandé par un françois.

3^o Toutes les troupes que le Roy de Siam mettra dans ses Places de quelque
 Nation quelles puissent être seront soumises aux ordres du Gouverneur françois
 quand sa Maj.^{te} voudra changer le Gouverneur. Elle aura la bonté de nous
 le faire sçavoir et de nous adresser ses ordres la dessus.

4^o Les fortifications qu'on y voudra faire seront approuvées au paravant du
 Roy de Siam, et de nous, de telle sorte qu'après avoir approuvé les desseins et les
 plans que les Ingénieurs du Roy tres R.^m nous auront présentés. Les Générales
 les autres Officiers seront obligés de les faire exécuter sans y rien changer.

5^o Que la nomination des Officiers des troupes qui ne seront point françoises
 dépendra absolument du Roy de Siam, de nous, et de nos Successeurs, sans
 que le Général ou les autres Officiers prétendent y avoir le moindre droit.

6^o En cas de changement ou détachement des troupes françoises, le Général
 n'avancera, ny ne reculera aucun Officier sans notre approbation.

7^o Le Lieutenant ne donnera aucune récompense considérable à personne
 sans votre consentement et il demeurera ordinairement à la Cour, hormis dans
 les occasions où il sera obligé de visiter les garnisons pour le service du Roy
 tres R.^m

En

8°. En cas qu'on doute de part et d'autre si les choses commandées de l'intérêt des deux Couronnes, le Général et les autres officiers obligés de suivre absolument nôtre décision et celle du P. Cachard à ce que sa Maj.^{te} tres X.^{me} en dispose autrement.

9°. Considérant la grande confiance que le Roy tres X.^{me} marque pour les Peres Jesuites et sachant celle que le Roy de Siam a en ces mêmes qui ont déjà seruy si utilement et qui contribueront encore dans la suite à entretenir l'amitié des deux Roys nos M.^{tes} il est nécessaire de souhaiter qu'on prenne le conseil du supérieur Général, ou d'un Père conformément aux volontés de leurs Majestés et pour la plus grande gloire de Dieu.

10°. Si on prend des François pour la garde du Roy, pour les officiers des vaisseaux et Gouverneurs des places et des Provinces pour les employer ailleurs au service de sa Majesté Siamoise cy seront indépendans dans leurs fonctions du Général et des officiers des troupes françoises jusques à ce que sa Majesté leur ait donné des ordres contraires.

11°. Le Général, les autres officiers françois et les troupes de cette nation obéiront avec la même subordination au Roy de Siam à nous et à nos Successeurs qu'ils le font au Roy tres X.^{me} à ses Ministres.

Pour ce qui est du serment ceux qui le feront promettent d'être fideles au service du Roy tres X.^{me} et du Roy de Siam contre tous ennemis et obéir aussi à leurs ordres quand ils passeront par nous ou par celles de nos Successeurs.

Si M.^{tes} les Enuoyez faisoient réflexion au mémoire si avant à la France que le Roy mon M.^{tes} donna au Ch^{ter} de Chaumont comme vous scauez bien, leurs excellences ne seroient pas en peine de chercher des feuillettes pour l'avenir. Je ne vius pas m'éranger davantage sur cette matière, je ne doute pas que v. P. instruit par les ordres du Roy tres X.^{me} et de ce que j'eluy ay fait représenter n'ait uniquement en vûe dans cette négociation l'honneur, l'incorruptibilité

184
 la satisfaction des deux Roys nos M^{tes} aussi bien que de leurs sujets, et sur tout à
 la plus grande gloire de Dieu. Ces sont les seuls motifs qui me font agir dans
 une rencontre et qui m'obligent à mettre toute ma confiance et mon autorité
 entre les mains de V. P. à fin qu'elle aille de nôtre part traiter avec leurs
 Excellences, résoudre et conclure tout ce qui convient au service de Dieu
 à l'avantage des deux Couronnes dans le Navire de L'Esseau. Je vous
 conjure mon R. Pere de prendre bien garde qu'il ne se glisse dans ce traité
 nul obscurité, équivoque ou ambiguïté, et d'établir sur tout une parfaite
 subordination, à fin qu'il ne reste pas la moindre occasion de donner aucune
 interprétation aux ordres qu'on leur donnera qui seront toujours tres-confor-
 mes aux intérêts des deux Couronnes et à la gloire de Dieu. Apres cela
 je ne croy pas que M^{tes} les Esuoyez fassent la moindre difficulté sur les
 articles que vous allez proposer à leurs Excellences. Mais je ne scaurois vous
 recommander que comme le Roy mon M^{te} a toujours regardé les Peres
 de la Compagnie comme les instrumens qui doivent conserver les intérêts et
 l'union des deux Couronnes ce que le Roy même a si fort approuvé par la con-
 fiance qu'il leur a marquée. Je souhaite qu'on fasse un article particulier
 par lequel on s'oblige qu'en cas de ma mort ou de mon absence le supérieur
 général des Jesuites aura la même autorité que j'ay présente parce que
 je ne vois pas que les deux Roys nos M^{tes} puissent être bien servis, ny
 Dieu glorifié si on ne prend cette précaution. Je prie M^{tes} les Es-
 uoyez s'arresteront à une parole que j'ay insérée au premier article, sui-
 vant la stipulation secrète dont je suis convenu avec vous. Ainsi pour ne
 leur pas donner sujet de se plaindre, je vous permets de leur expliquer ce ser-
 vice particulier apres que vous aurez pris les mesures nécessaires à fin qu'ils
 puissent pas l'écrire dans leur journal ny le communiquer à personne
 directement ou indirectement, excepté au Roy et à Monsieur le Mar-
 quis de Seignelay son Ministre et cela de vive voix seulement et non
 par écrit.
 Apres avoir conelû avec leurs Excellences, vous leur offrirez des bas-



balons pour embarquer les troupes incessamment et les porter à
 Deux Mandarins doivent vous accompagner pour demander de
 du Roy à M^{rs} les Envoiez le jour qu'ils voudront mettre pied à terre
 que les Officiers de sa Majesté soient prests à l'embouchure de
 ere pour recevoir leurs excellences. Dieu conserve v. P. et luy inspire
 faire ce qui convient à sa plus grande gloire. Jesus.

De votre Paternité

Le tres-humble serviteur et f.
 C. Shaulkon.

A Prépadeu dans monbalon
 le 15^e d'octobre 1687.

Annexe 5

Copie d'une lettre de Phaulkon à Seignelay, sur l'ambassade de M. de Chaumont, l'envoi d'ambassadeurs siamois en France et sur les relations commerciales franco-siamoises, et traduction d'une lettre du barcalon à Seignelay sur les mêmes sujets, C1 22 /169-172. (1685)

V Couronne a Monseigneur le Marquis

19-3.

1685. 169

Lettre de ceprarit thi cam heng pa di tri sourent a sena / a
 Monsieur le Marquis de Seignelay grand Ministre du Tres grand
 Roy de France dont la puissance est dans une elevation qui sur pas
 se tout ce que les hommes y peuvent composer. L'ambassade
 du Tres grand Roy de France estant arrivee en cette ville de Triyou-
 theya le veidi dans l'onzieme mois le 6^e jour de celours de la lu-
 ne dans l'annee tchelousapoc lon a connu les grandeurs et les
 dignitez d'utres haut et tres puissant Roy de France et les prit
 d'usage ministre qui a conduit cette affaire. Le tres puissant Roy
 de son monnaime a ressent dans cette occasion un Royal plai-
 sir et tous les seigneurs et les mandarins du Royaume en ont eu
 pareillement une joye inexplicable. Comme le Tres grand Roy de
 siam respecte beaucoup la Royale amitie du Tres grand Roy de
 France il a nomme des ambassadeurs extraordinaires pour luy
 porter une Royale lettre et des presents et pour luy souhaiter
 toute sorte de prosperitez si deue la bonte de conduire le vaiffeau
 qui porte cette ambassade et de faire heureusement arriver en
 France ie prie le grand ministre d'aider les ambassadeurs et les
 mandarins qui les accompagnent pour leurs arduances du Roy
 son maistre affin que toutes choses se passent d'une maniere con-
 venable a l'honneur et a la gloire des deux Roys. Je prie aussi que
 les ambassadeurs du Tres grand Roy mon maistre reviennent
 ieuy au plus tost et qu'on ne laisse pas eschaper le temps le plus
 propre a la navigation d'autant que le Roy mon maistre attend
 avec impatience des nouvelles des prosperitez du Tres grand
 Roy de France. De plus iay toujours pris soin vis que vis de fau-
 riser en tout le compagnie de France selon mon pouvoir et ie conti-

nuera y a faire ce qui sera necessaire pour quelle trouue un grand
 profit dans le commerce et ie prie le grand Ministre de seruir
 la parole que ie luy donne que si l'on se veut seruir comme elle
 des auantages qui se trouuent dans le royaume de la Chine pour le com-
 merce on y peut faire un plus grand profit qu'en aucun autre lieu
 vndes par ce que ce sont de uous des marchands de chine de
 et des autres lieux de lorient qui y abordent en grand nombre ab-
 rité ces marchands proportionnent la quantite des marchandises
 y apportent a ce qu'ils jugent pouuoir suruement en debiter mais
 pour ce qu'ils sont siurs d auoir le debit de leurs marchandises
 apporteront tant qu'on voudra de plus dans le Royaume de la Chine
 des mines et un grand nombre de medecines plus qu'en aucun au-
 tre lieu de la chine mais le malheur ^{en} qu'il y a peu de gens qui les cherchent
 et qui y travaillent et que y qu'il y en ait plus que par le pasteur
 sy employant ils ne trouuent personne a qui le debiter de chine
 regardent cela comme un travail inutile que s'ils scauoient
 trouuer des gens qui les achetaient ils sy appliqueroient
 et en trouueroient beaucoup. le grand Ministre connoist parfai-
 tement que certains de queles hommes le gouvernement de la
 de uouloir conduire tout ce y et infailiblement la compagnie
 trouuera un grand profit et le grand Roy son maistre beaucoup
 de gloire et d auantages de seruir tout de hostes a la priere
 de la sageste du grand Ministre. cette lettre est ceinte le mercredi
 dans le 1^{er} mois le 9^e jour depuis la pleine lune dans l'annee
 l'annee fchele usap 10e.

Arcaon a Monsieur le Marquis

8xajon 1685.

171

Lettre de Oocpra Sria raat ammoa tayaanou tchit pipit
 taratanaraat cou saathibodi a Monsieur le Marquis de
 gnelay grand ministre du Tres grand Roy de France. Le
 grand ministre ayant enuoyé une lettre et des presents en
 témoignage de son amitié si les ay reçus avec l'estime et la
 fecton que ie devois. J'ay rendu compte au grand Roy mon
 Maître des bontez que le Tres grand Roy de France a eu pour
 Coumpitchaya uaathit et Coumpitchitramaitri ce qui luy a
 donné beaucoup de joye par ce que cela luy a esté une marque
 que le Tres grand Roy de France estime sa Royale amitié. quant
 a ce que le grand ministre me marque que l'ambassade que le Tres
 grand Roy de siam mon maître avoit enuoyée vers le Tres grand
 Roy de France dans l'année 2225 s'est perdue en mer, ie l'ay ault
 rapporté au Roy mon maître et cette nouvelle luy a causé beau
 coup de douleur par ce qu'il avoit extrêmement desiré de faire con
 noître a toute la terre par cette ambassade qu'il enuoyoit au Tres
 grand Roy de France l'estime qu'il faisoit de l'amitié de ce grand
 Monarque. Sur ce que le grand ministre ajoute que le Roy de
 France par l'estime qu'il fait de cette royale amitié a enuoyé
 M. le chevalier de chaumon pour son ambassadeur afin de
 contribuer a la conservation de cette amitié, ie dois luy répondre
 qu'il arriva en cette ville royale le jeudi dans l'onzieme mois
 le 6^e jour du decours de la lune dans l'année tchelousapsoe et
 que le Roy mon maître en a eu une joye qu'il meut impossible
 d'exprimer. quand a la grace que le grand ministre me faict
 d'edire de bien de moy au grand Roy son Maître ie puis assurer

le grand ministre que ie fais un cas extremé de son amitié et
 quil souhaite que ie prenne soin des affaires de la diuine Re-
 et de celles du commerce ie luy diray que le Tres grand Roy mon-
 tre a accordé beaucoup de choses a M^r le chevalier de chaumont
 sur ces deux articles desquelles ie ne douterois point quil ne rend-
 rait au grand ministre. presentement le grand Roy mon-
 tre enuoye prauisout sont on ratcha theud, lo iang Cal-
 nax aatcha maini ou pathouid et Coum Striusa arana akua
 theud pour ambassadeurs vers le tres grand Roy de france
 pour luy souhaiter toutes sortes de prosperités afin que
 la terre connoisse la haute estime quil fait de la Royalle
 de ce grand Roy or comme ces ambassadeurs sont des etran-
 gers qui ne scauent pas les coutumes d Europe s'ils y arriuent
 quelquetemps que estoit ie prie le grand ministre de vouloir
 conduire toutes choses ^{a ce quilz soient receus de uant le tres grand} d'une maniere conuenable ala Roy-
 amitié de ces deux grands Roys et qu'ils aient patte a ce point
 Enfin ie remets entiereement ala prouidence et ala sagesse du
 ministre de me faire connoitre ce quil iugera conuenable pour
 la conseruation et augmentation de la Royalle amitié de nos
 grands Roys et pour la conseruation et augmentation de la
 tre afin que ces amitiés soient eternelles. Cette lettre est
 te le mercredi dans le 1^{er} mois le 9^o iour depuis la p^{re} lection
 dans l'ere 2229 l'année tchelousapsoe.

Annexe 6

Lettre des ambassadeurs de Siam, 1686. Récit de leur voyage et de leur séjour en France : traduction française, certains mots demeurent écrits en caractères siamois, C1 23/ 58-73. (1686)

1. Demerit... 2. ... 3. ...
 4. ... 5. ... 6. ...
 7. ... 8. ... 9. ...
 10. ... 11. ... 12. ...
 13. ... 14. ... 15. ...
 16. ... 17. ... 18. ...
 19. ... 20. ... 21. ...
 22. ... 23. ... 24. ...
 25. ... 26. ... 27. ...
 28. ... 29. ... 30. ...
 31. ... 32. ... 33. ...
 34. ... 35. ... 36. ...
 37. ... 38. ... 39. ...
 40. ... 41. ... 42. ...
 43. ... 44. ... 45. ...
 46. ... 47. ... 48. ...
 49. ... 50. ... 51. ...
 52. ... 53. ... 54. ...
 55. ... 56. ... 57. ...
 58. ... 59. ... 60. ...
 61. ... 62. ... 63. ...
 64. ... 65. ... 66. ...
 67. ... 68. ... 69. ...
 70. ... 71. ... 72. ...
 73. ... 74. ... 75. ...
 76. ... 77. ... 78. ...
 79. ... 80. ... 81. ...
 82. ... 83. ... 84. ...
 85. ... 86. ... 87. ...
 88. ... 89. ... 90. ...
 91. ... 92. ... 93. ...
 94. ... 95. ... 96. ...
 97. ... 98. ... 99. ...
 100. ...

101. ... 102. ... 103. ...
 104. ... 105. ... 106. ...
 107. ... 108. ... 109. ...
 110. ... 111. ... 112. ...
 113. ... 114. ... 115. ...
 116. ... 117. ... 118. ...
 119. ... 120. ... 121. ...
 122. ... 123. ... 124. ...
 125. ... 126. ... 127. ...
 128. ... 129. ... 130. ...
 131. ... 132. ... 133. ...
 134. ... 135. ... 136. ...
 137. ... 138. ... 139. ...
 140. ... 141. ... 142. ...
 143. ... 144. ... 145. ...
 146. ... 147. ... 148. ...
 149. ... 150. ... 151. ...
 152. ... 153. ... 154. ...
 155. ... 156. ... 157. ...
 158. ... 159. ... 160. ...
 161. ... 162. ... 163. ...
 164. ... 165. ... 166. ...
 167. ... 168. ... 169. ...
 170. ... 171. ... 172. ...
 173. ... 174. ... 175. ...
 176. ... 177. ... 178. ...
 179. ... 180. ... 181. ...
 182. ... 183. ... 184. ...
 185. ... 186. ... 187. ...
 188. ... 189. ... 190. ...
 191. ... 192. ... 193. ...
 194. ... 195. ... 196. ...
 197. ... 198. ... 199. ...
 200. ...



1. Le premier p... d'empire...
 2. plain...
 3. le premier...
 4. que celle...
 5. les...
 6. mes...
 7. f...
 8. le...
 9. les...
 10. les...
 11. les...
 12. les...
 13. les...
 14. les...
 15. les...
 16. les...
 17. les...
 18. les...
 19. les...
 20. les...
 21. les...
 22. les...
 23. les...
 24. les...
 25. les...
 26. les...
 27. les...
 28. les...
 29. les...
 30. les...
 31. les...
 32. les...
 33. les...
 34. les...
 35. les...
 36. les...
 37. les...
 38. les...
 39. les...
 40. les...
 41. les...
 42. les...
 43. les...
 44. les...
 45. les...
 46. les...
 47. les...
 48. les...
 49. les...
 50. les...
 51. les...
 52. les...
 53. les...
 54. les...
 55. les...
 56. les...
 57. les...
 58. les...
 59. les...
 60. les...
 61. les...
 62. les...
 63. les...
 64. les...
 65. les...
 66. les...
 67. les...
 68. les...
 69. les...
 70. les...
 71. les...
 72. les...
 73. les...
 74. les...
 75. les...
 76. les...
 77. les...
 78. les...
 79. les...
 80. les...
 81. les...
 82. les...
 83. les...
 84. les...
 85. les...
 86. les...
 87. les...
 88. les...
 89. les...
 90. les...
 91. les...
 92. les...
 93. les...
 94. les...
 95. les...
 96. les...
 97. les...
 98. les...
 99. les...
 100. les...



1. *anti iudicij regni iudicij* *hac* *hinc* *emp* *in* *duo* *3*
 2. *gran* *ex* *per* *ea* *non* *est* *ing* *nd* *la* *regale* *quod* *em* *in*
 3. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 4. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 5. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 6. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 7. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 8. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 9. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 10. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*

1. *gran* *ex* *per* *ea* *non* *est* *ing* *nd* *la* *regale* *quod* *em* *in*
 2. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 3. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 4. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 5. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 6. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 7. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 8. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 9. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*
 10. *at* *en* *dy* *3* *pl* *u* *at* *quod* *quod* *en* *duo* *em* *in* *duo*



1. In the year 1800, the first of the following was...
 2. The second was...
 3. The third was...
 4. The fourth was...
 5. The fifth was...
 6. The sixth was...
 7. The seventh was...
 8. The eighth was...
 9. The ninth was...
 10. The tenth was...
 11. The eleventh was...
 12. The twelfth was...
 13. The thirteenth was...
 14. The fourteenth was...
 15. The fifteenth was...
 16. The sixteenth was...
 17. The seventeenth was...
 18. The eighteenth was...
 19. The nineteenth was...
 20. The twentieth was...



1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20

1. nonnulli sunt qui...
 2. quod si quis...
 3. nonnulli sunt...
 4. quod si quis...
 5. nonnulli sunt...
 6. quod si quis...
 7. nonnulli sunt...
 8. quod si quis...
 9. nonnulli sunt...
 10. quod si quis...
 11. nonnulli sunt...
 12. quod si quis...
 13. nonnulli sunt...
 14. quod si quis...
 15. nonnulli sunt...
 16. quod si quis...
 17. nonnulli sunt...
 18. quod si quis...
 19. nonnulli sunt...
 20. quod si quis...
 21. nonnulli sunt...
 22. quod si quis...
 23. nonnulli sunt...
 24. quod si quis...
 25. nonnulli sunt...
 26. quod si quis...
 27. nonnulli sunt...
 28. quod si quis...
 29. nonnulli sunt...
 30. quod si quis...
 31. nonnulli sunt...
 32. quod si quis...
 33. nonnulli sunt...
 34. quod si quis...
 35. nonnulli sunt...
 36. quod si quis...
 37. nonnulli sunt...
 38. quod si quis...
 39. nonnulli sunt...
 40. quod si quis...
 41. nonnulli sunt...
 42. quod si quis...
 43. nonnulli sunt...
 44. quod si quis...
 45. nonnulli sunt...
 46. quod si quis...
 47. nonnulli sunt...
 48. quod si quis...
 49. nonnulli sunt...
 50. quod si quis...
 51. nonnulli sunt...
 52. quod si quis...
 53. nonnulli sunt...
 54. quod si quis...
 55. nonnulli sunt...
 56. quod si quis...
 57. nonnulli sunt...
 58. quod si quis...
 59. nonnulli sunt...
 60. quod si quis...
 61. nonnulli sunt...
 62. quod si quis...
 63. nonnulli sunt...
 64. quod si quis...
 65. nonnulli sunt...
 66. quod si quis...
 67. nonnulli sunt...
 68. quod si quis...
 69. nonnulli sunt...
 70. quod si quis...
 71. nonnulli sunt...
 72. quod si quis...
 73. nonnulli sunt...
 74. quod si quis...
 75. nonnulli sunt...
 76. quod si quis...
 77. nonnulli sunt...
 78. quod si quis...
 79. nonnulli sunt...
 80. quod si quis...
 81. nonnulli sunt...
 82. quod si quis...
 83. nonnulli sunt...
 84. quod si quis...
 85. nonnulli sunt...
 86. quod si quis...
 87. nonnulli sunt...
 88. quod si quis...
 89. nonnulli sunt...
 90. quod si quis...
 91. nonnulli sunt...
 92. quod si quis...
 93. nonnulli sunt...
 94. quod si quis...
 95. nonnulli sunt...
 96. quod si quis...
 97. nonnulli sunt...
 98. quod si quis...
 99. nonnulli sunt...
 100. quod si quis...



1037
 Jan

COL

C₁ 23

6 / Lettre du Barcalon a M^{gr} le m^{gr} de S^gneulay

14. Siam

74

Lettre de l'ambassadeur de Siam au Roy de France



157

Annexe 7

Lettre des ambassadeurs de Siam au roi de France. Traduction française 1686. Offre de Singor pour un établissement français. Situation de la Compagnie des Indes au Siam, jalousie des Hollandais, C1 23/74-75. (1686)

14-2.

Lettre de l'ambassadeur de Siam au Roi

78 1686

Sire

1686



offre que fait le Roi de
à la base de l'empire

offre que fait le Roi
Siam de Siam

La haute estime et la véritable amitié que le Roy
 nostre Maître a pour Vostre Majesté fait qu'il s'intéresse
 à tout ce qui regardé la gloire de V.M. plus que nous ne
 pouvons l'exprimer. Il scait que les grandes actions et les
 qualités Royales de V.M. remplissent toute l'Europe
 d'admiration et il en est luy mesme rempli, mais cela ne
 satisfait pas encore pleinement son cœur Royal et il sou-
 haitte avec ardeur que tous les princes de l'orient entrent
 dans les mesmes sentimens d'estime et de respect pour V.M.
 De plus il y a long temps qu'il recherche avec passion les oc-
 casions de faire connoître à toute la terre combien il estime
 la Royale amitié de V.M. Ces dispositions luy ont fait
 ressentir une extrême ioye de la proposition que M. le che-
 valier de Chaumont ambassadeur de V.M. luy a faite de don-
 ner dans ses états une place aux sujets de V.M. parce qu'il
 estoit desia persuadé qu'un établissement solide des François
 dans son Royaume est le moyen le plus propre pour estandre

La gloire de V. M. dans tout l'Orient, et qui en mesme tems
 le mettra davantage en estat de faire connoître a V. M. en
 tout le monde combien il desire de faire quelque chose qui
 soit agreable a V. M. et avantageuse a ses peuples. Comme
 il desire depuis long temps que V. M. surpasse autant en au-
 rité et en puissance dans les indes les autres provinces de l'In-
 dent quelle les surpasse en Europe, il ne voit avec doute
 que presque tous les princes de l'occident y ont des établis-
 mens considerables dont ils retirent de grands avantages
 et que jus qu'à present les francois n'y en ont point eu. C'est
 dans ces lieux qu'il offre l'ingor a V. M. qui a choisi com-
 me le lieu le plus avantageux pour les francois par sa situa-
 tion qui est la plus propre au commerce de toutes ces mers
 et il ne doute point que les francois s'y établissant et luy de-
 son costé prenant soin de les aider en tout, cet établisse-
 ment deviendra en assez peu de temps, un des plus considerables
 de toutes les indes. Le Roy nostre Maître nous a sur tout com-
 mandé de représenter fortement a V. M. que comme toutes
 choses concourent et semblent favoriser presentement cete
 entreprise, il croit qu'il est d'une grande consequence de ne
 pas differer l'execution, il craint que ceux qui sont persuadez
 qu'une étroite amitié entre nos Majestez leur doit estre fort
 prejudiciable ne trouvent dans la suite des moyens pour la
 pescher. Les momens propres aux entreprises ne durent pas
 tousiours et quand le temps favorable est une fois passé, lon
 ne les peut faire reussir qu'avec de grandes difficultez. Le Roy
 nostre Maître ayant receu depuis quelques années la compa-
 gnie de France dans ses Etats et ayant pris soin de luy faire la

77

faueurs qu'exigeoit de luy l'affection Royale quil apour V. M.
 cela a cause une jalousie extreme aux hollandois et il ny a pas
 lieu de douter quilz ne fassent au plus son tous leurs efforts pour
 que la compagnie de france ne puisse pas demeurer a siam, -
 ce qui dans l'estat present des choses ne leur est pas fort difficile
 car fermant avec leurs vaisseaux l'entree de siam aux mar-
 chands etrangers la compagnie de france n'y pourroit plus fai-
 re aucun commerce. Cest ce que le Roy nostre maistre ne peut
 pas presentement empêcher par ce que les siamois ne sont ac-
 coutumez a se battre que par terre et les batimens quilz ont sur
 mer ne sont pas en estat de resister aux vaisseaux des hollandois
 mais les francois ayant une fois un etablissement fixe et les hoi-
 mois se roignant a eux et se servant de leurs vaisseaux rien ne
 seroit si facile que de tenir le passage libre aux marchands et
 les hollandois seroient bien plus occupez de la crainte quilz au-
 roient qu'on ne fit quelque entreprise contre eux que d'uder
 de n'faire contre personne. Nous ne nous entrons dans un plus
 grand detail sur les avantages que les sujets de V. M. peuvent
 retirer d'un etablissement a cingor dans la crainte d'ennuyer
 V. M. mais si elle trouve bon nous en conférerons a fond avec
 quelqu'un de ses ministres. Nous ne pouvons cependant finir
 ce memoire sans tesmoigner a V. M. les sentimens de la pro-
 fonde reconnaissance que nous auons des bontez quelle a
 pour nous et nous nous regardons comme les plus heurtez
 personnes du monde de pouuoir a nostre retour a siam apprendre
 au Roy nostre maistre les deux choses du monde les plus capables
 de le combler de joye en luy rapportant en detail tout ce que
 nous voyons des grandeurs de V. M. et en luy rendant un comp-
 te fidelle de toutes les marques que V. M. nous donne des bontez
 quil luy seront un gage assure de la Royale amitie de vostre Ma-
 jesté



Annexe 8

Copie de lettre de Seignelay à Constance Phaulkon, confiée au Père Tachard, C1
23/146. (22 janvier 1687)

26-1

Siin ce pendant bien ayse que l'Amitie de
nos deux Maistres me donne lieu d'auoir
quelques commerces avec vous & de profiter
avec plaisir de toutes les occasions qui se
presentent de vous marquer la consideration
particuliere que Jay pour vous. Ecrii aux Jars
Royal de Versailles le 22. Du mois de Jan. 1667

Signe Signet

Annexe 9

Transcription par Jean Rival (ou Rivals), gouverneur pour le roi de Siam à Bangary, près de Jonsalam, de la déposition d'un siamois témoin d'entretiens tenus entre Pitracha et le capitaine de la loge hollandaise à Siam, visant à faire mourir le roi et Phaulkon, et à évincer les Français, C1 25 F^{os} 58 et 59. (janvier 1688-novembre 1691)

16 *Extrait de plusieurs Lettres Venues de Siam le 20 Mars 1688. La 1^{re} est de M. de
 Siam le 18 juillet 1688. La 2^e est de M. de Siam le 19 Mars 1688.*
 Monsieur Jean Riual sieur de Siam et de clares que estant a Banquoc et a secanton gouverneur pour le
 Roy de Siam lieu proche de l'isle de jancelon d'une journée de chemin et ayant Receu ordre de la Cour
 de venir et mettre des gardes sur les ports de mer et sur les grands chemins et de ne laisser passer
 personnes qui neut un passeport en bonne forme cequoyant executé les gardes de papra qui est le
 passaq pour aller de la terre ferme a l'isle de jancelon Trouverent deux ^{hommes} dont l'un s'appelloit
 aicy et l'autre ocourrot habitants de ligor les quels enuoyés de Siam a ligor et de ligor a jancelon led.
 ocourrot dit quil n'avoient point de passeport et pour ce sujet on les fit venir amenes et apres avoir esté
 interrogez pour quoy ils n'avoient point de passeport le d. Courrot medit quil avoit quelque chose de
 secret a medire et quil me le dirait en particulier et layant fait appeller dans ma maison je luy apellay
 ocoun jaquebat chrestien et ocoun cha gantil le d. Courrot nous dit quil estoit paury de Siam et enuoyé par
 opra pecheracha a porter des lettres a ligor pour opra balat vno et pour oluan chipia vno et pour le
 Capitaine de la loge hollandoise qui est a ligor vno lettres que le Capitaine hollandois de la
 Loge de Siam medonna et la dessus je luy dit de nous dire tout cequil scauroit sans nous racher
 ny augmenter mais de nous dire la verité de tout cequil scauroit
 or led. ocourrot de clava et nous dit cequi suit que le 30^e de la lune du mois de janvier de l'année 1688. que
 estant a l'ouure loge dans la maison de opra pecheracha le Capitaine hollandois et daniel moeluan
 vindrent la nuit dans la maison de opra pecheracha et se fermerent dans vne chambre et me
 firent Tenir dans la chambre au pres de la porte et oluan Savasy sieur d'opra pecheracha et encore
 omoun cymoun chaya et que Tous ensemble Tindrent conseil opra pecheracha de manda au Capitaine
 hollandois comment pouvons nous entreprendre cette affaire le Capitaine hollandois fit respondre
 a daniel qui luy seroit de langage il fault que vous fassiez donner du poison lent au Roy et daniel le
 prepauxa et omoun cymoun chaya qui est au pres du Roy le donnera au Roy et quand le Roy se
 Trouvera un peu atteint il fault que omoun cymoun chaya vous donne le cachet du Roy et sur tout
 sy opra vitticamheng apporte des medecines pour donner au Roy il fault que omoun cymoun chaya
 ne les donne pas au Roy sinon celles que daniel luy donnera et Tant quil pouva empêcher opra
 vitticamheng d'approcher du Roy il fault que vous sachiez Tousjours connoistre a opra py qui nous
 estes Tousjours de bon costé et mesme luy dire quil fault Ramasser Tant de monde que l'on pouva
 et vous enuoyés a Siam de vos parents demeurez avec les deux freres du Roy et quand vous vovrez
 que le Roy sera formal vous pouvez dire a opra py quil seroit bon quil montast jey cent hommes
 des francois qui sont a banquoc et le general pouva les aller faire venir et pour lors faire avertir
 vos parents quilz ordonnent de la part du frere du Roy de faire du monde Tenir des galeres Toutes
 prestes bien armez et lors que les francois seront montés a demy chemin de Siam a l'ouure il fault
 que vous ayez du monde saché environ deux mille et faire sur tout a prestre amanger pour
 surprendre et Tuer les francois lors quilz seroient amangé et le mesme jour faire Tuer
 devant vous opra py et vous rendre maistre de opra vitticamheng qui est le plus a craindre et
 lors que vous vous serez Rendu maistre deluy faire les mourir devant vous et lors que vous vous serez
 Rendu maistre du palais et pris possession de tout vous enuoyés chercher les freres du Roy mais l'un
 a prestre l'autre par des personnes qui vous puissent vous fier et lors que vous les aurez vous
 les faire mourir et devant vous et Tenir leurs moyses secrets aussi bien que celle du Roy

Et faire mourir Tous les François les peres et chrestiens qui se Trouveront alochau et enuoyez
 asiam de vos parents avec des ordres pour faire mourir Tous les peres de Banplact et camp
 et Tous les chrestiens ala Reserue des pitits enfans et prendre Tous les malays et mores et
 enuoyez Tous ceux qui Seront demeuréz abanquo et sy les François sont quelques Reser-
 je partira avec Tout le monde que jay dans maloge et ameneray avec moy Tous ceux qui
 sont hollandois demeurant autour de la loge et je vous assure quil nen aura eschaper pas
 François qui ne soit Tué ou blesé dans leur fort et de plus je vous Respond que les deux
 nauires que le general de Batavia vous a promis d'enuoyer chargez de munitions de guerre
 et de monde sans faulx ils Seront alabare au mois de Septembre et daniel Respondit
 quelles Resistances pouuont faire les François qui sont abanquo 7

opra pechaucha dit au capitaine hollandois comment faire pour les François qui sont a Tanas
 Le capitaine hollandois Respondit quil fault que vous enuoyez par un homme a qui vous quis
 vous fier un Tava cachete du cachet du Roy a oya Teras et luy ordonner quil donne un Respasant
 Le gouuerneur de merquy et jnuiter les principaux officiers François et en mesme Temps auoir
 Le monde prest pour aller Tuer les François qui Seront Restés a merquy et conjointement Tuer Tous
 Les chrestiens qui sont a Tanas auy et a merquy mais il fault enuoyer un mois au parauant que
 Commaner alochau et asiam et aussi enuoyer des Tava aligor et cachete du cachet du Roy et
 ordonner a oprá Balat et a oliuan chipia quilz fassent Tant de monde quilz pouuont et se tenir prest
 en cas que le vicey de ligor veult se reuolter et pour l'argent qui sera necessaire pour donner
 Balat et a oliuan chipia j'escriray au capitaine de la loge de ligor de donner Tout ce qui leurs sera
 necessaire soit en argent ou en autres choses 7

opra pechaucha Respondit au capitaine hollandois quil Tiendrait la parole quil auoit donnée au
 general de batavia et a vous a condition que vous mettez ordre la vostre qui est que Tous les vaisseaux
 François que le Roy de France pouvoit enuoyer avec jndes que vous manuez promis de les prendre
 ou coullera fond Le capitaine hollandois Respondit quil passerait un papier a oprá pechaucha
 que sy le Roy de France enuoye des nauires pour vous faire la guerre nous les Brulerons ou
 coullera a fond et le general de Batavia enuoye des ordres par Toutes les places que nous auons
 Les gouuerneurs ayent a se saisir de Tous les nauires François qui paroiteront et par ou peuuent
 passer quilz ne passent par les endroits ou nous auons des places nayez pas peur d'eux et soyez prest
 que Tous les François qui paroiteront nous nous enuoyons maîtres et le general de Batavia
 enuoye Tous les François dans un endroit ou le Roy de France nentendra jamais plus parler d'eux
 Le capitaine hollandois dit a oprá pechaucha quil falloit exccuter Tout de point en point et que
 sy on attendoit d'auantage que le Roy de France enuoye des soldats qui seroient maîtres
 du Royaume oprá pechaucha dit quil faudra faire au plus tost cette affaire le capitaine hollandois
 dit quil seroit Tout de point en point et n'aprehendoit rien Le capitaine hollandois se vint auer
 et oprá pechaucha parla a orzilles a omoancij moun chaya le Decourant nous dit encore que en prenant
 La lettre du capitaine hollandois asiam pour le capitaine hollandois de ligor il luy donna dix
 et qu'ayant Rendu la lettre au capitaine hollandois de ligor Trois jours apres le capitaine fut
 donner 20: catis a oprá balat et 20: catis a oliuan chipia 7

Annexe 10

Mémoire touchant le royaume de Siam par rapport à la France. Précarité du pouvoir de Phaulkon. La possession de Bangkok et Merguy permettrait à la France de s'emparer du Siam. Importance de cette position pour le commerce en Extrême-Orient. Ressources minières du Siam, C1 24/ 296 et 297. (1688)

Mémoire touchant les

Royaume de Siam par rapport à la France

296

Le Roy de Siam ayant remis la garde des places de Bancok et de Neoguy entre les mains des Français, par le traité de l'année 1686, on peut conjecturer que ce bien établi dans ces places et sous le M^{te} de ces Royaumes.

On ne peut point prévoir de sangues dans cet Etat, qui ne soit que notuellement M. Constant de l'affaire, et cause de la haine générale des grands et du peuple, Enforti que ne pourra honorer de service que par les Français, et que ceux qui ne peuvent s'en passer de se maintenir que par la force.

Il est certain aussi que quand les places de Bancok et de Neoguy seront en défiance et hors d'insultes, et particulièrement Bancok et de donneront la loi qu'ils voudront dans ce Royaume, dans la plus révolution qui y arrivera.

Toutes les communications la plus considérable du dedans du Royaume et toutes celles du dehors, depuis de ceux qui sont M^{te} de Bancok dont le revenu va au seul com. mit. sans de revenu annuel au Roy de Siam, par la production de l'aur, du bétel, et du bois de Japay.

Presque tous les fruits herbages et légumes qui sont les principales nourritures et la subsistance journalière de la Capitale, de la ville de Louvo, et de tous les habitants qui sont sur le cours de cette rivière, et qui sont plus de la moitié des sujets de l'Etat. Sont aussi du même terrain de Bancok et de Calaguay, qui est au constant de deux bras de la rivière qui forment l'île de Bancok, en montant du côté de Siam.

En cas de sangues les Français de Bancok occupent sans diff. le plus espèce de mauvais terre qui est au lieu de Calaguay, et les Français s'en occupent de même de la ville de Pipely, aux environs

de laquelle il y a une grande abondance de Riv. de bois, et de
toute sorte de bestiaux.

Le sorte qui paroit nécessaire de se mettre en Etat sans retardement
de pousser exécuter ces usages, si le Roy veut de profiter des occasions
propres de la possession de ce Royaume.

Il ne sera pas nécessaire d'un grand nombre d'hommes, au delà de ceux
qui ont été envoyez, et les charpentiers qui sont entrez avec
Baucok, avec quelq' compagnons pour enlever, puiser et construire
deux petits batimens a voiles et a rames, dans un si peu de temps
avant qu'on s'en aille. Il n'y a point de tout le monde qui vendraient
la viande, et pour le transport des vivres, la dépense de cette
construction, est de peu de chose, le bois ne coûte rien, et
il n'y a point de charbon de feu et de charbon de terre.

Outre la souveraineté dont on peut se flatter pour la conversion des Sujets
de ce Royaume à notre sainte Religion, et le Roy en donne
le M^o, Il est d'ailleurs de si grande considération pour la situation
qui ne paroit point d'entreprise plus glorieuse ny plus facile pour les
Francois. On en pourroit affermer la construction avec 2000 hommes
au plus d'ouvriers.

La somme que le Roy de France en auroit se monteroit à plus de
400. mil livres en douze ans et en deuce. dont Il se réserve la
vinte à l'exclusion, comme l'Estain, l'aveq, le bois de sapin, le bois
&c. Outre ce qui se vendra du commerce à delà merque de la somme
Laque qui provient de ces revenus, revient de bois au Roy sans
qu'il soit obligé d'en rien dépenser pour les usages de l'Etat ordinaire
ny extraord^{re} ny pour la subsistance de sa Maison, parce que les Sujets
sont obligés de tout fournir et de servir à tous usages pendant six
mois de l'année.

Le Roy accorde par grace à quelqu'un de ses Sujets de se rendre
du travail de six mois auxquels ils sont obligés à peine d'argent
et Il est certain que pour en être exempt, ils regarderont tout comme
une grace par^{ce} de payer un droit de capitaine, qui se monte à
une somme bien considérable, Cette capitaine est en usage presq'
par tout les Indes, et Il n'y a point d'Etat ou Il y ait un
si affreux servitude que celle des François.

Annexe 11

Traité de commerce franco-siamois, signé à Louvo le 11 décembre 1687, avec signature autographe et cachet de La Loubère, de Céberet, du Barcalon et du commissaire siamois, C1 23/224-230. (1687-1688)

ขนานแต่เอาที่หนักภายในแล้วเอาของวัย
 แลเอาของหนักที่หนักกว่าอีกให้เข้า
 ๑๑ ๑๒ ๑๓ ๑๔ ๑๕ ๑๖ ๑๗ ๑๘ ๑๙ ๒๐ ๒๑
 ๒๒ ๒๓ ๒๔ ๒๕ ๒๖ ๒๗ ๒๘ ๒๙ ๓๐ ๓๑ ๓๒ ๓๓ ๓๔ ๓๕ ๓๖ ๓๗ ๓๘ ๓๙ ๔๐ ๔๑ ๔๒ ๔๓ ๔๔ ๔๕ ๔๖ ๔๗ ๔๘ ๔๙ ๕๐ ๕๑ ๕๒ ๕๓ ๕๔ ๕๕ ๕๖ ๕๗ ๕๘ ๕๙ ๖๐ ๖๑ ๖๒ ๖๓ ๖๔ ๖๕ ๖๖ ๖๗ ๖๘ ๖๙ ๗๐ ๗๑ ๗๒ ๗๓ ๗๔ ๗๕ ๗๖ ๗๗ ๗๘ ๗๙ ๘๐ ๘๑ ๘๒ ๘๓ ๘๔ ๘๕ ๘๖ ๘๗ ๘๘ ๘๙ ๙๐ ๙๑ ๙๒ ๙๓ ๙๔ ๙๕ ๙๖ ๙๗ ๙๘ ๙๙ ๑๐๐

๓ ๑๑ ๑๒ ๑๓ ๑๔ ๑๕ ๑๖ ๑๗ ๑๘ ๑๙ ๒๐ ๒๑ ๒๒ ๒๓ ๒๔ ๒๕ ๒๖ ๒๗ ๒๘ ๒๙ ๓๐ ๓๑ ๓๒ ๓๓ ๓๔ ๓๕ ๓๖ ๓๗ ๓๘ ๓๙ ๔๐ ๔๑ ๔๒ ๔๓ ๔๔ ๔๕ ๔๖ ๔๗ ๔๘ ๔๙ ๕๐ ๕๑ ๕๒ ๕๓ ๕๔ ๕๕ ๕๖ ๕๗ ๕๘ ๕๙ ๖๐ ๖๑ ๖๒ ๖๓ ๖๔ ๖๕ ๖๖ ๖๗ ๖๘ ๖๙ ๗๐ ๗๑ ๗๒ ๗๓ ๗๔ ๗๕ ๗๖ ๗๗ ๗๘ ๗๙ ๘๐ ๘๑ ๘๒ ๘๓ ๘๔ ๘๕ ๘๖ ๘๗ ๘๘ ๘๙ ๙๐ ๙๑ ๙๒ ๙๓ ๙๔ ๙๕ ๙๖ ๙๗ ๙๘ ๙๙ ๑๐๐

๔ ๑๑ ๑๒ ๑๓ ๑๔ ๑๕ ๑๖ ๑๗ ๑๘ ๑๙ ๒๐ ๒๑ ๒๒ ๒๓ ๒๔ ๒๕ ๒๖ ๒๗ ๒๘ ๒๙ ๓๐ ๓๑ ๓๒ ๓๓ ๓๔ ๓๕ ๓๖ ๓๗ ๓๘ ๓๙ ๔๐ ๔๑ ๔๒ ๔๓ ๔๔ ๔๕ ๔๖ ๔๗ ๔๘ ๔๙ ๕๐ ๕๑ ๕๒ ๕๓ ๕๔ ๕๕ ๕๖ ๕๗ ๕๘ ๕๙ ๖๐ ๖๑ ๖๒ ๖๓ ๖๔ ๖๕ ๖๖ ๖๗ ๖๘ ๖๙ ๗๐ ๗๑ ๗๒ ๗๓ ๗๔ ๗๕ ๗๖ ๗๗ ๗๘ ๗๙ ๘๐ ๘๑ ๘๒ ๘๓ ๘๔ ๘๕ ๘๖ ๘๗ ๘๘ ๘๙ ๙๐ ๙๑ ๙๒ ๙๓ ๙๔ ๙๕ ๙๖ ๙๗ ๙๘ ๙๙ ๑๐๐

๕ ๑๑ ๑๒ ๑๓ ๑๔ ๑๕ ๑๖ ๑๗ ๑๘ ๑๙ ๒๐ ๒๑ ๒๒ ๒๓ ๒๔ ๒๕ ๒๖ ๒๗ ๒๘ ๒๙ ๓๐ ๓๑ ๓๒ ๓๓ ๓๔ ๓๕ ๓๖ ๓๗ ๓๘ ๓๙ ๔๐ ๔๑ ๔๒ ๔๓ ๔๔ ๔๕ ๔๖ ๔๗ ๔๘ ๔๙ ๕๐ ๕๑ ๕๒ ๕๓ ๕๔ ๕๕ ๕๖ ๕๗ ๕๘ ๕๙ ๖๐ ๖๑ ๖๒ ๖๓ ๖๔ ๖๕ ๖๖ ๖๗ ๖๘ ๖๙ ๗๐ ๗๑ ๗๒ ๗๓ ๗๔ ๗๕ ๗๖ ๗๗ ๗๘ ๗๙ ๘๐ ๘๑ ๘๒ ๘๓ ๘๔ ๘๕ ๘๖ ๘๗ ๘๘ ๘๙ ๙๐ ๙๑ ๙๒ ๙๓ ๙๔ ๙๕ ๙๖ ๙๗ ๙๘ ๙๙ ๑๐๐

๑๒๖
 ๑๒๗
 ๑๒๘
 ๑๒๙
 ๑๓๐
 ๑๓๑
 ๑๓๒
 ๑๓๓
 ๑๓๔
 ๑๓๕
 ๑๓๖
 ๑๓๗
 ๑๓๘
 ๑๓๙
 ๑๔๐
 ๑๔๑
 ๑๔๒
 ๑๔๓
 ๑๔๔
 ๑๔๕
 ๑๔๖
 ๑๔๗
 ๑๔๘
 ๑๔๙
 ๑๕๐
 ๑๕๑
 ๑๕๒
 ๑๕๓
 ๑๕๔
 ๑๕๕
 ๑๕๖
 ๑๕๗
 ๑๕๘
 ๑๕๙
 ๑๖๐
 ๑๖๑
 ๑๖๒
 ๑๖๓
 ๑๖๔
 ๑๖๕
 ๑๖๖
 ๑๖๗
 ๑๖๘
 ๑๖๙
 ๑๗๐
 ๑๗๑
 ๑๗๒
 ๑๗๓
 ๑๗๔
 ๑๗๕
 ๑๗๖
 ๑๗๗
 ๑๗๘
 ๑๗๙
 ๑๘๐
 ๑๘๑
 ๑๘๒
 ๑๘๓
 ๑๘๔
 ๑๘๕
 ๑๘๖
 ๑๘๗
 ๑๘๘
 ๑๘๙
 ๑๙๐
 ๑๙๑
 ๑๙๒
 ๑๙๓
 ๑๙๔
 ๑๙๕
 ๑๙๖
 ๑๙๗
 ๑๙๘
 ๑๙๙
 ๒๐๐



๒๑๖ นี้ แลกลิ้งอยู่ตามชายฝั่งแม่น้ำของกรม
 ราชการซึ่งทำกิจราชการแล้วจึงได้ไปเอาหม้อ
 ๒๓ (๒) ทำอย่างนั้น แล้วจึงยกมาทำการอธิษฐาน
 ๒๔ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง แลเอาไปใส่หม้อ
 ๒๕ แล้วจึงตั้งบนโต๊ะแล้วเอาหม้ออธิษฐานมาดล้วย
 ๒๖ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง

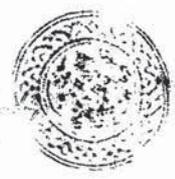
๒๑๖ นี้ สืบแต่ของกรมราชการซึ่งทำกิจราชการ
 ๒๑๗ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๑๘ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๑๙ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๐ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๑ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๒ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๓ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๔ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๕ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๖ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๗ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๘ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๒๙ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย
 ๒๓๐ ขาดขาดไปเลยแล้วลงลง ขาดขาดไปเลย

ราชอาณาจักรสยาม ราชอาณาจักรสยาม
 ราชอาณาจักรสยาม ราชอาณาจักรสยาม
 ราชอาณาจักรสยาม ราชอาณาจักรสยาม
 ราชอาณาจักรสยาม ราชอาณาจักรสยาม
 ราชอาณาจักรสยาม ราชอาณาจักรสยาม
 ราชอาณาจักรสยาม ราชอาณาจักรสยาม
 ราชอาณาจักรสยาม ราชอาณาจักรสยาม

Moulin *1871*

N.6

Titre original et copie
 d'un traité de commerce ^{approuvé} touchant
 le commerce concédé touchant le
 Commerce du Sud de l'Inde Orientale
 et particulièrement au Royaume de
 Siam et les Districts entre
 Labouère et Abont envoyés
 extraordinaires de France au
 Royaume de Siam et les commissaires
 de ce royaume



191
 25
 1871
 N.6
 67

11 Decembre 1687.
25 fevruer 1689.

f.

230

~~11~~

N^o 2

traite original de Commerce avec la France et le Royaume
de Siam signé a Paris le 11. 2^o. 1687 et Ratifié par le Roy
le 25 fev 1689.

Jarome
et
Boucau.

Coatons

(Siam = Souda)

1687 = 1689



Annexe 12

Lettre du barcalon à Mgr. le marquis de Seignelay, C1 23/75. (1686)

Annexe 13

Lettre écrites du Cap par les ambassadeurs siamois à Seignelay, C1 23/157.

(24 juin 1687)

77

157

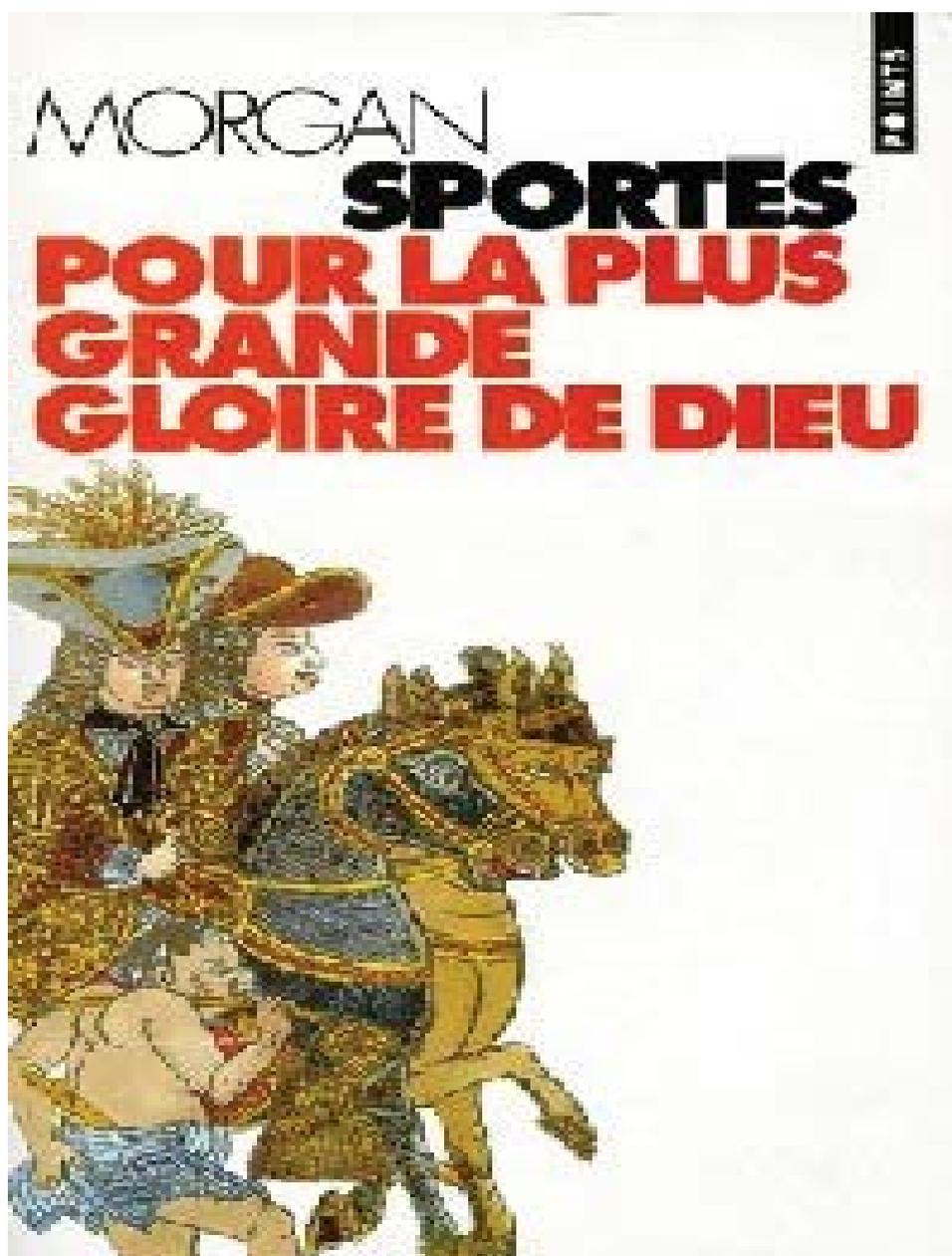


๔ หนังสือออกพระวิเศษมรรคา... ออกพระหลวงกลการ...
 ๑๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา... ๒๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ดึกมปมี... ๓๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ให้สำเร็จการ... ๔๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 เป็นเครื่อง... ๕๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 สลวาม... ๖๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 กต... ๗๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๘๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๙๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๐๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๑๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๒๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๓๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๔๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๕๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๖๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๗๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๘๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๑๙๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...
 ๒๐๖๖๓ ออกพระวิเศษมรรคา...



Annexe 14

Couverture du roman, édition du Seuil, 1993



Annexe 15

Photo de Morgan Sportès



Annexe 16

Catalogue des manuscrits de la Série d'Extrême-Orient du Fonds des Archives
Coloniale, Ministère de l'Education Nationale, Archives Nationales de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

LA SÉRIE D'EXTRÊME-ORIENT
DU FONDS DES ARCHIVES COLONIALES
CONSERVÉ AUX ARCHIVES NATIONALES

(REGISTRES C¹¹ À C¹²⁷)

PAR

FERREOL DE FERRY

ANCIEN CONSERVATEUR AUX ARCHIVES NATIONALES
SECRETARE GÉNÉRAL DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

AVANT-PROPOS

DE

CHARLES BRAIBANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ARCHIVES DE FRANCE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1958

SIAM

C²²

C²² - 2 à 4. Copie de la lettre du pape Clément IX au roi de Siam, remise à l'évêque d'Héliopolis retournant au Siam, et évoquant le don fait par le souverain, d'un champ et de matériaux pour l'habitation de l'évêque de Beryte (24 août 1669). 1669.

C²² - 5 à 10. « *Mémoire tiré des remarques de M. l'évêque Héliopolis pour la conduite des affaires de la Compagnie royale du commerce, présenté à M^{or} Colbert...* » Conditions d'un établissement à Méliapour : gouverneur, soldats, missionnaires, Portugais. État des chrétiens aux Indes. Evêques. Evêque de San Thomé. Choix d'un évêque français pour Méliapour. Voyage de l'évêque d'Héliopolis, parti de Bantam en juin 1672. Le P. Gayme demeure au comptoir français de cette ville. Le Bengale. Des Français, prisonniers des Hollandais à Ceylan, se réfugient auprès de l'évêque et vont servir M. de La Haye. L'évêque de Beryte vient de Cochinchine au Siam pour consacrer le successeur de l'évêque de Metellopolis. Missionnaires en Chine. 1672-1673.

C²² - 11 à 15. « *Ce qui s'est passé en la présentation des lettres que S.S. et S.M. très-chrétienne ont écrites au roy de Siam* » apportées par l'évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique du Tonkin, lors de son deuxième séjour au Siam, le 18 octobre 1673, et remises, avec l'appui de l'évêque de Berythe, par l'évêque de Metellopolis, en présence du s^r d'Haultmesnil, envoyé de la Com-

pagnie royale des Indes. Audience du roi. Projet d'ambassade siamoise en France. Deuxième audience à la maison de campagne du roi. Voyage des évêques avec M. de Courtaulin. Entretien sur la France et le christianisme. Lettre de M. de Chamdébois, missionnaire à Tenasserim, exposant les bonnes dispositions de M. de La Hais, vice-roi des Indes (décembre 1673). 1673.

C²² - 16. « *Mémoire pour M. Colbert* », sur la nécessité d'obtenir du Portugal des passeports afin de permettre l'entrée en Chine des évêques et missionnaires français. 1673.

C²² - 17-18. Liste des curiosités que le roi de Siam souhaiterait recevoir en présent du roi de France : note du « barcalon » pour le mandarin Ocum Vorauathi interprète des Français. 1673 ?

C²² - 19 à 25. Lettre du roi de Siam au roi de France : visite de l'évêque d'Héliopolis, envoi d'une ambassade siamoise en France. Lettre du « barcalon » (1^{er} ministre), aux directeurs de la Compagnie demandant d'avancer les frais d'entretien des ambassadeurs, et des PP. Gayme et Emmanuel Figueredo. Lettre du roi de Siam au pape : annonce d'envoi de l'ambassade. 1680.

C²² - 26 à 35. « *Nouvelles écrites de Siam par les missionnaires français, en décembre 1680.* » Arrivée d'un vaisseau français envoyé par Baron, directeur général de la Compagnie royale (le Vautour, commandé par le s^r Cornuel, et portant le s^r Des-

Landes, chargé d'une lettre et de présents de la Compagnie). Bons offices de l'évêque de Metellopolis. Traduction de la lettre par le P. Gayme, supérieur du séminaire. « Particularités qui rendent considérable l'ambassade du roi de Siam » : bonnes dispositions du roi. « Ce qui s'est passé dans la résolution prise pour l'ambassade du roi de Siam », f^o 30. Départ de l'ambassade le 24 décembre 1680. Arrivée à Bantam en janvier 1681. Avis du P. Gayme, interprète de l'ambassade, sur l'accueil à réserver en France aux envoyés. 1681.

C²² - 37 à 40. Lettre de M. De-guilhem (ou Guilhem) aux directeurs de la Compagnie. Voyage du Soleil d'Orient de Bantam à Surate, avec M. Bourreau, commissaire général. Projet de Baron, directeur général, pour venir faire prendre à Bantam les ambassadeurs siamois. Leur arrivée sur le Vautour. Navire envoyé à Tenasserim. Projets de M. Martin. Attente du navire le Tunkin, envoyé au Tonkin. Le s^r Le Chapelain, chef du comptoir au Tonkin. Privilèges obtenus par lui avec l'aide de MM. Deydier et de Bourges. Chargement de musc, or et soie. Présents des ambassadeurs. Mauvais état du Vautour. État du royaume et du comptoir de Bantam. Intrigues des Hollandais auprès du seigneur de « Charbon » et du roi de Mataram contre le roi de Bantam. Correspondance avec MM. Dulivier à Londres. Navire anglais à Formose. Prise d'Emouy par les Chinois tartares. Retour du Tunkin le 6 février. Échantillons de son chargement embarqués par les ambassadeurs siamois. Projet, par le conseil de Surate, de former un établissement au Siam (février 1681). 1681.

C²² - 41-42. Extrait du traité de commerce passé entre le barcalon

J. C. 600493.

et le s^r Deslandes. (1682?). Noté sur l'évêque d'Héliopolis, son arrivée le 4 juillet 1682. Nouvelle audience du roi. Constance Phaulkon. Construction d'une église. Prochaine ouverture de la mission de Chine. Missions du Tonkin, Cochinchine, Champa, Cambodge et Siam. État de cette dernière chrétienté. Envoi en France du s^r Le-fèvre. 1682.

C²² - 45 à 59. Copie de la lettre écrite de Siam par le s^r Des Landes-Bourreau au directeur général Baron, le 26 décembre 1682. Arrivée du Saint-Joseph venant de Surate, avec l'évêque d'Héliopolis. Lettre reçue par l'entremise de M. Lampton. Nécessité d'envoyer des présents au roi et au barcalon. Attente du s^r Coche. Tentatives de commerce avec le Japon. Vente de cuivre et d'étain, envoyés à Surate sur le Vautour pour le compte du roi de Siam. Vol au détriment de M^{me} Du Hautmesnil. Départ du Saint-Joseph avec M^{sr} de Bourges, sacré évêque d'Auten, et M. Le Fèvre. M. Boitout ne peut promettre de repasser au Siam. Passage de l'évêque de Metellopolis allant, avec plusieurs missionnaires et le s^r Champagne, en Cochinchine. Présents au roi de ce pays (dont deux canons au nom de la Compagnie, accompagnés d'une lettre au premier ministre). Violences exercées par quelques Chinois contre le séminaire. Intervention d'un Français, chirurgien du roi. Constance Phaulkon. Ses origines, son influence, ses bonnes dispositions envers la France. Nécessité d'être tenu au courant des nouvelles d'Europe et des Indes. Passage du Blampignon au Cap. Propositions commerciales des Portugais de Macao. Don Melchior d'Amiral de Menezes. Projet de conquête de Bantam et de Bangkok par les Hollandais. Visées hollandaises sur Jousalam. Le roi encourage les Français à s'établir à Iahohre. Consultation des abbés de

Lyonne et Duchesne. Reconnaissance de Johore prescrite à M. Boitout, à son retour du Tonkin. Note sur Johore. Ancien projet d'établissement envisagé par MM. de La Haye et Caron. Projet de commerce avec le Siam : envoi annuel d'un navire de France. Achat de salpêtre au Siam. Remise au roi de la deuxième lettre du roi de France, par M^s d'Héliopolis, en présence de l'abbé de Lionne. Audience de Bourreau. Construction d'une église. Projet d'une maison pour les ambassadeurs éventuellement envoyés de France. État des ventes des marchandises. Attribution à la Compagnie des 9/10 du poivre. Efforts des Anglais. Liberté d'achat du cuivre. Lorain, écrivain du *Saint-Joseph*. Arrivée de ce navire contrairement aux prévisions de M. Boitout. Marchandises chargées sur le vaisseau de M. Lampton, transférées sur le *Saint-Joseph*. Charpentier, chirurgien de ce bâtiment. Copie de la correspondance remise à M. Lefebvre. État des marchandises nécessaires au comptoir. Incendie de la loge anglaise. Possibilités de commerce avec le Tonkin. Mort du s^r Boitout, commandant du *Saint-Joseph*. M. Calvé lui succède. Engagement du pilote Jean Drouillard, embarqué par François Martin, à Pondichéry, sur le *Vautour*. Marcouta, Arménien chargé de vendre les denrées de la Compagnie. Commande pour Phaulkon. Chargements sur le *Saint-Joseph* pour le s^r Vrestrigne, navigateur hollandais et pour le roi. 1682.

C²² - 60-61. Résumé d'une lettre de l'évêque de Metellopolis, écrite de Siam (voir f^{os} 64 et 65) : Inquiétude du roi de Siam sur le sort des ambassadeurs envoyés en France. Projet d'envoi d'une deuxième ambassade. Départ de l'évêque d'Héliopolis pour la Chine en juillet 1683. Hostilité des
(19 janvier 1684). 1684.

C²² - 62-63. Lettre à Colbert écrite de Siam par l'évêque d'Héliopolis. Son arrivée le 4 juillet 1682. Remise au roi de la deuxième lettre de Louis XIV. Bons offices de Phaulkon. Construction d'une église. Besoins des missions du Tonkin, Cochinchine, Champa, Cambodge et Siam et de la future mission de Chine. Hôpital et séminaire. Départ pour la France du P. Lefebvre, récemment revenu du Tonkin (29 décembre 1682). 1682.

C²² - 64-65. Lettre de l'évêque de Metellopolis, résumée plus haut, f^{os} 60 et 61. 1684.

C²² - 66. Résumé d'une lettre de l'évêque d'Héliopolis, écrite de Ching-Chéu dans le Fou-Kien. Le P. Lefebvre, chargé de donner des nouvelles du Siam. Voyage de l'évêque de Metellopolis en Cochinchine. Il y consacra M^s de Bide. Son départ pour la Chine. Le bateau se réfugie à Formose, en guerre avec la Chine (28 mars 1684). 1684.

C²² - 67. Résumé de la lettre de Deslandes-Boureau écrite de Surate le 31 mars 1684 et jointe à la lettre de Morel, directeur de la Compagnie, du 20 janvier 1685.

Deslandes-Boureau est venu à Surate s'informer du sort de l'ambassade siamoise, partie sur le *Soleil-d'Orient*, et communique le traité conclu avec le roi au sujet du poivre. Envoi de ce traité par M. Martin. Importance de l'établissement français au Siam pour le commerce avec Surate, la côte de Coromandel et le Tonkin. 1684-1685.

C²² - 68 à 71. Deux extraits de la lettre de l'évêque de Metellopolis, écrite de Siam le 3 novembre 1684, aux directeurs du séminaire des Missions étrangères : faveur du roi, ambassade portugaise au Siam, en Co-

chinchine et au Tonkin. Ambassade siamoise au Portugal. Emprunt contracté en Chine par l'évêque d'Héliopolis. Commerce et culture du poivre. Les missions au Siam et en Cochinchine. Persécution au Tonkin. Nouvelles de l'arrivée au Canada de MM. de Saint-Vallier et d'Enonville. 1684-1685.

C²² - 72 à 75. « Copie du contrat pour le poivre » passé au nom du roi de Siam avec Deslandes-Boureau, sur l'ordre de François Baron, résident à Suraté, le 3 décembre 1684. Privilège d'achat du poivre de Siam et Ligor. Quantité et prix. Accord sur le cuivre. Traité traduit par le P. Perez et Vincent Pinchero, interprète de la Compagnie. 1684.

C²² - 76 à 78. Autre version du même traité, certifiée conforme à l'original par Constance Phaulkon. 1684.

C²² - 79 à 86. Deux mémoires de l'abbé de Choisy proposant d'accompagner le chevalier de Chaumont dans son ambassade au Siam et de demeurer deux ans dans ce pays en qualité d'ambassadeur. Son plan d'action et d'enquête pendant cette mission. Avis de M. Vachet. Amitié du P. Verjus. Entretiens avec M. Tevenot. 1685.

C²² - 87 à 93. « Mémoire pour le négoce de Siam, le 5 janvier 1685. » Projet d'envoi d'un agent chargé d'enquêter sur les marchandises de Chine, Japon, etc., qu'on peut y trouver, d'après les rapports fournis par Deslandes. Détail de ces produits : étoffes, soies, meubles de laque, orfèvrerie, porcelaines, pierres précieuses. Instructions pour l'agent qui s'embarquera avec l'ambassade du chevalier de Chaumont. Commerce de cuivre, étain et salpêtre avec la côte de Coromandel. Projet de traité. Influence

de Phaulkon. Projet de commerce avec Macao. Épices. 1685.

C²² - 94 à 116. « Mémoire donné par M. le chevalier de Chaumont de ce qui s'est passé pendant son ambassade à Siam. » Arrivée. Message transmis par M. Le Vachet. Visite de l'évêque de Metellopolis et de l'abbé de Lionne. Projet de conversion du roi. Rapports avec Constance Phaulkon. Audience du roi, sa crainte des Hollandais. Mémoire au roi du 28 octobre 1685, f^o 98 v^o, et réponse du 26 novembre, f^o 100. Traité passé entre l'ambassadeur et Phaulkon, autorisé par le roi, sur le statut des missionnaires et des chrétiens, le 10 décembre 1685, f^{os} 102 à 104 v^o. Mémoire présenté à Chaumont de la part du roi relativement aux garanties que la France pourrait donner contre les Hollandais et réponse de l'ambassadeur, f^{os} 105 à 108. Traité accordant : l'établissement d'un comptoir, la liberté du commerce, l'exemption de droits d'entrée et sortie, le droit, pour les Français, de ne relever que de la juridiction de la Compagnie, le monopole de l'étain et la cession du lieu de Singor. Protection demandée pour Phaulkon. Bons offices des missionnaires et de l'abbé de Choisy. 1685.

C²² - 117 à 126. Mémoire de Phaulkon sur la difficulté, pour l'ambassade, d'obtenir la conversion du roi de Siam au christianisme. Dangers d'une action trop rapide dans ce sens. Entretiens avec l'évêque de Metellopolis, l'abbé de Lionne, Chaumont. Démarches de Constance auprès du roi. Obstination de Chaumont. Objections du roi. Demande de privilèges pour les chrétiens malgré l'avis de Constance. Élaboration de la convention avec l'abbé de Choisy. 1685.

C²² - 127-128. Mémoire présenté au roi de Siam par Chaumont.

demande de conversion au christianisme et offre d'alliance militaire (23 octobre 1685). [Doublés des f^{os} 98 v^o et 99]. 1685.

C²² - 129-130. Lettre adressée de Siam, le 20 novembre 1685, à M. de Louvain, bourgeois de Paris, par son frère, chef du comptoir de la Compagnie au Siam et remplacé dans ses fonctions par M. Veret (arrivé avec le chevalier de Chaumont et le s^r de Billy), malgré les décisions de Martin et du conseil de Surate. Conflit avec un marchand cochinchinois, soutenu par Phaulkon et les missionnaires. témoignage que rendront sur cette affaire MM. de La Brosse, secrétaire de Chaumont, et Charpentier. Lettres reçues par le Vautour. 1685.

C²² - 131 à 134. Réponse de Phaulkon au mémoire du chevalier de Chaumont du 28 octobre 1685 (autographe, en portugais, et traduction française, du 26 novembre 1685). [Double des f^{os} 100 à 102]. 1685.

C²² - 135-136. Réponse du chevalier de Chaumont au mémoire présenté le 3 décembre 1685 de la part du roi de Siam (voir ce mémoire f^{os} 104 à 106, 139-140 et 141-142). [Double du f^o 106 v^o à 108]. 1685.

C²² - 137-138. «Départ des six vaisseaux de Brest... et de leur arrivée au Cap...» Bon accueil du gouverneur du Cap à M. Desfarges et aux envoyés du roi. Description du Cap. S. d.

C²² - 139 à 142. Mémoire présenté à Chaumont, le 3 décembre 1685, par Phaulkon. Texte français, double des f^{os} 104 v^o-107, et original portugais (3 décembre 1685). 1685.

C²² - 143 à 150. Traité passé entre Chaumont et Phaulkon, le 11 décembre 1685, double des f^{os} 102 et

105. Texte français et original portugais signé par Chaumont et Phaulkon. 1685.

C²² - 151 à 164. Lettre de Veret aux directeurs de la Compagnie : compte rendu de son activité depuis son arrivée au Siam. Mauvaise volonté de Phaulkon, soutenu par l'abbé de Choisy. Obtention du traité de commerce. Récit du voyage. Mauvais accueil à Bantam. Escale à Batavia. Attaque par un navire hollandais, esquivée par M. de Votricour (lire : Vaudricourt). Le Saint-Louis, envoyé au Siam par le conseil de Surate. Le s^r de Louvain et de Raguienne, son commis. Mauvaise entente avec Phaulkon, favorable aux Anglais. Concession de Singor. Ingénieur, laissé par Chaumont. Décadence du commerce étranger au Siam. Mémoire sur le commerce en Extrême-Orient : Siam, Tonkin, Macao, Chine, Japon, Laos, Cochinchine, Timor, Manilles, Jemby, Bornéo, Bantam. Cérémonial du «choca» devant le roi. M. de Forbin. Congé donné aux s^{rs} Combal et Charpentier, agents de la Compagnie. Les s^{rs} Coche, Raguienne et Veret seuls représentants de la Compagnie au Siam. Corail pour M. de Mathé de Vitry La Ville. Tarif des marchandises. Vente du corail de M^{me} Roullié. Avances des Anglais à Phaulkon.

Post-scriptum rédigé à bord de l'Oiseau, le 21 décembre 1685. Départ de l'ambassadeur. Mésaventure arrivée à Vachet, de La Brosse, et Veret. Réflexions sur les traités récemment conclus. Affaire de Singor. Attitude des Hollandais (décembre 1685). 1685.

C²² - 165 à 168. Deux lettres de Veret sur la situation au Siam et les possibilités que ce pays offre pour le commerce. Poivre, clou de girofle. Anglais. Hollandais. L'abbé de Choisy. M. de Benneville (12 décembre 1685). 1685.

C'22 - 169 à 172. Copie d'une lettre de Phaulkon à Seignelay, sur l'ambassade de M. de Chaumont, l'envoi d'ambassadeurs siamois en France et sur les relations commerciales franco-siamoises, et traduction d'une lettre du barcalon à Seignelay sur les mêmes sujets. 1685.

C'22 - 173-174. Lettre du barcalon à Colbert annonçant l'envoi en France d'ambassadeurs siamois accompagnés des PP. Vachet et Pascot, afin de se renseigner entre autres choses sur le sort de la première ambassade envoyée en France avec le P. Gayme. Lettre expédiée par Phaulkon. 1685.

C'22 - 175-176. Lettre de Phaulkon à M. de Chaumont l'assurant de son dévouement et recommandant les ambassadeurs siamois. Original en portugais (14 décembre 1685). 1685.

C'22 - 177-178. Mémoire de Phaulkon destiné à Louis XIV par l'entremise du P. de La Chaise et remis au P. Tachard, sur les moyens pour la France de s'implanter au Siam : envoi de 60 à 70 spécialistes, fortifications de Singor. Traduction de l'original portugais du f° 183. (18 décembre 1685). 1685.

C'22 - 179 à 182. Résumé de la lettre de Veret, des f°s 151 à 164. 1685.

C'22 - 183-184. Mémoire de Phaulkon au P. Tachard. Original portugais de la traduction des f°s 177 et 178. 1685.

C'22 - 185. Résumé (avec quelques précisions supplémentaires) de la lettre de M. Morel au ministre, f° 188. MM. Pocquelin, Vitry-la-Ville et Soulet : leur dette envers la Compagnie. Envoi de nouvelles du Siam et

d'une lettre de M. de Pressac (voir ci-après f° 186). 1685.

C'22 - 186. Lettre de M. de Pressac annonçant l'arrestation par ses soins, en rade de Camaret, de religioneux fugitifs et leur remise à M. Desclouzeaux (22 octobre 1685). 1685.

C'22 - 188. Lettre de M. Morel, résumée f° 185 (29 octobre 1685). 1685.

C'22 - 189 à 192. Projet de traité de commerce avec le Siam soumis au chevalier de Chaumont par le commis du comptoir de Siam (Veret). Poivre, commerce de Chine, Japon, Cambodge et autres lieux. Traité antérieur passé par Deslandes. 1685.

C'22 - 193 à 198. Extrait de la lettre de Veret, du 12 décembre 1685 (voir f° 179 et suiv.). 1685.

C'22 - 199 à 204. Texte du traité du 11 décembre 1685 conclu par le chevalier de Chaumont et Phaulkon, représentant le roi de Siam, avec, en regard, des « Observations pour servir d'instruction aux s^{rs} de La Louhère et Ceberet, envoyés extraordinaires du Roy vers le roy de Siam, pour les conditions du traité de commerce que S. M. leur ordonne de conclure... ». Rappel des offres faites à Deslandes. 1685.

C'23

C'23 - 4-5. Lettre de M. de Lagny : envoi de mémoire sur la lettre de M. Leval-Lefer. Régime de la sortie des tabacs et des draps à Saint-Malo. Entrevue des ambassadeurs siamois avec les représentants de la Compagnie des Indes, selon les instructions de

Phaulkon. Projets d'échanges commerciaux (Paris, 11 août 1686). 1686.

C²³ - 9 à 20. « *Recherches, extraits des lettres, mémoires, etc., sur les honneurs rendus aux ambassadeurs et envoyés du roy du Siam.* » Résumés de correspondances de Guillem, de l'évêque de Metellopolis aux PP. Vachet et Pascot, de Fermanel à Seignelay et à Colbert de Croissy, avis à donner à Clairambault, lettres à Dumetz et Bontemps, de Brisacier, instructions pour Le Vacher et Blondot, sommes payées aux s^{rs} de Lille (ou de Lisle), Regnault, Desclouzeau, mémoires du chevalier de Chaumont, M. de Boneuil, correspondance avec ou concernant MM. de Lavardin, de Vaudricourt, de Mommort, Storf ou Torff, Silly, de Frémont, Dondel, de Joyeux, Pelisson, Duru, Renault, maître d'hôtel, Blondel, Regnaut, la Dauphine, M. de Riotot, Le Clerc, envoyé de la maréchale de La Motte, adressé au s^r Deville, Duquesne Guitton, Feydeau de Brou, de Gourgues, c^{te} de Béthune, de Lubert, Cintré, le P. Tachard, les deux catéchistes tonkinois, M. de Louvigny, M. de Lagny, le P. Verjus, les navires *le Vautour, le Gaillard, l'Oiseau, la Loire*. Extraits du « *Mercure galant* », de la « *Gazette* », de l'« *Agenda des fonds* », des « *Registres des cérémonies* », des « *Registres des dépêches de Ponant* ». 1681-1690.

C²³ - 21 à 34. « *Harangues faites à Sa Majesté et aux princes et princesses de la Maison royale par les ambassadeurs du roi de Siam à leur première audience et à leur audience de congé.* » A Paris, par Sébastien Marbre-Cramoisy, 1687. 28 p. (imprimé). 1686.

C²³ - 35 à 37. « *Mémoire pour le s^r Feret, engagé au service de la Compagnie des Indes orientales pour passer à Siam sur un vaisseau du Roy*

nommé l'Oiseau. » Envoi de fonds et de marchandises, lettres de change de MM. Brisacier, Fermanel et Mathé de Vitry-la-Ville. Attitude vis-à-vis des missionnaires. Comptoir de la Compagnie au Siam tenu par Deslandes-Boureau, Coche et Combal. Rapports avec l'ambassadeur (le chevalier de Chaumont) et l'abbé de Choisy. Possibilités de commerce avec le Siam, le Tonkin, Macao, la Chine et le Japon. Envoi de draps au Siam, commerce d'Inde en Inde; Anglais et Hollandais. Traité conclu au sujet du poivre. 1687.

C²³ - 38 à 46. État des présents envoyés par le roi, la famille royale, les ministres et le P. de La Chaise au roi de Siam, à sa famille, à Constance Phaulkon et aux ambassadeurs. 1687.

C²³ - 47 à 51. État général des présents, avec leur prix. Fusils, par Piraube. 1687.

C²³ - 52 à 54. Fournitures pour les ambassadeurs et leur suite (interprète cochinchinois, le s^r François, interprète). Payements aux sieurs Coustard, Gautier, Maillard, Salomon, Delaleu, Mindy et Charlier, tailleurs, galonniers et fourreurs; Alvarez, Lorin, Montarsy, Martinot, Le Brun, orfèvres; Magoulet, brôdeur; Titon, Dupuy, Piraube, Gilles, Robin, armuriers; Prosel, tapissier; Laroue, lustrier; Crôustard, drapier. 1687.

C²³ - 56-57. Mémoires des présents envoyés par le roi de Siam: vases du Japon, vases en « *tambaque* » (ou « *electrum* »), tapis de Chine, curiosités chinoises, bois de calambac, bois d'aigle, ambre (avec commentaire). 1686.

C²³ - 58 à 73. « *Lettre des ambassadeurs de Siam, 1686* ». Récit de leur voyage et de leur séjour en France: traduction française, certains

mots demeurant écrits en caractères siamois. 1686.

C²³ - 74-75. « Lettre du « barcalon » à M^{or} le marquis de Seignelay, 1686 » (Texte original siamois). 1686.

C²³ - 76-77. « Lettre des ambassadeurs de Siam au roi (de France). » Traduction française (1686). Offre de Singor, pour un établissement français. Situation de la Compagnie des Indes au Siam, jalousie des Hollandais. 1686.

C²³ - 78 à 95. Mémoire général adressé à la Compagnie par Veret agent de la Compagnie, écrit au Siam le 15 novembre 1686, et reçu par le navire le Coche, le 22 août 1687. Avis sur le chevalier de Chaumont, l'évêque de Metelopolis, l'ingénieur de La Mare, Constance Phaulkon, M. de Rouen, M. de Forbin, Charles, serrurier, Combal, le P. Gerbillon, Leclerc, Deltor, Cornuel, Raguienne, Martin, directeur de la Compagnie, Millon; correspondance avec M. Le Brun, les fils du prince de Macassar envoyés en France, M. Saillot, M. de Beaumont. Commerce au Siam et avec la Chine, le Tonkin, le Japon, Manille, Cambodge, Laos, Cochinchine, Timor, Achem, Borneo, Pégou; offre de Singor pour un comptoir français; comptoir anglais à Patany. Hollandais, Anglais, Portugais. Importance de Poulo Conder. Peaux, étain, ivoire, porcelaine, soieries, santal, rhubarbe, alun, cuivre, or, corail, girofle, muscade. Traité de commerce. Jésuites. Départ du Saint-Louis. 1686.

C²³ - 96 à 105. Mémoire sur le commerce des Indes orientales par l'abbé de Choisy (aut.). Négociations avec Phaulkon. Avis de l'évêque de Metelopolis. Rivalité des Hollandais, leurs forces. Français dans leur armée.

Batavia. Leur situation au Tonkin, au Cambodge, à Johore, Jambi, Queda, Patani, Achem, aux Moluques, Ceylan, Japon. Perse. Démonstration navale à Bandarabassi. Leur factorerie à Surate. Moyens de les chasser des Moluques. Offre de Singor. Exploration de Poulo-Cambi. Témoinnage de M. Vachet : cannelle de Cochinchine. Bois d'aigle. Projet d'offre d'une concession à Queda. Historique de Singor. Nécessité pour la France d'acquérir des bases. Les Danois à Trinquebar. Commerce au Siam. M. de Chamargoux à Madagascar. Erreurs de MM. de Mondevergue et de La Haie. Campagne de ce dernier à Trinquemalé (Ceylan). M. Caron à Surate, Goujon à Mazulipatam, Frotret et Label en Perse. Conseil pour le choix d'un gouverneur et l'établissement de la Compagnie. 1686.

C²³ - 106-107. Lettre de Constance Phaulkon (sign. aut.) sur M. de La Marre, ingénieur des fortifications de Bangkok et sur l'indiscipline du chevalier de Forbin. Présents transmis par le P. Verjus (Siam, 1^{er} novembre 1686). 1686.

C²³ - 108 à 113. Lettre de Veret au ministre reprenant et précisant les principaux points de sa lettre du même jour mentionnée plus haut, f^{os} 78 et 94. Visées sur l'île du Prince et Tenasserim (Siam, 5 novembre 1686). 1686.

C²³ - 114-115. Traduction d'extraits de lettres adressées par Phaulkon à François Martin, directeur général de la Compagnie à Pondichéry, par le Saint-Louis et le Coche (novembre 1686). Envoi de soieries, étoffes, poivre et thé. Voyage des fils du prince de Macassar. 1686.

C²³ - 116-117. « Relation de Jonsalam, au royaume de Siam », par

un missionnaire. État des chrétiens et ressources de cette île (26 novembre 1686). 1686.

C²³ - 118-119. « *Mémoire pour les missions de M. l'évêque d'Héliopolis.* » Bénéfice de ce prélat sur l'abbaye de Saint-Ouen. L'abbé de Cluny n'a pas conservé aux missions le bénéfice de La Voute. Besoins des missions françaises en Chine. 1686.

C²³ - 120. Traduction d'un firman du roi de Golconde autorisant François Martin à établir un comptoir à Mazulipatam (22 juin 1686). 1686.

C²³ - 121 à 124. Déposition de Jacques Jenifer, sous-maître du vaisseau *le Marchand de Siam* arrivé de la côte occidentale de Sumatra, sur l'installation de comptoirs anglais à Indrapoera, Bencoolen et Cuttatoŋo, ce dernier brûlé par les Hollandais. Mort du chef de comptoir Ralph Ord. Résistance de son successeur M. Potts à Priaman et de M. Bloome à Bencoolen contre les Hollandais agissant au nom du roi de Bantam. 1686.

C²³ - 125-126. Mémoire au ministre sur la préparation du retour au Siam des ambassadeurs, sur l'éventualité d'une démonstration auprès du roi de Golconde pour le rétablissement des Français à San Thomé et la restitution des canons laissés par M. de La Haye. Liberté du commerce accordée par l'empereur de Chine: nécessité d'y envoyer des navires. Retard de deux navires de la Compagnie qui se trouve à découvert. Le Roi devra déterminer l'aide qu'il compte accorder à la Compagnie. Abus lors du voyage de M. de Chaumont. 1686.

C²³ - 127 à 131. « *Copie du projet de commerce de la Compagnie des Indes orientales, donné à M. Constance à Louvo.* » Historique de la

Compagnie: sa fondation en 1664, sa réforme en 1684, et nomination, en février 1685, de directeurs généraux: le marquis de Seignelay, MM. de Frémont, Morel, Soulet, Vitry-La-Ville, Pocquelin, Delisle, Desvieux, Parent, Ceberet du Boullay, Le Brun et Tardif. Comptoirs de la Compagnie à Mazulipatam et Pondichéry. Ses projets au Bengale et sur la côte de Coromandel. Plan d'établissement au Siam: commerce de l'étain, du poivre et des toiles, marchandises de Chine et du Japon. Privilèges du roi de France. Offre de participation à Constance Phaulkon. 1687.

C²³ - 132. Traduction des lettres du roi de Siam au roi de France et au pape, remises aux ambassadeurs siamois partant pour l'Europe. Lettre du barcalon aux directeurs généraux de la Compagnie. 1684.

C²³ - 134-135. « *Extrait de la lettre des ambassadeurs de Siam* » sur les objections présentées par la Compagnie des Indes (et transmises par l'abbé de Lyonnet) contre le traité de commerce conclu au Siam par le chevalier de Chaumont. Propositions de la Compagnie sur ordre de Seignelay pour la vente des marchandises apportées par les ambassadeurs en vue du remboursement de leurs dépenses. Discussion des conditions du commerce des marchandises de Chine et du Japon, et du poivre. En marge, contre-propositions de la Compagnie. 1686.

C²³ - 136 à 141. Compte rendu par le premier ambassadeur de Siam de son entrevue avec MM. Soulet, de Vitry et Desvieux venus lui présenter diverses observations de la part de la Compagnie: remboursement des achats effectués d'accord avec M. de Lagny, pourcentage de la Compagnie, commerce et établissement français au

Siam. Marchandises de Chine, Japon, Cochinchine, etc. Avis de Seignelay sur le traité conclu. Retouches que M. Ceberet pourra proposer au cours de sa prochaine ambassade (18 janvier 1687). 1687.

C²³ - 142 à 145. Lettre écrite à M. de Lagny par le P. Tachard à la veille de son départ pour le Siam. Entrevue avec Seignelay, demande d'instructions supplémentaires sur la conduite à tenir envers Constance Phaulkon, et sollicitation pressante d'envoyer, pourvus de pensions décentes, les cadres français réclamés par ce dernier, cette supplique ayant déjà été présentée par l'intermédiaire du P. de La Chaise (19 janvier 1687). 1687.

C²³ - 146. Copie de lettre de Seignelay à Constance Phaulkon, confiée au P. Tachard (22 janvier 1687). 1687.

C²³ - 147. Lettre au ministre par M. de Vaudricourt, commandant du navire *la Maligne*, en partance pour le Siam (3 février 1687). 1687.

C²³ - 149-150. Lettre au ministre de Parent, Thomas Delisle, Pocquelin et Tardif, directeurs de la Compagnie sur l'imputation des frais d'approvisionnement de *la Maligne* (18 avril 1687). 1687.

C²³ - 151. Résumé d'une lettre de (ou adressée à) M. de Lagny sur l'arrivée à Brest du *Saint-François-d'Assise*. Nouvelles du *Coche*, de François Martin qui espère fonder un établissement à Pondichéry et qui a obtenu un firman du roi de Golconde pour créer un comptoir à Mazulipatam. Menace des Hollandais sur cette ville et sur le Siam. Envois de commis de la Compagnie au Bengale. Armement des Anglais à Madras : leurs

J. C. 600493.

visées sur le Gange. Complot au Siam contre Phaulkon et le chevalier de Forbin. Réussite probable de Martin, mérite des commis Deslandès-Bouréau et d'Estor. 1687.

C²³ - 152 à 155. Lettre au ministre par Vaudricourt annonçant l'arrivée au cap de Bonne-Espérance de *la Maligne*. Rencontre de *la Loire*. Avaries de *l'Oiseau*, du *Dromadaire* et de *la Normande*. Malades sur *la Gaillard*. Soins donnés par M. de Lasalle. MM. de La Loubère et Ceberet font renvoyer *la Maligne* en France. Rendez-vous de l'escadre à Bantam. Rapatriement d'un officier, ordonné par M. de Farge (24 juin 1687). 1687.

C²³ - 156 à 158. Lettres écrites du Cap par les ambassadeurs siamois, 1° à M. de Lagny, directeur du commerce de France. Remerciements, recommandations, demande de renvoi au Siam des maîtres chargés d'enseigner la langue siamoise en France. 2° à Seignelay (original siamois et traduction) [24 juin 1687]. 1687.

C²³ - 159-160. Lettre de Phaulkon (ou du Barcalon ?) à Seignelay. Remerciements, plaintes contre certains Français. Nomination du P. Tachard comme représentant personnel du roi de Siam auprès de Louis XIV. 1687.

C²³ - 161-162. Lettre du P. Tachard à MM. de La Loubère et Ceberet, envoyés du roi de France : première entrevue avec Phaulkon (2 octobre 1687). 1687.

C²³ - 163 à 165. Lettre du P. Tachard au ministre (le début est aux f^os 247 et 248). Maladie et déconvenues subies par le père. Révolution du Siam et mort de Phaulkon : leurs causes. Oppositions françaises aux efforts des jésuites. Demande de

médailles pour les missions de Chine et du Tonkin et pour le P. d'Espaignac « qui est à Merguy avec M. du Bruan » (Brest. 30 décembre 168[9]). (N. B. C'est incontestablement par erreur que le P. Tachard a daté sa lettre du 30 décembre 1687, époque antérieure à la révolution, dont il n'eut connaissance qu'en novembre 1689. Voir C25, f° 67). 1689.

C23 - 166 à 171. Instructions données au P. Tachard par les envoyés de France, pour sa première entrevue avec les ministres du roi de Siam : récit de la réception en France des ambassadeurs de Siam, envoi de douze jésuites mathématiciens. Rappel des voyages des premiers ambassadeurs siamois perdus avec le *Soleil d'Orient*. Négociations du chevalier de Chaumont et de l'abbé de Choisy. Menace des Hollandais, offre de Bangkok à la France. Envoi de troupes et d'artillerie pour être mises à la disposition du Siam et fortifier cette ville. Refus de Singor. Proposition de conversion du roi à la religion chrétienne (en rade de Siam, 27 septembre 1687). 1687. *le de la de romain*

C23 - 172 à 176. Instructions secrètes des mêmes au même pour sa première entrevue avec Phaulkon : demander Bangkok et Merguy au lieu de Singor comme base de la garnison française (27 septembre 1687). 1687. *ville de troupes*

C23 - 177. Lettre de Phaulkon écrite aux envoyés français, après la visite du P. Tachard et de M. Mazuyer. Conduite de l'abbé de Lyonne. (Original portugais.) [15 octobre 1687]. 1687.

C23 - 178-179. Règlement de discipline et d'hygiène pour les troupes françaises transmis au nom du roi de Siam à M. Desfarges, gouverneur général des garnisons de Bang-

kok, par Phaulkon, et contresigné par les envoyés La Loubère et Céberet (21 octobre 1687). 1687.

C23 - 180-181. Lettre (en portugais) de Phaulkon aux envoyés français accusant réception de leur lettre du 27 septembre, après la visite du P. Tachard et de M. de Mazurier (Siam, 2 novembre 1687). 1687.

C23 - 182 à 184. Lettre (en français) de Phaulkon au P. Tachard. Il est heureux d'avoir des nouvelles du Gaillard et en souhaiterait de la Normandie. Soins prévus pour les malades. Réception de la lettre expédiée le 7 octobre par les envoyés français. Remise au père du projet de convention militaire à soumettre à ceux-ci sur l'Oiseau, avant le débarquement des troupes. Explication des articles, discussion sur le serment à exiger des soldats. Pouvoirs à accorder au supérieur général des jésuites. Précautions au sujet de l'article secret du traité (Prépadem, 15 octobre 1687). 1687. *→ P. Prud'homme?*

C23 - 184 à 187. Texte portugais de l'accord militaire passé entre La Loubère et Céberet et le P. Tachard, représentant de Phaulkon, avant le débarquement des troupes à Bangkok et Merguy. Signé : La Loubère et Céberet (aut.) [16 octobre 1687]. 1687. *Signature*

C23 - 188 à 191. Double du précédent. Fait à bord de l'Oiseau. Signé : La Loubère, Céberet, Tachard (16 octobre 1687). 1687. *DS*

C23 - 192 à 195. Double du document précédent pour le texte portugais. La traduction française porte, en surcharge, plusieurs modifications de la teneur des articles (16 octobre 1687). 1687. *S*

C²³ - 196-197. « Addition aux-dits articles... » (articles proposés). 1687.

C²³ - 198. Note de (ou pour) M. de Lagny sur l'examen du traité. 1690 ?

C²³ - 199 à 201. Traité de commerce passé par La Loubère et Céberet, le barcalon et le commissaire du roi de Siam, à Louvo, le 11 décembre 1687. (Copie : en note : « L'original de ce traité a été donné à M. de Lagny le 23 février 1690. » 1687-1690.

C²³ - 202 à 204. Lettre de Veret à la Compagnie, écrite de Siam le 23 décembre 1687, et apportée par « le vaisseau du roy nommé le Gaillard, arrivé à Brest le 26 juillet 1688 ». Justification de Veret. Situation réelle du Siam. Compte qu'en rendra Céberet. Cristaux de M. Lebrun. Exigences de Phaulkon : ses dettes envers la Compagnie. Insuffisance de personnel et de moyens pour le comptoir. Remise de l'envoi des comptes. (On lit en marge : « Les livres et les comptes venoient sur l'Oriflamme avec ledit Veret qui a pervy ».) Renvoi à Pondichéry des coraux de M. de Mathé-Vitry La Ville. Draps, glaces, poivre, canelle, étain, bois, salpêtre, porcelaine. Commerce avec le Tonkin, la Cochinchine et la Chine. Soies, rubis et pierres de couleur (Siam, 27 décembre 1687). 1687.

C²³ - 205. « Déclaration de MM. de La Loubère et Céberet à M. de Farges pour le renvoi des bombardiers », bombes et mortiers, qui devront être rembarqués, ainsi que M. Du Lary « commandant desdits bombardiers » (Louvo, 16 décembre 1687). 1687.

C²³ - 206 à 211. Lettre de Phaulkon à La Loubère et Céberet, en réponse à leur mémoire du 29 novembre et à leurs plaintes sur la présence de troupes siamoises à Merguy et Bangkok. Départ de M. Du Bruant. Statut des missions. Reclamation solennelle au sujet des bombardiers (Louvo, 12 décembre 1687). 1687.

C²³ - 212-213. Acte d'association de Phaulkon à la Compagnie des Indes, signé Phaulkon et Céberet, suivi du double de l'acte, en portugais (Louvo, 13 décembre 1687). 1687.

C²³ - 214-215. Lettre du roi de Siam au roi de France (traduction). Accueil des troupes françaises et des jésuites envoyés par le P. de La Chaise. Départ pour la France du P. Tachard, envoyé personnel du roi auprès de Louis XIV, pour régler certains points litigieux du traité (Louvo, 22 décembre 1687). 1687.

C²³ - 216. Même texte en portugais. 1687.

C²³ - 217 à 219. Résumé d'une lettre de M. Des Farges, écrite de Bangkok le 27 décembre 1687. Mauvaise qualité des vivres des flûtes le Dromadaire et la Loire. Retard de la Normande. Réticences de La Loubère et Céberet. Missions de MM. Volant, de Bruant et de Beauchamp. Conditions du débarquement à Bangkok. Démarches du P. Tachard. Litige à propos de la présence de troupes siamoises. Affaire des bombardiers. M. Du Lary. Décès dans la troupe. MM. d'Alvimar, de Verdesal et de Beauchamp. Fortifications. Plantier père et fils. Audiences du roi de Siam. État des fonds remis à M. de La Salle, commissaire (27 décembre 1687). 1687.

140

C²³ - 220-221. Extraits du résumé précédent et résumé de lettres de MM. de Bruant, de Verdesal, de Beauchamp, d'Alvimare, d'Audibert, de La Marre, de l'évêque de Metellopolis (envoi de missionnaires au Tonkin), de l'abbé de Lionne (27 décembre 1687), de M. de La Salle : fournitures et entretien des troupes, soldats portugais, au service du Siam, discipline, bombardiers (26 décembre 1687). 1687.

C²³ - 222 à 239. Traité de commerce franco-siamois, signé à Louvo le 11 décembre 1687 : 1^o original portugais, avec signature autographe et cachet de La Loubère, de Céberet, du Barcelon et du commissaire siamois; 2^o original siamois, avec les mêmes signatures et cachets, f^{os} 224 à 229; 3^o original en français, avec les mêmes signatures et cachets, et ratifications autographes de Louis XIV et Colbert, du 25 février 1689, et grand sceau du royaume, f^{os} 230 à 239. 1687-1689.

C²³ - 240-241. Lettre du roi de Siam (double avec quelques variantes des f^{os} 214 à 216). 1687.

C²³ - 242 à 247. Instructions données par Phaulkon, de la part du roi de Siam, au P. Tachard, chargé d'aller porter des lettres de ce dernier au pape et au roi de France, en compagnie de six mandarins. Déléances contre La Loubère et Céberet. Établissement de la Compagnie des Indes. Troupes. Bombardiers. Bangkok et Merguy. Demande de troupes, d'ouvriers et de mineurs. Conduite du s^r Vimant ou Viment. Plainte contre les évêques. Éloge des jésuites. Compagnie anglaise. Mission secrète à accomplir en Angleterre à ce sujet. Propagande des Hollandais au Japon contre le Siam. Négociations à entreprendre à Rome, et auprès du roi du

Portugal, au sujet de l'attitude des autorités de Macao vis-à-vis des Siamois. Envoi de douze enfants de mandarins au collège Louis-le-Grand (25 décembre 1687). 1687.

C²³ - 247-248. Début de la lettre du P. Tachard dont la fin est aux f^{os} 163 à 165. 1689.

C²³ - 249 à 258. « Mémoire général de tout ce que le roy de Siam a ordonné à ses ambassadeurs de lui faire faire ou acheter en France » : habillements, bijouterie, cristaux, glaces, soieries, toiles fournies par le chevalier de Chaumont. 1687.

C²³ - 260 à 264. Mémoire des présents envoyés par le roi de Siam, par Phaulkon et la princesse, au roi de France et à la famille royale. 1687 ?

C²³ - 265 à 268. Réfutation des objections pouvant s'opposer à ce que le roi de France fasse valoir ses droits sur Merguy et Tenasserim. Importance de ces places. Rappel des conditions dans lesquelles Merguy et Bangkok ont été perdus, il y a douze ans. Rôle, à cette époque, de l'évêque de Metellopolis, du P. de La Breuille, de MM. Veret et Desfarges, de Phaulkon, de Pittracha, du feu roi, du P. Tachard. Sort des chrétiens au Siam. Témoignages de François Martin, de Deslandes-Boureau, du chevalier Desaugiers et de M. de La Roche. Perte du vaisseau du roi l'Indien et du Gaillard, appartenant à la Compagnie. Refus du nouveau roi de ratifier le traité de commerce. 1701.

C²⁴

C²⁴ - 4 à 88. « Journal ou relation du voyage de Siam et coste de Coromandel fait par le s^r Céberet » en

voÿé extraordinaire du Roy vers le roy de Siam pendant les années 1687 et 1688. » Récit du voyage, du séjour au Siam, des négociations et du retour des envoyés, du 10 février 1687 jusqu'au 27 mai 1688. On y trouve relatés presque à chaque page les faits et gestes de l'auteur, de M. de La Loubère, du P. Tachard, de l'évêque de Metellopolis, de Phaulkon, du roi de Siam et des grands de sa cour, les discussions au sujet de Bangkok et de Merguy. Nous croyons utile de relever, de plus, les noms de personnes, de lieux et de navires qui y sont mentionnés. Bantam (gouverneur de). 6^b; Batavia (gouverneur de), 7; Beauchamp (de), officier, 14, 13^b, 22, 22^b; Beaumont (de), capitaine du *Saint-Louis*, 11; Beauregard (de), fils du commissaire de la marine à Brest. « op^{ra} » de Merguy, 10^b, 85; Beausant (de), agent au comptoir de Mazulipatam, 15; Bèze (le P. de), 20^b, 22, 24, 25^b, 33, 49, 49^b, 53, 55, 64; Bressy (de), ingénieur, 79^b; Cap (gouverneur du), 4^b; Céberet (fils), 41, 41^b, 42^b, 50, 59^b, 78; Châumont (le chevalier de) : son ambassade : *passim*, son mémoire : 35^b, 36, 53^b, 54; Croissy (lettre de M. de), 34^b; Courcellès (M. de), capitaine de la *Normande* 8, 53, 79; Dandaine, capitaine du *Dromadaire*, 66^b, 88; Delamare ou Delamarre : voir La Marre (de), 4; Descartes, lieutenant de M. Du Quesne, 6^b, 7; Desclouseaux, intendant à Brest, 4; Desfargès, commandant à Bangkok, 14, 14^b, 16, 17^b, 20^b, 21-22^b, 25, 26^b, 27^b, 40, 43, 43^b, 45, 46^b, 49^b, 51^b, 53-56^b, 58^b-61, 61^b, 63-64, 65, 71, 71^b, 76, 79; Deslandes-Boureau (ou Bourreau), agent de la Compagnie, 15, 75^b, 78, 82, 87-88; Du Bouchet (le P.), voir Bouchet; Du Bruant, 10, 10^b, 22, 25, 25^b, 38, 38^b-39^b, 45-47, 49^b, 55, 65; Duchatz (le P.), supérieur de la mission de Louvo, 23^b, 39^b, 55^b, 64^b, 66; Duquesne, com-

mandant de l'*Oiseau*, 5^b, 6, 51-52, 59^b, 86^b; Forbin (le chevalier de), 10^b, 15, 67, 85, 86; Fretteville (de), officier, 20^b, 23^b, 25, 57; Joncoux (de), 57; Joyeux, 88; La Lène (de), 72; La Mare ou La Marre (de), ingénieur, 10^b, 19^b, 23; La Salle (de), commissaire, 20, 71; Le Comte (le P.), 22 v^o; Le Royer (le P.), supérieur de la maison de Siam, 23^b, 53, 55^b, 56, 57, 61^b, 63, 64^b, 65, 66; Maldonat (le P.), jésuite flamand de la Mission portugaise, confesseur de Phaulkon, 57^b; Marcarat, Arménien, 85^b; Martin (François) et son fils, 87, 87^b, 88; Martineau (le P.), 64; Martinot, 31^b; Mazuyer, 10; Metellopolis (M^{re} Laneau, évêque de), 42^b, 43, 44, 46, 53^b, 55, 55^b, 56-57, 59, 64^b, 66, 67, 68^b, 69, 78^b; Phaulkon (M^{me}), 68^b; Princesse-reine de Siam, 24^b, 51, 60^b; Raphaël (le P.), capucin français, 86^b; Richaud (le P.), 49; Rozalie (évêque de), 46, 57, 57^b, 78^b; Rouen (de), marchand, 11; Saint-Clair (de), premier lieutenant de M. de Vaudricourt, 5, 7^b; Saint-Martin (le P.), 54^b, 56, 61^b; Senault (le s^r), 85; Vaudricourt (de), commandant l'escadre : *passim* et 4, 51, 53, 79; Verdesalle (M. de), adjoint de M. de Farges, 19 v^o, 22, 79, 79 v^o; Veret, agent de la Compagnie, 11, 11^b, 19^b, 38^b, 39, 52^b, 55, 64, 78, 78^b; Verjus (le P.), 21; Vincent, 45; Voland (ou Volland), ingénieur, 10, 31, 55^b, 61^b, 63-64; Wit, Anglais, ancien « chabandar », de Merguy, 85^b.

NAVIRES : *Champluyssant*, 4; *Coche*, 73^b; *Dromadaire*, 4, 66^b; *Fleurissant*, 83^b; *Gaillard*, 4; *les Jeux*, 4; *Loire*, 4, 66^b; *Maligne*, 5^b; *Normande*, 4, 6^b, 10^b; *Oiseau*, 4 et *passim*; *Président*, 4 et *passim*; *Saint-Louis*, 11, 41^b; *Saint-Nicolas*, 88.

Cochinchine (Missions de), 36^b; *Golconde* (Prise du royaume de), 87; *Merguy* (Description de), 85^b; *Mogol*, 87^b; *Pondichéry* (Séjour de Céberet

à), 36^b-88; Poulo-Tanay, île donnée à la Compagnie, 86; Tonkin (Missions du), 36^b, 38^b, 57, 57^b, 66, 69.

C²⁴ - 89. Table à chiffrer pour l'expédition. 1686.

C²⁴ - 90 à 92. Lettre de M. de Lagny sur la fabrication, par Martineau, de deux globes terrestres destinés au roi de Siam. Vente des marchandises de la Compagnie à Rouen. Nécessité de créer des établissements aux Indes. Envoi de M. Dumont à Genève pour y faire tailler des cristaux (13 octobre 1686). 1686.

C²⁴ - 95-96. Lettre du P. Tachard à La Loubère et Céberet, protestant contre la démarche imprudente de M. Volant ingénieur, qui, sur l'ordre de M. Desfarges, a exigé de lever le plan de Bangkok avant toute négociation (novembre 1687, et non 1688 comme indiqué sur la pièce. Voir plus loin, f^o 178^b). 1687.

C²⁴ - 97 à 100. Lettre du P. Tachard au ministre, exposant les raisons de son retour en France comme envoyé du roi de Siam et rendant compte des résultats de la mission de La Loubère et Céberet, en ce qui concerne Bangkok et Merguy. Mandarins et jeunes Siamois envoyés en France. Catéchistes tonkinois. M. Dandennes, commandant du Dromadaire. Suite du père. Animaux. Présents. Échantillons de minerais prospectés par le sr Vincent médecin et chimiste. M. de Fretteville, enseigne demeuré près du roi au Siam, y deviendra juge des chrétiens. Affaire des bombardiers : leur commandant, M. Dulary, ami de Desfarges et Du Bruant (juillet 1688). 1688.

C²⁴ - 101 à 104. Lettre du P. Tachard à M. de Lagny, reprenant le détail de la pièce précédente, notam-

ment sur l'envoi de marchandises par Phaulkon. Présents de M^{me} de Lagny. Présents pour la cour de Rome (Brest, 26 juillet 1688). 1688.

C²⁴ - 105-106. *Idem*. Sur le compte rendu donné par le jeune Moricet de l'arrivée des ballots du père à Brest. Présents envoyés par Phaulkon en Angleterre. Mise en route des mandarins. Audience du roi (Paris, 30 juillet 1688). 1688.

C²⁴ - 107 à 109. Lettre du même au ministre, accompagnant l'envoi du mémoire de Phaulkon « sur l'état de la religion » (Paris, 30 août 1688). 1688.

C²⁴ - 110 à 125. « *Traduction du mémoire que M. Constance (Phaulkon) a écrit au Roy au sujet de la religion.* » (Siam, 2 janvier 1688). Mémoire précédent, du P. Fontenay et des autres jésuites. Priorité des jésuites dans les missions du Tonkin: le P. Fuciti. Les Missions étrangères: évêques de Bérute et d'Héliopolis au Siam, au Tonkin et en Cochinchine. Départ du premier sur un vaisseau commandé par M. Domeny. Leurs manœuvres contre les jésuites. Ils favorisent le clergé local. Regrets que laissent les jésuites. L'évêque de Metellopolis, le P. de La Vigne. Réclamations des chrétiens du Tonkin. Les FF. Fontenay et Bouvet. État des chrétientés en Cochinchine (abus des P. Courtaulin et Vachet et de l'actuel provicaire); en Chine (l'évêque d'Argolis, le P. Megrot; dominicains, franciscains, jésuites); au Cambodge (le P. Sanga, jésuite japonais, le P. Courtaulin, son intervention auprès du P. Maldonade); à Juncelan, à Tenasserim et Merguy, Siam, Mapran (collège dirigé par le P. Maudorin), Louvo. Critique des Missions étrangères des vicaires apostoliques et éloge des jésuites. Plaintes du roi de Portugal.

des Portugais chrétiens et du dominicain (Pierre-Martyr.) Influence de l'abbé de Lionne sur l'évêque de Metellopolis. Rivalité des missionnaires. Demande d'institution d'un évêque du Siam. Le P. Le Royer, envoyé au Tonkin (Siam, 2 janvier 1688). 1688.

C²⁴ - 126 à 129. Lettre du P. Tachard au ministre. Arrivée des mandarins siamois, des catéchistes tonkinois et des cinq jeunes siamois. Avis de M. de Lagny pour leur entretien (16 septembre 1688). 1688.

C²⁴ - 130 à 139. « Relation succincte (sic) du changement surprenant arrivé dans le royaume de Siam en l'année 1688. » (Traduit du hollandais.) Prise de pouvoir par Pitracha. Mort de Phaulkon. Rôle de Des Farges, de l'évêque de Metellopolis. Attitude de M^{me} Phaulkon et des représentants de la Compagnie hollandaise. Traitements subis par les fils de Des Farges. Mort d'un ingénieur français, arrestation des Européens, excepté Daniel Brouchebourde, Flamand, médecin du roi. Massacre de deux frères du roi. Mort de ce dernier (11 juillet). Pitracha, proclamé roi, épouse la princesse-reine. Enlèvement des enfants métis. Sauvetage de la fille de M. Verbin ancien chef du comptoir anglais. Les Français saisissent un navire de riz appartenant à M. Taylor, Anglais. Préparatifs de départ des Français, Veret et l'évêque de Metellopolis restant comme otages. Arrivée du navire l'Orphelin (1) le 9 septembre : enlèvement de la famille de Phaulkon, rendue ensuite aux Siamois. Les Français évacuent Bangkok (7 novembre). Des Farges fils et un officier restitués par les Siamois. Veret et l'évêque gardés à terre avec 30 Français, dont 10 prêtres (30 novembre 1688). 1688.

(1) Il s'agit très vraisemblablement de l'Oriflamme.

C²⁴ - 140 à 171. « Relations de se qui c'est pasé à Louvo, royaume de Siam avec un abrégé de ce qui s'est pasé à Bancoq pëndant le siège en 1688. » Récit des événements par un officier de l'expédition française (voir f^o 154). Rôle de Desfarges, de Beauchamp, major de la place, de Veret, de l'évêque de Metellopolis, de l'abbé de Lionne, de M. de Fretteville. L'abbé de Lionne conseille d'abandonner Phaulkon. Des Farges sommé d'ordonner à Du Bruant d'évacuer Merguy. Arrestation de ses fils et de MM. de Saint-Vandrille, Delat et de Defarges. Mort de M. Bessy, ingénieur. Les jésuites sont épargnés. Les pères de Bèze et Pamar sont appelés auprès du vieux roi, f^o 150. « Siège de Bancoq » : détachement pour Merguy : M. Du Bruant, commandant, le P. d'Espagnac, MM. Du Halgouet, Launé (Launay ?), d'Hiton, capitaines, Decaves, de Vandières, de Rougemont, lieutenants, MM. de Querjulien, de Montigny, de Sevin, enseignes, de Bessy et de La Marc, ingénieurs; écrivain, Chambis. Arrivée du Siam et du Louvo, vaisseaux du Roi commandés par MM. de Sainte-Marie et de Suhard. Contingents siamois sous les ordres de MM. de La Roche-Duviger, de Piesme, Du Boulé (Boulay ?) et d'Argilles. Détail des mouvements des troupes françaises. Intervention du P. Le Roy et du P. Leblanc. Mission de M. d'Atiens (ou Asiens ?). M. de La Salle, commissaire des troupes, M. de Verdesalle, M. de La Cressonnière. La barque le Rosaire, commandée par M. d'Esseric; l'évêque de Rosalie, le P. de La Vigne. Restitution des otages : Fretteville, Saint-Vandrille, Desfarges, Delas et de Latouche. Mission de M. de Rivières. Arrivée de l'Oriflamme. M. de Fretteville se noie. M^{me} Phaulkon se réfugie à Bangkok, puis se rend aux autorités siamoises. Arrestation de Veret et du P. de La Broille, jésuite. Embarque-

ment des Français. M. de Lestrille. Le P. Lionville, jésuite. *La Normande. Le Merguy et la Lorette* appréhendés par les Anglais. Repli à Pondichéry (1^{er} février). Envoi en France du *Coche et de la Normande avec Voland, Beauchamp, M. de Sainte-Marie, de L'Art (ou de Last)*, les pères *Leblanc* et de Coluson, jésuites. Changeon, capitaine de la Compagnie, chargé du commandement du Siam. Le corps expéditionnaire, destiné d'abord à Jonselam, reste à Pondichéry sur la demande de Fr. Martin. Voyage à Siam de MM. de La Salle et de Saint-Paul, écrivain. Départ pour la France le 3 avril (1689) 1689.

C24 - 172 à 211. « *Voyage du Père Tachard à Siam.* » Détail du deuxième voyage du père, de Brest au Siam, de ses négociations dans ce pays, de ses différends avec les envoyés français et de son retour en France. 1687-1688.

Les noms de La Loubère, Céberet, de l'évêque de Metellopolis, de MM. de Vaudricourt, Des Farges, Phaulkon, du P. de La Chaise, de Seignelay et du roi de Siam reviennent constamment dans le récit, ainsi que les principaux sujets de l'ambassade : Bangkok, Merguy, Missions au Siam, au Tonkin et en Cochinchine.

On relève aussi les noms suivants : Alvimar (d'), 182; Beauchamp (de), 182, 206^b; Bèze (le P. de), 181^b, 184^b, 203, 208; Bouchet (le P.), 172^b; Cardinal (l'abbé), 203^b, 209^b; Céberet fils, 204; Cerluc (le frère), 172^b; Chaumont (le chevalier de), 175^b, 185, 188, 192, son mémoire : 194^b-195; Des Farges, texte de sa commission, 182; Desfarges (l'abbé), 208, 210, 211, 211^b; Du Bruan(t), 172, 178^b, 184^b, 185, 185^b, 186^b, 189, 191, 192, 193, 194^b, 202, 204^b, 206^b; Duchat (le P.), 172^b; Du Lary, 202, 205; Du Quesne, 174, 203^b; Espagnac (le P. d'), 177^b,

180^b, 183^b, 187, 192^b, 193, 196; Estrées (le maréchal d'), 207^b; Fontenay (le P. de), 184^b; Forbin (le chevalier de), 173; François-Xavier (saint), 180^b; Fretteville (de), 181, 182^b, 183; Joncoux (de), 181^b, 182^b; La Breuille (le P. de), 172^b, 202; La Corbinaye (de), 182^b; La Coste (marquis de), 182^b; Lagny (de), 175, 185; La Marre (de), 179; Le Royer (le P.), 180^b, 181, 183^b, 184^b; Lionne ou Lyonne (l'abbé de), 172, 174^b, 175, 180^b, 184^b, 203; Mazuyer, 183^b; Moriset, secrétaire, 208^b, 210; Pierre-Martyr (le P.), supérieur général des Jacobins à Siam, commissaire du Saint-Office, secrétaire de Phaulkon, 182^b, 183^b, 202; Richaud (le P.), 183^b; Rochette (le P.), 172^b; Rodriguez (le P.), 180^b; Rozalie (évêque de), 174; Saint-Martin (le P.), 172^b, 191^b, 192^b; Storf, 185; Suart, enseigne, 182^b; Terrasson (écuyer de M. de La Loubère), 207^b, 208; Verdesalle ou Vertesalle (de), 172, 182, 206^b; Verjus (le P.), 183, 184^b, 185; Vincent, 209; Volant, 178^b, 179, 207.

Cambodge (missions), 184^b, 189; Cochinchine (missions), 184^b; Mogol, 203; Tonkin, 184^b, 189.

C24 - 212-213. Copie de la lettre adressée [à M. de Lagny] par le P. Tachard à son arrivée du Siam à Brest (Double des f^{os} 101 à 104). 1688.

C24 - 214 à 218. « *Mémoire des principales choses que le P. Tachard est venu représenter au Roy de la part du roy de Siam et de son ministre.* »

Renforts pour Bangkok, Merguy et le Palais royal. Envoi d'ouvriers spécialisés. Traité de commerce et traité d'alliance. Commerce au Siam. Missions étrangères. Mines. Faveurs pour Phaulkon. Envoi de conseillers pour le roi du Cambodge. Projet d'attaque contre le cap de Bonne Espérance. 1688.

C²⁴ - 219-220. Observations sur ces propositions. 1688.

C²⁴ - 211 à 236. Deux lettres de Vaudricourt au ministre : 1^o du cap de Bonne Espérance, le 22 avril 1688 : voyage de retour du *Dromadaire*, des *Jeux* et de l'*Oiseau*. Rapport de M. de La Salle sur le nombre exagéré de ballots chargés au titre de « présents » ; 2^o de Brest, le 26 juillet 1688 : Rapport sur l'ensemble de la campagne. La flûte *la Loire* (cap. Joyeux), l'*Oiseau*, le *Dromadaire* (cap. Dandaine), le *Gaillard*, la *Normande*. MM. de La Loubère, Céberet, le P. Tachard, de La Salle, Des Farges, Du Chesnes, Des Clouzeaux, Le Fèvre, Petit, chirurgien des troupes. Passagers siamois et cochinchinois. Troupes françaises. Plantes et coquillages du Siam et du Cap. Huguenots français au Cap. Compagnie hollandaise. Présents du roi de Siam. Nombreux décès pendant le voyage. Etat des vaisseaux. 1688.

C²⁴ - 237 à 242. Résumé par Céberet, de son *Journal du voyage de Siam*. A noter, comme ne figurant pas dans le journal lui-même : décès de Plantier, ingénieur-capitaine et de M. Saumoret, lieutenant (29 juillet 1688). 1688.

C²⁴ - 245 à 248. Lettre de Phaulkon à la Compagnie. Services qu'il est prêt à rendre. Ses envois. Céberet, le P. Tachard. (« De la Barre de Siam », 1^{er} janvier 1688). Original et copie. 1688.

C²⁴ - 249 à 285. Lettre de Phaulkon à Louis XIV. Traduction française suivie, f^o 272, de l'original portugais (Siam, 2 janvier 1688). Compte rendu des différends avec les envoyés La Loubère et Céberet. Nombreuses références au chevalier de Chaumont, au P. Tachard, à l'évêque de Metellopolis, à l'abbé de Lionne, à

MM. Desfarges, de Lary, de Verdesalle, de Beauchamp, Volland, de Vaudricourt, Veret (écrit ici Werett) et au P. Le Blanc (orthographié ici Le Bluk ou Le Blouk), jésuite. 1688.

C²⁴ - 286-287. Lettre de Phaulkon à M. de Lagny (Siam, 1^{er} janvier 1688). 1688.

C²⁴ - 288-289. Résumé de la lettre de Phaulkon au P. de La Chaise. Traité relatif à l'exercice de la religion chrétienne. Attitude de l'évêque de Metellopolis. Chrétiens gouverneurs de provinces. Le P. Tachard. Merguy. Commerce que la Compagnie devrait développer au Bengale, côte de Coromandel, Surate, Chine et Tonkin. Personnel à envoyer au Siam. Rapport du Siam et de la Compagnie hollandaise. Prix du poivre, établissements anglais à Sumatra. Commerce des Anglais. Commerce avec la Chine et le Japon. Commerce du diamant par Pondichéry. Nouvelles du Mogol. Prise de Golconde. Portugais. Laos. Troubles du Cambodge. Annexion par le Siam de la province du Tuay entre le Pégou et Tenasserim. 1688.

C²⁴ - 290-291. « Observations sur la lettre de M. Constance au Roy », du 2 janvier 1688. Remarques et demandes de précisions : La Loubère, Céberet, le P. Tachard, Verdesalle, Desfarges, Beauchamp, Lionne, Veret, l'évêque de Metellopolis. 1688.

C²⁴ - 292 à 294. « Observations sur les mémoires des envoyés du Roy au roy de Siam, à leur retour en 1688. » M. Desfarges, cérémonial des ambassades, privilèges des chrétiens, Bangkok, troupes françaises, mariages mixtes. M. de Verdesalle et Dubruant. 1688.

C²⁴ - 295. Note sur les mines d'or et de cuivre au Siam. Envois éventuels de mineurs d'Alsace. 1688.

146

C²⁵ SIAM

C²⁴ - 296-297. « Mémoire touchant le royaume de Siam par rapport à la France. » Précarité du pouvoir de Phaulkon. La possession de Bangkok et Merguy permettrait à la France de s'emparer du Siam. Importance de cette position pour le commerce en Extrême-Orient. Ressources minières du Siam. 1688.

C²⁴ - 298-299. Résumé d'une lettre de François Martin écrite de Pondichéry le 27 septembre 1688 rendant compte d'une lettre de Veret du 24 février 1688. Conspiration au Siam et prochaine arrivée de l'Oriflamme sous le commandement de M. de Lestrange. Mines au Siam, muscade de Pouto-Condor. Voyage de la Notre-Dame-de-Bon-Succès, envoyée de Merguy en Perse : ses démêlés avec les Anglais. 1688.

C²⁴ - 300 à 302. « Mémoire pour servir aux projets du commerce et des entreprises à faire aux Indes orientales. » Importance de Merguy. Envoi de troupes pour l'occuper ou pour renforcer les effectifs de M. Dubruant, s'il y est. Île de Polotane (Poulotané) donnée en toute souveraineté à la Compagnie. M. de Bressy, ingénieur à Merguy. Remplacement de l'ingénieur Plantier, décédé. M. de Beau regard, gouverneur de Merguy. Envoi proposé du Louré (ex-Espion) au Siam et de là en Chine. Bangkok. Arec, ivoire, bois de sapan, étain et cuirs. Commerce avec la Chine, le Japon et d'Inde en Inde. Établissement éventuel à Jonsalam. La Chine, seul centre important pour le commerce. Rapports avec Surate et le Grand Mogol. Envoi proposé du Gaillard et des Jeux. 1688.

C²⁴ - 303. « Commerce des Hollandais à Siam. » Leur commerce avec le Japon. Instructions à donner à leur sujet à M. Desfarges. 1688.

C²⁵

C²⁵ - 3 et 4. « Projet de traité pour Siam » : Statut des troupes françaises à Bangkok et Merguy (28 février 1689). 1689.

C²⁵ - 6-7. Note au ministre sur les préparatifs entrepris, d'accord avec le P. Tachard, Cébère et d'Eragny, pour la prochaine expédition de Siam. Commande de poudre par M. Berthelot. Équipement des soldats confié à M. Le Peigné. Avance à faire, dans ce but, par M. de Lubert (28 février 1689). 1689. *Cebere*

C²⁵ - 8-9. Minute en portugais de traité militaire relatif à Bangkok et Merguy (de la main du P. Tachard), avec annotations marginales (1688-1689). Voir : autre minute des mêmes f^{os} 13 à 15. 1688-1689. *le roy*

C²⁵ - 10-11. Résumé des avis du P. Tachard sur la prochaine expédition de Siam (Renforts, jésuites, Bangkok et Merguy, ratification des traités, décisions en faveur de Phaulkon, statut des missions, M. Des Farges) [28 février 1689]. 1689.

C²⁵ - 12 à 45. « Articles et conditions traitées à Versailles par ordre de Louis XIV avec le P. Tachard... concernant les troupes françaises... signés le 2 février 1689 par M. le marquis de Seignelay et le P. Tachard et, le 1^{er} mars, même année, ratifiés par le Roi ». avec plusieurs pièces annexes. *C*

F^o 13 : Projet de traité (minute annotée) avec l'article secret (1689).

F^o 16 : Expédition de lettres de naturalité accordées à Phaulkon par Louis XIV (février 1689).

F^o 18 : Expédition du traité, sans l'article secret ni ratification.

F^o 20 : Double du précédent avec ratification.

F^o 26 : Copie du traité de commerce conclu à Louvo le 11 décembre 1687 avec ratification de Louis XIV du 25 février 1689.

F^o 39 : Copie des engagements pris par le P. Tachard envers le marquis d'Eragny « nommé par le Roy inspecteur général de ses troupes, places et affaires du royaume de Siam et capitaine des gardes françaises de Sa Majesté siamoise », sur le statut des troupes françaises au Siam (Paris, 15 mars 1689).

F^o 43 : Version incomplète du contrat précédent. 1689.

C²⁵ - 46 et 47. « Observations sur le traité de Siam » (conclu par Céberet). Nécessité de précisions supplémentaires au sujet de Merguy et de l'île de Poulotané. 1688-1689.

C²⁵ - 48. Résumé d'une lettre du P. Verjus sur l'achat par ses soins d'une terre et d'une rente pour Phaulkon et demandant remboursement des sommes avancées pour l'entretien des mandarins siamois venus en France (Paris, 15 septembre 1689). 1689.

C²⁵ - 50-51. Lettre au ministre de M. Des Farges sur le séjour de son contingent à Pondichéry. Départ de M. de Courcelles, commandant la Normande. Désertions au profit du Grand Mogol : Anthoine, bombardier provençal ; du Clos, subordonné de Dubruant et ancien soldat de M. de La Haye. Les fils Des Farges, M. du Hargouet et de La Heronnière, sur les indications de François Martin, sont lancés à leur poursuite. Arrestation et pendaison du soldat La Tulippe. Éloge de François Martin. Distribution d'équipements. Négligence de M. de Verdesalle et de M. d'Alvimare, major des troupes. Plaintes de M. de Geofroy, aide-major (Pondichéry, 27 février 1689). 1689.

C²⁵ - 52-53. Lettre de M. Des Farges au gouverneur de Madras, demandant restitution de la frégate *Merguy*, prise aux Siamois par M. Du Bruant et capturée ensuite comme siamoise par M. Haetz, amiral de l'escadre de la Compagnie d'Angleterre, avec un lieutenant et 20 soldats français, dans la rade de Ballacore, le 3 décembre 1688. Intervention de M. Adacq, capitaine de la *Princesse-Anne-de-Danemark*. Violences de Hérique, premier pilote, contre un valet de l'officier Changeon. Manque de parole du capitaine à l'égard du capitaine de Launay. Estimation du préjudice et exposé des faits par M. du Bruant (Pondichéry, 21 février 1689). 1689.

C²⁵ - 54 à 63. Correspondances sur le sort des Français après la révolution arrivée au Siam (1688-1689).

F^{os} 54 et 55 : Conclusions soumises au ministre d'après ces documents. Conduite de M. Des Farges, ses vues sur Jonsalam. Instructions à lui donner ainsi qu'à M. Duquesne-Guitton.

F^{os} 56 et 57 : Note au ministre par M. de Lagny. Rivalités des Missions étrangères et des jésuites. Lettres de MM. de Beauchamp et Du Bruant. Difficulté de former des équipages pour une nouvelle expédition.

F^{os} 58 et 59 : Transcription par Jean Rival (ou Rivals), gouverneur pour le roi de Siam à Bangary près de Jonsalam, de la déposition d'un siamois témoin d'entretiens tenus entre Pitracha et le capitaine de la loge hollandaise à Siam, visant à faire mourir le roi et Phaulkon, et à évincer les Français (janvier 1688 - novembre 1691).

F^{os} 60 à 63 : « Extrait de plusieurs lettres venues de Siam sur ce qui s'y est passé à l'égard des Français depuis la sortie de M. Des Farges » (de novembre 1688 à janvier 1691).

Séances contre M^{sr} de Metellopolis, les religieux, les élèves du séminaire, et les Français civils et militaires. Nouvelles au jour le jour. Situation du nouveau gouvernement siamois. « Catalogue des prisonniers qui sont dans le Coinban prison de Siam ». Liste des morts. Détails sur : M^{sr} Pères, évêque de Buge, Charbonneau, Chevreil (le P.), Coja Abanes, arménien, Daniel Français complice des Hollandais, Deslandes-[Boureau], chef du comptoir de Bengale, Ferus ou Ferux ou Fereux (le P.), Geffrard (le P.), Guillemsme, capitaine anglais, La Breuille (le P. de), Le Royer (le P.), Le Chevalier (le P.), Louis de La Mère de Dieu (le P.), capucin portugais, Macary et Mestrot, agents de la Compagnie, Manille (l'archevêque de), Manuel (le P.), Martin (Fr.), Martineau (le P.), Menestier (le P.), Metellopolis (l'évêque de), Paumard (le P.), Nicolas (le P.), Pères (le P.), élu évêque de Buge, Pignère [Pinheiro ?], interprète, et son fils, Pinto (père et fils), Poquet (le P.), Trechy (le P. de), Velasco (don), espagnol, Veret. 1691. MM. de Lar. de Bellemont, Chamoiseau, officiers du Roi; Cosquer cadet, Delambre, Sainte-Croix, L'Espagnol, La Verdeure, Saint-Germain, La Derroule, Le Boucher, La Philibussé, L'Éveillé, Saint-Florent, soldats: Lau-nay, musicien, Le Pré ou Le Pic, menuisier des jésuites; Jean Vilefranche; Colbert, anglais; Jean Blanc, « castre »; Macary, chirurgien; Mestrot, ecervain; Richard, organiste; Julien Goyer, François Duparc, maréchal, tous agents de la Compagnie; MM. Billy, Rivals, Bouteville, Duprès, Lascelle, Briot, Le Blé, La Fontaine, Martin, tous « français, particuliers, cy-devant au service du roy de Siam »; L'Infortuné, Champagne, Pichon, Tibert, Gentien Fournier, particuliers; de Luisseau, petit écolier; le frère Charles, les pères Joseph, Pierre, Jean Acosta, dom Joseph, clercs, religieux.

écoliers tonkinois et manillais. 1688-1691.

C²⁵ - 65-66. Note pour le ministre sur les dernières instructions à donner au P. Tachard et à M. d'Eragny, sur les pouvoirs de ce dernier et sur le statut de la garde française envoyée au roi de Siam. Rôle joué par M. Des Farges et M. du Bruant. Fortifications de Bangkok. Occupation de Merguy. Missionnaires apostoliques. 1689.

C²⁵ - 67-68. Lettre du P. Tachard au ministre. Il vient d'apprendre la révolution arrivée au Siam et propose d'y repartir. Attente d'une lettre du P. Verjus (Port-Louis, 18 novembre 1689). 1689.

C²⁵ - 69 à 71. Extrait de deux lettres du P. Tachard. Il a communiqué la nouvelle de la révolution aux mandarins siamois. Détails sur Pitricha et son fils. Conduite des Français au Siam. Attitude et opinion des mandarins venus en France et des jeunes Siamois élèves du collège des jésuites. Espoirs que la France peut conserver relativement au Siam (Brest, 24 et 28 novembre 1689). 1689.

C²⁵ - 72. Remarques présentées au ministre, d'après les lettres des Français revenus de Siam et retenus en captivité par les Hollandais à Middlebourg: responsabilité de Veret dans les mesures prises par Desfarges. Opinion de MM. de Beauchamp et Volland: ordre d'embarquer Veret sur le Louray. Démarches de Céberet. Instructions à donner à M. Desclouzeaux pour le départ de L'Oiseau.

C²⁵ - 73 à 82. Lettre de M. de Beauchamp écrite des prisons de Middlebourg. Intervention en sa faveur de MM. Céberet, Sandras et Buteux. Appui espéré du marquis de Villette.

Récit des événements de Siam près le départ des envoyés français. Exigences de Phaulkon auprès de Desfarges. Départ de Du Bruant. Mission de MM. de Sainte-Marie et Stuart, commandants de deux vaisseaux siamois. Rôle du P. de Bèze, de M^{sr} de Metellopolis, de Veret, du P. Le Royer, de Charbonneau, de M. de Fretteville, de Verdesalle. Arrestation de Phaulkon. Mort de M. de Bressy et Saint-Gri(st). Capitulation des Français. M^{me} Phaulkon amenée à Bangkok : rupture du traité. Arrivée de l'*Oriflamme* commandé par M. de Lestrille, M. Cornuel et Le Moing, otages. Le P. Thionville, jésuite. Départ de Beauchamp avec M. Desfarges sur l'*Oriflamme*. M. Du Bruant à Pondichéry. Son départ de Merguy. Mort des officiers Jaimbije (*sic*) et Hitton. Débarquement au Pé-gou avec le P. d'Espagnac, sur le conseil de M. de Beau regard. M. Du Bruant et deux navires capturés par les Anglais. *La Normande* (cap. M. de Courcelles), *le Saint-Nicolas* (cap. Sailot), la caïssé *le Saint-Joseph*, *le Coche* (cap. Darmagnan). Conseil de guerre à Pondichéry avec François Martin et M. de La Salle. Décision de prendre Jonsalam. Aveux des otages siamois sur la préparation du complot de Pittracha en présence du P. Ferret et de François, interprète. Départ de Beauchamp sur *la Normande*, afin d'aller rendre compte en France des événements. Fortifications de Pondichéry. Capture de *la Normande* et du *Coche*, au cap de Bonne-Espérance. Mort du capitaine du *Coche*. Captivité à Midelbourg (Midelbourg, 17 novembre 1689). 1689.

C25 - 84 à 90. Récit des mêmes événements par M. Volland, ingénieur, captif à Midelbourg.

Son travail au Siam. Manœuvres de Pittracha. Phaulkon demande un renfort à M. Desfarges. L'abbé de Lionne et Veret conseillent à ce dernier de

s'abstenir. Envoi de M. Léro, puis de M. Danglas, lieutenants, pour s'informer à Siam. Le capitaine Dacier chargé d'inviter Phaulkon à se réfugier à Bangkok par M. Desfarges qui se refuse à intervenir. Arrestation de Phaulkon en présence de MM. de Beauchamp, de Fretteville et du chevalier Desfarges. Intervention à Bangkok des Pères Le Royer et Le Blanc. Mesures conseillées par Volland. Desfarges s'oppose à toute hostilité. M. de Lars conduit à Bangkok M^{me} Phaulkon. Elle est rendue aux Siamois. Indélicatesse constante de Desfarges vis-à-vis de Volland (Midelbourg, 17 novembre 1689). 1689.

C25 - 91-92. Lettre de M. de Beauchamp au ministre évoquant brièvement les événements relatés dans son mémoire (voir plus haut, f^{os} 73 à 82) [Midelbourg, 15 novembre 1689]. 1689.

C25 - 93 à 101. Copie du mémoire de M. de Beauchamp, f^{os} 74 à 82. 1689.

C25 - 102 à 105. « Mémoire des choses qui ont été rapportées par François Walch, pilote sur le vaisseau *la Normande*, venu de Zélande, pour suppléer à la lettre du P. Le Blanc. »

Sort des Français lors de la révolution de Siam : M^{sr} de Metellopolis, M. Coche, caissier de la Compagnie, les fils Desfarges, M. de Saint-Vandry (*sic*), M. de Brécy. Attitude de M. Desfarges. Mort de MM. de Saint-Crist (*sic*) et de Fretteville. M^{me} Phaulkon s'évade, grâce à M. Delars ancien lieutenant de vaisseau : carrière de cet officier commandant la frégate *le Siam*, destitué en faveur de M. Cornuel. Affaire des navires prêtés par les Siamois. M. de La Touche, enseigne d'infanterie, en mission à Merguy auprès de M. Du

Bruant. Événements de Merguy : sortie de Du Bruant, grâce aux chaloupes de M. Changeon, avec M. de Beauregard et le P. d'Espagnac. Mort de MM. Hitton, capitaine, Sambiche, commissaire, de Kerjulien, gentilhomme volontaire, Brecy et Sevin. Capture de la *Lorette* par les Anglais. M. Duval, capitaine de la Compagnie. Beauregard et le P. d'Espagnac retenus au Pégou. MM. de La Marre, ingénieur, et Du Halgouet bien accueillis à Arakan par les Français Peguchet. Conseil de guerre à Pondichéry avec l'abbé de Lionne. Projet d'expédition à Jonsalam avec l'*Oriflamme* (cap. de Lestrille), qui rentrera ensuite en France. Départ pour la France de M. de Beauchamp et des pères Le Blanc et Colusson (sur ordre du P. Leroyer), par le Coche et la Normandé. Achèvement des fortifications de Pondichéry. Relations du nouveau roi de Siam avec les Hollandais. Mésintelligence de Desfarges avec les jésuites. Grand Mogol et princes indiens. 1689.

C²⁵ - 106 à 117. Rapport au ministre sur les événements du Siam, par M. de Saint-Vandril neveu de M. d'Alvimare, pour remplacer un mémoire de ce dernier, égaré au Cap. Rôle de MM. de Beauchamp, Delas, Desfarges, Veret, M^{sr} de Metellopolis et de Rosalie, Dangla, Dacieux, capitaine d'infanterie. Intervention de Saint-Vandril lors de l'arrestation de Phaulkon, avec MM. de Fretteville et le chevalier Desfarges, M. de Verdesalle, le marquis Desfarges. Conduite de M. Desfarges à Bangkok et Louvo. Mort de M. Bressy. Siège de Bangkok; action de M. de La Dorbelais. M. de Saint-Cry se fait sauter. Traité de capitulation. Mission de M. de La Roche du Vigier et de M. de Sainte-Marie. Ce dernier ramène à Bangkok M^{me} Phaulkon et son fils. M. La Comble, lieutenant, lui

porte les ordres de M. Desfarges. Elle demande le P. Saint-Martin, son confesseur. Ses plaintes devant M. de La Salle. Arrivée de l'*Oriflamme*. Évacuation de Bangkok. Emprisonnement des Français, supplice du c^{te} de Saint-Gonze (fils de Phaulkon?). Pondichéry. M. Du Bruant. Jonsalam (Middelbourg, 30 décembre 1689). 1689.

C²⁵ - 118. Note donnant des nouvelles des jésuites partis pour le Siam et assurant que le P. Tachard est prêt à y retourner. Jésuites en Chine. Nécessité d'en envoyer au Tonkin, en Cochinchine et chez le Mogol. Possibilités que le commerce français conserve dans ces pays. S. d.

C²⁵ - 119-120. Instructions du Roi à M. Des Farges relativement à l'île de Jonsalam. Envoi en renfort de six navires commandés par M. Du Quesne. M. Du Bruant restera à Jonsalam, comme gouverneur, avec le commissaire de La Salle, un ingénieur et un agent de la Compagnie. M. Des Farges rentrera en France pour rendre compte, avec son détachement, si l'expédition n'a pas eu lieu (14 janvier 1690). 1690.

C²⁵ - 121 à 123. Texte français de la convention passée entre M. Des Farges et le Barcalon, pour l'évacuation de Bangkok. Conditions dans lesquelles s'effectuera la sortie de la garnison française. Otages. Confirmation des privilèges commerciaux et religieux accordés par le feu roi de Siam [sur papier de riz]. 1688.

C²⁵ - 124. Lettre de l'évêque de Metellopolis aux directeurs de la Compagnie des Indes. Restitution du séminaire et libération des Français par les Siamois (septembre 1691), après renvoi des mandarins. Envoyés siamois auprès du P. Tachard. Bonnes intentions du

Siam. Décès des pères Geffrard, Monestier, Paumard et Le Chevallier. Travail du P. Pocquet. M^{sr} Peres en Cochinchine, avec un prêtre portugais, vicaire de Vara et le père Barthelémy Da Costa. Missions au Tonkin. Les Portugais n'y veulent pas de jésuites français. Vingt-trois des leurs sont partis de Lisbonne. Nouvelles du P. Fuciti. Le P. Charmot en Chine. Le P. Pin rentre en France. Les pères Maldonat et Suarez en disgrâce auprès de l'Inquisition (Siam, 25 octobre 1691). 1691.

C25 - 127 à 138. Copie de correspondances relatives aux initiatives du P. Tachard au Siam.

F^o 128 : Lettre du Barcalon à Louis XIV, en réponse à la lettre de ce dernier apportée par le P. Tachard (1^{er} février 1699). F^{os} 129 à 133 : « Mémoire venu de Siam » Historique des intrigues du P. Tachard au Siam et en France depuis l'ambassade de M. de Chaumont. Son plan de mainmise sur le Siam est percé à jour par le premier ambassadeur siamois envoyé en France qui en avertit Pitracha. Celui-ci fait éloigner le père sous prétexte de mission en Europe, et disloque les contingents français. Retour du P. Tachard à Pondichéry sur l'escadre de M. Du Quesne, en août 1690. Arrivée de deux envoyés de Siam : le père menace leur pays de représailles. Fâcheuse position au Siam du P. Ferreux, missionnaire, qui avait préparé la venue du P. Tachard. Prise de Pondichéry par les Hollandais qui emmènent le P. Tachard en Hollande. Il repasse aux Indes avec l'escadre de M. de Cerquigny, en 1695, et gagne Merguy en vue d'apporter au Siam la lettre de Louis XIV. Réponses négatives du Barcalon, qui manifeste aux missionnaires, en présence de l'interprète François Finhetto, son animosité contre le P. Tachard. Départ et nouvelle tentative (1699).

F^o 132 : « Lettre des missionnaires de Siam... à ceux de la côte de Coromandel », par le P. Braud. Récit de la nouvelle ambassade du P. Tachard. Sa réception par le roi. Il ne peut obtenir la signature du traité de commerce et d'alliance. Animosité dont il est l'objet. La Compagnie est seule capable de renouer de réelles relations. Faveur des missionnaires. Souvenir de feu M^{sr} de Metellopolis, présents du roi au P. Jarossier et au P. G. Braud (1699).

F^o 134 : Lettre du P. Tachard au Barcalon. Premier échec deux ans plus tôt et nouvelle tentative pour présenter au roi de Siam la lettre de Louis XIV. Victoires de ce dernier. Puissante escadre française aux Indes pour appuyer la négociation du P. Tachard, qui est venu à Merguy avec l'un de ces vaisseaux. Passage prochain en cette île de François Martin, directeur général, qui va reprendre possession de Pondichéry (Merguy, 19 octobre 1698).

F^o 135 : Lettre du P. Tachard aux pères Ferreux et Braud, missionnaires au Siam, demandant leurs bons offices afin d'éviter, au Siam, les représailles de l'escadre du chevalier Des Augiers. Nouveaux évènements en Chine et au Tonkin (Merguy, 18 octobre 1698).

F^o 136 : Lettre du P. Tachard « au P. Braud et autres missionnaires ». Remerciement pour leurs lettres et bons offices. Refus de loger au séminaire. Plaintes contre certains procédés des Siamois. Hommage au P. Jarossier. (L'en-tête porte : « de la tabanque ou lieu de la douane », c'est-à-dire à la barre de Siam et non à Tenasserim, comme il est indiqué *in fine*).

F^o 136^b : *Idem*. Aux mêmes. Discussion avec un envoyé du Barcalon sur le cérémonial prévu pour la remise

des lettres du pape et du roi, conformément aux termes de la lettre envoyée jadis de Madras au P. Tachard à Paris, par feu le P. Ferreux. Intransigeance du P. Tachard. Commission pour Franco Pinheiro (A la tabanque. 2 janvier 1699).

F^o 137 : *Idem*. Aux mêmes. Nouvelles difficultés. Hommages du frère Mauricet et du P. de La Breuille. Réponse de ce dernier et du P. Tachard à une lettre de M^{me} Phaulkon, transmise par les missionnaires (*idem*, 15 janvier 1699).

F^o 137^b : *Idem*. Aux mêmes. Sur leurs démarches (*idem*, 17 janvier 1699).

F^o 138 : *Idem*. Aux mêmes. Mise au point du cérémonial. Arrivée probable de M. Des Augiers à Merguy. Souvenir adressé au frère Charles (*idem*, 26 janvier 1699). 1698-1699.

C²⁵ - 139 à 141. Décision du conseil de Marine ordonnant la remise à l'abbé Bignon, pour la Bibliothèque royale, d'une lettre du roi de Siam, écrite sur feuille d'or, adressée à Louis XIV. en 1699, et examinée par le Régent. Description du sac, boîte et coffre qui la contiennent. Reçu à demander à M. Clérambault, commis au dépôt des papiers de la Marine. Signé : L. A. de Bourbon (c^{te} de Toulouse), le maréchal d'Estrées et La Chapelle (30 octobre 1719). [N. B. : le reçu de l'abbé Bignon est dans C²⁶, f^o 173.] 1719.

C²⁵ - 143 à 147. Mémoire au Roi par le P. Tachard sur l'intérêt qu'il y aurait à s'emparer de Merguy et Tenasserim. Droits que la France a sur ces places. Facilité et avantages de l'entreprise. Sa position. Ses ressources : salpêtre, bois, calin (étain), riz, poisson, poudre d'or, poivre, muscade, clou de girofle. Escales qu'y font les Anglais, Danois et Maures. Qua-

lité du port qui eût permis d'éviter la perte de l'*Indien*, à Négrailles. Refuge qu'y a trouvé le vaisseau du Roi, le *Castricon*. Intérêt porté par Seignelay et M. de Lagny. Les Siamois ont cru que Desaugiers allait s'emparer de cet endroit. Nécessité d'occuper tout Tenasserim. [1700].

C²⁵ - 148. Lettre du P. Tachard au ministre. Envoi du précédent mémoire. Paiement des dépenses du père. Estimation des frais de l'expédition (Paris, 6 octobre 1700). 1700.

C²⁵ - 150, 151 et 154. Mémoire du P. Tachard au ministre portant estimation des navires, hommes, matériel, vivres et frais à prévoir pour l'expédition de Merguy. Ordres à donner à M. Deslandes. Revenu que l'on tirera de Merguy. [1700].

C²⁵ - 152-153. Lettre du P. Tachard au ministre, confiée à M. de Roquemador. Il restera encore quelque temps à la Martinique sur le conseil de M. de Modène. Recit de son séjour de trois semaines au Siam. Lettre du roi. La perte d'un navire de l'escadre a empêché celle-ci de venir à Merguy. Crainte des Siamois, qui, cependant, « veulent les Français » (La Martinique, 8 mars 1700). 1700.

C²⁵ - 156-157. « Mémoire pour M^r l'évêque de Sure au sujet du port de Merguy. » Instructions pour sa négociation à la cour de Siam sur la cession de Merguy. Créances de la Compagnie sur le Siam. Perte des marchandises commandées par Phaulkon. [1700].

C²⁵ - 158 à 162. Traduction française du mémoire présenté au Barcalon pour le roi de Siam, le 15 novembre 1700, par Louis, évêque de Sure, et proposant « les moyens » de « rétablir l'union entre les cours de France et

de Siam ». Historique des événements jusqu'à cette date. Action des Missions étrangères en France et au Siam. Proposition, d'accord avec le chevalier Des Augiers, Fr. Martin, et la Compagnie, de rétablir un comptoir à Siam. Demande de remise en vigueur des accords conclus par La Loubère et Céberet, et d'autorisation pour la Compagnie de s'établir à Merguy et de s'y fortifier. Réponse du Barcalon transmise par l'interprète Pignère (Pinheiro), dit en siamois « Oulouang Vornaty » : il n'a pu parler au roi de la question, l'évêque n'apportant pas de lettre du roi de France. La réponse faite au P. Tachard est toujours valable. Rappel des événements de Merguy (M. Des Farges, Du Bruant et Beauregard), qui n'engagent pas à céder cette place aux Français. Un édit récent limite les possibilités d'engagements à l'égard de toute puissance étrangère. (Mémoire joint à la lettre des directeurs de la Compagnie des Indes du 12 août 1702). 1700-1702.

C^o25 - 164-165. Lettre de M^{er} Louis de Cicé, évêque de Sabula, « vicaire apostolique de Siam, Japon, etc. », transmise par le P. Nicolas Cima, religieux augustin italien des missions de Chine, qui retourne en Italie. Arrivée, il y a un an, de l'évêque. Prospérité de la chrétienté, du séminaire et des Français mariés au Siam. Protection du roi accordée à un navire français. Ses bonnes dispositions, sa mort. Le nouveau roi le presse d'attirer au Siam les commerçants français auxquels on est prêt à accorder les mêmes privilèges qu'aux Hollandais. Popularité de ce souverain (Siam. 25 septembre 1703). 1703.

C^o25 - 166 à 170. Résumé et copie d'une lettre de l'évêque de Sabula à Martin, gouverneur de Pondichéry, développant la lettre précédente

et donnant des détails sur le P. Cima, qu'il ne faut cependant pas considérer comme un ambassadeur (Siam. 26 septembre - octobre 1703). 1703.

C^o26

C^o26. « Affaire de Constance Phaulkon. »

N. B. — Ce registre est presque entièrement composé de pièces justificatives du proces intenté à la Compagnie des Indes au sujet des sommes dont elle aurait été redevable à la famille de Phaulkon, ce dernier ayant été intéressé pour 300.000 livres aux affaires de la Compagnie (voir C^o23, f^o 212).

F^o 5 : Marchandises apportées à Pondichéry, en 1688, sur *l'Oiseau* et *le Président*, « qui est le reste de celles qui ont été apportées en 1687 par le navire *le Coche* pour le compte particulier de M. Constance, dont a été vendu ce qui suit... à Rouen, au mois d'octobre 1688 ».

F^o 6 : Marchandises apportées en France sur *le Gaillard* et *le Dromadaire*, pour M. Constance, et vendues à Rouen.

F^o 7 : *Idem.* Marchandises apportées sur les mêmes navires, de moitié avec Phaulkon, et vendues de même.

F^{os} 8 à 11 : Compte des marchandises et ouvrages faits en France pour le compte du roi de Siam, sur l'ordre du P. Tachard daté du 4 octobre 1688 : détail de la commande et certificat du P. Tachard.

F^{os} 12 à 21 : Autre commande du même pour le même (1688), contre-signée par Souillet, Le Febvre, Parent, Desvieux, Bazin, de Lisle, Tardif et Pocquelin, directeurs de la Compagnie des Indes, qui resté chargée de faire achever tous les travaux (1689).

F^{os} 22 à 24 : Mémoire des ouvrages qui restent à faire pour le roi de Siam (1689).

F^{os} 25 à 27 : Factures pour le P. Tachard (1689).

F^{os} 28 à 35 : Double des f^{os} 12 à 21.

F^{os} 36-37 : Facture des marchandises rassemblées pour le compte du roi de Siam et envoyées au Port-Louis, afin d'y être embarquées sous la responsabilité du P. Tachard. Détail des caissés (22 octobre 1689).

F^o 38 : Facture des marchandises chargées sur *la Maligne, la Loire et le Dromadaire*, pour le compte du roi de Siam, le 2 mars 1687.

F^{os} 39 à 41 : Marchandises sans facture chargées au Siam sur *le Gaillard, la Loire et le Dromadaire*, vendues à Rouen en octobre 1688.

F^o 43 : Marchandises envoyées en France sur mémoire conforme à celui du P. Tachard.

F^{os} 44 à 46 : Marchandises chargées en 1688 sur *l'Oiseau et le Président*, reste des marchandises laissées par *le Coche* en 1687.

F^{os} 47 à 50 : Suite de la facture des f^{os} 36 et 37 (mars 1689).

F^o 51 : Suite du f^o 7.

F^o 52 : Extrait de la facture du *Gaillard*, du *Dromadaire* et de *la Loire*, signée Coche : Marchandises appartenant à Phaulkon demeurées à Rouen, vendues ou perdues (1688).

F^{os} 53 à 71 : Factures, inventaires, comptes, états divers des marchandises embarquées sur *le Coche, l'Oiseau, le Président, le Gaillard, la Loire et le Dromadaire* au profit de Phaulkon (1687-1689).

F^{os} 72 à 74 : Facture des marchandises de Phaulkon chargées sur *le*

Saint-Louis, commandé par François Beaumont, pour être remises à Surate à Etienne Pilavoine, directeur général de la Compagnie. Signé : Coche (Louv. 27 novembre 1686).

F^{os} 75 et 76 : Marchandises chargées sur *le Coche*.

F^{os} 77 à 94 : Marchandises du roi de Siam et de Phaulkon, achats faits en France pour ces personnages : suite des documents des f^{os} 53 à 71.

F^{os} 95 à 128 : Compte de Phaulkon avec la Compagnie, de 1687 à 1699 (f^o 128 : paiements au P. Verius; f^{os} 122, 125, 129 à 133 : Factures, états des marchandises, marques des ballots de Phaulkon).

C²⁶ - 134-135. Projet de confirmation par Louis XIV des lettres de naturalité pour Phaulkon, sa femme et ses descendants, avec dispense d'être regnicoles et possibilité pour ses collatéraux de lui succéder sans que le Roi puisse se prévaloir du droit d'aubaine.
1689.

C²⁶ - 136-137. Requête au Roi et à son Conseil, présentée au nom de la veuve du ministre Phaulkon et de Louisa Passagna, « veuve de Constantin Phaulkon, fils du précédent », tant pour elle-même que « comme mère et tutrice de Constantin Phaulkon » (petit-fils), par M. de Crouly, « gentilhomme établi à Siam, époux en secondes noces de la dame Passagna », afin d'obtenir l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 30 mars 1700, interdisant à la Compagnie des Indes de disposer des sommes provenant des investissements faits par Phaulkon et la condamnant à verser aux héritiers une provision alimentaire (« Soit communiqué » du 15 décembre 1716, signé Machault). N.B. : Au f^o 243^b, Crouly est dit « irlandais de nation ». **1716.**

C²⁶ - 138-139. « Demandes du

s^r de Crouly, porteur de la procuration de M^{me} Constance » : exposé de la question. 1716.

C²⁶ - 140-141. « Mémoire au sujet des fonds que feu M. Constance Phaulkon a mis dans la Compagnie des Indes. » Historique des envois faits par le *Coche*, l'*Oiseau*, le *Président*, le *Gaillard*, le *Dromadaire* et la *Loire*, des ventes des marchandises appartenant au ministre et de l'exécution des commandes pour le roi de Siam. S. d.

C²⁶ - 142. Remarques sur le crédit du compte courant du comptoir de Siam, présenté par M. Veret suivant les livres du comptoir de Pondichéry. Corail pour M. Mathé de Vitry. Riz, raque, ambre jaune chargés sur le *Saint-Louis*, l'*Oiseau*, l'*Aigle*, la *Normande*. Chargement de la *Lorette* envoyé à Surate par le *Saint-Louis*. Toutenague et étain de Malacca déchargés de l'*Oriflamme* sur le *Saint-Nicolas* (Ce compte a été reçu par le *Lauray* arrivé à Brest le 1^{er} mars 1691). 1690-1691.

C²⁶ - 143 à 148. Comptes de Phaulkon et héritiers avec la Compagnie. 1688-1716.

C²⁶ - 149 à 151. Signification de saisie-arrêt par le prévôt de Paris sur requête de la Compagnie des Indes, domiciliée chez M^r Charles Néret, contre tous les biens pouvant provenir de la succession du feu roi de Siam et de feu Constance Phaulkon. Requête de Néret, ordre de saisie-arrêt du lieutenant civil Le Camus, exploité par Boucault et Geuffrin (4-18 novembre 1689). 1689.

C²⁶ - 152 à 158. Résumé du « Dossier touchant l'affaire de M. Phaulkon ». Rappel des faits et des documents. Arguments de Crouly. Précédent des héritiers Le Gendre. 1716 ?

C²⁶ - 159 à 161. F^o 161 : Donation par le Roi au marquis de Seignelay de tous les biens meubles et immeubles de feu Constance Phaulkon, échus au domaine royal par droit d'aubaine et déshérence (Versailles, juin 1690). F^o 160 : Ordonnance de la Chambre du Trésor, condamnant par défaut, sur requête de M. Christophe Charrier, fermier général des Domaines, la Compagnie des Indes à faire déclaration de tous les effets provenant de la succession de Phaulkon et à payer la somme de 100.000 livres plus les intérêts (4 mars 1691). Mémoire de la Compagnie tendant à prouver que son caissier Luc Bonneville ne peut se dessaisir d'aucun fonds comme provenant de la succession Phaulkon, celle-ci étant au contraire, débitrice de la Compagnie (1691). 1690-1691.

C²⁶ - 162-163. Déclaration par devant Boulanger et Caron, notaires à Amiens, le 20 janvier 1718, et Veillard et Melin, notaires à Paris, le 24 janvier 1718, du P. Michel Le Tellier, confesseur du feu roi, et du P. Bertrand de Linyeres qui n'acceptent pas la procuration générale dont les avaient investis, conjointement au s^r Crouly, dame Guimard d'Espina, veuve Constantin Falcao, et dame Louise Passanha, femme de Germain Crouly et auparavant veuve de Denis-Georgé Falcao (janvier 1718). 1718.

C²⁶ - 164-165. Copie de l'arrêt du 30 mars 1700. Le P. de Beze, chargé de la procuration de M. Phaulkon, a été capturé au Cap par les Hollandais qui ont saisi cette pièce. Ordre à la Compagnie de ne pas disposer, jusqu'à plus ample informé, des fonds provenant de la participation de Phaulkon, et injonction de verser aux héritiers une pension alimentaire de 3.000 livres. 1700.

- C²⁶ - 166-167. « Mémoire au sujet des fonds que feu M. C. Phaulkon a mis dans la Compagnie des Indes ». Envois sur l'Oiseau, le Coche, le Gaillard, le Président, le Dromadaire et la Loire. Engagements du P. Tachard. Commandes. Pertes de la Compagnie. 1715 ?

C²⁶ - 168. Compte annexe de Phaulkon. 1689-1694.

C²⁶ - 169. Compte du comptoir de Siam et compte personnel de Veret depuis le 30 septembre 1685, établi par Veret à Pondichéry le 20 février 1690, reçu par le Louray, à Brest, le 1^{er} mars 1691.

Envoi de cristaux de roche par M. Le Brun, reliquat laissé par M. de Louvain, fonds apportés par M. de Lestrille, acquisitions de M. de La Salle, dettes à M. de La Mare sur les fonds employés par M. Coche, sommes dues à M. Combal et à la mission. Envois en porcelaine et bois de sapan. Envois au Tonkin sur l'ordre de Martin. Riz envoyé sur le Saint-Louis et ambre sur l'Oiseau, envois sur le Gaillard, la Loire et le Dromadaire. Billets de Céberet. Envois sur l'Aigle, la Normandie, la Lorette. Paiement à M. Delton, Anglais, par M. de Graugemont. Lettres de change de M. Brun, trésorier, sur M. de Lubert pour les troupes, paiements à M. Du Bruant. Comptes avec M. Martin. Commandes et chargements du roi de Siam et de Constance. Eret du Saint-Louis. Pertes de la Compagnie au Siam. Effets de « feu M. Coche ». Pillage par les Siamois de la maison de M^{me} de Laforets (sic). Vente à M. Martin le jeune. 1690.

C²⁶ - 170-171 (plus une feuille volante). « Duplicata du compte envoyé par la Compagnie... à Brest au R. P. Tachard le 30 mars dernier ». Ordre au caissier Bonneville de payer

le solde au P. Tachard (payé en fait au P. Verius). Certificat signé : Maillard (13-30 mars 1689). 1689.

C²⁶ - 172 à 174. Certificat de réception par l'abbé Bignon, bibliothécaire de S. M., de la lettre sur feuille d'or écrite par le roi de Siam en 1699, remise par M. de Clairambault pour être conservée à la Bibliothèque royale (5 décembre 1719) [v. C²⁵, f^o 139]. 1719.

C²⁶ - 175. Compte pour la succession Phaulkon. 1688-1702.

C²⁶ - 176 à 215. Mémoire de la Compagnie présenté au Roi et à son Conseil, répondant au mémoire des héritiers Phaulkon signifié le 15 décembre 1716. Historique détaillé de l'affaire depuis 1688. Procédures des héritiers Seignelay. Arrêt du 30 mars 1700, obtenu à l'instigation des jésuites. Situation réelle de M^{mes} Phaulkon et de Crouly. Examen des textes et arguments. Obligations des héritiers Phaulkon. Liste des pièces justificatives. Signé : Souillet, Mouffe de Champigny et Foucherole, directeurs, et Aubry, avocat (27 janvier 1717). 1717.

C²⁶ - 216 à 238. *Id.*, répondant à la requête des héritiers Phaulkon signifiée, le 12 février 1717 en conséquence du mémoire précédent. Discussion des nouveaux arguments avancés en particulier des lettres adressées à M^{me} Phaulkon par MM. Hébert et Du Livier. Conséquences de l'arrêt de sur-séance générale accordée à la Compagnie, en raison des événements, le 12 novembre 1708. Signé : Aubry, Desvieux et Souillet (Soit-signifié du 27 février 1717). 1717.

C²⁶ - 239 à 246. Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que, par préférence à tous autres créanciers, la

veuve Phaulkon sera payée de sa pension alimentaire (26 juin 1717). 1717.

C²⁷

Registre des expéditions concernant l'établissement de Siam (1687-1689).

N. B. — Ce registre d'enregistrement au départ aurait incontestablement sa place parmi ceux de la série B : « Ordres du Roi ». Il est d'ailleurs relié comme eux en veau, aux armes de Colbert.

Le registre commence par une table non paginée, des documents contenus dans tout le volume.

C²⁷ - 1. Ordre du Roi au s^r Du Laric, enseigne des bombardiers, de s'embarquer sur le *Gaillard* (11 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 1^b-2^b: Lettres patentes de mathématiciens aux Indes pour les Pères Jean Richaud, Abraham Le Royer, Louis Rochette, Guy Tachard, Marcel Le Blanc, Jacques Duchatz, Pierre d'Espagnac, Charles Labruelle, François Thionville, Venant Bouchet, Claude de Bèze, Charles Dolu, Pierre de Saint-Martin, Pâtrice Comith, Jacques Colusson (11 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 2^b. Passeport pour 100 habits, justaucorps, etc. (*id.*). 1687.

C²⁷ - 2^b. Ordre du Roi pour l'embarquement du s^r Chambige, adjoint comme écrivain à M. de La Salle, commissaire (16 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 3. Liste des officiers de marine surnuméraires nommés sur les vaisseaux armés à Brest pour le Siam :

MM. de Cardaillac, de La Papautière, le baron (ou Baron) de Chezan,

le chevalier de Feuquerolles, de Saint-Vincent, le chevalier de Rivières, de La Roche-Verzçais, Du Dresnay de Pennarû, Rouger de Courtimont, chevalier Busquet, de Saint-Loyer (19 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 3^b. *Id.* des officiers et gardes du département de Rochefort devant commander les troupes au Siam : MM. d'Honville, Daucher du Treuil, Saumery, Saint-Cricq, La Pougeterie, La Héronnière, Hiton, le chevalier de La Comme (19 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 4. Ordre aux officiers de l'expédition de se rendre à Brest (21 janvier 1687). 1687.

Liste des officiers de marine : MM. de Lavimar (*sic*), Dubois, Audibert, La Héronnière, Lancrau, Saint-Cricq, de Rougemont, Launay-Hirigoyen, Montigny, La Pougeterie, Hiton, d'Honville, La Vaublanché, Plantier, de Voré, Vieil-Chastel, Dumésny-Rolland (24 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 4^b. Ordonnance royale donnant pouvoir à M. Desfarges « de commettre aux emplois qui vauqueront » (24 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 5. État des outils à embarquer (*id.*). 1687.

C²⁷ - 5^b. *Lettres d'état* pour le s^r de La Loubère (24 janvier 1687). 1687.

Ordre du Roi au s^r Du Laric de ne pas laisser ses bombardiers au Siam (24 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 6 à 15. Instructions du Roi pour MM. de La Loubère et Céberet sur leur mission au Siam. Historique de la Compagnie des Indes et de la politique française au Siam. Le chevalier de Chaumont. Les Hollandais. Le P. Tachard : engagements pris

envers lui par Phaulkon. Grâces accordées à ce dernier. Établissements de Bangkok et de Merguy. Avis à prendre de M. Desfarges. Missionnaires : évêque de Metellopolis. Jésuites. *L'Oiseau* et *la Normande*. Mesures à prendre avec Vaudricourt pour empêcher tout trafic (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 15^b à 20^b. Instructions du Roi pour M. Desfarges, commandant des troupes. Places de Bangkok et Merguy. Éventualités à prévoir. M. de Verdesalle, M. de Bruant. Avis à prendre des missionnaires, des jésuites, du P. Tachard, de l'évêque de Metellopolis (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 20^b à 22^b. Instructions du Roi pour M. Céberet. Accord avec M. Duquesne-Guilton, capitaine de *l'Oiseau*, pour organiser, au retour, avec *la Normande*, une démonstration contre le royaume de Golconde, pour négocier la restitution de *San Thomé*. Hivernage du *Président* à Merguy. Négociations diverses hors du Siam (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 22^b à 24^b. Instructions du Roi pour M. de Vaudricourt, chef de l'escadre. M. Desfarges. M. Desclouzeaux. Matériel, passagers, munitions, troupes. Mission de M. Duquesne. Interdiction de commercer (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 25 à 27. Instructions pour M. Duquesne-Guilton, commandant *l'Oiseau* et *la Normande*. M. de Vaudricourt. Mission à Merguy. Démonstration du *Président* contre le roi de Golconde. Ordres à recevoir de Céberet (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 27 à 31^b. Instructions pour M. de La Salle, commissaire de la marine. Rapports avec M. Desclouzeaux. Approvisionnements, etc. Rap-

ports avec Céberet et Des Farges (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 31^b-32. Lettres de créance du Roi au roi de Golconde, en faveur de M. Céberet, chargé de négocier le rétablissement de la Compagnie dans ce pays (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 32-33. Lettre de Seignelay à Phaulkon précisant que le P. Tachard lui expliquera tout ce que Sa Majesté désire (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 33. « Brevet d'une terre au titre de comté pour le fils aîné du s^r Constance. » (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 33^b. Lettre du Roi à Phaulkon, annonçant l'envoi, après le rapport du chevalier de Chaumont, de La Loubère, Céberet et du P. Tachard (28 janvier 1687). 1687. *à fleur de lis*

C²⁷ - 34-35. Lettres patentes permettant à Phaulkon de porter trois fleurs de lis en chef dans ses armes (28 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 35-36. Lettre du ministre à l'évêque de Metellopolis. Régrets pour le décès de l'évêque d'Héliopolis. Envoi du P. Tachard. Protection accordée aux Missions étrangères. Nécessité d'une bonne entente avec les jésuites (25 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 36^b. Ordonnance relative au rang de M. de La Salle dans les conseils de guerre (28 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 37. Liste des officiers surnuméraires choisis comme lieutenants et enseignes dans les compagnies d'infanterie au Siam (enseignes de vaisseaux et nouveaux gardes) : MM. de Bresme, de Luppé, de Saint-Loyer, le

chevalier de Courtin. Claude Guyard Du Hardy, Antoine de Morienne, Jacques Gantier de l'Espagnerie, Charles Dumesnin-Bérard de La Chaise, Nicolas Du Bailleul, Jean-François de Barville, Josias Leturc de Castor, Antoine de Bouchetière (28 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 37^b. Ordre du Roi portant que les jésuites donneront des aumônières aux troupes qui vont à Siam (29 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 38. *Idem* au s^r Du Lario pour le rembarquement de ses bombardiers (29 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 38-39^b. Liste des passagers (la profession est en général seule indiquée : 1 cuisinier, 5 laquais) : 1^o ambassadeurs siamois et leur suite (dont le s^r François); 2^o envoyés du roi et leur suite (dont Céberet fils); 3^o officiers des troupes et leur suite (en plus des officiers supérieurs : l'abbé Des Farges, M. Lemazuyer, gentilhomme, M. de Beauchamp); 4^o les pères jésuites et leur suite : peintre, anatomiste, etc.; 5^o missionnaires, etc. (29 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 39^b-40. Liste des officiers réformés surnuméraires : d'Assieu, capitaine; Le Roy, La Salle, Fraizlé, lieutenants (29 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 40. Ordres du Roi pour MM. d'Assieu, Le Roy, La Salle et Fraise (*sic*) [30 janvier 1687]. 1687.

C²⁷ - 40^b. Brevet accordant au s^r Du Bruant ex-capitaine-major au régiment de Feuquières le second poste des troupes de Siam, sous les ordres de M. Des Farges (30 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 41. *Idem*, donnant le commandement des troupes qui vont à

Siam à M. de Verdesalle ex-capitaine-major du régiment de la Marche, sous les ordres de MM. Desfarges et Du Bruant (30 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 41^b. Brevet de major pour M. de Beauchamp, ex-capitaine au régiment de la Reine (*idem*). 1687.

C²⁷ - 42. Ordre du Roi nommant le s^r Devenderetz d'Alvimare aux fonctions de major et de capitaine (*idem*). 1687.

C²⁷ - 42^b-43. « Ordres en blanc » pour les capitaines, lieutenants et enseignes désignés plus loin (20 janvier 1687). 1687.

C²⁷ - 43. Ordre au s^r Saint-Maurice pour être incorporé en qualité de sergent (6 février 1687). 1687.

C²⁷ - 43 à 45. « État des instruments, pendules, tableaux, hardes et autres provisions que les pères jésuites font transporter... » (7 février 1687). 1687.

C²⁷ - 45. Laissez-passer pour les objets précédents (7 février 1687). 1687.

C²⁷ - 45^b. Lettre du Roi à Vaudricourt lui enjoignant de recevoir à son bord Michel Brun, commis du Trésor de la Marine, envoyé au Siam comme payeur des troupes (8 février 1687). 1687.

C²⁷ - 45^b-46. Brevet de chirurgien-major de l'hôpital qui sera établi à Siam pour le s^r Petit (8 février 1687). 1687.

C²⁷ - 46-47^b. Liste des officiers choisis par Sa Majesté pour commander les douze compagnies d'infanterie envoyées au Siam : 1^o d'Alvimar, capitaine, Suhart, lieutenant,

Ch. Sevin, enseigne; 2^o Du Halgouet, Descaves, de Rougemont; 3^o Launay-Hirigoyen, Vandières, Montigny; 4^o de La Cressonnière, La Héronnière, de La Brôise; 5^o La Pougeterie, Marquessat, de Geoffroy; 6^o Hitton, d'Honville, chevalier de Bonvoust; 7^o de La Roche Du Vigier, chevalier de La Comme, Saint-Cricq; 8^o La Vaublanc, La Dorhelaye, Danglerd de La Rochegude; 9^o Desfarges, le chevalier de Farges, de Piennes; 10^o Plantier, Saumarcy, de Vauré; 11^o Vollant, Audibert, Daucher du Treuil; 12^o Vieil-Chastel, capitaine aide-major, Du Mesnil, Rolland, de Farcy (14 février 1687). 1687.

C²⁷ - 47^b. Passeport pour les hardes des s^{rs} Plantier et Vollant, ingénieurs (15 février 1687). 1687.

C²⁷ - 47-48. Ordonnance interdisant aux officiers de faire embarquer aucune barrique de vin, eau de vie et farinés. Instructions en ce sens à M. Desclouzeaux, intendant de la Marine à Brest (22 février 1687). 1687.

C²⁷ - 48. Ordre du Roi portant que M. de Beauchamps commandera dans le premier poste qui sera occupé à Siam, en l'absence de MM. Desfarges et de Verdesalle (28 février 1687). 1687.

C²⁷ - 48^b. Envoi de l'ordre précédent à M. Des Farges, arrivé à Brest (28 février 1687). 1687.

C²⁷ - 48^b. « Lettres d'estat » pour M. Desfarges (9 mai 1687). 1687.

C²⁷ - 49. Instruction du Roi à M. Des Farges sur les bons mœurs du corps expéditionnaire (1^{er} novembre 1687). 1687.



C²⁷ - 49^b à 52. Instructions du roi à M. de Lestritte, commandant l'Oriflamme, en partance pour le Siam. Ordres à son sujet à M. Desclouzeaux. Embarquement de 200 soldats. Interdiction de commercer. Présent pour le gouverneur du Cap qui a bien reçu l'escadre de M. de Vaudricourt. Mission au Siam. Se concerter avec M. Des Farges. Aller à Marguy se documenter sur cette place et passer à Pondichéry. F^o 52. Envoi des instructions (15 janvier 1688). 1688.

C²⁷ - 52^b. Ordre à MM. de Lestritte et Desclouzeaux de permettre aux missionnaires d'embarquer, sur l'Oriflamme, 5 ballots et 2 domestiques (19 janvier 1688). 1688.

C²⁷ - 53. Ordre à M. de Lestritte d'embarquer, sur l'Oriflamme, 35 ballots de glaces et autres marchandises envoyées par la Compagnie au roi de Siam (15 janvier 1688). 1688.

C²⁷ - 53^b. Lettre du Roi à Phaulkon (20 janvier 1688). 1688.

C²⁷ - 53^b-54. Lettre du ministre à Phaulkon. Réception des présents transmis par le P. Verjus. Satisfaction au sujet de M. de La Marre. Blâme au chevalier de Forbin. Participation de Phaulkon aux affaires de la Compagnie (20 janvier 1688). 1688.

C²⁷ - 54 à 56. Lettre du ministre à M. Des Farges. Envoi de M. de Lestritte avec un renfort sur l'Oriflamme. Mission de ce navire. Dangers pour les soldats des travaux de terrassement. Habillage et solde. Approbation du renvoi de M. de Vieil-Chastel, capitaine, et de son remplacement par M. Dassier. Attente de nouvelles par le Gaillard (20 janvier 1688). 1688.

X C²⁷ - 56-57. *Idem*, à M. de La Salle, sur les mêmes sujets (20 janvier 1688). 1688.

C²⁷ - 57-58. Lettres du ministre à MM. de Bruant, de Verdesalle et d'Alvimare, les remerciant de leurs rapports envoyés du Cap (20 janvier 1688). 1688.

C²⁷ - 58. Liste des officiers nommés sur l'*Ori flamme* : MM. de Lestrilie, Le Moing, de Saint-Vincent, Dauberville, de Saint-Loyer (6 décembre 1688, lire : 1687). 1687.

C²⁷ - 58^b. Ordres à M. Desfarges de faire reconnaître comme lieutenants de détachements de 50 soldats des vaisseaux : MM. de Lessars, officier de marine, Coran, de Vieux-Mainoir, de La Houssaye-Saint-Georges, et, comme enseignes, MM. de La Garde, de Quervasiou, de Villiers de L'Isle-Adam (1^{er} février 1688). 1688.

C²⁷ - 59. Ordre du Roi à M. de L'Estrille d'embarquer, sur l'*Ori flamme*, MM. Parachapé et de La Budorrière, gardes de la marine à Brest, pour lever les plans et vues dans le voyage de Siam (11 janvier 1688). 1688.

C²⁷ - 59. Ordre du Roi pour donner à M. Du Lyon le commandement des 200 soldats embarqués sur l'*Ori flamme* commandée par M. de Lestrilie, et pour que M. Des Farges lui donne, au Siam, la première compagnie vacante (23 janvier 1688). 1688.

C²⁷ - 59^b à 69^b. « Lettres d'état » pour M. Des Farges (19 mars 1688). Copie du mémoire de Phaulkon, du 18 décembre 1685, sur l'envoi de 60 à 70 Français pour occuper les postes essentiels du royaume (voir l'original dans C²², f^{os} 177.

J. C. 600493.

178 et 183-184). F^o 61 : Copie du traité conclu par M. de Chaumont, au sujet de la religion chrétienne, le 10 décembre 1685 (voir C²², f^{os} 102-104). F^{os} 64 à 69 : Copie du traité de commerce conclu par M. de Chaumont le 11 décembre 1685, avec les observations du roi de Siam (voir C²², f^{os} 105, 143-150 et 199-204). En marge : « Observations pour servir d'instruction aux s^{rs} de La Loubère et Céberet », établies d'après les remarques des directeurs de la Compagnie en vue d'une modification du traité : demande de privilèges au moins équivalents à ceux des Anglais et Hollandais. Troc de marchandises de Chine et du Japon. Offres du roi de Siam à M. Deslandes. Établissement de Singor. Poivre : plantations et commerce (19 mai 1688). 1685-1688.

C²⁷ - 70. Lettres du ministre à Céberet lui demandant l'envoi de la copie du traité de commerce passé par lui et des mémoires sur la mission qu'il remplit avec M. de La Loubère ; et au P. Tachard lui demandant ses plans, nécessaires pour l'intelligence de divers mémoires. Passeport pour les hardes de M. Céberet. Lettres d'état pour M. de Vaudrières (ou de Vandières ?), enseigne de vaisseau, lieutenant d'infanterie à Siam (23 août 1688). 1688.

C²⁷ - 71. Ordre à M. de Lubert de remettre à Brest les appointements de M. de Verdesalle (22 février 1689). 1689.

C²⁷ - 71. Lettres de naturalité pour Phaulkon (février 1689). 1689.

C²⁷ - 72. Ordre du Roi confiant à M. de Beauchamps le commandement de Bangkok en cas d'absence des officiers supérieurs qui y commandent (28 février 1689). 1689.

C²⁷ - 72^b à 74^b. Traité conclu par ordre du Roi avec le P. Tachard, envoyé du roi de Siam, sur le statut des troupes françaises au Siam (1^{er} mars 1689). 1689.

C²⁷ - 75. Commission d'inspecteur général des troupes françaises au Siam pour M. d'Eragny, ex-capitaine des gardes, sous les ordres de M. Des Farges (6 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 76. Ordre à M. de Lubert de remettre au P. Tachard la solde des troupes du Siam (6 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 76^b-77. Lettre du Roi au roi de Siam : retour du P. Tachard, conclusion d'un traité, envoi du marquis d'Eragny comme ordonnateur et inspecteur général des troupes françaises, chargé de traiter de toutes questions intéressant la religion, les troupes et le commerce, et de douze autres jésuites (7 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 77^b-78. Lettre du ministre à l'évêque de Metellopolis. Règlement des différends avec les jésuites. Arbitrage de l'archevêque de Paris, sans passer par la Propagande (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 78. Lettre du ministre à M. de La Salle. Reçu de ses mémoires arrivés par le Gaillard. Rapports avec M. d'Eragny. Approvisionnements. Soldes. Équipements. Envoi prochain de 50 hommes (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 79. Lettre du ministre à l'abbé de Lionne : missionnaires (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 79. Lettres du roi à M. Desfarges et à M. d'Eragny leur prescrivant une étroite collaboration avec Phaulkon. 1689.

C²⁷ - 79^b-80. Lettre du ministre à M. Du Bruant. Réception de ses lettres par le Gaillard. Envoi d'instructions pour Merguy (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 80-80^b. Lettres du ministre à MM. de Verdessal, de Beauchamp et d'Alvimar, sur l'arrivée de M. d'Eragny et les questions intéressant leur service (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 81. Ordonnance réglant le rang entre les capitaines d'infanterie actuellement au Siam et ceux que le Roi y envoie, adressée à MM. Desfarges et d'Eragny (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 81^b-82. Lettre du ministre à Phaulkon : traité conclu avec le P. Tachard. Fortifications, envoi de M. d'Eragny, sa compagnie qui composera la garde française du roi de Siam. Rapports avec M. Des Farges, les jésuites et les missionnaires. Envoi des lettres de naturalité (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 83-83^b. Lettre du ministre à M. Des Farges, M. d'Eragny et sa compagnie. Remplacement approuvé de M. Plantié par le chevalier Des Farges, M. de Beauchamp et M. de Verdesalle (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 84-84^b. Lettres du ministre à MM. Volant, Brissy et de Langres, M. d'Eragny. Fortifications de Bangkok et Merguy. Appointements (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 85 à 91. Instructions pour M. Desfarges. Envoi du traité conclu avec le P. Tachard. Troupes à Bangkok et Merguy : Siamois et Portugais. Précautions à prendre. Fortifications. M. Volant. Approvisionnements. Discipline des troupes. Punitions. Liaisons

C²⁷ - 72^b à 74^b. Traité conclu par ordre du Roi avec le P. Tachard, envoyé du roi de Siam, sur le statut des troupes françaises au Siam (1^{er} mars 1689). 1689.

C²⁷ - 75. Commission d'inspecteur général des troupes françaises au Siam pour M. d'Eragny, ex-capitaine des gardes, sous les ordres de M. Des Farges (6 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 76. Ordre à M. de Lubert de remettre au P. Tachard la solde des troupes du Siam (6 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 76^b-77. Lettre du Roi au roi de Siam : retour du P. Tachard, conclusion d'un traité, envoi du marquis d'Eragny comme ordonnateur et inspecteur général des troupes françaises, chargé de traiter de toutes questions intéressant la religion, les troupes et le commerce, et de douze autres jésuites (7 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 77^b-78. Lettre du ministre à l'évêque de Metellopolis. Règlement des différends avec les jésuites. Arbitrage de l'archevêque de Paris, sans passer par la Propagande (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 78. Lettre du ministre à M. de La Salle. Reçu de ses mémoires arrivés par le Gaillard. Rapports avec M. d'Eragny. Approvisionnements. Soldes. Équipements. Envoi prochain de 50 hommes (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 79. Lettre du ministre à l'abbé de Lionne : missionnaires (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 79. Lettres du roi à M. Desfarges et à M. d'Eragny leur prescrivant une étroite collaboration avec Phaulkon. 1689.

C²⁷ - 79^b-80. Lettre du ministre à M. Du Bruant. Réception de ses lettres par le Gaillard. Envoi d'instructions pour Merguy (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 80-80^b. Lettres du ministre à MM. de Verdessal, de Beauchamp et d'Alvimar, sur l'arrivée de M. d'Eragny et les questions intéressant leur service (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 81. Ordonnance réglant le rang entre les capitaines d'infanterie actuellement au Siam et ceux que le Roi y envoie, adressée à MM. Desfarges et d'Eragny (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 81^b-82. Lettre du ministre à Phaulkon : traité conclu avec le P. Tachard. Fortifications, envoi de M. d'Eragny, sa compagnie qui composera la garde française du roi de Siam. Rapports avec M. Des Farges, les jésuites et les missionnaires. Envoi des lettres de naturalité (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 83-83^b. Lettre du ministre à M. Des Farges. M. d'Eragny et sa compagnie. Remplacement approuvé de M. Plantié par le chevalier Des Farges. M. de Beauchamp et M. de Verdesalle (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 84-84^b. Lettres du ministre à MM. Volant, Brissy et de Langres. M. d'Eragny. Fortifications de Bangkok et Merguy. Appointements (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 85 à 91. Instructions pour M. Desfarges. Envoi du traité conclu avec le P. Tachard. Troupes à Bangkok et Merguy : Siamois et Portugais. Précautions à prendre. Fortifications. M. Volant. Approvisionnements. Discipline des troupes. Punitions. Liaisons

à garder avec Du Bruant. Instructions verbales que transmettra M. d'Eragny : fonctions de celui-ci. Envoi d'équipements par l'Oiseau, suivant les demandes de M. de La Salle. Soldes. Mariages des soldats. Avancement. Conséquence de la guerre avec les Pays-Bas. Attitude envers les Anglais. Confiance à marquer envers Phaulkon (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 91 à 98. Instructions secrètes pour M. d'Eragny. But réel de son envoi au Siam : veiller à l'application des traités et, en cas de refus, de révolution, de mort du roi de Siam ou de Phaulkon, se maintenir par la force. Ses rapports avec M. Desfarges. Détails sur les troupes françaises au Siam. Rôle futur de M. d'Eragny à la cour de Siam. Instructions pour Merguy et M. Du Bruant. Conséquence de la rupture avec la Hollande et de la tension avec l'Angleterre (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 99 à 101. Instructions pour M. Du Bruant. Précautions en cas de troubles. Directives à recevoir de M. d'Eragny. Merguy, principal établissement de la Compagnie. Effectifs. Approvisionnements. Fortifications (10 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 101-102. Passeport pour les hardes de M. Desfarges envoyées via Brest au Siam par M^{me} Desfarges : liste de ces objets (13 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 102^b. Addition à l'instruction de M. d'Eragny du 13 mars 1689 (manque). 1689.

C²⁷ - 103. Ordres du Roi (*en blanc*) à M. Desfarges pour nommer un commandant d'un détachement de 50 soldats, un lieutenant et un enseigne (14 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 103^b à 106. « *Traité pour la compagnie des gardes du roi de Siam* », conclu à Paris, le 15 mars 1689, par le P. Tachard, avec M. d'Eragny : statut, solde, discipline. 1689.

C²⁷ - 106-107. Provisions de gouverneur de l'île Bourbon pour M. Habert de Vaubolon (15 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 107-107^b. Lettres du Roi au s^r (*en blanc*) et au s^r Martin, nommant le premier à l'établissement de Merguy, le second chef du comptoir de Siam (15 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 107^b-108. Lettre du Roi à M. Des Farges, précisant la situation de M. d'Eragny au Siam (16 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 108-109^b. Addition à l'instruction du s^r Du Bruant, gouverneur de Merguy. Fortifications à exécuter dans cette place qui doit devenir le principal comptoir de la Compagnie des Indes au Siam (16 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 109^b. Officiers désignés pour commander la garde du roi de Siam et qui s'embarqueront à Brest sur l'Oiseau : le marquis d'Eragny MM. de Jasses-Montfort, de La Motte de Balle, de Jorna, de Paillade, Des Maretz, L'Hermite de Meinier, Fornillier, le chevalier d'Espie (17 mars 1689). 1689.

C²⁷ - 110 à 113. « *Instruction pour le s^r Habert de Vaubolon, gouverneur de l'île de Bourbon* » Gouvernement de M. Orgeret, nommé par M. de La Haye, lieutenant général aux Indes, de M. de Fleurimont et du P. Bernardin, de Quimper. M. Drouillard, commandant. Retour du P. Bernardin, du P. Hyacinthe, de Quimper.

- et du frère Antoine, de Lannion, capucins. Armement des habitants. Organisation militaire et judiciaire. Entreprises des noirs de Madagascar. Hollandais dans l'île. Agriculture, commerce, recensements, élevage des vers à soie, éducation (20 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 113^b. Ordre du Roi pour établir dans l'île Bourbon un juge qui fasse les fonctions de procureur du Roi et un greffier (*en blanc*) [20 mars 1689]. 1689.
- C¹27 - 114. Ordre du Roi nommant M. de Vaubolon juge de l'île Bourbon (20 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 114. Lettre du Roi au habitants de l'île Bourbon, en réponse à leur adresse : envoi de M. de Vaubolon, de religieux et d'ouvriers 1689.
- C¹27 - 114^b. Lettre du ministre à M. Drouillard lui annonçant l'arrivée du P. Bernardin, de Quimper, et la nomination de M. de Vaubolon (20 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 115. Ordonnance subordonnant les troupes embarquées pour le Siam à l'autorité des officiers de marine dépendant de M. Duquesne-Guitton pendant le cours du voyage (20 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 115^b. Ordre du Roi (*en blanc*) nommant le garde-magasin responsable des munitions et marchandises destinées à Merguy (20 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 116. *Idem.* donnant à M. de Brissy, ingénieur, le rang de capitaine (20 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 116^b. Brevet de major à Merguy pour M. de Lieutaud (20 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 117. Ordre du Roi commettant le s^r Martin, directeur de la Compagnie des Indes, pour faire les revues des quatre compagnies en garnison à Merguy commandées par M. Du Bruant (20 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 117. *Idem.* donnant à M. d'Eragny le commandement des troupes françaises du Siam, en l'absence de M. Des Farges (mars 1689). 1689.
- C¹27 - 117^b. « Lettres d'état » pour Desfarges et d'Eragny (21 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 118. Lettre du ministre à M. Rouillé, procureur général de la Chambre des Comptes, lui demandant de faire enregistrer la commission nommant M. d'Eragny ordonnateur au Siam (21 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 118. *Idem.* à M. d'Eragny lui annonçant que les 50 hommes de recrue passeront en septembre sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, pour permettre d'embarquer, sur l'*Oiseau*, une plus grande réserve d'eau (23 mars 1689). 1689.
- C¹27 - 118^b. Même avis à M. Desfarges (*idem*). 1689.
- C¹27 - 118^b. Ordre du Roi pour faire reconnaître M. de Tasset Montfort comme lieutenant de la compagnie des gardes du roi de Siam (26 juin 1689). 1689.
- C¹27 - 119. *Idem.* comme sous-lieutenant, enseigne, exempt, brigadiers et sous-brigadiers M. de La Motte de La Balle, de Jarnac, de Paillade, Desmarests, Lhermitte de Meynier, Fornillier, le chevalier d'Espie (*idem*). 1689.
- C¹27 - 119. Confirmation des let-

ires de naturalité de Phaulkon (octobre 1689). 1689.

C²⁷ - 119-119^b. Officiers nommés sur les vaisseaux en partance à Brest pour le Siam. Sur le *Florissant* : Duquesne-Guitton, le chevalier de Pourrières, MM. Du Geméau, de Tivas, de Voutron, Faucher, Baron; *l'Oiseau* : le chevalier de Hère; *le Gaillard* : M. Joyeux; *l'Escueil* : Heurtin; *le Lion* : M. de Chammoreau; *le Dragon* : M. de Quistillic (10 octobre 1689). 1689.

Idem. Brevet de major à Merguy pour M. de La Ragottière (10 octobre 1689). 1689.

C²⁷ - 120-120^b. Quatre mandements à M. de Lubert, trésorier de la Marine, pour le payement des appointements de MM. Du Bruant, d'Alvimare, Des Farges, de Verdesalle et pour la paye des officiers chirurgiens, charpentiers, canonniers et soldats des contingents français du Siam pour 1689 et le début de 1690 (24 novembre 1689). 1689.

C²⁷ - 121-122. « *Ordre du Roi pour saisir et arrêter le s^r Veret, chef du comptoir de la Compagnie des Indes à Siam* », et le conduire en France, à bord du *Florissant*, suivi : 1^o d'un ordre d'informer, contre le même, sur rapport de M. Blondel, « chargé du pouvoir des directeurs généraux de la Compagnie », adressé à M. Martin ou à défaut, tout autre directeur se trouvant à Pondichéry et de remettre cette information à MM. de La Salle et Du Quesne; 2^o d'une lettre du Roi à M. Du Quesne lui enjoignant de recevoir Veret à bord du *Florissant* et de l'y faire garder jusqu'en France; 3^o d'une lettre à l'intendant du port où arrivera Veret pour que celui-ci y soit gardé jusqu'à nouvel ordre (22 décembre 1689). 1689.

C²⁷ - 122-123. Lettre du ministre à M. de La Salle, sur la conduite à suivre, en conséquence de la révolution arrivée au Siam. Envoi aux Indes de M. Du Quesne-Guitton avec le *Gaillard*, le *Florissant*, *l'Escueil*, *l'Oiseau*, le *Lion*, le *Tigre*, 200 soldats et des canons. Ordre conditionnel pour Desfarges, rappelé en France. Occupation éventuelle de Jonsalam. Commandement laissé à M. Du Bruant. Retour éventuel de M. de La Salle (14 janvier 1690). 1690.

C²⁷ - 123^b à 125^b. Instructions pour M. Du Bruant. Retour de M. Du Bruant. M. Du Quesne. Jonsalam : maintien ou abandon de ce poste, d'accord avec M. Martin. Rapports étroits à entretenir avec le comptoir de Pondichéry.

C²⁷ - 125^b à 128. Instructions pour M. Desfarges : le Roi a appris par lettre de [M. de Beauchamp] prisonnier, la révolution du Siam et le projet d'expédition contre Jonsalam. Envoi de l'escadre de M. Du Quesne. Se concerter avec ce dernier et rentrer en France en laissant le commandement à M. Du Bruant, assisté de M. de La Salle, commissaire, et d'un marchand de la Compagnie comme trésorier (14 janvier 1690). 1690.

C²⁷ - 128 à 133^b. Instructions pour M. Du Quesne. Protection décidée pour Pondichéry et pour les postes éventuellement occupés par M. Des Farges. Conseils à prendre auprès de la Compagnie. Rapidité nécessaire pour le voyage du *Gaillard*, du *Florissant*, de *l'Oiseau*, de *l'Escueil*, du *Lion* et du *Dragon*. Faire des prises et les envoyer escortées par un des vaisseaux à M. Dumaitz de Goimpy, intendant des îles françaises d'Amérique. S'aboucher à Pondichéry avec M. Martin et secourir le comptoir. Opérations contre les Hollandais. Retour par la Mar-

166

C¹²⁷ SIAM

tinique. Comptoir dans les états du Mogol. Opérations contre les Anglais.

F^o 133^b : Addition à ladite instruction : mesures à prendre contre les sieurs Du Quesne frères, fils du feu s^r Du Quesne, lieutenant général, qui arment en Hollande plusieurs vaisseaux pour amener à l'île Bourbon plusieurs familles de huguenots français réfugiés (14 janvier 1690). 1690.

C¹²⁷ - 134 à 136^b. Mémoire adressé à M. Martin, directeur général à Pondichéry, sur la requête de M. Blondel, commissaire de la marine de l'escadre de M. Duquesne, pour informer contre M. Veret.

« Griets de la Compagnie contre cet employé qui a refusé de rendre compte et est soupçonné de détournements et de complicité avec Pitracha, suivis d'une « addition au mémoire », f^o 136. 1690.

C¹²⁷ - 136^b à 138. Mémoire du Roi au marquis d'Eragny sur la conduite qu'il devra suivre dans le cas où les bruits propagés par les Hollandais d'une révolution au Siam s'avèraient exacts. Action à Merguy et aux Indes de concert avec MM. Du Bruant, Du Quesne-Guitton et le principal commis de la Compagnie (octobre 1689). 1689.

C¹²⁷ - 137^b. Mémoire du Roi à M. Du Bruant, gouverneur de Merguy. Envoi d'une escadre avec MM. Du Quesne-Guitton et d'Eragny, malgré les bruits de révolution au Siam. M. d'Eragny aura autorité sur toutes les troupes française au Siam, après M. Des Farges, et en particulier, en cas de révolution, sur Merguy dont le Roi veut faire le principal comptoir du commerce aux Indes (octobre 1689). 1689.

Annexe 17

Entretien avec Morgan Sportès à Paris, le 14/12/08

Entretien avec Morgan Sportès sur Paris

Questions générales

SAKARIN : A considérer l'ensemble de vos ouvrages, la particularité des travaux romanesques, qui se basent sur l'expérience ou la connaissance (parfois personnelle), révèle le reflet de la vérité socio-historique considéré comme caractéristique dominant dans vos romans ?

Morgan : Oui, il y a toujours un rapport au « réel », à la « vérité », dans mes livres.

1) Soit que le matériau en soit ma vie personnelle : a) je raconte mon enfance en Algérie dans « Outremer » (Grasset 1989) ; b) mes vingt ans assez « délirants » dans les années 70, en Thaïlande, avec Siam (Le Seuil 1982) ; c) une histoire d'amour écrite à mesure qu'elle se vit, de rencontre amoureuse en rencontre amoureuse, de chapitre en chapitre, comme dans « Rue du Japon » (Seuil, 1999) ;

2) Soit que je retrace une histoire réelle, vécue par d'autres, et d'une actualité récente : des meurtriers par exemple, sur les faits et gestes desquels j'ai enquêté pendant quatre ans, voyant des témoins, allant en prison etc., comme dans « L'appât » (Le Seuil 1990), ou cet autre fait divers politique « Ils ont tué Pierre Overney » (Grasset, 2008).

3) Soit que je m'intéresse à une histoire plus ancienne, dont les protagonistes sont morts il y a longtemps, auquel cas il me faut travailler sur des archives et étudier par ailleurs les journaux de l'époque (aux époques où il y en avait) et me familiariser avec les idées politiques, religieuses, philosophiques, artistiques qui régnaient alors. C'est le cas pour mes romans historiques comme « L'insensé » (Grasset 2002) qui retrace l'histoire de l'espion de Staline Richard Sorge, au Japon, dans les années 1930/40 ; ou comme « Tonkinoise » (Le Seuil, 1995), qui retrace l'occupation japonaise de l'Indochine française pendant la seconde guerre mondiale ; ou bien sûr « Pour la plus grande gloire de Dieu » (Le Seuil 1993).

En 1) nous avons affaire à des romans de la subjectivité. En 2) et en 3) à des romans plus objectifs.

Mais comme vous le signalez dans une de vos questions, même mes romans dits « objectifs » sont proches de ma sensibilité. Pour écrire « L'insensé » il m'a fallu vivre au Japon six mois, m'imprégner du pays, que j'aime beaucoup, de sa sensibilité, de sa culture. Il en est bien entendu de même pour « Pour la plus grande gloire de Dieu », car la Thaïlande fut pour moi ma première expérience de vrai voyage, de déracinement, d'entrée dans une culture « autre » : j'avais 25 ans la première fois que j'ai mis les pieds en Thaïlande, en 1973, et ce fut pour moi une sorte de révélation. Je parle de cette expérience dans « Siam ».

SAKARIN : Exclusivement parlant de *Pour la plus grande de Dieu*, cette écriture s'apprête à une propre Histoire du passé s'apparentant d'une manière implicite et récurrente (c'est le cas par exemple de voir dans le passé « le reflet historique des problèmes d'aujourd'hui ») Racontant la conquête louis-quatorzienne de l'époque qui se déguise en l'interaction diplomatique au Siam, vous avez inséré certaines idées dans ce roman ? C'est notamment dans l'avant-propos que vous avez parlé de Macdonald – société mercantile – jusqu'à l'universalisme de nos jours.

Morgan : « Pour la plus grande gloire de Dieu » suit de très près une intrigue politique de la fin du 17^{ème} siècle (entre France et Siam) qui mêle et oppose une multitude d'intérêts contradictoires : Français contre Hollandais ; catholiques contre protestants ; bouddhistes contre catholiques ; jésuites contre pères des Missions étrangères etc. Certains partis, les Français par exemple, pouvant se diviser en factions ennemies, catholiques contre protestants (certains protestants français en effet se mettant dans le camp des Hollandais protestants, contre les Français catholiques donc contre leur roi (Louis XIV) : n'oublions pas que c'est l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes (persécutions en France contre les protestants).

Mais, évidemment, je m'amuse aussi, par des clin d'œil à l'actualité (en l'occurrence la France socialiste de François Mitterrand lequel voyant comme Louis XIV, l'importance politique de la culture, a cherché à acheter ou domestiquer intellectuels et artistes. Quand je me moque de La Bruyère ou Racine mêlés aux courtisans de Versailles, je me moque tout aussi bien d'intellectuels français de la « cour » de Mitterrand ou de son ministre de la culture d'alors Jacques Lang.

En ce qui concerne Mc Donald, évoqué dans la préface, c'est une façon de dire que l'expédition de Louis XIV au Siam, à la fin du 17^{ème} siècle, c'était une étape déjà de la mondialisation (économique, culturelle etc.) qui asservit désormais toute la planète. Evidemment les canons de l'époque faisaient moins de mal que les bombardiers américains, par exemple dans l'Irak de Saddam Hussein.

SAKARIN : Et d'après vous, comment vous voyez la société à cette époque-là ?

Morgan : Donc on peut dire qu'en temps que roman historique se passant au 17^{ème} siècle, « Pour la plus grande gloire de dieu » est aussi une METAPHORE du 20^{ème} siècle.

SAKARIN : Comme ce roman parle d'une grande Histoire du Siam et d'un « GRAND-DESSEIN » de la France, vous vous obligez à se faire savoir l'Histoire dont le rapport se lie relativement aux sources documentaires tels que ceux des Jésuites, des Missionnaires et des Militaires. Dans quelle mesure vous avez transposé l'Histoire dans le roman ? Quelles méthodes de travail avez-vous utilisées ? Et quelle motivation et quel intérêt qui s'inspirent de la genèse de ce roman ?

Morgan : Le Grand Dessein de Louis XIV et des jésuites, c'était le rêve fou (mais réalisé à moitié en Afrique et en Amérique) de soumettre le monde entier au Christianisme. Si mon livre est parfois comique, le travail historique, les faits évoqués, l'intrigue sont très réels, et m'ont demandé un travail de plusieurs années nécessité par la lecture d'archives de PREMIERE MAIN (toutes ces archives sont citées dans la bibliographie et dans mon livre « Ombres siamoises »).

La motivation de ce roman, c'est déjà celle de Voltaire au 18^{ème} siècle : la LUTTE CONTRE LE FANATISME, religieux entre autres — ce qui aujourd'hui est d'actualité, vue la recrudescence du fanatisme religieux, chrétien, musulman, juif etc. Il est intéressant de noter que nombre de texte des voyageurs français au Siam au 17^{ème} siècle (Forbin, La Loubère, Choisy etc.) ont servi à la réflexion des philosophes des Lumières au 18^{ème} siècle, Voltaire, Montesquieu etc. qui les citent dans leurs ouvrages : « L'esprit des Lois » (Montesquieu), ou « Le dictionnaire philosophique » (Voltaire). On peut dire que, de ce fait, le Siam du roi Narai a, involontairement, contribué à la Révolution française de 1789.

SAKARIN : En lisant ce roman, on se demande après coup si ce livre est un roman ou n'est pas roman, et encore, s'il l'est, à quel type de roman il peut appartenir dans nos genres littéraires. C'est un roman historique ? En fait c'est la formalisation du livre qui nous fait également étonnés pourquoi vous avez textualisé une histoire historique en la mettant en actes, aspect théâtral traditionnel ? C'est parce que l'histoire dans le roman a eu lieu au XVIIe siècle où ce genre faisait fureur ?

Morgan : Je divise le roman en Actes, comme au théâtre, parce qu'il est construit, dans une certaine mesure, comme une tragédie de Racine et Corneille (ou Shakespeare). Il faudrait mieux dire tragi-comédie, car il y a des épisodes comiques. Il s'agit d'une course inexorable, fatale, (avec suspens) vers la CATASTROPHE FINALE qui est d'ailleurs prévisible dès le début du livre, avec l'arrivée des bateaux français en vue des côtes du Siam. Le lecteur devine, dès le départ, que ça va mal finir. Mais il ne sait pas comment ni pourquoi : de là naît le suspens.

Questions de poésie du roman

SARARIN : Que pensez-vous du caractère « subjectif » du roman et d'une histoire « objective » ?

Morgan : Pour ce qui est du problème « subjectif »/ « objectif » j'y ai déjà répondu en : A).

SAKARIN : Ce qui s'avère problématique, en ce qui concerne des personnages, c'est que, dans ce roman, il n'y a pas les personnages principaux comme dans d'autres romans où un protagoniste ou l'antagoniste se situe dans le premier plan du fil de l'axe narratif pour faire découler l'histoire. Comment l'histoire peut-elle s'intriguer ainsi sans personnage principal ? Et avec quelle manière vous parvenez à faire exprimer ce que les personnages ressentent ?

Morgan : Le thème central du livre, en gros, c'est la lutte pour le pouvoir. Nous pouvons dire que le POUVOIR est le personnage central, tous les autres tournent autour, pour tenter de le prendre : Hollandais, Français, jésuites, Phaulkon, Pitratça, les sœurs et les frères du roi Naraï etc. Et le roi Naraï lui-même qui est en théorie LE Pouvoir, est en passe de le perdre, car il est faible, malade. Cette lutte pour le pouvoir rappelle certaines pièces de Shakespeare : Macbeth, Jules César. Au demeurant certains personnages se détachent, sont plus en évidence, comme Phaulkon, Pitratça, Desfarges, Tachard, La Loubère, Kosapan. Il y a beaucoup de personnages, mais ils n'ont qu'un seul but : LE POUVOIR.

Morgan : J'ai pu pénétrer le cœur, la sensibilité, et l'esprit des personnages, parce que ces personnages ont existé et que la plupart ont écrit sur leur aventure. La lecture de leurs écrits m'a permis de connaître leur psychologie. Tout l'aspect comique du personnage de Véret, par exemple, commerçant de la Compagnie des Indes françaises, apparaît dans ses lettres manuscrites de l'époque,

Conclusion

SAKARIN : Par rapport à *Le Siam* qui se manifeste plutôt péjoratif, sinistre et trop différent, malgré le même fond – l'histoire de la Thaïlande –, à *Pour la plus grande gloire de Dieu*. Vous avez certaine idéologie inhérente au sein de ce roman ?

Morgan : Pour ce qui est de mon livre SIAM, il faut comprendre que c'est un livre TRES DIFFICILE : stylistiquement d'abord. La phrase y tient de la musique. C'est un roman hallucinatoire, qui par certains côtés s'inspire de Joyce, ou de « Au dessous du Volcan » de Malcom Lowry. Il retrace, de

façon délirante, les errements d'un français de 20 ans, dans la Thaïlande où sont présentés les troupes américaines, sur les arrières de la guerre du Vietnam. Il serait trop difficile d'en parler en quelques lignes. Mais comme je l'ai dit en : A), mon roman « SIAM » est le fond subjectif de mon roman historique OBJECTIF : « Pour la plus grande gloire de Dieu ».

SAKARIN : On dit que ce roman est une autre « version » de la même l'Histoire ou une réécriture de l'histoire. Qu'en pensez-vous ?

Morgan : Sans connaître un peu la Thaïlande, sans l'avoir sentie, comme je l'ai fait dans ma jeunesse et l'ai raconté dans « Siam » je n'aurais pas pu écrire « Pour la plus grande gloire de Dieu ».

CURRICULUM VITAE

Prénom-Nom	Monsieur Saenghirun SAKARIN
Adresse	2/210 Rue 2/1 Phaholyothin Phayathai Bangkok 10400
Formation	
1996 – 2003	Diplôme d'études secondaires Lycée Phatthalung
2004 – 2007	Licence-ès-Lettres en Français, Faculté des Lettres, Université Silpakorn
2008 – 2012	Maîtrise-ès-Lettres en Études Françaises, École des Études Supérieures, Université Silpakorn